

consulter le catalogue des presses de l'enssib : < <http://www.enssib.fr/presses/> >

Acheter les titres disponibles en ligne : < <http://www.lcdpu.fr/editeurs/enssib/> >

Regards sur un demi-siècle

.....

Cinquantenaire
du *Bulletin des bibliothèques
de France*

2006

Bulletin des bibliothèques de France • numéro hors série

Regards sur un demi-siècle

Cinquantenaire
du *Bulletin des bibliothèques
de France*

Presses de l'enssib

Regards sur un demi-siècle

Cinquantenaire
du *Bulletin des bibliothèques
de France*

2006

Bulletin des bibliothèques de France • numéro hors série

Numéro coordonné par Anne-Marie Bertrand et Annie Le Saux

Nos remerciements vont à ceux qui nous ont aidés
à concevoir ce numéro hors série :

Dominique Arot, Michel Melot, Raphaële Mouren, Martine Poulain,
Jean-Pierre Rioux, Valérie Tesnière et Bruno Van Dooren

Mise en pages : Celestino Avelar

Presses de l'enssib

Numéro hors série du *Bulletin des bibliothèques de France*

Commission paritaire

N° 1984 ADEP

ISSN 0006-2006

Sommaire

Pascal Ory	La lettre volée	9
Première partie Les bibliothèques dans leur environnement		
Claude Jolly	Les bibliothèques dans l'université	13
Max Butlen	De la politique de la lecture publique aux politiques publiques de lecture	45
Jean-Yves Mollier	Bibliothèques et édition : de l'entente cordiale au désamour	69
Anne-Marie Chartier	Médiation ou transmission : les bibliothécaires et les enseignants devant la lecture des jeunes	89
Seconde partie Cinquante ans d'évolution		
Anne-Marie Bertrand	L'éternel retard	119
Laurence Tarin	L'évolution du métier de bibliothécaire : une identité professionnelle à multiples facettes	135
Hélène Weis	Les bibliothèques pour enfants en quête d'un nouveau modèle	157
Dominique Arot	La bibliothèque, le livre et le lecteur	181
Michel Melot	Le temps des médiathèques	207
Jean-Claude Annezer	Petit exercice de discernement architectural	233
Jack Kessler	La France et ses bibliothèques... vues de loin	241
Martine Poulain	Les bibliothèques, 50 ans plus tard	271
Agnès de Saxcé	Histoire du <i>Bulletin des bibliothèques de France</i>	279

Liste des auteurs

Jean-Claude Annezer	Directeur du service commun de la documentation de l'université de Toulouse II
Dominique Arot	Directeur de la bibliothèque municipale de Lille
Anne-Marie Bertrand	Directrice de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques
Max Butlen	Maître de conférences à l'Institut national de recherche pédagogique
Anne-Marie Chartier	Maître de conférences à l'Institut national de recherche pédagogique
Claude Jolly	Sous-directeur à la sous-direction des bibliothèques et de la documentation au ministère de l'Éducation nationale et de la Recherche
Jack Kessler	Éditeur de FYI France (http://www.fyifrance.com)
Michel Melot	Conservateur général honoraire des bibliothèques
Jean-Yves Mollier	Professeur d'histoire contemporaine à l'université de Versailles – Saint-Quentin-en-Yvelines
Pascal Ory	Professeur d'histoire contemporaine à l'université Paris I – Panthéon Sorbonne
Martine Poulain	Directrice de la bibliothèque de l'Institut national d'histoire de l'art
Agnès de Saxcé	Élève-conservateur à l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques
Laurence Tarin	Directrice du Centre de formation aux carrières des bibliothèques – Médiaquitaine
Hélène Weis	Maître de conférences à l'Institut universitaire de formation des maîtres de Versailles Centre de Saint-Germain-en-Laye

La lettre volée

Pascal Ory

Université Paris I

Ce numéro du cinquantenaire est conforme aux attentes que ses initiateurs mettaient en lui : il prouve, à ceux qui en douteraient encore, que l'histoire du *BBF* est bien une métonymie de celle des bibliothèques françaises en général. On y parle, avec précision et lucidité, du *Bulletin* mais, plus encore, des bibliothécaires, mais, mieux encore, des bibliothèques. On y parle, même, des lecteurs. Et ce qu'on y dit – synthèses de travaux antérieurs mais aussi, à plusieurs reprises, mises au point inédites – ne manque pas d'intérêt ni, surtout, d'originalité.

On y retrouve, d'abord, une périodisation des politiques publiques. Trois grandes étapes ont été franchies depuis la guerre et on peut les qualifier de progrès : la mise en place, après la Libération, de la première politique d'État de lecture publique, tournée, au reste, en priorité vers le monde rural – au moment précis où celui-ci s'effondre, mais il n'est jamais trop tard pour bien faire –, le lancement, sous Georges Pompidou Premier ministre, de la première politique d'État d'encouragement systématique à la construction de bibliothèques, relayée par les collectivités locales, dans une atmosphère de convergence des « façons de lire » prônées par l'école et par les bibliothèques, enfin, dans les années 1990, le réveil, lui aussi organisé, du dernier secteur languissant du modèle français, les bibliothèques universitaires.

Tout ceci réduit, sans doute, le « retard » canonique sur les pays protestants – car la clé d'interprétation originelle par la culture religieuse, qui est chère au rédacteur de ces lignes depuis sa lecture de Jean Hassenforder, ne sort pas remise en cause de tout ce numéro – mais il ne l'abolit pas. D'abord, comme le rappelle périodiquement Anne-Marie Bertrand, parce que cette thématique est de bonne guerre corporative, ensuite, tout simplement, parce que le constat n'est pas niable et qu'il crève même les yeux quand on compare les statistiques récentes des BU françaises, britanniques et allemandes.

On apprend aussi beaucoup sur l'évolution du métier ou, plutôt, et c'est là tout l'enjeu, des métiers. Le bibliothécaire gagne en profession-

nalisation ce qu'il perd en unité, soumis qu'il est de plus en plus à différentes tutelles, nationales et locales, en même temps qu'aux exigences contradictoires et complémentaires des technologies de l'information et de la communication. On retrouve, d'ailleurs, ici la question des politiques publiques, car s'il existe désormais une politique du livre (point de vue Culture) autant que de la lecture (point de vue Éducation nationale, pour ne pas dire Éducation populaire), les bibliothécaires ne sauraient, du coup, en être les seuls experts, contraints qu'ils sont d'entrer en relation dialectique – donc, parfois, conflictuelle – avec les auteurs, les éditeurs, les libraires, sans compter leurs lecteurs.

Car, pendant tout ce temps-là, le public continue à n'en faire qu'à sa tête, et d'autant plus qu'il faut attendre 1960 pour commencer à en connaître précisément la composition, et de plus récentes années encore pour que ladite connaissance « informe » les programmes de formation. Il progresse, assurément, en nombre, ce qui est capital pour les élus comme pour les bibliothécaires; mais il ne cache pas ses préférences, qui ne vont pas nécessairement dans le sens du volontarisme de la corporation. Victimes de leur succès, les sections jeunesse aspirent à ne plus être des sections et cherchent leur identité entre enfants et adolescents, entre bibliothèque et CDI. Le lecteur autodidacte, sujet démocratique par excellence mais aussi, reconnaissons-le, rejeton idéal de la bibliothèque a, en terre catholique à tout le moins, toujours été un fantasme, invérifié en termes statistiques, mais l'objectif à atteindre est désormais, de plus en plus, le lecteur critique. Et surtout, le lecteur est, de moins en moins, un liseur. En nombre accru, il lit individuellement moins de livres et il « lit » de plus en plus de l'image et du son – à ce propos, on se permettra de faire remarquer que, là aussi, les plans de formation des métiers ont mis du temps à intégrer cette dernière dimension, à supposer qu'elle le soit vraiment aujourd'hui.

Reste que la bibliothèque, même et surtout requalifiée (provisoirement?) en « médiathèque », dispose sur ses deux grands concurrents (et donc, quelque peu, complices), l'enseignant et le marchand, de deux qualités spécifiques. Sur le premier, de ne pas se situer dans l'espace de l'obligation, sur le second, de ne pas se situer dans l'espace de la vente. Deux modalités de la liberté.

On dira que c'est une tautologie, tout entière contenue dans la définition de la bibliothèque – dès lors, cependant, qu'on n'en remplace pas systématiquement l'*usager* par le *client*. Ne serait-ce pas, plutôt, un paradoxe, autrement dit une évidence que personne n'aperçoit, à l'instar de la lettre volée d'Edgar Poe?

Première partie

.....

Les bibliothèques dans leur environnement

R

Les bibliothèques dans l'université

Claude Jolly

Sous-direction des bibliothèques et de la documentation

En 1945, à la Libération, les bibliothèques universitaires (BU) sont encore pour l'essentiel régies par des dispositions définies à la fin du XIX^e siècle. Leur traditionnelle pauvreté a encore été aggravée par les années de guerre; certaines, comme celle de Caen, ont connu des destructions.

Dans ce contexte, la décision des pouvoirs publics de créer en 1945 une direction des bibliothèques et de la lecture publique (DBLP), confiée d'abord à Marcel Bouteron puis, dès l'année suivante, à son retour de Buchenwald, à Julien Cain¹, qui cumule cette fonction avec son ancien poste d'administrateur de la Bibliothèque nationale, témoigne d'une nouvelle volonté politique. Il s'agit, pour ce qui concerne l'enseignement supérieur, de développer et de moderniser l'accès à la documentation. Soixante années plus tard, c'est peu dire que tout a changé. Certes, la mission des bibliothèques universitaires n'a pas varié: elles ont toujours pour vocation de mettre à disposition de la communauté scientifique, dans les meilleures conditions, les ressources documentaires dont celle-ci a besoin. En revanche, la mise en œuvre de cette mission a pris des formes méconnaissables. L'explosion de la démographie étudiante, les métamorphoses de la documentation, la multiplication des publications, une suite ininterrompue de bouleversements technologiques, les évolutions juridico-administratives qui ont affecté les établissements d'enseignement supérieur, la volonté politique enfin se sont conjuguées pour transformer de fond en comble le paysage.

Pour rendre compte de ces transformations, il est d'abord nécessaire de les inscrire dans leur chronologie. Il convient ensuite de prendre la mesure des bouleversements opérés.

¹ Julien Cain s'étant essentiellement consacré à la Bibliothèque nationale, ce sont Pierre Lelièvre, son adjoint, et Paul Poindron, chef du service technique, qui ont porté la politique relative aux autres bibliothèques.

Au cours de ces soixante années, trois périodes se dégagent manifestement :

- de 1945 aux premières années de la décennie 1970, soit à l'époque des « Trente Glorieuses », les bibliothèques universitaires bénéficient d'une augmentation significative de leurs moyens et d'une organisation collective plus performante ; elles conservent cependant des éléments de fragilité qui les rendent vulnérables ;
- s'ouvre ensuite une période de crise qui s'étend sur quinze ou vingt ans, des premières années de la décennie 1970 à la fin des années 1980 ; à la fois crise de moyens et d'identité, celle-ci fut sans conteste profonde et vive, mais elle permit aussi de jeter les bases des évolutions à venir ; à ce titre, son bilan n'est pas que négatif ;
- le rapport Miquel² remis en février 1989 au ministre de l'Éducation nationale inaugure une phase de développement qui, d'une certaine façon, se poursuit encore aujourd'hui. Toutefois, les bouleversements technologiques apparus à la charnière des xx^e et xxi^e siècles semblent ouvrir la voie à une nouvelle époque.

► 1945-1970/75 : croissance, organisation, fragilités

En 1945, la situation des bibliothèques universitaires n'est pas brillante, tant pour des raisons de fond que pour des raisons qui tiennent à la conjoncture.

Sur le fond, alors que l'essentiel du pouvoir est aux mains des facultés et de leurs doyens, la bibliothèque est un organe de l'université, établissement public dont la présidence est assurée par le recteur de l'académie. Suivant la circulaire du 20 novembre 1886 portant Règlement des bibliothèques universitaires et toujours en vigueur à cette époque, la BU est définie comme « *établissement affecté aux besoins communs de l'ensemble des facultés [et] placée sous [l']autorité immédiate [du recteur]* ». Le Conseil général des facultés qui a pris en 1896 le nom de Conseil de l'Université se prononce, parmi bien d'autres sujets, sur le budget de la bibliothèque dont les recettes se résument pour l'essentiel aux droits de bibliothèque acquittés par les étudiants³. Une commission de la bibliothèque, composée d'enseignants et du bibliothécaire supervise les achats d'ouvrages et les abonnements⁴. Logés dans des bâtiments qui datent, dans leur grande

2 André Miquel, *Les bibliothèques universitaires : rapport au ministre d'État, ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports*, Paris, La Documentation française, 1989.

3 Réévalués en 1943, ces droits s'élèvent alors à 200 francs de l'époque, soit l'équivalent du coût moyen de deux volumes.

4 La circulaire du 20 novembre 1886 précise : « [La Commission] n'oubliera pas qu'une bibliothèque est réputée riche avec un nombre relativement restreint de volumes, si elle peut mettre à la disposition des lecteurs tous les bons ouvrages relatifs à chaque science, pendant que telle autre bibliothèque, très belle en apparence, est en réalité pauvre et incomplète, si le choix des livres n'a point été judicieusement fait. »

majorité, d'avant la Première Guerre mondiale, dotés d'un budget modeste et d'un personnel peu nombreux (198 emplois, dont 88 emplois de bibliothécaires, sont alors inscrits au budget de l'État⁵), souvent dirigés en province, pour des raisons d'économie, par le bibliothécaire de la bibliothèque municipale classée, ces services végètent plus qu'ils ne vivent. Pour des raisons qui tiennent à leur situation et à l'histoire, seules les quatre sections de la bibliothèque de l'université de Paris (bibliothèque de la Sorbonne pour les lettres et les sciences, bibliothèques des facultés de droit, de médecine et de pharmacie) ainsi que la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg connaissent un sort un peu moins défavorable.

Dans un semblable contexte, la nouvelle direction des bibliothèques et de la lecture publique a une mission toute tracée : augmenter les moyens, revisiter une doctrine à l'évidence datée, organiser le réseau. C'est d'autant plus nécessaire que la croissance des effectifs est engagée et s'accélère : les universités, qui comptent moins de 100 000 étudiants (97 000) en 1945, en accueillent 140 000 en 1950-1951, 215 000 en 1960-1961, 661 000 en 1970-1971 et 811 000 en 1975-1976⁶.

Même si elles sont pour une bonne part annulées par la progression de la démographie étudiante conjuguée à l'inflation des coûts de la documentation, les recettes des bibliothèques augmentent de façon significative. En 1949, les droits de bibliothèque sont triplés et portés à 600 anciens francs ; en 1969, ils sont fixés à 15 nouveaux francs. Par ailleurs, une politique de subventions est décidée : celles-ci passent de 14,5 millions d'anciens francs en 1945 à 51,4 millions de nouveaux francs en 1975, soit une multiplication par 355 en trente ans. Après conversion en francs constants et mise en rapport avec le nombre d'étudiants à desservir, on a pu cependant montrer que la progression était au total assez modérée⁷ : le ratio par étudiant passe de 82,61 francs en 1945 à 55,18 en 1951, 181,47 en 1961, 195,85 en 1971 et 187,19 en 1976, soit un peu plus d'un doublement de 1945 à 1960 puis une quasi-stagnation entre 1960 et 1975 alors que la démographie étudiante galope. Un effort est également consenti en matière d'emplois : on en compte 748 en 1960, 2 519 en 1970, 2 997 en 1975.

5 Denis Pallier, « Bibliothèques universitaires : l'expansion ? », dans *Histoire des bibliothèques françaises. 4, Les bibliothèques au XX^e siècle, 1914-1990*, sous la dir. de Martine Poulain, Paris, Promodis-Éditions du Cercle de la librairie, 1992, p. 382.

6 Sur l'ensemble des statistiques de la période, on pourra se reporter à : Denis Pallier, « Les bibliothèques universitaires de 1945 à 1975, chiffres et sources statistiques », *BBF*, 1992, n° 3, p. 58-69.

7 Denis Pallier, article cité à la note 5, p. 400.

Toutefois, par-delà les indispensables moyens de fonctionnement, les bibliothèques universitaires avaient aussi besoin d'un renouvellement de la doctrine et de nouveaux locaux, les deux choses étant d'ailleurs intimement liées tant il est vrai que les seconds sont l'incarnation de la première. La doctrine n'avait guère évolué depuis plusieurs décennies et restait fondée sur un modèle d'organisation qui privilégiait avant tout l'économie des surfaces, la séparation des magasins et de la salle de lecture, ainsi que la communication par bulletins. Quant aux bâtiments, ils étaient presque tous vétustes, inadaptés et dramatiquement étroits.

Le travail collectif de remise à plat des conceptions et de la bibliothéconomie animé par la DBLP aux travers notamment de journées d'études, d'une part, la mise en chantier des nombreuses opérations immobilières appelées par un nombre d'usagers sans cesse croissant, d'autre part, furent des entreprises de longue haleine au point que l'on doit faire nettement le départ entre l'avant et l'après 1962, date des *Instructions* du 20 juin 1962 qui témoignent d'une volonté de réformer et moderniser le fonctionnement des services⁸. Ces instructions entérinent l'organisation en sections disciplinaires qui émergeait depuis une dizaine d'années et préconisent une segmentation par niveaux (le premier pour les étudiants jusqu'à la licence, le second pour les étudiants avancés, les doctorants, les enseignants et chercheurs), ainsi que la mise en libre accès de la fraction la plus consultée des collections et leur classement selon la classification décimale universelle (CDU). L'architecture des bibliothèques construites à cette époque porte la trace des *Instructions* de 1962 : les bâtiments mis en service avant 1965 sont conçus selon un schéma ternaire avec salles de lecture/blocs magasins/services intérieurs ; les surfaces créées entre 1965 et 1975 mettent en œuvre en revanche des schémas beaucoup plus ouverts⁹.

En toute hypothèse, entre 1949 et 1975, plus de 120 bâtiments représentant plus de 500 000 mètres carrés furent mis en service : la période la plus dynamique fut sans conteste la décennie 1964-1973 qui vit l'ouverture de 365 000 mètres carrés pour 95 opérations. Cela n'est guère surprenant quand on sait que cette période est aussi celle de la création de nouvelles universités et facultés ainsi que de plusieurs collèges universitaires.

⁸ Instructions publiées dans le *BBF*, 1962, p. 401-410.

⁹ Jean Bleton, « Constructions et aménagements nouveaux réalisés en France pour les bibliothèques entre 1945 et 1985 », dans *Les bibliothèques : tradition et mutation ; Mélanges offerts à Jean-Pierre Clavel*, Lausanne, Bibliothèque cantonale et universitaire, 1987, p. 17-40 ; Marie-Françoise Bisbrouck, « Les bâtiments des bibliothèques universitaires », dans *Les bibliothèques dans l'Université*, sous la dir. de Daniel Renoult, Éditions du Cercle de la librairie, 1994, p. 177-190.

Par ailleurs, à l'initiative de la DBLP et de la Bibliothèque nationale qui, rappelons-le, relevaient de la même autorité, le réseau des bibliothèques fut consolidé autour d'un certain nombre d'outils comme le *Catalogue collectif des ouvrages étrangers* (CCOE, 1952) ou l'*Inventaire permanent des périodiques étrangers en cours* (IPPEC, 1952, automatisé en 1965), auxquels les bibliothèques universitaires apportaient une contribution majeure. D'autres initiatives, comme la création du service d'information bibliographique (SIB, 1962-1970) qui diffusait des listes d'ouvrages et de périodiques à acquérir, furent plus éphémères.

Si la période correspond bien à une phase d'organisation et de relative croissance, elle n'a pas pour autant porté remède aux deux maux, au demeurant étroitement solidaires l'un de l'autre, qui fragilisent les bibliothèques universitaires : celles-ci fonctionnent comme un dispositif extérieur aux facultés et aux universités, les directeurs de BU n'ayant pratiquement de compte à rendre qu'au recteur – qui a beaucoup d'autres tâches – et à l'administration centrale – qui est bien loin. Par ailleurs, le système documentaire est, depuis longtemps, dual avec l'existence, à côté des bibliothèques universitaires, de multiples bibliothèques dites de proximité qui, au service de l'enseignement ou de la recherche selon les cas, se sont multipliées. Ces bibliothèques de proximité, appelées aussi d'instituts ou de laboratoires, sont l'expression manifeste des insuffisances des bibliothèques universitaires. Même si l'on dénonce souvent à juste titre leur usage quasi-privé, leurs horaires d'ouverture réduits, leur organisation « maison », leurs catalogues confidentiels, les premières rendent, par leur souplesse ou leur réactivité, leur attention aux demandes des enseignants, un certain nombre de services pour lesquels les BU se révèlent moins performantes.

On aurait pu penser que la loi Edgar Faure du 12 novembre 1968 sur l'enseignement supérieur, en posant le principe de l'autonomie des universités, en confiant au président des responsabilités antérieurement exercées par le recteur et en instaurant une représentation de tous les membres de la communauté universitaire au travers de conseils élus, aurait permis de corriger certaines des insuffisances observées. En effet, son application se traduit par le fait que le directeur de la bibliothèque exerce désormais ses fonctions par délégation du président de l'établissement ; elle conduit aussi à la création d'un conseil de la bibliothèque et à la possibilité de constituer des commissions scientifiques spécialisées pour débattre des acquisitions. L'impact de ces dispositions fut toutefois plus symbolique que réel. Les réformes consécutives aux événements de 1968, muettes sur les défauts liés à la dualité du système, ne corrigèrent guère des faiblesses depuis longtemps constatées.

► 1970/75-1989 : années de crise

C'est dans les premières années de la décennie 1970 que se nouent les ingrédients constitutifs de la crise. Alors que la démographie étudiante s'emballa (entre 1968 et 1973, on compte en moyenne chaque année 45 000 inscrits de plus à l'université que l'année précédente), le système s'essouffle à répondre aux besoins. Si elles augmentent en valeur absolue et en francs courants, les subventions documentaires de l'État, qui constituent de loin la première source de recettes des BU, baissent en francs constants et rapportées au nombre d'étudiants¹⁰. Par ailleurs, la mise en service massive des nouvelles surfaces a généré des charges supplémentaires qui ont déséquilibré les budgets et entraîné une diminution des capacités d'acquisition de documents : celles-ci perdent 10 points en quelques années, passant de 65 % des dépenses en 1969 à 55 % en 1972. S'enclenche alors un cycle classique selon lequel la baisse des crédits de reliure est suivie de celle des achats d'ouvrages puis de celle des abonnements. Dans ce contexte, les bibliothèques universitaires, encore perçues – non sans quelques raisons – comme un corps étranger aux universités, sont en recul, alors que les bibliothèques de proximité voient au contraire leur position consolidée. La dégradation de la situation ne laisse pas insensible la profession : c'est en 1970 qu'est créée l'Association des directeurs de bibliothèques universitaires (ADBU) et en 1973 que l'Association des bibliothécaires français publie *Le livre noir des bibliothèques universitaires*.

L'organisation, en avril 1975, à l'initiative de l'administration centrale et sous la présidence du secrétaire d'État aux universités, de l'important colloque de Gif-sur-Yvette a pour objet d'enrayer cette situation en mettant à l'ordre du jour une meilleure intégration des BU aux établissements et la réduction de la dualité, voire de la fracture, du système documentaire universitaire. Il débouche sur plusieurs préconisations : réformer les conseils de bibliothèque pour mieux prendre en compte les besoins de la communauté scientifique et permettre l'éclosion d'une politique documentaire d'université ; consolider budgétairement la totalité des dépenses documentaires d'un établissement pour être en mesure d'en faire une analyse d'ensemble ; engager un recensement aussi exhaustif que possible des bibliothèques de proximité (bibliothèques d'unités d'enseignement et de recherche, départements, instituts ou laboratoires) et confier à des agents placés sous l'autorité du directeur de la BU la tâche d'organiser une coopération entre les différentes bibliothèques et de mettre en œuvre un catalogue collectif d'établissement.

10 1968 : 237,14 francs (constants) ; 1973 : 181,55. Voir Denis Pallier, article cité à la note 5, p. 400.

Lorsqu'en juillet 1975, la direction des bibliothèques et de la lecture publique (dirigée depuis 1964 par Étienne Dennery¹¹) est supprimée et remplacée, pour ce qui concerne la documentation dans les établissements d'enseignement supérieurs, par le service des bibliothèques (dirigé d'abord par Henri Rachou jusqu'en 1977, puis par Pierre Trincal jusqu'en 1982) au sein du secrétariat d'État aux universités, sa feuille de route est pour ainsi dire toute tracée par les conclusions du colloque de Gif. De fait, si la constitution de comptes consolidés pour la documentation s'avéra un objectif trop ambitieux pour être réalisé, les autres préconisations furent mises en application : les conseils de bibliothèques sont réformés par le décret du 26 mars 1976, quelques conservateurs sont affectés à la coordination interne aux établissements et des enquêtes sont lancées pour recenser les collections dispersées dans les universités. Ces enquêtes montrèrent qu'il existait près de 2 000 bibliothèques relevant directement des UER et que l'ensemble de leurs moyens faisaient mieux que jeu égal avec ceux des bibliothèques universitaires. L'enquête de 1980 portant sur l'exercice 1978 révèle ainsi que le rapport des dépenses d'acquisition entre les BU et les BUER s'établit à 45/55, au bénéfice des secondes¹².

En définitive, si le diagnostic formulé en 1975 était globalement lucide, le service des bibliothèques puis la direction des bibliothèques, des musées et de l'information scientifique et technique (DBMIST) qui prit sa suite en 1982 (dirigée par Denis Varloot puis par Henri Peretti de 1987 à 1989) n'eurent pas les moyens financiers de redresser une situation compromise. Contexte économique et budgétaire difficile des premières années des « Trente Piteuses », poursuite de la poussée démographique des étudiants (1 115 000 en 1988-1989 contre 811 000 en 1975-1976), croissance illusoire des dotations documentaires (85,6 millions de francs en 1988 contre 55,4 en 1976) alors que l'inflation s'emballe, que les coûts documentaires explosent et que les dévaluations successives renchérisent les achats de périodiques étrangers¹³ : tout concourt à aggraver la situation et à faire plonger les ratios dès qu'on les rapporte à la population à desservir. Quelque 200 emplois supplémentaires sont certes créés au

11 En 1964, Paul Poindron a remplacé Pierre Lelièvre dans les fonctions d'adjoint au directeur.

12 Alain Gleyze, « Les années de crise des bibliothèques universitaires », dans *Histoire des bibliothèques françaises*, 4, p. 676. Dans *Les bibliothèques en France*, Rapport au Premier ministre établi en juillet 1981 par un groupe interministériel présidé par Pierre Vandevoorde, directeur du livre, Paris, Dalloz, 1982, il est indiqué (p. 33) que le réseau des bibliothèques universitaires assure 46 % des acquisitions et celui des bibliothèques d'UER et de laboratoires 54 %.

13 Le rapport Vandevoorde (note précédente) signale que, si les moyens de fonctionnement (toutes ressources confondues) ont augmenté de 80 % entre 1973 et 1981, les coûts documentaires ont connu une dérive supérieure à 100 % pendant la même période.

début de la décennie 1980 mais le « tournant de la rigueur » de 1983 se traduit bientôt par des suppressions régulières au budget de l'État au cours des années suivantes (188 au total¹⁴), si bien que le nombre d'emplois dans les bibliothèques universitaires en 1988 est à peine supérieur à celui de 1976 (3 100 contre 3 000). Quant aux constructions de nouveaux bâtiments, elles sont pratiquement inexistantes entre 1976 et 1988¹⁵.

Le caractère dual du système s'est ainsi progressivement renforcé, avec d'un côté des bibliothèques universitaires aux capacités réduites (à la fin des années 1980, on considère qu'elles n'assurent plus que 40 % des dépenses documentaires¹⁶) et à la légitimité contestée (la communauté universitaire n'attend plus d'elles que la satisfaction des besoins documentaires pédagogiques courants) et de l'autre des bibliothèques spécialisées en expansion mais dont la visibilité et l'accessibilité restent problématiques. L'inadaptation des structures et des moyens est patente et le terme de crise parfaitement approprié pour décrire la situation. Deux rapports s'en font explicitement l'écho : le rapport « Vandevoorde » en 1981, le rapport « Gattégno-Varloot » en 1985. Ils n'eurent pas cependant l'efficacité espérée. Le premier¹⁷, du nom du directeur du livre en fonction à l'époque au ministère de la Culture, était pour sa partie relative aux bibliothèques universitaires largement inspiré des analyses et préconisations faites par le service des bibliothèques dirigé par Pierre Trincal. Commandé par un Premier ministre (Raymond Barre) et remis à un autre (Pierre Mauroy) dans une période de rupture politique, ce rapport n'était guère en situation de fonder une nouvelle orientation. Le second rapport¹⁸, cosigné par les deux directeurs en charge des bibliothèques, le directeur du livre et de la lecture et le directeur des bibliothèques, des musées et de l'information scientifique et technique, n'arrivait pas dans une conjoncture favorable et n'eut pas de retentissement au-delà d'un cercle d'initiés.

On sait cependant qu'une crise est souvent porteuse des solutions qui émergeront pour y mettre fin. À cet égard, la période 1970/75-1988 est loin d'être improductive, dans la mesure où elle voit la mise en place d'outils, de principes et même d'une « culture » qui se révéleront utiles et efficaces lorsque la volonté politique de développer la fonction docu-

14 André Miquel, rapport cité à la note 2, p. 28.

15 Les statistiques de la période 1977-1992 sont détaillées dans Pierre Carbone, « Les bibliothèques universitaires, dix ans après le rapport Vandevoorde », *BBF*, 1992, n° 4, p. 46-58.

16 Alain Gleyze, article cité à la note 12, p. 676.

17 Rapport cité à la note 12.

18 Jean Gattégno et Denis Varloot, *Rapport sur les bibliothèques à Monsieur le ministre de l'Éducation nationale et Monsieur le ministre de la Culture*, mars 1985.

mentaire à l'université se manifestera et que les moyens correspondants seront dégagés.

La loi du 26 janvier 1984, dite loi Savary sur l'enseignement supérieur, a eu en l'espèce un impact important en ce qu'elle a créé les conditions de possibilité d'une politique documentaire d'établissement. Le décret d'application du 4 juillet 1985 en permettant la constitution, au sein de chaque université, d'un service commun de documentation (SCD) ou, par plusieurs universités, d'un service interétablissements de coopération documentaire (SICD) a doté les établissements de structures susceptibles de mettre en cohérence la diversité des bibliothèques d'une université. Le SCD est en effet un service au sens plein du terme, avec un directeur, un budget, un personnel ; il a vocation à réunir à l'ancienne BU des bibliothèques qui lui sont désormais intégrées et à mettre en œuvre un partenariat organisé avec les autres bibliothèques qui lui sont simplement associées ; un conseil de la documentation est en outre constitué. Ce nouveau dispositif, destiné à dépasser la fracture qui traversait la documentation universitaire, fut pendant les premières années plus incantatoire qu'opérateur : les conseils d'administration des universités tardèrent à adopter les statuts de leur SCD ou SICD puis ne se prononcèrent guère, par un vote, en faveur de l'intégration de bibliothèques de composantes. Quant aux relations qui devaient se nouer entre le SCD et les bibliothèques associées (échanges d'informations sur les acquisitions, fourniture de statistiques, etc.), elles restaient dans la plupart des cas lettre morte. Si certains crurent pouvoir dénoncer dans cette réforme un « machin technocratique » doublé d'acronymes malheureux, la réalité était autre : un instrument à vocation doublement intégratrice (intégration du SCD dans l'université, intégration des bibliothèques dans le SCD) était créé et pourrait se révéler précieux dans le cas où une dynamique de développement viendrait à émerger.

Dans l'attente de cette dynamique encore hypothétique et dans le contexte globalement défavorable qui était le leur, la seule carte que pouvaient jouer les bibliothèques universitaires et l'administration centrale était celle de la rationalisation et de la modernisation ou, si l'on préfère, celle des gains de productivité, de façon à rendre aussi efficaces que possible des moyens extrêmement limités.

La création, à partir du début des années 1980, des centres d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique (CADIST) relève de cette volonté¹⁹. En constituant les premières pièces d'un réseau de bibliothèques de référence et de recours, chargées, dans leur discipline

19 Circulaire du 26 mai 1983, publiée au *Bulletin officiel de l'Éducation nationale* du 9 juin 1983.

d'excellence, d'assurer une couverture aussi complète que possible de la documentation de niveau « recherche » ainsi que la fourniture à distance des documents dans des délais rapides, le service des bibliothèques puis la DBMIST posaient les bases d'une carte documentaire nationale et organisaient le prêt entre bibliothèques autour de pôles efficaces. Ceux qui voulurent y voir un cache-misère ou un habillage élégant de la pénurie ne manquaient certes pas d'arguments eu égard à la modestie des moyens qui sévissait alors: il reste qu'il s'agissait d'une réforme structurante et porteuse d'avenir dans un paysage scientifique appelé à voir émerger des pôles de spécialités.

Mais c'est surtout sur la voie de la modernisation par le recours aux nouvelles technologies que les bibliothèques, sous l'impulsion forte de l'administration centrale, s'engagèrent pour « sortir par le haut » des difficultés dans lesquelles elles se trouvaient. Ce chemin, qui était de toute façon inéluctable, ne fut évidemment ni linéaire ni exempt d'échecs. Il fut même par moments, notamment à l'époque de la DBMIST, emprunt d'une idéologie techniciste²⁰ qui pouvait conduire à faire passer au second plan la dimension scientifique des bibliothèques universitaires et à négliger les contenus.

À partir du début de la décennie 1970, la question de l'automatisation des bibliothèques est ouvertement posée. C'est l'époque où l'historien et bibliothécaire Henri-Jean Martin écrit dans un petit texte à visée prospective que « *l'automatisation des bibliothèques est aujourd'hui à l'ordre du jour*²¹ ». Aussi la DBLP puis le service des bibliothèques s'étaient-ils dotés d'une structure chargée de porter cette politique: ce fut d'abord le rôle du bureau pour l'automatisation des bibliothèques (BAB) de 1971 à 1975, puis celui de la division de la coopération et de l'automatisation (DICA) après 1975. Si certaines initiatives locales, bien circonscrites et donc plus facilement maîtrisables, comme en 1971 l'automatisation du catalogue des périodiques de l'Isère (CPI) par la bibliothèque interuniversitaire de Grenoble ou celle des périodiques de la bibliothèque universitaire de Nice (AGAPE), furent des réussites, les projets d'envergure nationale, tels que CAPAR (catalogue partagé des ouvrages étrangers) ou CANAC (catalogue national centralisé fournissant à la demande des fiches imprimées à partir

²⁰ On entendait alors que les conservateurs devaient être des ingénieurs et des managers. Cela ne saurait faire oublier que leurs fonctions les placent en interface de la communauté savante et des ressources d'information scientifique et qu'ils doivent, à ce titre, avoir une expérience de la recherche et conserver un lien avec la pratique scientifique.

²¹ Henri-Jean Martin, « La bibliothèque de demain », dans *Le livre français, hier, aujourd'hui, demain*, sous la dir. de Julien Cain, Robert Escarpit, Henri Jean Martin, Imprimerie nationale, 1972, p. 378.

des notices de la *Bibliographie de la France* informatisée en 1975) furent successivement abandonnés.

Avec la création de la DBMIST qui regroupe dans une même direction ministérielle les bibliothèques des établissements supérieurs et l'information scientifique et technique, les pouvoirs publics se donnent des ambitions plus élevées et affichent la volonté de professionnaliser ce qu'on n'appelle plus l'automatisation mais l'informatisation de la documentation. Elle intervient notamment dans trois directions :

– *L'informatisation des bibliothèques* : envisagé initialement, le développement d'un logiciel de gestion intégré des différentes fonctions bibliothéconomiques (MÉDICIS) est rapidement abandonné. La modestie des moyens financiers susceptibles d'être consacrés à l'informatisation dite « locale » conduit à mettre à disposition des bibliothèques des outils qui informatisent seulement certaines fonctions jugées prioritaires : MOBICAT, qui automatise la production de fiches ; MOBI-PRÊT puis MOBI-BOP qui gèrent le prêt.

– *L'informatisation des outils collectifs* : si le prêt entre bibliothèques fut modernisé, c'est surtout dans le champ du signalement et de la localisation des documents que les initiatives se multiplièrent. En 1983, est inauguré le *Catalogue collectif national des publications en série* (CCN-PS), constitué à partir de la base du Centre international d'enregistrement des publications en série (CIEPS), d'AGAPE et de CPI ; il se révélera une incontestable réussite. La mise en œuvre du catalogue collectif des ouvrages soulevait en revanche des problèmes techniques beaucoup plus complexes et le retard pris par la Bibliothèque nationale dans son informatisation ne permettait pas de prendre appui sur une base catalographique de référence. Il s'agissait de doter les universités d'un outil de catalogage partagé permettant à la fois la dérivation des notices déjà rédigées et l'enrichissement d'une base collective valorisant les collections et favorisant la fourniture à distance. À partir de 1984, plusieurs bibliothèques, encouragées en ce sens par l'administration centrale, rejoignaient le réseau Sibil-France (RSF), constitué autour du logiciel suisse SIBIL introduit en France par la bibliothèque interuniversitaire de Montpellier. À partir de 1986, la DBMIST milita fortement en faveur de l'adhésion des établissements au réseau nord-américain OCLC (Online Computer Library Center), au catalogue riche de plusieurs dizaines de millions de notices dans toutes les langues. Puis à partir de 1989, lorsque la base OPALE de la Bibliothèque nationale fut en mesure d'accueillir des partenaires extérieurs, un troisième réseau fut constitué. Enfin, dans le but de réunir dans un seul instrument des données issues de trois sources aux formats hétérogènes

(SIBIL/OCL/BN-OPALE), la décision est prise en 1987 de réaliser le PANCATALOGUE. Les orientations alors retenues firent débat : était-il raisonnable de multiplier les réseaux et d'être ainsi conduit à devoir constituer, avec le PANCATALOGUE, une couche supplémentaire ? Était-il judicieux d'encourager l'adhésion à OCLC, dont les coûts de fonctionnement étaient extrêmement élevés et qui plaçait les bibliothèques, qui contribuaient pourtant de façon notable à l'enrichissement de la base mondiale, dans une situation de dépendance quasi coloniale ? Pour légitimes qu'elles soient, ces questions ne sauraient toutefois faire oublier l'essentiel à savoir l'appropriation par les bibliothèques universitaires et leur personnel des outils de catalogue informatisé en réseau et des formats correspondants.

– *Le développement des bases de données* : un effort important fut consenti par la DBMIST pour favoriser la constitution de bases de données documentaires en langue française, hébergées pour beaucoup d'entre elles par le Serveur universitaire national de l'information scientifique et technique (SUNIST). Plusieurs unités régionales de formation à l'information scientifique et technique (URFIST), composées d'un binôme conservateur/enseignant-chercheur, furent créées. Dans chaque bibliothèque, des agents furent formés pour assister les usagers et des services de recherche documentaire informatisée (RDI) furent constitués.

Le bilan des années de crise apparaît au total très contrasté. En termes de moyens et de services, la situation reste incontestablement très défavorable. En revanche, les nouvelles structures (SCD et SICD) n'attendent qu'une impulsion pour faire éclore leurs potentialités et la décennie 1980 a apporté de nouvelles compétences et modifié l'état d'esprit des agents et la culture professionnelle. La volonté de s'intégrer dans l'université et la sensibilité à l'informatique documentaire constituent un double capital qui ne demande qu'à fructifier.

► 1988-2005 : développement des services, émergence des ressources numériques²²

Un bref coup d'œil rétrospectif pourrait conduire à dire que la IV^e République et, plus nettement, les deux mandats présidentiels du général de Gaulle ont correspondu à la première période de croissance et d'organisation. C'est sous la présidence de Georges Pompidou, bien qu'il fût un homme de culture et à l'instigation d'une politique industrielle ambitieuse

²² Les données statistiques de la période sont recensées chaque année dans l'*Annuaire des bibliothèques universitaires*, La Documentation française.

et qu'il portât, d'abord comme Premier ministre, une attention particulière aux bibliothèques²³, que la machine commença à se dérégler. La crise s'approfondit sous les deux septennats suivants, sans que l'on puisse, de ce point de vue, observer de rupture significative entre l'un et l'autre. Ce n'est donc qu'après la seconde élection de François Mitterrand à la présidence de la République en 1988 que la marche en avant repart. La raison en est connue : le développement des bibliothèques universitaires s'inscrit alors dans une politique globale et ambitieuse de programmation du développement de l'enseignement supérieur. On en voit la manifestation jusque dans l'organisation administrative du ministère de l'Éducation nationale : la DBMIST est supprimée et la nouvelle sous-direction des bibliothèques²⁴ (confiée à Daniel Renoult jusqu'en 1994) devient, aux côtés de la sous-direction des affaires financières, de celle des contrats d'établissements et de celle des constructions, l'une des quatre composantes de la nouvelle direction de la programmation et du développement universitaire (DPDU), dotée de moyens financiers considérables.

L'un des premiers actes du nouveau ministre, Lionel Jospin, est de constituer, en juin 1988, une commission sur les bibliothèques universitaires dont la présidence est confiée à André Miquel, professeur au Collège de France et ancien administrateur de la Bibliothèque nationale. Des crédits importants (plus de 60 millions de francs), inscrits dès la même année dans un collectif budgétaire, viennent abonder les subventions de fonctionnement inscrites au budget primitif pour 1988 (85,6 millions de francs) et manifestent la détermination du gouvernement à promouvoir une action vigoureuse. Sans complaisance, le rapport de la commission part du constat que « *les bibliothèques constituent une des zones sinistrées de l'ensemble universitaire*²⁵ ». Il souligne combien les comparaisons internationales sont défavorables à la France : pour un nombre d'étudiants quasiment identique en Allemagne, les collections sont quatre fois plus riches et les communications et prêts trois fois plus nombreux outre-Rhin. Posant comme principe que l'enseignement comme la recherche ont besoin de bibliothèques qui permettent d'accéder à l'information « crue » plutôt

23 On sait qu'il est à l'origine de la nomination d'Étienne Dennerly, son ancien condisciple de la rue d'Ulm, à la tête de la DBLP et de la Bibliothèque nationale en 1964.

24 Lorsque la DPDU est supprimée en 1993, la sous-direction des bibliothèques, devenue sous-direction des bibliothèques et de la documentation, est successivement rattachée à la direction de l'information scientifique et technique et des bibliothèques (DISTB, dirigée par François Hinard), à la direction de l'information scientifique, des technologies nouvelles et des bibliothèques (DISTNB, dirigée par Francis Balle puis Bernard Dizambourg), puis à la direction de l'enseignement supérieur (DES, dirigée par Francine Demichel puis Jean-Marc Monteil).

25 A. Miquel, rapport cité à la note 2, p. 11.

qu'au « tout cuit²⁶ », il appelle à une puissante mobilisation de moyens : construction de 370 000 mètres carrés, soit un investissement de 2,4 milliards de francs sur 10 ans ; création de 1 500 emplois sur 5 ans ; quadruplement du budget de fonctionnement global en le portant de 150 à 600 millions de francs²⁷. Il formule aussi de multiples propositions, en particulier l'objectif minimal d'une ouverture hebdomadaire des services à 60 heures, alors que la moyenne constatée est d'environ 40 heures²⁸.

Si le rythme des mesures préconisées par le rapport ne fut pas tenu, des moyens très importants ont cependant été mis en œuvre à partir de 1989, par-delà les alternances politiques :

– *Les subventions de fonctionnement* connaissent une progression continue : en 1990, elles représentent déjà 229 millions de francs ; en 1995, elles atteignent 376 millions de francs ; en 2000, 545 millions de francs ou 83,03 millions d'euros ; en 2005, 104,7 millions d'euros (soit l'équivalent de 687 millions de francs). Au total, le chiffre initial de 1988 aura été multiplié par 8 en 18 ans, soit un taux moyen de croissance supérieur à 12 % par an. Sans doute la conjonction de l'augmentation de la population étudiante (on passe de 1 022 000 à 1 430 000 étudiants à l'université entre 1988 et 2005, avec un pic à 1 462 000 en 1995-1996), de l'érosion monétaire, de la forte croissance des coûts des périodiques étrangers, enfin des surcoûts liés à l'émergence des revues électroniques à partir de 1997 doit-elle conduire à relativiser la progression des crédits : il reste que le solde est incontestablement positif et que la « zone sinistrée » dénoncée par la commission Miquel a fait place à une situation moins compromise.

– *Des créations d'emplois* sont opérées à un rythme soutenu : 2 017 emplois relevant de la filière des bibliothèques sont créés entre 1990 et 2005, soit une moyenne de 126 par an. Celle-ci masque évidemment des disparités selon les années : aucune création en 2005, 25 en 1994, mais 200 en 1997 et 349 en 1998. On comptait 3 149 postes en BU en 1988, on en compte 5 263 en 2004.

– *Les constructions, extensions ou réaménagements de bibliothèques*, arrêtés depuis une quinzaine d'années, reprennent. Le schéma Université 2000 (1991-1995), relayé par le volet « enseignement supérieur » du XI^e Plan (1994-1999), lui-même suivi par le plan Universités du troisième millénaire (U3M) dont la première phase correspond aux contrats de plan

26. *Ibid.*, p. 19.

27. *Ibid.*, p. 29.

28. *Ibid.*, p. 23.

État/Régions de la période 2000-2006 se sont traduits par la mise en service, entre 1991 et 2005, de 400 000 mètres carrés supplémentaires de bibliothèques universitaires. Cet effort s'est accompagné, au début des années 1990, d'une réflexion de fond sur les missions et la programmation des équipements ainsi que sur la conduite des projets²⁹. Priorité a été accordée au libre accès aux collections – dont le taux est passé en quinze ans de 20 % à 33 % – ainsi qu'à la possibilité de faire coexister des pratiques documentaires diversifiées. La flexibilité de bâtiments appelés à s'adapter à des besoins en constante évolution et aux changements induits par les nouvelles technologies, la maîtrise des coûts de fonctionnement et d'entretien furent également recherchées. En 1999-2000, un essai d'évaluation des nouveaux bâtiments a été effectué afin de dresser un bilan et d'actualiser la doctrine³⁰. D'une façon générale, il est apparu que les espaces ainsi ouverts étaient encore insuffisants, les nouvelles bibliothèques ayant souvent provoqué des regroupements de collections non prévus au départ. En définitive, compte tenu de la désaffectation de certains locaux, la superficie totale s'élève en 2005 à 960 000 mètres carrés contre 635 000 en 1989; quant aux places de travail, on en compte 110 000 contre 70 000.

Du fait de la croissance des effectifs au rythme de 70 000 étudiants par an au début des années 1990, l'augmentation des moyens ne fut sans doute pas immédiatement perçue sauf en ce qui concerne les subventions de fonctionnement. Le tableau suivant exprime en effet la dégradation de certains ratios jusqu'au milieu de la décennie; puis, en raison du tassement de la démographie, ceux-ci retrouvent leur niveau initial puis le dépassent sensiblement.

	Subvention de fonctionnement par étudiant	Agents pour 1 000 étudiants	m² par étudiant
1988	12,77 €	3,06	0,60
1995	39,20 €	2,44	0,50
2005	73,21 €	3,68	0,67

²⁹ Marie-Françoise Bisbrouck et Daniel Renoult (dir.), *Construire une bibliothèque universitaire: de la conception à la réalisation*, Éditions du Cercle de la librairie, 1993.

³⁰ Marie-Françoise Bisbrouck (dir.), *Les bibliothèques universitaires: évaluation des nouveaux bâtiments (1992-2000)*, La Documentation française, 2000. Claude Jolly, « Le plan Universités du III^e millénaire (U3M) et les bibliothèques des établissements d'enseignement supérieur », dans *Technique et architecture*, juin-juillet 2001, p. 80-83.

Le déblocage de moyens importants et la poursuite de l'effort sur la durée ont constitué un facteur déclenchant qui a modifié en profondeur le paysage documentaire universitaire. C'est dans ce contexte de croissance que le dispositif organisateur porté par le décret de 1985 sur les services communs de documentation et les services interétablissements de coopération documentaire (complété en 1991 par un décret sur la documentation en Île-de-France) ainsi que les compétences techniques et informatiques acquises au cours des années antérieures ont été en mesure de produire leurs effets. La mise en œuvre entre l'État et les établissements de la politique contractuelle a aussi joué un rôle non négligeable dans l'accélération du processus de développement et de modernisation de la fonction documentaire : en répartissant un volume de crédits presque aussi important que les dotations sur critères, les contrats quadriennaux se sont révélés des instruments efficaces. La combinaison de ces quatre éléments (des moyens accrus, des statuts mieux adaptés, une culture professionnelle renouvelée, une politique contractuelle fortement incitative) est à l'origine des profondes évolutions qui ont caractérisé, depuis le rapport Miquel, tant les bibliothèques elles-mêmes que le réseau qu'elles constituent. Ce sont ces évolutions qu'il convient d'examiner.

•• **L'intégration de la fonction documentaire dans l'université**

En instituant les SCD et les SICD, c'est-à-dire des services appelés à réunir l'ancienne BU et des bibliothèques intégrées et à nouer un partenariat avec les bibliothèques associées, le décret de 1985 s'attachait à dépasser le dualisme du modèle traditionnel et dotait les universités, nous l'avons dit, d'un instrument propre à porter et mettre en œuvre une véritable politique documentaire d'établissement, articulée aux objectifs pédagogiques et scientifiques et débattue dans les instances. C'est seulement dans le contexte renouvelé de la décennie 1990 que la mutation intervient. Doté de crédits plus convenables, le SCD (ou le SICD) devient un enjeu – y compris un enjeu de pouvoir – dans l'université et acquiert une capacité de proposition et d'action dans le dialogue avec les bibliothèques de composantes. Par ailleurs, la mise en place des SCD coïncide avec la montée en puissance du pouvoir présidentiel dans les universités et l'on observe qu'il se noue une solidarité objective entre un président qui souhaite promouvoir une politique d'établissement et l'affirmation d'un service commun dont la capacité structurante se révèle importante.

S'engage alors un double processus : d'intégration du SCD dans l'université d'abord ; d'intégration de bibliothèques d'UFR, de départements ou d'instituts dans le SCD ensuite. On peut considérer que le premier est achevé : on n'imagine plus qu'un SCD puisse aujourd'hui fonctionner en

marge de son université (ce qui ne signifie pas bien entendu que tous les établissements ont défini une politique documentaire fortement élaborée). Le second est une tâche de longue haleine qui n'est pas terminée mais qui s'est progressivement développée. Les contrats quadriennaux témoignent de l'ampleur du phénomène: un nombre important de bibliothèques ont été intégrées au sens fort du terme, c'est-à-dire avec leurs collections, leurs moyens financiers et leurs personnels; parfois, l'intégration n'a pas été suivie du transfert de tout ou partie des moyens correspondants mais a constitué un facteur de rationalisation; dans d'autres cas enfin, l'intégration n'a été que fonctionnelle, par exemple sous la forme d'une simple intégration au catalogue du SCD, ce qui constitue souvent la première étape d'une politique d'établissement.

À partir de 1997, soit au milieu de la période qui nous occupe, l'émergence des documents électroniques a sensiblement accéléré ce double processus. En effet, tant leur coût très élevé que la nécessité de substituer à des achats d'exemplaires multiples l'acquisition de licences pour l'ensemble de l'établissement ont conduit les instances scientifiques et l'exécutif des universités à se saisir de ce dossier et à faire du SCD, dans la plupart des cas, l'opérateur de l'acquisition et de la diffusion de ces ressources. Dans plusieurs établissements, des moyens complémentaires (attribution d'une part du Bonus Qualité Recherche; financement voté par le conseil scientifique; contributions imputées sur les crédits des équipes de recherche) sont venus abonder le budget du SCD pour lui permettre de faire face aux charges induites par ces nouvelles licences, ce qui constitue un signe supplémentaire de son intégration dans l'établissement.

Par rapport à la période 1970/75-1988, le renversement de perspective est nettement marqué. Alors qu'au plus fort des années de crise la part de la BU dans les dépenses documentaires des universités était tombée à environ 40 %, le rapport s'est inversé. Une analyse des comptes financiers des établissements pour l'exercice 2001 a montré que les dépenses d'acquisitions documentaires des SCD représentaient 73 % contre 27 % pour celles des composantes.

•• Le développement des ressources documentaires

Le résultat le plus clair de l'augmentation des crédits, de la vigueur du double processus d'intégration rappelé ci-dessus et de l'émergence des ressources électroniques consiste en un incontestable développement de la couverture documentaire.

S'agissant des ouvrages, le nombre d'acquisitions annuelles est passé de 360 799 en 1988, soit 0,33 volume par étudiant, à 938 669 en 2004,

soit 0,65 volume par étudiant. On peut faire un constat analogue pour les périodiques (sur papier), avec 68 481 abonnements en 1988, soit 6,7 pour 100 étudiants, contre 118 696 en 2004, soit 8,3 pour 100 étudiants.

Un examen attentif doit toutefois conduire à distinguer deux phases sensiblement différentes :

- la phase 1988-1998 qui correspond à une croissance accélérée de la documentation sur support traditionnel (papier) : entre 1988 et 1998, le nombre de volumes de monographies acquises progresse au rythme très soutenu de + 60 000 en moyenne par an ; celui des abonnements au rythme de + 5 500 par an ;

- la phase postérieure à 1998 illustrée par les deux tableaux ci-après. Celle-ci se traduit à la fois par une stagnation des achats sur papier, voire par une baisse, notamment en ce qui concerne les publications étrangères, et par l'envol extrêmement rapide des ressources électroniques, en particulier des revues en ligne. La structure des dépenses s'en trouve également profondément modifiée, la part consacrée aux ressources numériques passant en six ans de 8,7 à 18,4 %. Les charges correspondant aux acquisitions électroniques n'ont cependant pas été financées uniquement par redéploiement effectué au détriment des autres achats documentaires : on observe aussi que le poids de l'ensemble des acquisitions a significativement augmenté dans le budget de fonctionnement des SCD et SICD.

Acquisitions documentaires 1998-2004 (volumes et titres)

	Ouvrages (nombre de vol.)	dont étrangers	Volume par étudiant	Revue papier (nombre de titres)	dont étrangères	Titres pour 100 étudiants	Revue en ligne (nb titres)
1998	948 419	158 662	0,68	122 714	57 183	8,8	1 076
1999	864 489	138 106	0,62	125 078	56 276	8,9	3 926
2000	887 357	137 726	0,64	123 683	55 737	8,8	53 403
2001	876 866	144 228	0,64	124 645	55 332	9,1	128 395
2002	888 911	135 555	0,64	123 935	54 155	8,9	178 813
2003	912 373	131 685	0,64	120 390	51 623	8,4	248 047
2004	938 669	136 032	0,65	118 696	51 081	8,3	347 024

Dépenses d'acquisitions documentaires 1998-2004 (en €)					
	Acquisition d'ouvrages	Abonnements revues papier	Ressources électroniques	Total des dépenses d'acquisition	% des dép. doc. dans le budget de fonctionnement
1998	23 707 289 € (40,5 %)	29 696 233 € (50,7 %)	5 109 168 € (8,7 %)	58 512 690 €	51,2 %
1999	21 606 395 € (36,7 %)	31 320 498 € (53,2 %)	5 921 798 € (10,1 %)	58 848 671 €	51,4 %
2000	22 382 512 € (35,4 %)	33 885 657 € (53,5 %)	7 036 201 € (11,1 %)	63 304 370 €	54,3 %
2001	22 399 760 € (33,4 %)	35 392 467 € (52,8 %)	9 256 003 € (13,8 %)	67 048 230 €	55,9 %
2002	23 694 509 € (33,4 %)	35 974 844 € (50,8 %)	11 196 612 € (16,2 %)	70 865 965 €	55,3 %
2003	24 506 660 € (32,8 %)	37 112 823 € (49,7 %)	13 027 828 € (17,5 %)	74 647 311 €	57,1 %
2004	26 686 500 € (34 %)	37 230 170 € (49,5 %)	14 417 474 € (18,4 %)	78 334 144 €	57,3 %

Au total, si certaines évolutions sont préoccupantes, notamment la stabilisation à un niveau très moyen des monographies françaises, le recul des monographies étrangères ainsi que certains désabonnements, il reste que le bilan général de la période est largement positif: le niveau global de couverture documentaire a nettement progressé et le virage des publications électroniques a été pris de façon incontestable.

•• La modernisation des bibliothèques et de l'accès à la documentation

La période inaugurée par le rapport Miquel est aussi celle d'une forte modernisation, au point que l'on a parfois dit que les bibliothèques ont été à l'avant-garde de l'introduction des technologies nouvelles dans l'université. Là encore, les opérations se sont déroulées en deux phases. La première, qui s'étend sur l'ensemble de la décennie 1990, correspond à la mise en œuvre, dans chacun des scd ou sïcd, d'un système intégré de gestion de bibliothèque (sigb) qui informatise, par l'intermédiaire d'un même outil, l'ensemble des fonctions bibliothéconomiques de base (acquisitions, bulletinage des périodiques, catalogage, inscriptions, communications, prêts, statistiques) et se substitue aux dispositifs modulaires de la décennie précédente. Plus de 40 millions de francs (6 millions d'euros)

ont été alloués chaque année par l'État dans les contrats quadriennaux pour contribuer, en règle générale à hauteur de 50 %, au financement des progiciels, des serveurs et des postes de travail correspondants. À la charnière des deux siècles, la quasi-totalité des bibliothèques étaient dotées d'un SIGB et beaucoup d'entre elles étaient logiquement confrontées à la question de l'acquisition d'un système de nouvelle génération. En parallèle, de nombreux chantiers de numérisation des catalogues sur fiches ont été engagés : 9,5 millions de fiches (5,4 millions dans le cadre de marchés nationaux, 4,2 millions dans le cadre d'initiatives locales) ont ainsi été rétroconverties entre 1991 et 2005. Sur ces bases, un grand nombre d'universités ont été en mesure de mettre en œuvre un catalogue unique d'établissement recensant toutes les collections quels que soient leur statut et leur origine.

La seconde phase, induite par les mutations technologiques, l'explosion des ressources numériques et la généralisation de l'usage de la Toile, se dessine dès les années 1997-1998 et se continue encore aujourd'hui. Émerge en effet progressivement la notion de système global d'information (SGI) d'établissement appelé à gérer l'ensemble des informations administratives, financières mais aussi et surtout pédagogiques, scientifiques et documentaires utiles à l'université et à contrôler les accès en authentifiant, grâce à la constitution d'un annuaire, les différents usagers et en leur associant des droits. Dans ce nouveau contexte fortement intégré, la bibliothèque est conduite à développer un système d'information documentaire (SID) dont le SIGB, et au premier chef le catalogue, constitue la « brique de base » mais qui permet également de produire des contenus et d'accéder à des ressources documentaires gratuites (cours en ligne, thèses, rapports de recherche, articles) ou acquises à titre onéreux par l'établissement (bases de données, revues électroniques). À travers la mise en œuvre du SID et son intégration au SGI, la bibliothèque universitaire s'est instituée comme un acteur essentiel de la modernisation des établissements. Par là même, les modalités d'accès à la documentation sont bouleversées puisque l'interrogation depuis les locaux de la bibliothèque ni même de l'établissement n'est plus nécessaire. Les contrats quadriennaux ont fortement accompagné ces évolutions.

•• **L'amélioration des services aux usagers**

L'augmentation du volume des acquisitions d'ouvrages et de revues, sur support papier ou sous forme électronique, l'extension et le renouvellement d'une part importante du patrimoine immobilier avec un large recours à l'accès direct aux documents, le développement du signalement des collections et de l'accès à distance ont sensiblement amélioré la qualité

des services rendus. D'autres initiatives y ont par ailleurs puissamment contribué. En tout premier lieu, l'accroissement des horaires d'ouverture qui a fait l'objet d'une politique volontariste et a été l'un des principaux critères d'implantation des nouveaux emplois. De 40 heures hebdomadaires en moyenne au moment du rapport Miquel, ceux-ci ont été portés à 57 heures; quant au nombre moyen de jours d'ouverture annuels, il est passé de 236 en 1990 à 251 en 2004. Par ailleurs, compte tenu de la diversification des ressources d'information et de leur mode d'accès ainsi que de l'arrivée à l'université d'étudiants parfois insuffisamment préparés, des formations d'usagers à la recherche documentaire ont commencé à être mises en place, notamment dans le cadre d'une coopération entre le SCD ou le SICD et les enseignants-chercheurs.

L'amélioration de l'offre de services s'est logiquement traduite en termes d'audience. Même si la notion d'*inscrit* à la bibliothèque perd progressivement de sa pertinence avec la mise en place de systèmes globaux d'information et le développement de l'accès à distance, on observe que le taux d'étudiants inscrits dans une BU est passé en quinze ans d'un peu plus d'un sur deux à près de trois sur quatre. L'usage est également devenu plus fréquent: alors qu'en 1988, chaque usager venait en moyenne 33 fois dans l'année à la bibliothèque, il y est venu 49 fois en 2004. Après avoir régulièrement augmenté jusqu'en 1997, le nombre d'ouvrages communiqués depuis les magasins et prêtés à domicile s'est stabilisé depuis: cette stabilité est en elle-même l'indice d'un surcroît d'activité du fait de l'augmentation concomitante du libre accès aux collections et de la mise en ligne de nombreux contenus. Si les instruments de mesure des usages de la documentation numérique ne permettent pas actuellement d'en rendre compte de façon suffisamment rigoureuse, on évaluait cependant en 2004 à environ 15 millions le nombre d'articles scientifiques téléchargés par l'intermédiaire des systèmes documentaires des universités.

•• La modernisation du réseau

Lorsqu'elle se substitue à la DBMIST en 1989, la nouvelle sous-direction des bibliothèques hérite de plusieurs outils qui organisent le travail en réseau des bibliothèques: la première génération des CADIST; un système de prêt entre bibliothèques; une myriade de catalogues collectifs. Le dispositif des CADIST est confirmé: une nouvelle circulaire³¹ est publiée ainsi qu'un Répertoire des bibliothèques de recherche³². Le réseau est en outre

31 Circulaire du 31 décembre 1992, publiée au *Bulletin officiel de l'éducation nationale* du 7 janvier 1993.

32 *Des bibliothèques de recherche au service de l'enseignement supérieur, les Cadist*, répertoire établi sous la direction de Bruno Van Dooren, La Documentation française, 1992.

élargi à de nouvelles disciplines et de nouveaux CADIST sont créés jusqu'en 1996. L'organisation du prêt entre bibliothèques est modernisée grâce à la mise en service d'un logiciel de gestion des transactions. Par ailleurs, plusieurs expérimentations d'interconnexion des réseaux européens et de transferts de documents par voie électronique sont menées³³.

L'extrême saturation des bibliothèques des trois académies d'Île-de-France conjuguée à la difficulté de leur adjoindre des surfaces supplémentaires a conduit à mettre en œuvre une solution expérimentée avec succès dans d'autres pays : la constitution d'un centre de dépôt pour documents à rotation lente mais méritant d'être conservés. En 1994, le centre technique du livre de l'enseignement supérieur (CTLES) est ainsi créé sous la forme d'un établissement public et, en 1997, son bâtiment, abritant 80 km de rayonnages et mitoyen de celui du centre technique de la BnF, est mis en service sur le site de Bussy-Saint-Georges (Seine-et-Marne). Ayant reçu en dépôt ou en don des ouvrages, des thèses et des périodiques au rythme d'environ 4 km par an de la part de plus de 25 bibliothèques d'établissements d'enseignement supérieur ou de recherche, il héberge en 2005 plus de 35 km de documents dont il assure la fourniture à distance dans un délai maximum de 48 heures. Il contribue par ailleurs à la mise en œuvre de plans de conservation partagée.

Mais le principal problème auquel était confrontée la nouvelle administration tenait évidemment à la multiplicité des catalogues collectifs : on n'en comptait au total pas moins de six : le CCN-PS pour les publications en série ; les trois catalogues d'ouvrages « surmontés » par le projet de PANCATALOGUE alors en cours de développement ; enfin, pour les thèses de doctorat, la base de données TÉLÉTHÈSES consultable par Minitel ou sur cédérom. Le dispositif est dans un premier temps validé en dépit de son éclatement et, compte tenu de l'hétérogénéité des formats des notices, des difficultés prévisibles de la constitution du PANCATALOGUE.

C'est en 1991 qu'intervient la décision majeure de repenser l'architecture de l'ensemble et de s'engager dans l'élaboration d'un Schéma directeur des réseaux des bibliothèques de l'enseignement supérieur. Un travail important, auquel furent associés des représentants des établissements, conclut à la nécessité de mettre en œuvre un dispositif unifié autour d'une base catalographique centrale. Celui-ci aurait pour objet de signaler tous les types de documents (ouvrages, thèses, périodiques) sur tous supports, d'alimenter les catalogues locaux et d'alléger la charge de catalogage des bibliothèques par le recours à des réservoirs et par la récupération des

33 Claude Jolly, « Les projets Ion et Edil » dans *La transmission électronique du document*, Bpi, 1995.

notices déjà créées; il devrait enfin gérer la fourniture à distance. Le Schéma directeur préconisa également de ne pas entreprendre le développement d'un outil spécifique mais d'acquérir un progiciel existant et de l'adapter aux besoins particuliers qui avaient été identifiés. C'est en fonction de ces orientations que fut rédigé le cahier des charges du futur Système universitaire de documentation (SUDOC), dont la mise en œuvre fut confiée à l'agence bibliographique de l'enseignement supérieur (ABES). Créée comme le CTLES en 1994 sous la forme d'un établissement public, celle-ci a été constituée par la réunion des équipes qui géraient antérieurement et de façon dispersée les différents catalogues collectifs et outils coopératifs existants.

Après un appel d'offres qui déboucha sur le choix du système néerlandais PICA, après adaptation du progiciel et récupération des données issues des catalogues antérieurs, le catalogue SUDOC a été mis en production et déployé en 2000. Toutes les universités et, au-delà, de nombreux établissements d'enseignement supérieur ou de recherche y ont spontanément adhéré. À la fin de l'année 2005, plus de 150 établissements signalaient leurs collections dans le SUDOC, qui comptait plus de 7,5 millions de notices catalographiques et 17 millions de premières localisations (pour plus de 25 millions de documents localisés) et faisait l'objet de 1,4 million d'interrogations par mois (en dehors des interrogations des professionnels). Une dizaine d'établissements supplémentaires intègrent chaque année cet outil collectif.

Les bouleversements technologiques apparus à la fin des années 1990 ne pouvaient bien entendu manquer de retentir sur le fonctionnement du réseau. On y discerne même les éléments d'une mutation en profondeur des modes de coopération entre bibliothèques qui touchent aussi bien les acquisitions et la production des ressources numériques que leur accès :

– *Acquisitions* : l'extraordinaire développement de l'offre commerciale en matière de bases de données et revues électroniques, la domination de quelques grands éditeurs de taille mondiale en situation de monopole, la vente sous forme de « bouquets », la dérive des coûts caractérisée par des augmentations de prix couramment situées entre 5 % et 12 % par an selon les produits sont autant d'éléments qui ont conduit les établissements à se regrouper pour engager le dialogue avec les fournisseurs dans une position moins déséquilibrée. C'est dans ce contexte que s'est constitué en 1997, à l'initiative de quatre SCD (Strasbourg I, Nancy I, Aix-Marseille II, Angers), le consortium COUPERIN (Consortium universitaire de publications numériques) qui joue désormais, souvent en partenariat avec l'ABES, un rôle majeur dans la mise en œuvre d'achats groupés de ressour-

ces numériques par l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur (EPSCP) et des organismes de recherche (EPST). Si la généralisation de l'acquisition collective de l'ensemble de la production électronique des plus grands diffuseurs ou agrégateurs a permis une extension très sensible de l'accès aux ressources documentaires, elle a aussi conduit à uniformiser les contenus et à sacrifier, compte tenu des arbitrages budgétaires à opérer, les achats de publications plus rares ou jugées plus périphériques. Dans ce nouveau contexte, le réseau des CADIST a vu sa légitimité se renforcer, les bibliothèques de référence et de recours ayant vocation à tendre vers l'exhaustivité de la couverture documentaire dans les grandes langues d'échanges scientifiques, à animer un réseau disciplinaire et à mettre en œuvre des services à valeur ajoutée³⁴.

– *Numérisation de fonds*: devant la diversité des initiatives et le faible niveau de visibilité de certaines d'entre elles, le choix a été fait de concentrer les efforts et les moyens sur un petit nombre d'opérations à forte valeur ajoutée. Le plus emblématique des projets engagés dans cette période a débouché sur l'ouverture de la plate-forme PERSÉE. Considérant en effet la sous-utilisation des livraisons rétrospectives des grandes revues de langue française en sciences humaines et sociales, leur intérêt pour la recherche, ainsi que la contrainte où se trouvaient certaines bibliothèques de ne plus pouvoir conserver sur place l'intégralité des collections correspondantes, un appel à projet fut lancé en 2003 pour la mise en place d'une chaîne automatisée de numérisation et la mise en service d'une plate-forme ayant vocation à donner librement accès à ces revues tout en permettant d'opérer des recherches avancées sur le texte intégral. Réalisée par un consortium d'établissements emmené par l'université Lyon II, la plate-forme fait l'objet de 400 000 interrogations par mois.

– *Accès*: la multiplication des ressources a également conduit l'agence bibliographique de l'enseignement supérieur à adjoindre au catalogue Sudoc un portail, susceptible d'être articulé aux systèmes d'information documentaires des établissements et permettant d'effectuer des recherches fédérées sur une multitude de bases (catalogues, bibliographies, sites de référence ou signets, plates-formes de communication scientifique directe, thèses en ligne, revues gratuites ou payantes, documents patrimoniaux numérisés) et d'accéder aux contenus en fonction des droits reconnus à l'utilisateur.

³⁴ Claude Jolly, « Les CADIST, réseau national de bibliothèques de référence et de recours », *BBF*, n° 1, 2006, p. 56-61.

► D'une mutation l'autre

Si les trois époques qui se succèdent sont assez fortement typées et ne sont pas sans rappeler la formule gramscienne selon laquelle le neuf ne peut sortir de l'ancien que par la crise, elles sont aussi, chacune à sa façon, ambivalentes : à la première période correspond un indéniable développement, mais qui n'a su ni réconcilier les bibliothèques avec leur environnement académique, ni dépasser la dualité traditionnelle du système documentaire ; la deuxième est en un sens celle du déclin, mais en un autre celle de la préparation de l'avenir ; avec la troisième, on assiste certes à un décollage, mais qui se trouve confronté d'abord à une démographie galopante puis à une mutation technologique majeure qui bouleverse le champ de l'information scientifique. La difficulté que nous rencontrons pour caractériser de façon univoque chacune de ces périodes tient certainement au fait que les nombreux éléments qui interagissent sur la fonction documentaire à l'université ont connu, durant ces soixante années et suivant des rythmes variables, des transformations profondes, entraînant par là même une métamorphose des bibliothèques et du réseau qu'elles forment. Ce sont sur ces changements qu'il nous faut nous pencher.

•• Nouveaux usagers, nouveaux besoins

Tout au long de ces soixante années, le public des bibliothèques universitaires s'est considérablement élargi et plus encore diversifié. Avec l'augmentation des effectifs étudiants qui s'accélère jusqu'en 1996, le profil des « héritiers » cesse progressivement d'être le modèle dominant et l'université devient une institution de masse, à défaut d'être véritablement un instrument de démocratisation de l'enseignement supérieur compte tenu des taux d'échecs et d'abandons en cours d'études, notamment en premier cycle. Les étudiants usagers des bibliothèques perdent peu à peu en homogénéité sociale et culturelle, achètent à partir de la fin des années 1970 moins de livres à titre personnel et se révèlent moins bien préparés à l'utilisation maîtrisée d'une documentation toujours plus foisonnante. Cette hétérogénéité est renforcée par l'évolution des formations qui ne se limitent plus à la sphère des disciplines académiques mais s'ouvrent aux secteurs technologiques et aux champs professionnels. En outre, l'éclatement des divisions traditionnelles du savoir qui débouche, avec la mise en œuvre du système LMD³⁵ à la charnière des deux siècles, sur une réorganisation complète de l'offre de formation autour de grands domaines de connaissance, accentue la diversité des besoins.

35 Licence, Master, Doctorat.

Quant aux enseignants et aux chercheurs, s'ils ne cesseront jamais de fréquenter les collections universitaires les plus riches ou les plus spécialisées, en particulier à Paris et dans les grandes métropoles universitaires, ils délaisseront une bonne partie des BU pendant toutes les années de crise et au-delà pour leur préférer les bibliothèques de spécialités avant de retrouver petit à petit l'usage des SCD et SICD du fait de l'achat par ceux-ci de ressources électroniques pour la recherche et en raison de l'intégration des bibliothèques de composantes.

De ces évolutions, il est résulté d'abord une demande beaucoup plus large, tant sur le plan des niveaux des documents (enseignement, recherche) que sur celui des contenus. En même temps, les bibliothèques ont eu affaire à des lecteurs de plus en plus mal armés, soit parce qu'ils ne possédaient pas les prérequis méthodologiques ou scientifiques indispensables, soit parce qu'ils n'étaient pas familiarisés avec les nouvelles technologies de l'information. C'est en fonction de ce constat que les bibliothèques ont mis en place, souvent en partenariat avec les enseignants-chercheurs, des formations à la documentation et que des structures spécialisées comme les URFIST ont été constituées pour favoriser l'interrogation des banques de données puis l'accès aux ressources électroniques. Ces actions ne concernent toutefois qu'un nombre relativement limité d'usagers.

•• **L'explosion des ressources d'information**

Alors que la demande documentaire exprimée par la communauté universitaire s'est accrue et complexifiée, les ressources d'information ont de leur côté explosé. Toutes les statistiques en provenance des services de dépôt légal ou des syndicats d'éditeurs témoignent en premier lieu d'une augmentation considérable de la production imprimée : qu'elles aient pour finalité l'enseignement ou la recherche, qu'elles soient publiées à l'initiative d'éditeurs commerciaux, de sociétés savantes ou de presses d'universités et d'organismes scientifiques, les monographies, les collections, les éditions d'actes de colloques et les revues spécialisées se sont multipliées à un rythme croissant. Vecteurs majeurs de la communication scientifique, les publications périodiques ont connu en outre des taux de natalité et de mortalité extrêmement élevés qui ont accentué la diversification des sources d'information. En revanche, l'inflation des titres d'ouvrages et de revues s'est accompagnée d'une baisse continue des tirages moyens (elle s'est, d'une certaine façon, faite à ce prix), associant par là même à une partie de la production un nouveau coefficient de rareté.

Ce mouvement général de multiplication des ressources s'est encore amplifié à partir du milieu des années 1990 avec l'émergence des bases

de données documentaires et plus encore des revues électroniques qui se sont ajoutées ou substituées à la production imprimée. La plupart des éditeurs de publications savantes ont mis en ligne leur portefeuille de titres qu'ils ont commercialisé sous les deux formes. Par ailleurs, plusieurs communautés scientifiques se sont organisées pour donner accès librement et gratuitement à leurs pré et post-publications en les rendant consultables sur des entrepôts « d'archives ouvertes ».

C'est dans ce contexte que le nombre de revues savantes dans le monde est passé d'environ 30 000 à la fin des années 1950 à environ 200 000 aujourd'hui. Alors qu'on évaluait le nombre d'articles publiés par an à 2 millions en 1990, ce chiffre est aujourd'hui de l'ordre de 25 millions. Si cette croissance exprime le développement de la recherche et l'apparition de nouveaux pays dans la compétition mondiale pour la production de connaissances, elle a aussi débouché sur une plus grande diversité de statuts des publications sur le plan de la légitimité scientifique. Aux côtés des collections et revues à haut facteur d'impact parce que dotées d'un comité de lecture composé d'experts internationalement reconnus, se sont multipliées des publications moins exigeantes et présentant moins de garanties : collections hétérogènes, ouvrages largement subventionnés par l'institution émettrice, revues organiquement liées à des laboratoires dont elles assurent la diffusion de la production, auto-édition à tirages confidentiels, etc. Au plus bas niveau de l'échelle de la légitimité, on trouve un certain nombre de publications ou de sites accessibles sur la Toile qui n'ont fait l'objet d'aucune validation, pas même d'une authentification par l'établissement ou le laboratoire d'origine.

Cette double évolution – explosion du volume des ressources, variété du statut scientifique des productions dont une fraction ne porte plus par elle-même la marque de sa scientificité – a renforcé l'exigence en matière d'évaluation et de sélection des acquisitions, des abonnements et licences d'accès, a renouvelé la problématique du dialogue indispensable entre les personnels scientifiques des bibliothèques, les enseignants-chercheurs et les instances scientifiques de l'université, bref a mis au premier plan la question de la qualité des contenus documentaires qui avait été longtemps négligée, notamment aux périodes où les BU ne couvraient guère le champ de la recherche et où dominait une idéologie teintée de technicisme.

•• Une suite ininterrompue d'innovations technologiques

Alors qu'au sortir de la Seconde Guerre mondiale les bibliothèques fonctionnaient encore selon des modalités définies pour l'essentiel à la fin du siècle précédent, il est clair que la révolution informatique a changé la

donne. Sans doute le chemin fut-il accidenté et jonché d'autant d'échecs que de demi-succès ou de réussites, mais peu après le premier *aggiornamento* que représentaient les *Instructions* de 1962, il n'est pas une décennie qui n'apporte son lot d'innovations : les années 1960 produisent, outre l'automatisation de l'IPPEC en 1965, le premier catalogue par informatique (MONOCLE³⁶) à la bibliothèque universitaire de Grenoble en 1968. C'est cette même bibliothèque qui traduit et diffuse au même moment le format MARC³⁷, appelé à jouer un rôle majeur pour l'échange des données bibliographiques et la constitution de catalogues collectifs.

La décennie suivante est celle de l'automatisation de la *Bibliographie de la France* et du lancement des systèmes éphémères qu'ont été CANAC et CAPAR.

La décennie 1980, celle de la DBMIST, voit dans une informatisation conduite à marche forcée l'entrée dans la modernité, l'assurance de gains de productivité et les seules marges susceptibles de dégager quelques moyens supplémentaires : le développement des bases de données documentaires et de la recherche documentaire informatisée, la diffusion de petits modules de gestion, la messagerie électronique pour le prêt entre bibliothèques et surtout les multiples catalogues collectifs couronnés, pour les ouvrages, par le projet incertain de PANCATALOGUE en constituent le témoignage.

Les années 1990, enfin, grâce à des moyens sensiblement augmentés, une technologie plus assurée et l'expérience acquise en matière de conduite de projets, permettent l'implémentation généralisée de systèmes intégrés de gestion et l'ouverture en 2000 du SUDOC. À ce moment, on pouvait considérer que les objectifs que s'étaient fixés les pionniers de l'informatisation des bibliothèques avaient été pour l'essentiel atteints.

Si les objectifs d'une génération étaient devenus réalités, l'horizon avait cependant considérablement reculé et annonçait une autre époque. À compter de 1995, intervient en effet une mutation technologique radicale dont les deux ingrédients principaux, au demeurant étroitement solidaires entre eux, sont bien connus : il s'agit du développement considérable des ressources électroniques, qu'elles soient natives ou obtenues par numérisation, d'une part, du déploiement de la Toile et des réseaux à haut débit, d'autre part. Cette mutation qui n'a pas encore produit tous ses effets est à la source d'un nouveau paradigme documentaire : au stock (la collection) s'ajoutent désormais des ressources en flux sans cesse plus

³⁶ Mise en ordinateur d'une notice catalographique de livre.

³⁷ Machine-Readable Cataloging.

importantes; la dichotomie traditionnelle opérée entre la documentation secondaire (les références) et la documentation primaire (les contenus) est battue en brèche par l'intégration des métadonnées aux données elles-mêmes; à côté des unités bibliographiques habituelles (l'ouvrage, la revue) apparaissent des objets d'une granulométrie beaucoup plus fine (le chapitre, l'article, le paragraphe, la citation, la note, le mot); les modes d'interrogations s'enrichissent et même changent de nature grâce à la possibilité d'une navigation par l'usage de liens. Par là même, si les missions des bibliothèques universitaires restent fondamentalement identiques et se voient même renforcées par la diversification de la demande et de l'offre d'information scientifique, leur mise en œuvre a pris des formes imprévues: les BU sont devenues des systèmes d'information documentaire à double face, conjuguant l'accès à une collection matérielle inscrite dans un espace déterminé et l'accès à un ensemble de ressources virtuelles consultables par des usagers « nomades » dès lors qu'ils sont authentifiés dans un annuaire. C'est à cette métamorphose de la bibliothèque que l'on assiste depuis quelques années³⁸. On peut penser que l'historien de demain y trouvera, avec le recul qui nous fait défaut aujourd'hui, la marque d'une césure.

•• **L'État, les établissements, les bibliothèques, le réseau**

En parallèle à toutes ces évolutions qui ont affecté en profondeur l'activité des bibliothèques universitaires, le positionnement et le rôle des principaux partenaires ne pouvaient manquer eux aussi de se transformer. À chacune des périodes que nous avons identifiées, l'État est apparu comme un acteur essentiel. Il est en premier lieu toujours resté le premier financier du dispositif dont il assure actuellement plus de 85 % des moyens (charges de personnel incluses), la part des droits de bibliothèques acquittés par les étudiants représentant un peu plus de 8 %. C'est également lui qui, notamment dans les années 1960 puis à la suite du rapport Miquel, s'est engagé dans une politique d'accroissement continu des dotations en crédits et personnels, sans laquelle aucun renouveau n'eût été possible. Son rôle réglementaire, avec la constitution des SCD et SICD, a été également décisif. Enfin la politique contractuelle et les impulsions données en matière de modernisation tout comme le pilotage du réseau assuré par l'intermédiaire d'outils collectifs et par la création d'établissements de coopération (ABES, CTLES) ou d'enseignement (ENSB puis ENSSIB) se sont révélés particulièrement efficaces.

38 Claude Jolly, « Bibliothèques universitaires: regard sur les changements », *BBF*, n° 6, 2001, p. 50-54, et « Documentation électronique à l'université: relevé d'impacts », *ibid.*, n° 4, 2003, p. 5-8.

Les universités qui étaient au départ totalement hors jeu puisque les bibliothèques relevaient d'une autre hiérarchie, se sont par ailleurs progressivement approprié la fonction documentaire. L'affirmation de l'autonomie des établissements, l'émergence du pouvoir présidentiel au détriment du pouvoir facultaire, la nécessité de rendre des arbitrages à la fois scientifiques et financiers en raison des coûts sans cesse croissants des publications et plus encore des ressources numériques y ont évidemment contribué. Petit à petit, la politique documentaire est apparue comme une composante nécessaire de la politique de formation et de recherche. Dans ce contexte, les bibliothèques – que nous avons vues initialement dépourvues de moyens, marginalisées et massivement concurrencées par les bibliothèques spécialisées placées sous l'autorité des composantes – sont devenues des services transversaux, directement rattachés au président et investis de la charge de préparer et mettre en œuvre cette politique. Fortement immergées dans leurs établissements respectifs, soumettant leurs orientations à la délibération des conseils et en particulier des conseils scientifiques, collaborant étroitement avec tous les autres services, elles ont également de plus en plus ancré leurs activités au sein du réseau national en procédant à des achats groupés (COUPERIN), en signalant leurs ressources et en y donnant accès au travers des instruments collectifs (catalogue et portail SUDOC), enfin en participant à la constitution d'une carte documentaire organisée autour d'un ensemble de bibliothèques de référence et de recours (CADIST). Plus fondamentalement, la culture commune qui n'a, au cours de ces soixante années, jamais cessé de rassembler les agents en fonction dans ces bibliothèques s'est sensiblement renforcée sans que cela ait empêché ceux-ci, bien au contraire, de s'intégrer pleinement à la vie de leur université.

► Quel bilan ?

Par-delà les avancées ou les reculs, les réussites ou les échecs, et quelles que soient par ailleurs les appréciations que l'on peut porter sur les évolutions de l'enseignement supérieur depuis la Libération, il ne fait aucun doute que les bibliothèques universitaires ont accompagné l'expansion des établissements, se sont radicalement modernisées, se sont résolument engagées sur la voie de l'accès aux ressources numériques, ont enfin amélioré très nettement l'ensemble des services rendus aux usagers. Il est plus difficile en revanche de qualifier précisément le développement opéré. Nous avons vu que du *Livre noir des bibliothèques universitaires* (1973) au rapport Miquel (1989) en passant par le rapport Vandevoorde (1982), le

diagnostic porté par les contemporains était sévère. Depuis 1989, trois rapports se sont attachés à dresser un bilan et à évaluer l'effort entrepris.

En 1995-1996, le regard de la commission constituée à l'initiative du Premier ministre et du ministre de l'Éducation nationale et présidée par Roger Fauroux est sans indulgence: « *La commission a eu l'occasion de visiter plusieurs universités françaises et étrangères et de constater, sans forcer le trait, l'indigence des bibliothèques universitaires de notre pays. [...] Qu'il s'agisse d'acquisitions d'ouvrages, de collections, d'abonnements en cours, d'emplois affectés en bibliothèques, de salles équipées des nouvelles technologies, de prêt à domicile ou de prêt interbibliothèques, d'horaires d'ouverture, de budget de fonctionnement ou du nombre de places offertes, la France est à la traîne*³⁹. » Et le rapport ajoute: « *La remise à niveau est loin d'être accomplie*⁴⁰. »

En 1998-1999, la commission des Finances du Sénat décidait, à l'initiative de Jean-Philippe Lachenaud, de mener une enquête sur les bibliothèques universitaires. Très détaillé, son rapport indiquait que « *les progrès enregistrés [...] sont à nuancer: si les bibliothèques universitaires ont engagé un important travail de modernisation, elles ne paraissent pas encore aptes à aborder le XXI^e siècle dans les conditions optimales. L'importance des investissements réalisés [...] a permis de combler un retard considérable [...]. Les bibliothèques universitaires n'ont pas encore achevé leur modernisation*⁴¹. » En 2005 enfin, un rapport de la Cour des comptes consacré aux BU soulignait que si « *l'effort consenti [depuis une quinzaine d'années] par la collectivité nationale a été important*⁴² », « *la France se distingue toujours par la faiblesse relative des moyens dont disposent ses bibliothèques universitaires*⁴³ ».

Une comparaison avec deux pays européens de niveaux analogues sur les plans démographique, économique et scientifique, le Royaume-Uni et l'Allemagne, confirme ces appréciations. Même si la France est pénalisée par un émiettement excessif de ses structures documentaires qui entraîne une déperdition inévitable de données statistiques, les chiffres attestent d'une inégalité forte et persistante, ainsi qu'en témoigne le tableau portant sur l'année 2003⁴⁴.

39 Roger Fauroux, Georges Chacornac, *Pour l'école*, [rapport de la commission présidée par R. F.], Calmann-Lévy, La Documentation française, 1996, p. 131-132.

40 *Ibid.*, p. 133.

41 *Rapport d'information fait au nom de la commission des Finances [...] sur la situation des bibliothèques universitaires françaises* par M. Jean-Philippe Lachenaud, sénateur, *Les rapports du Sénat*, n° 59, 1998-1999, p. 34.

42 Cour des comptes, *Rapport 2005, Les bibliothèques universitaires*, p. 401.

43 *Ibid.*, p. 402.

44 Sources: Allemagne: *Deutsche Bibliotheksstatistik*; Royaume-Uni: *Library and Information Statistics Unit*; France: *ESGBU*.

	Allemagne	Royaume-Uni	France
Nb de volumes (monographies)	140 000 000	110 000 000	35 000 000
Nb de communications et prêts	49 5000 000	89 900 000	18 700 000
Dépenses d'acquisitions (en €)	161 600 000	198 600 000	81 800 000

En définitive, si le mot de « misère » était utilisé à juste titre entre 1970 et 1990 pour qualifier la situation, il est équitable, plus de quinze ans après le rapport Miquel et à la suite d'un effort de rattrapage incontestable et d'une réelle mobilisation de tous les acteurs, de parler à propos des bibliothèques universitaires françaises d'un niveau globalement moyen en regard de celui atteint par leurs homologues étrangères. Les situations sont en outre assez disparates sur le territoire en fonction de l'inégalité des richesses bibliographiques accumulées selon les sites et aussi de la diversité des politiques documentaires des établissements qui n'ont pas tous manifesté les mêmes ambitions, que ce soit en matière de constructions de locaux, d'intégration des bibliothèques des composantes au sein d'un même service, de développement coordonné des ressources sur papier ou électroniques ou de constitution d'un système d'information.

Si le processus engagé va à l'évidence dans la bonne direction, deux facteurs doivent toutefois inciter à la vigilance. Le premier tient à l'augmentation constante et importante des coûts, notamment ceux des abonnements aux revues étrangères et des licences d'accès aux ressources numériques, qui appelle tout à la fois une croissance des budgets, une organisation toujours plus efficace pour la négociation des marchés d'acquisitions et, au sein de chaque établissement, une politique de mutualisation des crédits. Le second est plus profond : la légitimité de la bibliothèque au sein de l'université et de la (des) communauté(s) scientifique(s) n'est pas encore véritablement reconnue. Aussi longtemps que la fonction documentaire ne sera pas perçue comme une fonction scientifique à part entière, directement articulée à la formation et à la recherche, nécessitant à ce titre un dialogue organique entre les personnels scientifiques des bibliothèques et les enseignants-chercheurs, la situation des bibliothèques universitaires restera incertaine.

De la politique de la lecture publique aux politiques publiques de lecture

Max Butlen

Institut national de recherche pédagogique

Malgré quarante années d'efforts pour intensifier les politiques publiques de la lecture en France, la question de leur cohérence, de leur lisibilité, de leurs effets reste posée de manière récurrente. Ainsi, certains travaux¹ ont pu considérer que l'offre institutionnelle ministérielle révélerait une véritable « impuissance publique » dont témoigneraient la position, le statut des bibliothécaires et leur rêve « impossible » de faire triompher leur long combat pour l'avènement d'une politique de lecture centrée sur la lecture publique. Cette approche appelle discussions.

Si des politiques de lecture publique ont existé en France, quelle en est la genèse, quelles en sont les caractéristiques, les formes majeures ? Quelle importance accorder au jeu des acteurs, comment l'analyser et l'apprécier ?

► Des mesures concrètes, un cadre général, des publics

Il convient tout d'abord de tenter de préciser ce qui caractérise les politiques publiques. Classiquement, les politiques publiques se présentent « sous la forme d'un programme d'action gouvernementale dans un secteur de la société ou un espace géographique² ». Elles se manifestent en premier lieu par un ensemble de mesures concrètes³ : ainsi, dans le domaine de l'offre

* Mes remerciements à Philippe Marcerou, directeur de la bibliothèque de l'INRP, pour sa relecture et ses propositions.

¹ Comme ceux de Marine de Lassalle, *L'Impuissance publique. La politique de la lecture publique en France (1945-1993)*. Thèse pour le doctorat de science politique, sous la direction de Daniel Gaxie, Université Paris I. Nous nous appuyons fréquemment sur ce travail tout en en discutant certaines conclusions.

² Yves Mény, Jean-Claude Thoening, *Politiques publiques*, PUF, 1989.

³ Pierre Muller, *Les politiques publiques*, PUF, (coll. « Que sais-je ? », 5^e édition, 2003).

Pierre Muller, Yves Surel, *L'analyse des politiques publiques*, Montchrestien, 1998.

de lecture, il a été décidé, dès 1966, de rattraper le retard français en matière d'offre publique de lecture. Cette volonté politique de plus en plus affirmée s'est traduite par la création d'un nouveau modèle de bibliothèque (la Bibliothèque publique d'information en 1976), par la multiplication spectaculaire des bibliothèques municipales et des bibliothèques départementales de prêt (1967-2000), par l'invention des bibliothèques municipales à vocation régionale (les BMVR, 1992), des « ruches » (2003), par la fusion de la Bibliothèque nationale et de la Bibliothèque de France en un seul établissement, la Bibliothèque nationale de France (1994).

Durant toute cette période, simultanément, les sections jeunesse des bibliothèques ont été ouvertes. Dans le secteur scolaire, un documentaliste a été nommé dans chaque collège et lycée. Des lieux de lecture ont été implantés dans les hôpitaux, les prisons. Des bibliothèques ont été équipées pour répondre aux besoins spécifiques de publics handicapés... Ces mesures concrètes, successives, de 1966 à 2005, permettent de percevoir une certaine continuité dans l'intention politique et probablement des tentatives de mise en cohérence. Ainsi les politiques publiques de la lecture apparaissent-elles, avec une intensité variable, comme des politiques d'offre qui se traduisent par la multiplication des lieux de lecture, la surproduction croissante des objets à lire, l'expansion des propositions et des actions d'incitation et d'initiation grâce à des acteurs toujours plus nombreux.

Les politiques publiques conjuguent ce type de mesures concrètes avec des décisions plus ou moins autoritaires qui visent à orienter les pratiques d'acteurs : celle des bibliothécaires, celle des élus... Elles s'inscrivent dans un cadre général d'action : celui d'une municipalité, d'une région, d'une direction ministérielle, d'un ministère, d'un gouvernement. On peut encore caractériser les politiques publiques en fonction des publics qu'elles visent en analysant leurs éventuelles interventions.

► Les politiques publiques : le produit d'interactions entre des configurations d'acteurs

Les recherches sur les politiques publiques ont mis en évidence qu'elles ne sauraient être réduites à un seul processus de décision abstrait « *dont on pourrait saisir le sens de l'extérieur, en se limitant à identifier les déterminants structurels ou les contraintes (économiques ou historiques) qui pèsent sur elle*⁴ ».

4 Pierre Muller, *Les politiques publiques*, op. cit., p. 33.

L'étude de ces politiques et particulièrement l'analyse des processus décisionnels montrent qu'elles s'expliquent en grande partie par des interactions entre des configurations d'acteurs mobilisés autour d'une question. Les politiques publiques reposent sur la construction d'un problème social et culturel, sur sa transformation en problème politique par des acteurs qui sont à la fois porteurs de revendications et faiseurs d'opinion, « *claimsmakers*⁵ ». On aboutit à une réponse à une situation problème (par exemple la crise de la lecture en France) sous la pression des forces sociales qui ont réclamé la prise en compte et l'inscription de la question sur « l'agenda politique et administratif⁶ » des pouvoirs nationaux, régionaux ou locaux.

Voici quelques repères pour une politique publique: une situation reconnue comme problématique notamment par les élites, une question à résoudre, des solutions possibles, des acteurs qui interviennent pour faire valoir les leurs, des occasions favorables pour une prise de décisions, une phase de mise en œuvre, une évaluation.

Le traitement politique du problème suit une série d'étapes. En France, Pierre Muller et Bruno Jobert les ont reformulées⁷. La première étape est l'émergence du problème. Des événements sont perçus, des situations sont vécues comme problématiques, des acteurs ayant des intérêts communs se rassemblent. Ils s'organisent pour les faire valoir par représentation auprès des autorités publiques. Ainsi, le développement des politiques publiques de lecture est-il lié à l'émergence du problème social et culturel de l'insuffisance de l'offre de lecture, à son inégale appropriation, à l'insuffisance des pratiques de lecture. Il se vérifie ici que la reconnaissance de l'existence du problème est l'œuvre de quelques personnes (les premiers grands professionnels de la lecture publique comme Coyecque, Morel), l'œuvre de groupes, d'organisations (l'Association des bibliothécaires français), de militants (ceux des mouvements associatifs et pédagogiques⁸) mobilisés autour d'une cause. Anne-Marie Bertrand rappelle que, dans les années 1970, le mot d'ordre était « *des bibliothèques*

5 Selon la description des sociologues américains, dès lors que la question est prise en charge par les politiques publiques, les « *claimsmakers* » n'ont plus accès à la gestion des dossiers qu'ils ont pourtant tant contribué à faire étudier. Le rôle et le devenir de ces acteurs dans la construction des problèmes sociaux sont analysés notamment par Malcom Spector, John I. Kitsuse, *Constructing Social Problems*, London, Cummings, 1977. Bernard Lahire s'y réfère dans *L'invention de l'illettrisme*.

6 Sur la question de la « mise sur agenda », cf. Jean-Gustave Padioleau, *L'État au concret*, PUF, 1982.

7 Bruno Jobert, Pierre Muller, *L'État en action*, PUF, 1987. Yves Surel utilise ces concepts dans *L'État et le livre, Les politiques publiques du livre en France, (1957-1993)*, L'Harmattan, 1997.

8 Comme le montrent Patrick Champagne, Rémi Lenoir, Dominique Merllié, Louis Pinto dans *Initiation à la pratique sociologique, « Objet sociologique et problème social »*, Dunod, 2^e éd., 1996.

*partout, des bibliothèques pour tous*⁹». Le slogan résume on ne peut mieux le sens donné par les bibliothécaires au concept de « lecture publique »

► Médiateurs et référentiels

La dynamique des politiques publiques, les mécanismes de négociation et de décision entraînent la désignation d'acteurs représentatifs pour exprimer les intérêts d'un secteur. Ces derniers disposent d'une représentation du monde qui correspond à un ensemble d'images collectives de la réalité à modifier, ce qui constitue un « référentiel sectoriel » articulé à des paradigmes¹⁰, à des systèmes de croyances qui structurent l'action du groupe social ou professionnel. Les acteurs mobilisés formulent leurs désirs de transformation des politiques publiques en développant des paradigmes susceptibles de rassembler l'opinion et d'orienter la décision politique.

Ainsi le Conseil supérieur des bibliothèques, dans la *Charte des bibliothèques* (1991), annonce : « *La bibliothèque est un service public nécessaire à l'exercice de la démocratie. Elle doit assurer l'égalité d'accès à la lecture et aux sources documentaires pour permettre l'indépendance intellectuelle de chaque individu et contribuer au progrès de la société.* » Ces modèles de pensée formulés à la fois comme des buts et des vérités absolues peuvent se traduire par des mots d'ordre. Les bibliothécaires ont longtemps agi à partir de la conviction que « *l'augmentation du nombre de bibliothèques entraînera l'augmentation du nombre de lecteurs* ».

Dans le secteur jeunesse, la passion de l'offre a reposé sur la conviction que « *lire c'est grandir* », que « *lire c'est bon pour les petits* ». S'agissant des éditeurs, Yves Surel a montré comment la profession rassemblée autour de Jérôme Lindon a imposé le paradigme : « *Le livre n'est pas un produit comme les autres*¹¹. » Du côté de l'éducation, quelques militants pédagogiques alliés aux bibliothécaires jeunesse ont lancé l'idée que « *la bibliothèque scolaire est le moteur de la transformation de l'école* ».

Jobert et Muller¹² définissent les représentants des acteurs comme des « médiateurs » dans la mesure où la position stratégique qu'ils occupent les conduit à travailler à la transformation du « référentiel global » de la politique publique. Pour ce faire, ils doivent traduire le langage de ceux

9 Anne-Marie Bertrand, in *Dictionnaire des politiques culturelles de la France depuis 1959*, Emmanuel de Waresquiel (dir.), Larousse, CNRS Éditions, 2001.

10 La notion de paradigme désigne la conception globale qui anime les promoteurs d'une politique publique, elle est empruntée à Thomas Kuhn : *La structure des révolutions scientifiques*, Flammarion, 1972.

11 Yves Surel, *L'État et le livre, Les politiques publiques du livre en France, (1957-1993)*, op. cit.

12 Bruno Jobert et Pierre Muller, *L'État en action*, op. cit.

qu'ils représentent dans un langage recevable par les élites politiques. Il leur faut encadrer le « référentiel sectoriel » dans le « référentiel global », ce qui inévitablement entraîne des débats, des conflits entre médiateurs concurrents, car l'État se doit de décider de la politique publique à partir d'un référentiel qui constitue un dépassement des référentiels sectoriels en concurrence. Comme il arrive fréquemment entre acteurs des politiques publiques, les bibliothécaires ont pu s'opposer les uns aux autres¹³ et/ou entrer en concurrence avec d'autres groupes d'acteurs pour faire prévaloir leur définition du problème et faire intégrer leurs solutions dans le programme d'action gouvernementale. Dans le domaine de l'offre de lecture, les référentiels des éditeurs, des libraires, des bibliothécaires diffèrent sensiblement (des conflits comme celui du droit de prêt en témoignent), ce qui a appelé des synthèses, des arbitrages, des choix.

Le référentiel global n'est pas donné une fois pour toutes, il peut être infléchi, voire remplacé par un autre dès lors que d'autres acteurs sociaux parviennent à imposer leur manière de voir le monde. En raison de ce rôle, les « médiateurs » apparaissent comme des « acteurs dominants ». Attachés au référentiel commun qu'ils ont contribué à élaborer ou à formuler, ils occupent une position stratégique entre les acteurs de terrain et les décideurs.

Il en résulte que les politiques publiques de lecture, comme les autres politiques publiques, sont un construit social. Les politiques publiques étant ainsi décrites, peut-on parler de politique publique de lecture en France ? Quel rôle les bibliothécaires ont-ils joué dans l'élaboration de ces politiques ? Ont-ils été des médiateurs dominants ou furent-ils marginalisés et éventuellement par qui ?

► La longue lutte des pionniers pour une politique de la lecture publique

Notre propos n'est pas de retrouver les racines des politiques publiques de lecture. Nous nous bornerons à quelques analyses relatives aux politiques publiques après la Seconde Guerre mondiale. Nous n'apprécierons donc ni le choc des saisies révolutionnaires de 1789, 1792, 1793¹⁴, ni le

¹³ Ainsi les bibliothécaires « sectoristes » ont-ils revendiqué l'éloignement de la tutelle municipale, pour la création de bibliothèques de secteurs relevant d'un autre niveau de responsabilité ; en cela, ils se sont opposés aux « municipalistes », résolument opposés à toute « nationalisation des BM » et campant sur des positions décentralisatrices.

¹⁴ Cf. Graham Keith Barnett, *Histoire des bibliothèques publiques en France de la Révolution à 1939*, Promodis – Éditions du Cercle de la librairie, 1987.

décret impérial du 8 pluviôse an XI (28 janvier 1803) créant de fait les bibliothèques municipales, en mettant les bibliothèques centrales à disposition et sous surveillance des municipalités. Nous n'analyserons pas davantage les modes de relation associés aux trois tutelles successives (de 1816 à 1914), du ministère de l'Intérieur (bureau des Sciences) jusqu'en 1831, du Commerce et des Travaux publics entre 1831 et 1833, puis de l'Instruction publique (division des Sciences et Belles-lettres), qui se dota en 1838 d'un bureau des bibliothèques et d'inspecteurs généraux chargés de vérifier l'application des textes réglementaires.

Le simple rappel de ces importantes décisions politiques montre à quel point le pouvoir politique central a tenu à impulser, à orienter et à surveiller les politiques de lecture. Ce fut la grande affaire de la République. Dès les premiers discours républicains, on proclamait qu'on devait « tout faire » pour les bibliothèques¹⁵, voilà l'un des grands credos républicains¹⁶, ce qui n'alla pas sans problème. À cet égard, Anne-Marie Chartier et Jean Hébrard s'interrogent : qui désigne ce « on » ? Le pouvoir central ou le pouvoir local, les professionnels ou les militants et bénévoles des mouvements associatifs ? De plus, l'écart est criant entre les discours et les pratiques. De fait, longtemps les réalisations restèrent très éloignées des déclarations. Et l'affaire dura.

On apprend en 1929, à l'occasion des travaux de la Commission de la lecture publique créée sur l'initiative du sénateur Mario Roustan, que moins de la moitié des écoles dispose d'une bibliothèque, que la plupart sont en mauvais état et que les fonds n'ont guère été renouvelés depuis les années 1880. Après guerre, on ne recense que 400 bibliothèques dignes de ce nom parmi les villes de plus de 15 000 habitants et « *parmi celles-ci, plus d'un quart ont moins de 10 000 volumes et n'ouvrent que quatre à cinq heures par semaine*¹⁷ ». Dernier exemple, l'effort d'installation des bibliothèques centrales de prêt commence en 1946 (8 bibliothèques) mais ne s'achève qu'en 2000 (Mayotte), entre 1947 et 1960 seules quatre BCP sont créées.

15 Cf. « *On peut tout faire pour l'école, pour le lycée ou l'université, si après il n'y a pas de bibliothèque, on n'aura rien fait* », Jules Ferry.

16 Anne-Marie Chartier et Jean Hébrard, *Discours sur la lecture.*, Bpi, 1980, p. 77.

17 Secrétariat général du gouvernement, *La lecture publique en France*, La Documentation française (Notes documentaires et études), juin 1948.

► Vers la reconnaissance

Après la Libération, Julien Cain retrouve son poste de directeur de la Bibliothèque nationale et est nommé, en 1946, directeur de la « Direction des bibliothèques de France et de la lecture publique » qui demeure rattachée à l'Éducation nationale (DBLP). Le changement d'intitulé¹⁸, comme d'ailleurs tous ceux qui suivront, est hautement significatif des intentions et des champs de force¹⁹.

La création de cette direction répond à une demande formulée par les bibliothécaires depuis le début du siècle dans la mesure où les « modernistes » militaient depuis plus de vingt ans pour une tutelle unique et une politique volontariste de création et d'ouverture. Ils obtiennent gain de cause. L'élite de la profession est cooptée à la Direction des bibliothèques ; ce sont des conservateurs de bibliothèques classées, des chartistes. La profession s'installe au centre de l'appareil administratif et est chargée d'en assurer la gestion. Un plan de développement de la lecture publique est prévu dès 1947. Le travail d'argumentation mené par les bibliothécaires commencerait-il à infléchir les politiques publiques ?

Malgré cette première impulsion donnée à une politique publique de la lecture apparemment centrée sur la lecture publique, les évolutions demeurent lentes. Le développement de la lecture publique dans le monde rural apparaît paradoxal dans une France qui s'urbanise à grande vitesse. Par ailleurs, l'analyse des politiques publiques est contrastée. Le maillage du territoire laisse à désirer, mais des bibliothèques commencent à apparaître dans le secteur scolaire et universitaire et parfois dans les entreprises. Enfin et surtout les bibliothèques s'installent progressivement dans les municipalités de taille moyenne. Un renouveau des bibliothèques municipales s'annonce en raison d'une prise en charge des politiques de lecture par les élus municipaux qui décentralisent la politique culturelle avant l'heure.

Dans les années 1960, de nouveaux bibliothécaires se regroupent dans une section spécifique de l'ABF, « la section des petites et moyennes bibliothèques », qui réunit des bibliothécaires des petites communes, d'entreprise, d'établissement scolaire, de santé. Cette section va jouer un rôle non négligeable dans l'évolution des politiques publiques. Elle réclame une politique de lecture tournée vers les publics qui résistent aux offres classiques ou les ignorent. En 1967, la section change significativement

18 Le Service national des bibliothèques a été créé par un décret du 19 août 1945. Le service devient ensuite la DBLP.

19 Après 1953, la lecture publique disparaît du titre de la direction.

de nom pour devenir « section de la lecture publique » affirmant sa vocation prioritaire de diffusion, de documentation et d'information au bénéfice de tous les publics. Les principes du libre accès et de l'encyclopédisme sont hautement affirmés. L'effort de conviction réalisé par les bibliothécaires se poursuit. Nombreux sont ceux qui apparaissent tout à la fois, comme les porteurs de revendications et les faiseurs d'opinion, les « *claimsmakers*²⁰ ». Au fil des années, ils construisent le problème social et culturel de l'insuffisance de bibliothèques, de livres, de lecteurs. Finissent-ils par être entendus au plus haut niveau de l'État ?

Une forte impulsion est donnée par Georges Pompidou en 1966. Dans une interview au *Figaro littéraire*, le Premier ministre reconnaît qu'en matière de lecture publique « *tout reste à faire*²¹ ». On apprécie alors le retentissement d'une décision prise à ce niveau sur les politiques publiques de lecture. Un groupe de travail interministériel sur la lecture publique est réuni. Un rapport est produit²². Une chartiste qui vient de la BN, Alice Garrigoux, est nommée chef du service de la lecture publique à la DBLP. Elle s'appuie sur le concept de « lecture publique » tel qu'il a été construit par les bibliothécaires à partir de la notion de service public, dans une belle continuité d'Eugène Morel à Michel Bouvy.

L'objectif est de mettre en œuvre une véritable politique de la lecture qui repose sur la bibliothèque. Comme l'école, la bibliothèque doit être laïque, publique, gratuite, ouverte aux élites comme aux lecteurs populaires. S'appuyant sur le référentiel de la profession, Alice Garrigoux formule officiellement le paradigme de leur discours : la réalisation d'une véritable politique de lecture publique suppose que « *les responsables politiques et administratifs ainsi que l'opinion publique, reconnaissent l'utilité des bibliothèques pour tous les citoyens, de tout âge et de toute catégorie professionnelle*²³ ». Son rapport sur *La lecture publique en France* en 1972 se présente comme un beau plaidoyer qui reprend l'histoire des bibliothèques et fait le point : 762 bibliothèques municipales sont dénombrées, celles-ci commencent à s'informatiser, s'ouvrent au multimédia, offrent des animations. On compte 60 bibliobus urbains (contre 5 en 1960), 61 bibliothèques centrales de prêt.

²⁰ Cf. note 5.

²¹ Interview au *Figaro littéraire* de septembre 1966 : « *En la matière, tout reste à faire et je compte développer l'action de l'État.* »

²² *Rapport sur la lecture publique en France*, rapport du Groupe d'études interministériel, La Documentation française, 1968, (coll. « Notes et études documentaires », n° 3 459).

²³ Alice Garrigoux, *La lecture publique en France*, La Documentation française (coll. « Notes et études documentaires », n° 3 948, 15 décembre 1972).

La Direction de la lecture publique s'emploie à établir des statistiques qui nourrissent les argumentaires de la profession. L'accroissement du nombre de bibliobus et de bibliothèques centrales de prêt s'accompagne d'une augmentation du nombre de lecteurs. Pour les bibliothécaires et leurs administrateurs, Alice Garrigoux en tête, il n'y a pas de doute, le problème français n'est pas un problème de lecture mais un problème d'offre de lecture. Si l'on donne les moyens aux bibliothécaires, si des bibliothèques départementales de prêt sont créées et couvrent l'ensemble du territoire, si chaque bibliothèque est dirigée par un professionnel dûment formé, le public s'emparera sans réserve de l'offre. Il faut donc que l'État soutienne les revendications des bibliothécaires... CQFD.

Ce discours est répété sans relâche depuis les années 1920 Il est au cœur des « systèmes de croyances » de la profession. En somme, le développement et la satisfaction de la demande ne dépendraient que de la volonté politique à tous niveaux. Plus les offres seront multipliées et plus leurs effets seront merveilleux. De fait, entre 1967 et 1975, en raison notamment de « l'effet Pompidou », l'offre passe effectivement un palier important. Des évolutions qualitatives significatives préparent les changements quantitatifs de 1980 et 2000. Du côté des bibliothécaires, on se félicite des progrès accomplis en les mettant au crédit de la mobilisation professionnelle et en rendant hommage aux communes, comme en a témoigné Jacqueline Gascuel, responsable de l'Association des bibliothécaires français (ABF). « *Pour tous ceux qui, depuis des années, militent en faveur d'une nouvelle conception de la bibliothèque, le pas qui a été franchi est décisif [...] Des modèles enfin existent dont l'impact sur le public est spectaculaire*²⁴. »

Il est vrai que seules trois bibliothèques municipales significatives (Pau, Reims, Toulouse) ont été construites dans l'entre-deux-guerres, une quinzaine à la Libération, tandis que 178 opérations sont réalisées entre 1968 et 1976²⁵. Le Plan s'intéresse à la lecture. Les commissions préparatoires retiennent des objectifs prioritaires pour 1975²⁶: action déterminée auprès des enfants, multiplication des points de desserte, orientation du lecteur et animation autour du livre, équipements intégrés et éducation permanente, en région parisienne et dans les villes nouvelles.

La grande lutte des bibliothécaires semble porter ses fruits, leur action a entraîné une première prise de conscience de l'opinion et des pouvoirs

²⁴ *Bulletin de l'ABF*, n° 90, 1976, p. 9-18, cité dans les *Discours sur la lecture*, op. cit., p. 159.

²⁵ Citée par Anne-Marie Chartier et Jean Hébrard.

²⁶ Rapport du VI^e plan, Éducation nationale, « Bibliothèques et lecture publique », *Bibliographie de la France*, juillet 1971.

publics. Une politique de lecture publique se dessine. Ces premiers succès sont-ils cependant confirmés ultérieurement ?

► De la Direction des bibliothèques et de la lecture publique à la Direction du livre

En 1975, le changement de nom de la direction dont dépendent les bibliothèques témoigne d'évolutions appréciables dans le champ de forces du livre et de la lecture. En fait, on peut interpréter ce changement d'appellation comme étant la traduction d'une évolution du référentiel global, en faveur des éditeurs et, d'une certaine manière, au détriment des bibliothécaires.

La nouvelle direction, nommée « Direction du livre » est une petite administration qui ne compte que trente-quatre personnes. Les bibliothécaires sont étroitement associés à une politique de la lecture publique proclamée comme une nécessité. La direction du département correspondant est traditionnellement confiée à un conservateur en chef des bibliothèques et son administration est composée exclusivement de bibliothécaires²⁷. Toutefois, à côté du secteur de la lecture et des bibliothèques (le domaine classique de la lecture publique hérité de la DBLP), la DL comporte désormais un fort secteur du livre (la lecture privée, cogérée par des administrateurs avec les groupes professionnels du livre, singulièrement les éditeurs, notamment dans le cadre du Centre national du livre). Le secteur du livre et les secteurs de la lecture s'ignorent assez largement et représentent des univers sensiblement différents.

27 Au sein de la DBLP, ils occupaient des positions de force. C'est ce que met nettement en évidence la recherche de Marine de Lassalle. À la Direction du livre, l'affaire semble différente même si un déséquilibre entre le livre et la lecture existait déjà au sein de la DBLP (1967-1976). Les deux secteurs ne s'interpénétraient guère. Cette dichotomie a perduré ; Jean-Sébastien Dupuit s'est employé à rapprocher administration du livre et administration de la lecture (1993-2002). Traditionnellement, le secteur du livre était constitué de fonctionnaires classiques de l'administration centrale. Ils répondaient assez globalement à la définition que donne Max Weber (dans *Économie et société*, Plon, 1971) des agents de l'État, substituables les uns aux autres, « n'obéissant qu'aux devoirs objectifs de [leur] fonction », adoptant « la distance nécessaire » pour gérer impartialement les affaires de l'État. Tandis que l'autre domaine, celui de la lecture et des bibliothèques, a été longtemps investi quasi exclusivement par les bibliothécaires qui, porteurs des intérêts de la profession, y ont développé leur action. Leur activité résultait d'une autre logique qui reposait bien plus sur l'éthique de la conviction. Leur absence de « capital administratif » a pu les fragiliser au sein d'une administration où ils apparaissent comme bibliothécaires avant d'être fonctionnaires, c'est-à-dire porteurs des intérêts d'un corps avant tout.

► Le poids du SNE dans la création de la Direction du livre

Le Syndicat national de l'édition (SNE) assume la représentation des intérêts des éditeurs de publications de toute nature. Il entend défendre la création et la recherche par la liberté de publication et le droit d'auteur²⁸. L'unité de cette organisation et l'absence d'autres représentants du corps contrastent avec la segmentation qui existe chez les bibliothécaires ou avec la fragmentation qui caractérise la représentation de la profession de libraire. Cette unité confère au SNE une position forte dans les discussions avec le Ministère. Dès les années 1960, le syndicat se fait entendre et appelle l'État à prendre en compte et à soutenir la dimension économique de l'offre de lecture. Lors de la préparation du VI^e Plan, un groupe de travail spécifique à l'édition est mis en place au sein de la commission Industrie. Le rapport du comité de l'édition (p. 99) regrette « *la dispersion des responsabilités, l'absence de tutelle véritable vis-à-vis de l'édition, la dilution des compétences entre huit et neuf ministères et de nombreux organismes publics* » ou parapublics, pour conclure « *qu'il n'y a jamais eu en France de véritable politique du livre* ».

La création d'une Direction de la lecture publique au sein de l'Éducation nationale n'aurait nullement résolu les problèmes de la lecture. Il conviendrait de rationaliser l'intervention de l'État, d'établir une politique de cogestion, de mieux coordonner les actions des divers secteurs en charge du livre.

Les éditeurs savent bien que, depuis Malraux, le ministère des Affaires culturelles revendique le rattachement du secteur livre et lecture et convoite la BN. Alliés à l'administration de la Culture, ils plaident pour la séparation d'avec l'Éducation nationale qui, de son côté, refuse de lâcher les bibliothèques. En tout cas, pendant dix ans, Étienne Dennery, directeur de la DBLP, s'y oppose, jusqu'à son départ à la retraite (1975). C'est précisément en 1975 que paraît le « Rapport Granet » qui donne raison aux éditeurs. La pression constante qu'ils ont exercée vient finalement à bout des réticences et résistances. En octobre 1975, la Direction du livre est créée pour l'essentiel à leur demande. « *La lecture s'efface devant le livre* », commente Daniel Linderberg²⁹. On peut aussi penser que c'est la lecture publique qui s'efface devant une nouvelle politique publique de soutien à l'offre de livres, ou encore interpréter ce changement comme

28 Plaquette de présentation de l'édition française. *L'édition 1993-1994*, p. 76.

29 Daniel Linderberg, « Les bibliothèques dans les politiques éducatives et culturelles », in Martine Poulain (dir.), *Histoire des bibliothèques françaises, tome IV*, Promodis – Éditions du Cercle de la librairie, 1992, p. 253-272.

Bernard Pingaud qui perçoit non seulement l'affirmation de la politique du livre mais aussi la naissance d'une politique de la lecture : « *Cette décision signifiait beaucoup plus qu'une simple réforme administrative. Elle voulait dire que la lecture aux yeux des pouvoirs publics était désormais considérée comme un problème à part entière, que l'on admettait que la pratique de lecture une fois acquise n'allait pas de soi, mais qu'elle était étroitement solidaire de l'offre et qu'en conséquence une politique globale du livre et de la lecture était nécessaire*³⁰. »

L'affaire est néanmoins vécue comme une défaite par les bibliothécaires qui se sont fortement mobilisés, qui ont même manifesté en masse. Malgré l'ampleur de leurs protestations, la lecture publique est transférée de l'Éducation vers la Culture. La profession doit se résigner finalement à ce que le mot « bibliothèques » et l'expression « lecture publique », paradigme de leur idéal, disparaissent en même temps du titre de leur nouvelle direction qui ne sera plus que la « Direction du livre ». En revanche, la revendication des éditeurs a été entendue. Mieux, ils parviennent à faire reprendre leur paradigme par le président de la République (Valéry Giscard d'Estaing) qui déclare avec eux : « *Le livre n'est pas un produit comme les autres*³¹. » Avec la DL, l'édition peut compter sur une direction assez largement à la disposition et à l'écoute des besoins du métier.

Pour autant, il serait hasardeux de dire que la politique de la lecture publique laisserait déjà place à une politique publique du livre et de la lecture plus englobante. La politique publique de lecture ne va pas sans régression ni contradictions. Après une première période de développement relatif de la lecture publique, un fort coup de frein est mis par le gouvernement Barre (1976-1981), qui, dans les dernières années du septennat de Giscard d'Estaing, interrompt l'effort de rattrapage. L'opposition politique brocarde la « courbe de Giscard » en matière de bibliothèques. En fait, dès 1974, l'évolution des surfaces subventionnées par l'État pour la construction et l'aménagement des bibliothèques est en baisse spectaculaire ; en 1980, la subvention accordée au CNL est supprimée³².

Il se vérifie encore que l'État français n'a considéré que tardivement que le développement d'un réseau de bibliothèques pouvait ou devait constituer un instrument privilégié d'une politique du livre et de la lecture. Le paradigme de la lecture publique a décidément du mal à s'affirmer malgré

30 Bernard Pingaud, *Rapport à la direction du livre*, mai 1989, p. 2.

31 Intervention du 2 août 1976.

32 Mais un dispositif est chargé de financer le CNL par l'impôt sur les photocopieurs et sur la vente de livres en librairie.

la mobilisation constante des bibliothécaires et en dépit des prises de position de quelques grandes personnalités. Anne-Marie Bertrand résume la question: « *La lecture publique n'a longtemps été conçue que comme un appendice peu glorieux de la lecture savante*³³. »

► De l'enchantement à la marginalisation ?

En 1980, à la veille de l'élection présidentielle, le président Valéry Giscard d'Estaing et Raymond Barre confient à Pierre Vandevoorde un rapport sur l'état des bibliothèques en France. Le constat est encore une fois très dur. La comparaison avec les grands modèles européens de lecture publique accentue la prise de conscience des différentes formes de notre « *sous-développement*³⁴ ». Les données comparatives rassemblées par l'Unesco sont accablantes au regard des résultats du Royaume-Uni, de la RFA, de la RDA, des Pays-Bas, de la Suède, du Danemark: « *Avec des fonds 2 fois et demi supérieurs à ceux des bibliothèques françaises, les bibliothèques du Royaume-Uni prêtent sept fois plus par habitant.* »

Au total, le directeur du livre conclut que s'il n'y a pas lieu en 1981 de reprendre exactement la formule de Georges Pompidou (« *Tout reste à faire* »), il reconnaît discrètement que « *beaucoup reste à entreprendre*³⁵ ».

En 1981, avec l'arrivée de François Mitterrand au pouvoir, les bibliothécaires voient leurs revendications entendues. Après des années d'isolement, d'insatisfaction, d'incompréhension, le début du septennat est considéré comme inoubliable. La profession, euphorique, apprécie de vivre une époque inoubliable, « *un moment exceptionnel pour le développement des bibliothèques* », « *un tournant... prodigieux* » selon le mot de Pascal Sanz³⁶. Pour les BCP, l'objectif est de créer 17 BCP en un an ! Et Jean Gattégno, nouveau directeur du livre annonce: « *Nous souhaitons pouvoir construire 1 500 000 m² de bibliothèques municipales dans les prochaines années, tripler le nombre de leurs livres, quadrupler leurs effectifs*³⁷. »

La Bibliothèque nationale a rejoint la Culture et la Direction du livre. Elle s'appelle désormais « Direction du livre et de la lecture », afin de signifier clairement la volonté de développer une politique publique qui conjugue le souci du livre et celui de la lecture en aidant tous les acteurs d'une « chaîne » qui doit mieux unir créateurs, producteurs, conserva-

33 Anne-Marie Bertrand, in *Dictionnaire des politiques culturelles*, op. cit.

34 *Les bibliothèques en France*, Rapport au Premier ministre, Droz, 1982, p. 35.

35 Op. cit., p. 37.

36 Cité par Marine de Lasalle.

37 *Le Monde*, 26 mars 1982.

teurs, diffuseurs, lecteurs, dans le droit fil du rapport Pingaud³⁸. Les deux grands principes qui structurent les discours des bibliothécaires « *Des bibliothèques partout et pour tous* » et « *Tous les livres pour tous les publics* » sont mis en œuvre avec une grande résolution par le nouveau gouvernement. Au niveau local, ils sont repris assez unanimement par la classe politique et par les forces vives de la société. Tout le monde ou presque se déclare désormais pour la lecture qui est devenue une cause nationale prioritaire et l'objet d'un très large consensus discursif³⁹.

► Le doute

Tandis que les lieux de lecture publique se multiplient spectaculairement, les responsables s'interrogent. Ils se demandent assez vite s'il ne faut pas mener la bataille de la lecture dans la bibliothèque et aussi « hors de la bibliothèque » car on comprend que la structure peut aussi produire de l'exclusion en raison de modes de fonctionnement, qui se révèlent fonctionnels, mais qui fidélisent surtout les publics que la bibliothèque a traditionnellement eu tendance à élire, ceux des élites et ceux des couches moyennes.

Le directeur du livre et de la lecture, Jean Gattégno, soutient, lors de diverses conférences, qu'il ne faudrait pas que la lecture soit « *confisquée* » par les bibliothécaires. Isabelle Jan, chargée de mission, confirme cette politique. Elle ouvre et explore, avec Hélène Mathieu, de nouvelles perspectives : il faudrait aller chercher les lecteurs là où ils sont et non attendre qu'ils viennent dans les bibliothèques. Ainsi naît le concept de « *nouveaux territoires de lecture* ».

Puisque l'objectif majeur est de « *gagner de nouveaux publics*⁴⁰ » à la lecture, le Ministère entend rapprocher le livre des lieux d'habitat et de travail du public potentiel ; il se propose de multiplier sa présence au plus près des lieux de vie des publics attendus (marché, rue, services publics, transports en commun) ; il souhaite investir les lieux les plus fermés (hôpitaux, casernes, prisons), les lieux les plus délaissés (zones

38 Premier rapport (provisoire) de la commission du livre et de la lecture : *55 propositions pour le livre*, 1^{er} octobre 1981. Rapport final dit rapport Pingaud, *Pour une politique nouvelle du livre et de la lecture*, Bernard Pingaud, président ; Jean-Claude Barreau, rapporteur, Ministère de la Culture, Rapports au ministre de la Culture, Dalloz, 1982.

En 1989, Bernard Pingaud, *Le droit de lire : pour une politique coordonnée du développement de la lecture*, mai 1989, 95 p. Rapport à la Direction du livre et de la lecture.

39 Cf. Max Butlen, Thèse de doctorat en sciences de l'éducation, « L'offre publique de lecture. Évolution des politiques en France ; concurrence et complémentarités entre les acteurs de 1980 à 2000 », Université Paris V, directeur de recherche, Éric Plaisance, à paraître à l'INRP.

40 Dossier de presse ministère de la Culture, janvier 1984, document DLL, p. 15.

rurales, quartiers d'habitat social, îlots urbains sensibles), les lieux les plus oubliés (PMI, crèches, centres de loisirs, foyers de jeunes travailleurs, de migrants, d'handicapés, de personnes âgées). Il entend s'efforcer de favoriser l'ouverture sur l'extérieur des écoles et des entreprises, il prétend encourager les rencontres des écrivains et des publics.

Un tel programme dans ses grandes lignes appelle des collaborations renforcées non seulement avec l'ensemble des forces sociales soucieuses du développement de la lecture mais aussi avec les collectivités territoriales, les ministères. La mise sur agendas politiques de la question de la lecture par plus de dix ministères en témoigne largement. Les ministères des Affaires étrangères, de la Défense, de la Justice, de la Jeunesse et des Sports, de la Santé, du Travail, de l'Agriculture, des Affaires sociales, de la Solidarité nationale, de la Ville... entrent résolument dans le champ de l'offre de lecture. Tous s'emploient à développer des actions complémentaires, mais qui tendent à s'autonomiser parfois de l'action de la Culture. Une telle politique entraîne l'intervention de nouveaux services et nouveaux agents sur le terrain... comme dans les bureaux ministériels. La complémentarité souhaitée de toutes ces politiques publiques de lecture s'accompagne naturellement de nouvelles concurrences entre acteurs ou institutions.

Devant le développement des bibliothèques de ce que l'on appellera le « tiers réseau », nombre de bibliothécaires signalent que ce développement doit se faire à partir de l'institution que représente la bibliothèque municipale. Pour eux, c'est dans la bibliothèque publique qu'est la solution aux problèmes de la lecture publique et de la lecture en général, et non ailleurs. D'autres constats provoquent le début d'un sentiment de dépossession. Lorsque, en 1984, la France sidérée apprend le scandale de l'illettrisme avec la médiatisation énorme du rapport *Des illettrés en France*⁴¹, le directeur du livre et de la lecture revendique un rôle majeur dans la conduite et la prise en charge du problème; les bibliothèques estiment qu'il leur revient de devenir les lieux ressources pour les illettrés. Nouvelle déception. C'est au Groupe permanent de lutte contre l'illettrisme (qui relève du ministère des Affaires sociales) et à ses centres de ressources contre l'illettrisme qu'est confiée la responsabilité de l'action. Le syndicat des bibliothèques de la Fédération de l'Éducation nationale conteste⁴² et revendique une plus large utilisation des bibliothécaires en se demandant s'il était vraiment légitime de multiplier les responsables.

41 Rapport déposé sur le bureau du Premier ministre par Véronique Espérandieu, Antoine Lion, Jean-Pierre Bénichou.

42 *Bulletin du syndicat national des bibliothèques (FEN)*, n° 79, 1984, cité par Marine de Lassalle.

D'une manière plus générale, considérant l'ouverture de nouveaux chantiers et de nouveaux maîtres d'œuvre en toutes directions, des bibliothécaires proclament leur doute sur l'évolution des équipements et particulièrement sur l'opportunité de créer des petites bibliothèques de rue, d'hôpital, voire d'entreprise. C'est Michel Bouvy qui exprime le mieux les réticences du corps face à la dépossession de la profession : « *Il vaudrait mieux que les fonds consacrés par les comités d'entreprise à des achats de livres parfois déshonorants aillent à la bibliothèque publique de l'endroit* ⁴³. »

Il se confirme qu'une partie de la profession a du mal à concevoir qu'une politique de lecture puisse se dérouler hors de l'axe de la lecture publique.

► Fin des certitudes

À la fin du xx^e siècle, la croyance sur laquelle s'est élaboré le discours des bibliothécaires est remise en cause. Elle reposait sur des principes proclamés et (croyait-on) validés depuis un siècle. La profession, confiante dans le pouvoir magique des lieux de lecture, des objets à lire et des compétences professionnelles des bibliothécaires, ne doutait pas du pouvoir quasi miraculeux de l'offre.

Or, on réalise, non sans trouble, que le référentiel professionnel reposait non sur une analyse théorique mais sur une croyance dont les universitaires ont mis au jour la faiblesse. Le problème de la lecture ne se réduit pas entièrement à un problème d'insuffisance de la politique de lecture publique. Le développement de la lecture n'est pas uniquement corrélé au développement de l'offre et au nombre de mètres carrés construits, de rayonnages garnis, d'agents mis en poste. L'illusion est très fortement ébranlée par la montée d'une culture de l'évaluation, par les enquêtes sociologiques et statistiques qui conduisent à repenser la manière d'atteindre l'objectif de démocratisation de la lecture.

Les résultats des enquêtes sur les pratiques culturelles des Français montrent le caractère indispensable des politiques d'offre mais aussi les limites du prosélytisme culturel et celles de l'expansion de l'offre de lecture publique. La lecture de livres en France est une pratique répandue, mais son développement est lent et inégal malgré l'élévation générale du

⁴³ *Ibid.*. Michel Bouvy, conservateur de la bibliothèque municipale classée de Cambrai, fonctionnaire d'État, devient président de la section des bibliothèques éducatives et la transforme en 1966 en section des bibliothèques publiques; il crée le bulletin *Lecture et bibliothèque*. C'est autour de lui que s'élabore le projet de « bibliothèques de secteurs ».

niveau d'instruction. Les Français, pris dans leur ensemble, lisent indiscutablement plus, mais chaque lecteur lit, en moyenne, moins de livres que ne lisaient, en moyenne, ceux qui (moins nombreux) lisaient autrefois.

Par ailleurs, les pratiques sociales de la lecture ont évolué et se sont déplacées vers d'autres objets dans une perspective plus utilitariste et plus consumériste. L'augmentation des faibles lecteurs de livres, la diminution sensible des forts lecteurs et la baisse de la lecture affectent aussi les jeunes, élèves et étudiants. Voilà qui interroge les fonctionnements de l'école et de la bibliothèque qui pourtant s'emploient à les accueillir toujours plus. Des enquêtes qualitatives⁴⁴ signalent des difficultés d'impact des bibliothèques sur les lecteurs précaires. Joëlle Bahloul se demande même « *si la politique du ministère de la Culture en faveur de l'accroissement du réseau des bibliothèques publiques peut réellement encourager la lecture chez les faibles lecteurs*⁴⁵ ». Il y a perte relative de crédit pour ceux qui se sont laissés enfermer dans un système de représentations fondé sur la toute puissance de l'offre publique. Chacun comprend de mieux en mieux que la politique publique de la lecture ne saurait s'épuiser dans la politique de la lecture publique.

► Les effets de la décentralisation

Dans un contexte de décentralisation, la DLL, traditionnellement composée de bibliothécaires, se restructure avec proportionnellement moins de bibliothécaires et plus de professionnels de l'administration et/ou de représentants d'autres professionnels du livre et de la lecture. Simultanément, la direction des bibliothèques au sein de la direction du livre et de la lecture perd une part de son autorité et, selon certains, un peu de sa raison d'être. Après la grande période de revendication, de création et d'innovation, avec la décentralisation, ce service entre dans une période de routinisation et de réduction de sa sphère. L'effacement progressif de la lecture publique des pages prioritaires de l'agenda du ministère de la Culture est annoncé, tandis que les bibliothécaires vont certainement rentrer dans le rang sans faire de vagues pour faire tourner leurs « petites boutiques » selon l'expression de l'une d'entre elles⁴⁶.

⁴⁴ Cf. les enquêtes de Nicole Robine, *Les jeunes travailleurs et la lecture*, La Documentation française, 1984; Joëlle Bahloul, *Lectures précaires, étude sociologique des faibles lecteurs*, Bpi-Centre Georges-Pompidou, 1987.

⁴⁵ Joëlle Bahloul, *Lectures précaires*, op. cit., p. 43.

⁴⁶ Citée par Marine de Lassalle, entretien, op. cit.

La décentralisation se met concrètement en place à partir de 1986⁴⁷, ce qui conduit l'État à imaginer un dispositif de compensation (la dotation globale de décentralisation, 150 millions d'euros par an) qui permet l'achèvement des BDP, la construction de nouvelles bibliothèques dans les villes petites et moyennes, le financement de gros projets (douze BMVR).

Cependant le processus de décentralisation contribue à éloigner relativement les bibliothécaires des sphères de décision nationale, en matière de politique publique de lecture. Sur le terrain, le contexte général est à l'amélioration de la qualité du service, mais la décentralisation peut aussi provoquer une certaine dispersion, des difficultés financières, voire des reculs, en cas d'absence de volonté de politique publique locale ou en raison de l'infortune des communes.

► Fin d'une époque ?

Au total, alors que les revendications sectorielles des bibliothécaires ont été prises en compte, on peut s'interroger sur la situation de la profession, sur son aptitude à rassembler et sur sa capacité à demeurer au centre des décisions politiques. C'est ce que fait résolument Marine de Lasalle qui développe un argumentaire qu'il convient de présenter avant de le discuter.

Les bibliothécaires se seraient révélés incapables d'utiliser le succès de leur modèle et de leur discours pour asseoir leur prétention à la reconnaissance externe de leurs compétences par les pouvoirs publics. Ils échoueraient dans leur tentative de promouvoir la lecture publique comme solution aux problèmes de la lecture; ils ne parviendraient pas à convaincre les élus et les décideurs de leur capacité à résoudre le problème social qu'ils ont construit. Le corps n'aurait su ni résister ni maintenir ou élargir ses positions. Cette incapacité s'expliquerait autant par la montée en puissance d'autres acteurs sur le territoire de la lecture (et à la DLL) que par des facteurs internes au sein d'une profession segmentée en de trop nombreuses catégories. Ils manqueraient de distance dans la gestion des affaires de l'État.

Cette faiblesse politique de la profession se doublerait d'une fragilité comparable dans l'espace social. En témoigneraient les représentations communes à l'égard du métier, si souvent archaïques, contrairement à celles qui dominent dans les pays anglo-saxons. L'intériorisation de cette

47 Loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et lois des 7 et 22 juillet 1983 relatives à la répartition des charges et des compétences entre ces collectivités et l'État.

position dévaluée s'associerait à une relative dépossession et à la marginalisation du groupe dans les sphères culturelles et politiques. De tels phénomènes largement décrits par Marine de Lasalle ont pu ou peuvent se rencontrer, mais une telle position de thèse apparaît contestable, trop partielle. L'évaluation, très dépréciative, des résultats de l'action, efface toute une série de contributions majeures de la profession dans le développement des politiques de lecture et fait passer au second plan les importants acquis professionnels.

Il ne nous paraît pas secondaire que les bibliothécaires aient été les premiers penseurs et les principaux promoteurs des politiques publiques de la lecture en France. Il n'est pas négligeable que leur discours ait fini par être repris de manière consensuelle à tel point que la carte des bibliothèques en a été métamorphosée. La composante du corps la plus innovante a tant œuvré pour effacer les représentations archaïques et gagner en qualification et en légitimité, qu'une reconnaissance a pu avoir lieu. C'est aussi pour cela que le discours a été plébiscité et que les bibliothécaires ont pu occuper des positions clefs à la DBLP, à la DL, à la DLL.

L'amélioration quantitative du réseau des bibliothèques qui en résulte n'est pas une victoire mineure ; la qualité de ce réseau s'est révélée appréciable, avec quantité de réalisations admirables, ouvertes à tous. Les bibliothèques ne sont-elles pas les équipements culturels les plus appréciés et les plus fréquentés par les Français ? Enfin, les bibliothécaires sont parvenus à faire prévaloir leur modèle et leur paradigme, non seulement dans la sphère politique mais aussi dans le monde éducatif. Les bibliothécaires du secteur jeunesse ont fortement influencé les pratiques pédagogiques en ce qui concerne l'offre de lecture, à tel point qu'ils ont pu contribuer à une révision des démarches de formation des lecteurs, à un élargissement des corpus, à une ouverture vers des pratiques de lecture extensive, à la création des bibliothèques scolaires et finalement, même si cette orientation contrarie quelque peu leur volonté initiale, à une rescolarisation du livre et de la lecture⁴⁸. Le ministère de l'Éducation nationale et les enseignants ont reçu les critiques de leurs partenaires et s'y sont montrés sensibles, ce qui n'est pas rien, tout en signifiant qu'ils n'évolueront décidément qu'à leur rythme et à leur manière.

En fait, pour les bibliothécaires comme pour beaucoup d'acteurs initiaux de l'offre, un déplacement des champs de mobilisation et d'action s'est opéré. Porteurs de revendications, faiseurs d'opinion, médiateurs dominants parfois, ils ont été conduits à se concentrer sur les instruments

48 Cf. Max Butlen, « Lire à l'école, lire en bibliothèque », *BBF*, 2004, n° 1.

de travail qu'ils ont tant revendiqués. Ils espèrent désormais (et on attend d'eux) des résultats supérieurs à ceux qu'ils ont déjà obtenus. Passer au minimum la barre des 20 % d'inscrits représente un premier défi à relever compte tenu de la difficulté récurrente de la France à rejoindre le peloton de tête des pays européens en matière de lecture publique, compte tenu aussi d'une stagnation préoccupante du nombre des inscrits depuis 1997. Affronter ces défis peut provoquer un surinvestissement professionnel et aussi quelques tendances au repliement techniciste sur l'outil de travail, notamment informatique, d'autant que les technologies de l'information et de la documentation demandent une mobilisation considérable des personnels pour maîtriser les évolutions de la société de l'information et pour répondre à des demandes croissantes, de plus en plus hétérogènes.

Pourtant, dans ce paysage culturel et professionnel profondément modifié, force est de constater que la mise en œuvre des solutions proposées par la lecture publique ne suffit plus à résoudre les problèmes sociaux de la lecture. Le paradoxe vient de ce que le référentiel professionnel qui a provoqué l'enrôlement de nombreux nouveaux partenaires n'est plus assez ample pour que les nouveaux acteurs le reconnaissent comme leur. En somme et en termes de politique publique, les bibliothécaires ne sont pas parvenus à transformer leur référentiel sectoriel en référentiel global apte à guider les politiques de lecture. Était-ce d'ailleurs possible? Est-ce souhaitable? Une politique publique de la lecture univoque qui ne se centrerait que sur les bibliothèques publiques s'avérerait fort aléatoire. La variété des problèmes de la lecture, le nombre et la diversité des décideurs et des opérateurs, tout invite à croiser les compétences comme les réponses. Il n'apparaît guère rationnel de conduire les politiques de lecture à partir d'un seul secteur même si l'on reconnaît volontiers l'importance décisive de ce dernier dans la diffusion du livre et l'extension des pratiques culturelles.

Les bibliothécaires ne sont plus isolés; par là même, leur champ d'action a été limité par l'arrivée en nombre d'acteurs complémentaires et concurrents sur le marché de la lecture. Le « professionnisme⁴⁹ » des bibliothécaires se heurte à celui de ces autres partenaires dont l'activité est également de plus en plus professionnalisée. Ainsi, les éditeurs, très à l'offensive ces quarante dernières années, s'imposent de plus en plus comme les médiateurs dominants, aptes à façonner la demande en structurant

49 Distinctions établies par Raymond Bourdoncle, *Revue française de pédagogie*, n° 94, janvier-février-mars 1991. « *Le professionnisme renvoie aux obsessions et aux excès du combat pour la gloire professionnelle collective [...] aux stratégies collectives de transformation de l'activité en profession.* »

l'économie du livre et le marché de l'offre. Les écrivains sont parvenus à nouer des alliances qui leur permettent de conquérir une reconnaissance nouvelle. Les universitaires dominent scientifiquement les discours en matière de lecture et ils les valident...

Face à ces réalités nouvelles, plutôt que de reprendre la thèse de l'« impuissance publique » et de l'échec relatif de la politique de la lecture publique en France, il apparaît donc plus exact de constater une mutation dans les représentations. La politique de la lecture publique française impulsée initialement par les bibliothécaires a laissé place à des politiques de la lecture diversifiées, adossées à de nombreux dispositifs, à d'autres modes d'action, d'autres groupes au sein desquels les bibliothécaires continuent à jouer une place essentielle mais qui n'est pas (ou plus) celle d'un « médiateur dominant ».

Le paradigme de la lecture publique comme solution globale, universelle à la crise de la lecture n'a pas pu s'imposer durablement, moins en raison de l'impéritie de ceux qui l'ont conçu, qu'à cause des limites historiques d'une conception de la lecture publique qui appelait elle-même son propre dépassement. L'évolution de l'offre a révélé qu'une politique publique d'offre de lecture ne saurait se réduire à une politique de la lecture publique « bibliocentrée⁵⁰ ». Quels que fussent ses vertus et ses effets, la lecture publique ne pouvait régler elle seule ni l'ensemble de la problématique de l'offre publique de lecture ni celle de la formation des lecteurs. Au lieu d'un échec, nous percevons donc plutôt une meilleure prise de conscience du rôle de chacun, une centration accrue sur l'essentiel du métier, une prise de conscience et une recherche accrue de professionnalisation⁵¹. Celle-ci paraît d'autant plus indispensable que les politiques publiques ont accordé aux bibliothécaires des satisfactions appréciables.

Au cours des décennies 1980 et 1990⁵², les collections des bibliothèques municipales passent de 45 à 95 millions de livres et de 800 000 disques à plus de 5 millions... Le personnel détenteur de diplôme professionnel passe de 2 000 à 6 000 dans les mêmes bibliothèques municipales. Les questions de formation, de gestion et d'animation des équipements deviennent évidemment centrales dans l'ensemble du secteur. On estime à 30 000 le nombre des personnels travaillant dans l'ensemble des

50 Cf. Max Butlen, « Les acteurs des politiques de lecture pour la jeunesse, complémentaires et concurrents ? », *Revue des livres pour enfants*, n° 217.

51 Sur ces évolutions, voir : Anne-Marie Bertrand, « Les BM dans les années 80. Un développement spectaculaire mais inachevé », *BBF*, 1992 ; Marine de Lassalle, « Les paradoxes du succès d'une politique de lecture publique », *BBF*, 1997, n° 4. François Rouet, *La grande mutation des bibliothèques municipales. Modernisation et nouveaux modèles*, Ministère de la Culture, DEP, 1998.

52 Cf. Anne-Marie Bertrand, *Les bibliothèques*, Éd. La Découverte, 1998.

bibliothèques. Tous ces professionnels ont la responsabilité de faire fonctionner les équipements modernes que la reconnaissance du référentiel sectoriel a permis d'obtenir. La bibliothèque publique est désormais bien mieux armée pour mieux offrir à lire. Son offre est désormais complétée par celle de ses partenaires, en premier lieu ceux de l'Éducation nationale. Même si l'existence des BCD reste précaire, la révision profonde des objectifs de formation et des programmes de l'école s'est accompagnée de l'introduction de nombreux livres autres que les traditionnels manuels : littérature de jeunesse, presse, livres documentaires, supports modernes d'accès à la culture de l'écrit. Dans les collèges et les lycées, l'existence de 8 791 bibliothécaires documentalistes (en 2004) permet d'envisager le développement de véritables politiques documentaires.

► Vers un développement accru des politiques publiques locales

Les politiques publiques de la lecture ne sauraient se concevoir sans engagement de l'État mais ni leur élaboration, ni leur gestion ne peuvent relever d'une responsabilité exclusivement étatique. Dans un contexte où les acteurs se multiplient et voient leurs pouvoirs accrus en liaison avec la décentralisation et la déconcentration, la notion de réseaux de politiques publiques se substitue de plus en plus à celle de politique publique centrale, unique, globale.

Une politique de lecture a bien existé en France et c'est le résultat d'un combat opiniâtre. Elle s'est d'abord confondue avec une politique de développement de la lecture publique. Cette première étape a favorisé une mobilisation générale des acteurs bien au-delà du corps des bibliothécaires et le passage d'une politique centrale à une multiplicité, voire à un éclatement des politiques de lecture, publiques ou non. La grande question devient celle des synergies et de la cohérence entre les unes et les autres. La DLL est à l'épreuve face à ce défi. Le rôle de l'État, de ses représentants, de ses institutions a sensiblement évolué. Hier acteur direct, omniprésent, offrant services et subventions, il lui faut aujourd'hui remplir aussi d'autres fonctions : animer le monde des bibliothèques, faciliter les synergies, veiller à l'égalité d'accès à la lecture sur l'ensemble du territoire, impulser, coordonner et arbitrer alors même qu'on assiste à un émiettement des légitimités, alors que l'inspection générale et la Direction du livre et de la lecture ont perdu du pouvoir du fait de la déconcentration.

Paradoxalement, au moment où la question de la généralisation de l'offre de lecture est passée du stade du désir d'une minorité active à celui de la revendication de tous, alors que l'encadrement étatique, politique, administratif, budgétaire s'est considérablement amélioré et structuré, que le professionnalisme s'est développé et généralisé et que les résultats globaux de l'offre s'améliorent, le pilotage des politiques de lecture est devenu de plus en plus délicat. N'a-t-il pas d'ailleurs atteint certaines limites ? Ne convient-il pas d'en reconsidérer en tout cas les modalités et objectifs ?

L'État a plutôt bien rempli le rôle d'incitation qui lui revenait. Il a pesé autant que possible sur la demande en s'employant à la structurer. Il a encouragé le développement d'innombrables initiatives et projets locaux, dans les communes, les écoles, les entreprises et sur de nouveaux territoires longtemps négligés. Tout cela est fort louable et doit être poursuivi et certainement consolidé mais, au total, l'expansion des politiques d'offre n'est-elle pas empêchée par une distance persistante entre les offreurs et les publics qui leur résistent ? Nous aurions tendance à penser qu'il serait probablement aléatoire de tenter d'espérer de nouveaux progrès d'un renforcement de la centralisation des politiques d'offre. Nous faisons au contraire l'hypothèse que les nouvelles avancées seront désormais réalisées par une déconcentration et une décentralisation réelles du pouvoir d'offrir à lire, c'est-à-dire par une prise en main des politiques d'offre au niveau local, au plus près des besoins et des demandes et donc aussi... des bibliothèques.

Bibliothèques et édition

De l'entente cordiale au désamour

Jean-Yves Mollier

Centre d'histoire culturelle des sociétés contemporaines
Université de Versailles – Saint-Quentin-en-Yvelines

On se souvient du retentissant « *T'as qu'à te l'acheter, faux pauvre!*¹ » qui, en juin 1999, entendait faire réagir les lecteurs, et les citoyens, devant la menace lancée par les éditeurs et les écrivains – ou, du moins, leurs représentants du Syndicat national de l'édition (SNE) et de la Société des gens de lettres (SGDL) – de faire payer le prêt en bibliothèque. Prenant prétexte d'une directive européenne, remontant au 19 novembre 1992, qui faisait de l'auteur le dépositaire du « *droit exclusif d'autoriser ou d'interdire la location ou le prêt des livres* », la SGDL et le SNE rédigeaient en avril 2000 une *Adresse au ministre de la Culture*, signée de 288 écrivains. Dans ce texte, qui dénonçait le prêt gratuit en bibliothèque, « *ce que l'on peut légitimement considérer comme une contrefaçon* », on trouvait mêlés les noms d'authentiques écrivains, de Pierre Assouline à Michel Vinaver, et celui d'universitaires, historiens, littéraires ou sociologues, de Madeleine Ambrière à Michel Winock, en passant par Alain Corbin, Pierre Miquel, Jean-Pierre Vernant et Annette Wieviorka, qui avaient sans doute oublié que, sans leurs étudiants, ils n'auraient jamais réussi à se faire un nom. Fascinés, comme de nombreux éditeurs – André Balland, Jérôme Lindon ou Serge Eyrolles, le président du SNE –, par le fait que les bibliothèques municipales prêtaient annuellement 154 millions de livres alors que l'édition n'en vendait que 300 millions, ils entendaient imposer le prêt payant et faire rendre gorge aux « *salauds de pauvres* » qui osaient lire leur prose sans avoir, au préalable, présenté une demande d'autorisation formelle pour se livrer à cette activité.

1 Lors de la réunion au ministère de la Culture, le 22 janvier 1999, un des participants suggéra à ses collègues bibliothécaires d'apostropher ainsi quiconque se plaindrait de ne pas trouver les livres des éditions de Minuit dans leurs fonds. Cf. Christophe Pavlidès, « Du livre aux bibliothèques : nouveaux espaces, nouvelles normes ? », in Jean-Yves Mollier, dir., *Où va le livre?*, La Dispute, 2002, p. 246, note 30.

Rétrospectivement, ce qui frappe le plus dans cette démarche d'« écrivains » – c'est ainsi que tous se présentent dans la fameuse *Adresse au ministre de la Culture* qui rassemble de nombreux militants ou « ex » issus de la gauche la plus radicale, de Bernard-Henry Lévy à Benjamin Stora, ou des partis socialiste et communiste (Thierry Pfister et Michel Vovelle) –, c'est la cécité d'universitaires pourtant exigeants en général en matière de vigilance critique et de distance par rapport à l'objet de leur intervention. Totalement ignorants du fait que ce sont leurs ancêtres, les écrivains de la fin du XIX^e siècle, qui ont lancé la première grande campagne de mobilisation de l'opinion en faveur de l'équipement de la France en bibliothèques², et, qu'en 1965, ce fut le SNE qui relayait ces initiatives en réclamant l'intervention des pouvoirs publics afin d'ouvrir d'urgence des dépôts de livres mis gratuitement à la disposition des lecteurs³, ils avaient accordé leur signature et une parcelle de leur pouvoir symbolique à une pétition dont ils ne mesuraient manifestement pas la portée. Beaucoup plus prudents dans leurs démarches et leurs déclarations, les libraires devaient, quant à eux, réaffirmer, fin avril 2000, que le droit de prêt et le droit d'auteur ne pouvaient être confondus et, comme l'écrivait Denis Mollat, que « *les villes de grandes bibliothèques sont des villes de grandes librairies*⁴ », ce qui suppose une authentique complicité entre le réseau de vente de livres et celui de prêt gratuit aux usagers.

Que ce soit le propriétaire de la plus grande boutique à lire indépendante du pays qui rappelle cette évidence n'est pas sans intérêt et amène à repenser le rapport qui unit bibliothèques, librairies et système éditorial en France. Du cabinet de lecture qui connaît son apogée dans la première moitié du XIX^e siècle à la bataille livrée par le SNE et l'association Lire au début du second septennat du général de Gaulle, les éditeurs ont en effet été partie prenante de tous les combats en faveur de la lecture publique. Loin de s'opposer aux ambitions de la jeune association des Amis de l'Instruction, Louis Hachette rompit d'ailleurs ses dernières lances contre le ministre de l'Instruction publique Gustave Rouland, en 1861-1862, parce que ce dernier ne semblait pas comprendre l'intérêt qu'il y avait à favoriser cette entreprise. Vers 1880-1890, non seulement ses successeurs et ses concurrents soutinrent les efforts de Jules Ferry en faveur du livre,

2 Laure Léveillé en fournit plusieurs exemples dans sa thèse intitulée *Les petites bibliothèques de la République : aux origines de la lecture publique parisienne, des années 1870 aux années 1930* (université Paris X-Nanterre, 1998). Les archives des éditeurs de la fin du XIX^e siècle, de Calmann-Lévy à Hachette, regorgent de réponses favorables au don de livres afin de permettre le démarrage d'une bibliothèque municipale!

3 La « Croisade du livre » lancée par le SNE en 1965 reprend les « batailles du livre » de 1950.

4 Voir *Livres Hebdo* d'avril 2000 pour cette polémique.

mais ils aidèrent l'Alliance française, née en 1883, puis la Mission laïque apparue en 1902, en leur donnant des livres afin d'encourager le rayonnement de la langue française dans le monde. Très présents dans les expositions internationales et universelles, ils menaient la même offensive que leurs auteurs afin de faire briller partout le « Livre français », comme ils le désignaient alors⁵. Répondant le plus souvent favorablement aux demandes de dons des bibliothèques municipales en formation à la même époque, ils ne songeaient évidemment pas à réclamer la moindre contrepartie au prêt des livres sur place ou à domicile et se réjouissaient, avec Victor Hugo, chaque fois qu'un adolescent était arraché à l'ignorance et conduit à s'instruire dans un réseau de lecture publique⁶.

► Les cabinets de lecture ancêtres des bibliothèques de prêt

Même si leur fonction est strictement commerciale, et si le but poursuivi par le teneur de livres ou le « maître de lecture » est d'ordre financier, les cabinets de lecture qui s'installent véritablement dans l'espace des grandes villes entre 1815 et 1848 ont suppléé la carence évidente de la France en bibliothèques dignes de ce nom⁷. En un temps où seuls les élites les plus fortunées avaient accès aux rares dépôts de livres existants, le public ne pouvait satisfaire sa soif de lecture, sa « fureur de lire », disaient les Allemands⁸, qu'en se rendant dans ces officines où, pour un prix modique, il était loisible de lire sur place ou d'emprunter un volume⁹. Même si Françoise Parent a surtout insisté sur le caractère bourgeois de ces institutions, d'autres enquêtes ont montré que, dans l'Est ou dans les faubourgs de la capitale, des milieux plus modestes d'employés, d'artisans ou même d'ouvriers commençaient à avoir recours à ce système pour combler leurs attentes en matière d'éducation et de loisirs¹⁰. Dans son rapport au ministre de l'Intérieur daté de juin 1862, le commissaire inspecteur de la

5 La lecture de la *Bibliographie de la France* et des procès-verbaux du Cercle de la librairie, ainsi que de ceux des conseils d'administration du Syndicat des éditeurs, devenu en 1947 le SNE, est très instructive sur ce point.

6 On sait que, pour Victor Hugo, chaque ouverture d'école entraînait la fermeture d'une prison.

7 Voir Françoise Parent-Lardeur, *Lire à Paris au temps de Balzac : les cabinets de lecture à Paris, 1815-1830*, Paris : Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 1981 [2^e éd. revue et augm., 1999] et, pour une mise au point plus récente, *Autour d'un cabinet de lecture*, dir. Graham Falconer, Toronto, Centre d'études du XIX^e siècle, 2001.

8 Reinhard Wittmann, « Une révolution de la lecture à la fin du XVIII^e siècle ? », in Guglielmo Cavallo et Roger Chartier, dir., *Histoire de la lecture dans le monde occidental*, Le Seuil, 1997, chapitre 11.

9 Voir aussi l'*Histoire des bibliothèques françaises* et particulièrement son tome III, *Les bibliothèques de la Révolution et du XIX^e siècle, 1789-1914*, Éditions du Cercle de la librairie, 1991.

10 Graham Falconer, *op. cit.*

librairie François-Victor Gaillard mettra en garde le pouvoir à propos de la diffusion des *Misérables* par cette voie. Loin de se réjouir de la baisse des ventes enregistrée pour les tomes IV à VI – 10 787 exemplaires contre 13 000 pour les trois premiers volumes –, il analysait ce recul comme la contrepartie de la hausse vertigineuse de la lecture du roman « socialiste » dans les cabinets de lecture de la capitale par les ouvriers parisiens¹¹. L'afflux des clients fut tel en cette occasion, selon le fonctionnaire de police, que la location à la journée avait chuté de 1 F à 0,50 F puis 0,25 F pour drainer les nouveaux lecteurs vers ces ancêtres de la bibliothèque publique que constituaient les cabinets de lecture.

Lorsqu'il s'en plaignait amèrement, Balzac dénonçait la cupidité des propriétaires, le plus souvent éditeurs, imprimeurs ou libraires, qui trouvaient ainsi un moyen commode de retirer de ce circuit des revenus complémentaires à leur activité principale. Lorsqu'on regarde attentivement la liste des grands cabinets de lecture ouverts sous la Restauration, on voit apparaître au premier plan ceux de Bossange et de Galignani, tous les deux éditeurs, imprimeurs et libraires prestigieux. Ils n'éprouvaient donc aucune gêne à donner à lire, sans aucune rétribution complémentaire de leurs auteurs, les écrivains qui étaient chez eux sous contrat et qui ne percevaient de ce fait aucune rémunération pour le prêt de livres qui, en l'espèce, n'enrichissait que leurs éditeurs¹². Contribuant d'ailleurs à la limitation des tirages et à l'augmentation du prix du livre, la vague du roman dit « de nouveauté » ou encore « de cabinet de lecture » avait conduit les professionnels à découper en plusieurs tomes les livres les plus demandés, ce qui rendait pratiquement invendables en librairie les grands romans de Dumas père imprimés dans des versions très aérées. À 6 F le volume in-12 puis 7,50 F l'in-8°, soit en moyenne deux à trois fois cette somme pour obtenir la totalité de l'œuvre, seuls les loueurs étaient en mesure d'acquérir ces livres. Quand il fallait déboursier 90 F, soit près de 300 euros actuels, pour lire les douze tomes du *Comte de Monte-Cristo*, seul le cabinet de lecture pouvait espérer écouler l'essentiel du tirage, limité à 800 ou 1 000 exemplaires. Même l'œuvre phare de Victor Hugo, avec ses dix tomes à 6 F – 60 F de 1862 valent approximativement 250 euros – coûte trop cher pour dépasser les 10 000 à 12 000 exemplaires vendus en librairie, ce qui rendait la survie du cabinet de lecture inéluctable¹³.

11 AN, F 18/1747 et Diana Cooper-Richet et Jean-Yves Mollier, « Le roman populaire du XIX^e siècle à l'origine des rituels de participation et d'identification », in *Les cultes médiatiques : culture fan et œuvres cultes*, dir. Philippe Le Guern, Presses universitaires de Rennes, 2002, p. 57-58.

12 Voir Françoise Parent, *op. cit.*, et Diana Cooper-Richet, *Galignani*, Librairie Galignani, 1999.

13 Jean-Yves Mollier, *Michel et Calmann Lévy ou la naissance de l'édition moderne : 1836-1891*, Calmann-Lévy, 1984, p. 77-79.

Celui-ci avait cependant subi de rudes coups quand la contrefaçon étrangère, belge à partir de 1815-1820, prussienne, italienne ou franco-française, vint concurrencer le livre français sur ses marchés extérieurs ou, parfois, intérieurs¹⁴, et menacer toute l'édition nationale d'asphyxie. En vendant à 3 F, 2 F ou 1 F des volumes complets contenant plusieurs tomes fabriqués à l'ancienne, c'est-à-dire blanchis et tronçonnés, les imprimeurs d'outre-Quévrain fournissaient la preuve qu'une autre politique du livre était possible et que l'introduction de la vapeur dans les presses pouvait s'avérer rentable si l'on augmentait considérablement les tirages. En France, c'est Gervais Charpentier qui tira toutes les leçons de cette attaque en règle contre un système sclérosé et en perte de vitesse. En lançant sur le marché sa collection éponyme, la « Bibliothèque Charpentier » à 3,50 F le volume in-18, il indiquait la voie à suivre à tous ses confrères. Michel Lévy l'imitera en proposant, dès 1846, les *Œuvres complètes* d'Alexandre Dumas père à 2 F le volume, et, en 1855, sa « Collection Michel Lévy » à 1 F. Entre-temps, la « Bibliothèque des chemins de fer » de Louis Hachette, apparue en 1853, avait confirmé les auteurs les plus entreprenants dans l'idée qu'il convenait de proposer au public, et à un prix très bas – 1 F de 1855 vaut 4,5 euros d'aujourd'hui – les livres qu'il allait lire jusque-là au cabinet de lecture¹⁵. En acceptant de se priver de cette source de revenus et, donc, en payant désormais des droits d'auteur plus importants aux écrivains, y compris étrangers après 1852 et la mise en place de la législation internationale, qui régit désormais la traduction, les éditeurs allaient faire régresser le système du cabinet de lecture¹⁶.

Bibliothèque ouverte au public du matin au soir et jusque tard dans la nuit bien souvent, cette institution commerciale, régie par les règles du marché libre, avait par conséquent rempli le rôle social que tardait à assumer le réseau encore précaire des bibliothèques municipales¹⁷.

Si Balzac et ses amis s'étaient élevés avec force contre ce système, c'est qu'ils en percevaient très bien le caractère spoliateur sans, toutefois, analyser l'autre aspect, positif, de vecteur d'acculturation au livre¹⁸.

14 Herman Dopp, *La contrefaçon des livres français en Belgique, 1815-1852*, Louvain, Librairie universitaire, 1932 et *Contrefaçons*, cahier n° 214 du Cédic [Centre de l'édition et de l'imprimé contemporains], Bruxelles, ULB, janvier 2003.

15 Jean-Yves Mollier, « Écrivain-éditeur : un face-à-face déroutant », *Travaux de littérature*, n° XV, 202, p. 17-39.

16 Il ne disparaîtra cependant qu'après 1950 et demeurera très vivace en province dans l'entre-deux-guerres. Adrienne Monnier était, à Paris, l'une des plus illustres représentantes de ce système dans les années 1920. Cf. Adrienne Monnier, *Rue de l'Odéon*, Albin Michel, 1960.

17 *Histoire de bibliothèques françaises*, t. III, *op. cit.*

18 Voir Roland Chollet, « Au nom du livre et de l'écrivain », in *Balzac imprimeur et défenseur du livre*, dir. Judith Meyer-Petit, Paris-Musées, Éd. des Cendres, 1995, p. 39-53, qui analyse le projet balzacien de Société d'abonnement général destiné à remplacer les cabinets de lecture et la *Lettre adressée aux écrivains français du XIX^e siècle* de Balzac, sur le même sujet.

S'acharnant à dénoncer le dol manifeste que constituait, à ses yeux, l'existence de 1 500 cabinets de lecture répartis sur la quasi-totalité du territoire, il appelait la profession à s'organiser pour ne pas périr. La Société des gens de lettres, née au début de l'année 1838, ne répondra que partiellement à ce désir parce qu'elle sera d'abord destinée à relever le défi lancé par la publication des romans en feuilletons de la presse quotidienne¹⁹. Du coup, le cabinet de lecture passera au second plan, faisant soigneusement oublier le fait qu'il avait été, sous la Restauration et au début de la Monarchie de Juillet, une arme efficace utilisée par les principaux éditeurs de Paris pour juguler la crise du livre apparue à la fin des années 1820 et quasi permanente de 1830 à 1835, voire 1839²⁰. Dans une conjoncture de marasme ou de sinistre, les professionnels n'avaient pas hésité un instant à léser les droits de leurs auteurs pour défendre leurs intérêts et ne pas périr, tactique que l'on verra bientôt resurgir quand il s'agira de promouvoir la lecture publique en France.

► De Martin Bossange à Louis Hachette, l'édition française mobilisée pour mettre en place les bases d'un réseau de bibliothèques dignes de ce nom

Face à la crise qui affecte la librairie au lendemain de la révolution des Trois Glorieuses, on voit fleurir les projets les plus variés destinés à soulager les éditeurs et les imprimeurs, les marchands de papier et les commissionnaires, les diffuseurs de l'époque, ainsi que leurs représentants, les voyageurs de commerce. En mai-juin 1833, c'est le banquier et ex-président du Conseil des ministres Jacques Laffitte qui intervient à la Chambre des députés pour suggérer une aide immédiate et originale aux éditeurs menacés de faillite. Puisque plusieurs d'entre eux, et non des moindres, tels Jean-Nicolas Barba, Urbain Canel, Jean-Gabriel Dentu, Camille Ladvoat ou Eugène Renduel, se révélaient incapables de rembourser le prêt accordé par le gouvernement à la Librairie, il proposait que leur gage – le nantissement qui consistait en un dépôt de livres – soit donné aux bibliothèques publiques²¹. « *Tous les dépôts ainsi abandonnés seront mis à la disposition des ministres de l'Instruction publique et du Com-*

19 1836, *l'an I de l'ère médiatique*, dir. Alain Vaillant et Marie-Ève Thérénty, Nouveau monde éd., 2001.

20 Outre les titres cités, voir aussi *Sociétés et cabinets de lecture entre les Lumières et le romantisme*, Genève, Société de lecture, 1996.

21 Nicole Felkay, *Balzac et ses éditeurs, 1822-1837: essai sur la librairie romantique*, Éditions du Cercle de la librairie, 1987, p. 92-96.

merce », disait Laffitte dans son amendement au projet de loi²². Insistant sur l'utilité des bibliothèques publiques et la nécessité d'en améliorer le fonctionnement grâce à l'accroissement de leurs fonds, il obtint le soutien d'Ambroise Firmin-Didot, député de l'Eure, et la nomination d'une commission destinée à examiner cette proposition.

Lors de la campagne de presse qui accompagna cette discussion parlementaire, on vit les imprimeurs et les éditeurs qui avaient été à la base de la création d'un Cercle de la librairie en 1829 – interdit, il ne refera surface qu'en 1847 – défendre la bibliothèque publique au nom de la nécessité de « *répandre les Lumières et de donner le goût de l'étude* », comme l'écrivira le *Journal des débats* daté du 17 juin 1833²³.

Martin Bossange, figure majeure de la librairie romantique, prit à son tour la plume pour défendre cette conception en utilisant des arguments apparemment imparables. Constatant que « *822 villes de 3 000 à 18 000 âmes ne possèdent aucune bibliothèque publique* », il exige l'intervention du gouvernement pour équiper toutes les cités de quelque importance en bibliothèques qui achèteraient désormais un exemplaire de tous les livres publiés dans le pays²⁴. Dix jours plus tard était votée la fameuse loi Guizot imposant aux communes de plus de 500 habitants l'entretien d'une école primaire pour les garçons et la prise en charge des enfants indigents²⁵. Engagé dans un effort sans précédent depuis 1831 pour fournir aux familles les plus pauvres les manuels scolaires indispensables à la réforme de l'instruction universelle, le ministre de l'Instruction publique allait acheter un million d'*Alphabet et premier livre de lecture* et des centaines de milliers de livres d'arithmétique, de grammaire et d'histoire²⁶. Toutefois, la Chambre refusera d'aller au-delà de ce programme et le projet Laffitte fut définitivement repoussé le 17 mai 1834, la philanthropie et le libéralisme manifestant ainsi leurs limites au grand dam de la profession des éditeurs.

Revenant à la charge à la fin de la Monarchie de Juillet sur le même sujet, Léon Curmer, un des plus célèbres éditeurs romantiques, devait

²² *Ibid.*, p. 92.

²³ Le même article qui reproduisait la *Requête des libraires qui n'ont pas pris part ni directement ni indirectement au prêt* constatait que ceux-ci soutenaient le projet et souhaitaient que les écoles bénéficient, comme les bibliothèques, de la reprise par l'État des dettes et du nantissement des éditeurs.

²⁴ N. Felkay, *op. cit.*, p. 92-93 et M. Bossange, *Courtes observations de M. Bossange père à MM. les membres de la chambre des députés, relatives au prêt fait à la librairie*, Bossange, 1833, et *Nouvelles observations de M. Bossange père, relatives au prêt fait à la librairie*, Bossange, 1833.

²⁵ Jean-Yves Mollier, *Louis Hachette (1800-1864) : le fondateur d'un empire*, Fayard, 1999, ch. VII.

²⁶ *Ibid.*

publier en 1846 un livre intitulé *De l'établissement des bibliothèques communales*, dans lequel il proposait d'ajouter aux dépôts sédentaires composés de livres anciens que constituaient les bibliothèques publiques, des bibliothèques communales, c'est-à-dire circulantes, dont le fonds ne comprendrait que des livres récents²⁷. Face au danger représenté par la propagande socialiste, notamment fouriériste, alors très active dans le pays²⁸, les élites sociales se mobilisaient, avec la volonté affirmée d'opposer au flot de « mauvais livres » susceptibles de contaminer les populations un fleuve de « bons livres²⁹ ». Par-delà la vision idéologique qui sous-tend ces programmes de moralisation des populations, on constate la communauté de points de vue qui unit réformateurs sérieux, moralistes et éditeurs, tous favorables au développement des bibliothèques publiques et, faut-il le préciser, au prêt gratuit de livres³⁰.

Lorsqu'en 1861, encouragé par le duc de Morny, Louis Hachette publie la brochure intitulée *L'Instruction publique et le suffrage universel*, il se situe d'emblée dans le sillon ouvert par la création des Amis de l'Instruction publique³¹. Défendant la libéralisation du régime en matière de circulation des imprimés, il prône la multiplication des dépôts de livres dans le pays, qu'il s'agisse de librairies ou de bibliothèques³². Un an plus tard, s'opposant à Gustave Rouland, il préconisait le maintien du don du manuel scolaire aux enfants indigents que le ministre entendait remplacer par un prêt à l'école pendant les heures de cours. Devenu président du Cercle de la librairie, Louis Hachette engageait son dernier combat aux côtés de la Société Franklin en 1863 et proposait aux bibliothèques communales la location, pour 25 centimes par jour, de caisses de livres d'une valeur de 200 francs qui seraient fournies par les bibliothèques de gares³³. On sait que Jean Macé s'y opposera, redoutant l'apparition d'un nouveau monopole de fait de la librairie Hachette sur les bibliothèques communales mais, là encore, ce qu'il nous importe de relever, c'est l'una-

27 Noë Richter, *Introduction à l'histoire de la lecture publique*, Bernay, À l'enseigne de la queue du chat, 1995.

28 *Écrire pour convaincre : libelles et brochures, XVI^e-XX^e siècles*, Cahiers d'histoire, 2003, n° 90-91.

29 Loïc Artiaga, *Les catholiques et la naissance de la littérature industrielle en France, en Belgique et au Québec, de 1830 à 1864*, thèse de doctorat en histoire soutenue en 2003, à paraître, Limoges, Pulim, 2006 et abbés Barault et Taillefer, *Manuels de l'Œuvre des bons livres de Bordeaux*, réédité par N. Richter, Bassac, Plein chant, 1996.

30 Noë Richter, « L'histoire de la lecture en France : 30 ans de pratique et d'interrogations renouvelées », in *Matériaux pour une histoire de la lecture et de ses institutions*, 2005, n° 17, p. 19-34.

31 Marie-Josèphe Beaud, et al., *Lectures et lecteurs au XIX^e siècle : la Bibliothèque des amis de l'Instruction publique*, Bibliothèque des amis de l'Instruction publique, 1985.

32 Jean-Yves Mollier, *Louis Hachette...*, op. cit., p. 413-418.

33 *Ibid.*

nimité de la profession des éditeurs français sur la question de la lecture publique. Hommes de leur siècle, ils étaient tous persuadés que les progrès de l'instruction profiteraient autant à la librairie qu'à la bibliothèque et qu'ils contribueraient à la moralisation de la société.

► Le développement des bibliothèques municipales à la fin du XIX^e siècle

Héritières des bibliothèques populaires, les bibliothèques municipales mises en place par la III^e République n'innoveront guère en matière de liberté du lecteur ou d'élaboration d'une offre diversifiée, accordant toute sa place à la fiction³⁴. Toutefois, elles se multiplient dans les vingt arrondissements de la capitale et les communes du département de la Seine, parce que les républicains entendent en faire un des piliers, avec l'école et l'armée, de la démocratisation de la société. Dès 1890, il semble que leur générosité ait buté sur des problèmes de budget³⁵ et qu'ils n'aient pas perçu tout l'intérêt d'une politique de lecture publique, mais à aucun moment, le Syndicat des éditeurs, né en 1892, ne s'était mobilisé pour enrayer cet embryon de dynamique d'équipement de masse. Les archives des éditeurs montrent d'ailleurs le maintien d'une grande compréhension envers tous les solliciteurs qui faisaient appel à la générosité des professionnels du livre. Telle avait d'ailleurs été l'attitude constante du Cercle de la librairie, puisqu'à peine créé, en 1847, il avait été confronté, l'année suivante, aux propositions des chefs de la II^e République, du pédagogue Jules Radu, fondateur de la Société des bibliothèques communales et de propagation des bons livres ou du ministre Hippolyte Carnot³⁶. Le Cercle réagit alors en formulant ses propositions qui visaient à faire cofinancer, par l'État, le département et la commune, l'achat de livres choisis dans le fonds commun des éditeurs³⁷.

En 1848 comme en 1864, au moment où son président, Louis Hachette, tentait d'obtenir la location de bibliothèques circulantes, le Cercle de la librairie avait donc réagi favorablement aux demandes émanant de la société et visant à renforcer le réseau national de lecture publique. Sous la III^e République, il ne modifia en aucune façon sa position, cherchant, comme il l'avait toujours fait, à tirer profit de la commande publique mais,

34 Laure Léveillé, *Les petites bibliothèques de la République*, op. cit.

35 *Ibid.*

36 Noë Richter, « Les bibliothèques populaires et la lecture ouvrière », in *Histoire des bibliothèques françaises*, t. III, op. cit., p. 524-525.

37 *Ibid.*

jamais, à s'engouffrer dans la voie du prêt payant par l'utilisateur qui aurait écarté immédiatement des dépôts communaux les couches les moins aisées de la population. Suivant l'avis des écrivains romantiques qui accueillaient avec bienveillance les sollicitations les plus diverses en matière d'aide à la constitution des premiers fonds de livres des bibliothèques municipales, ils donnaient généreusement les volumes demandés. Il suffit d'ailleurs de lire la correspondance des écrivains avec leurs éditeurs, de Victor Hugo à Émile Zola³⁸, pour constater l'importance de ce phénomène et, s'il existait un répertoire des lettres autographes conservées dans les municipalités, on vérifierait la réalité de cette forme d'évergétisme passée largement inaperçue dans la constitution d'une historiographie de la lecture publique en France³⁹.

À lire les correspondances conservées dans les grandes maisons d'édition de la fin du XIX^e siècle, on se convainc aisément de l'importance, aux yeux des professionnels, de la commande publique destinée à alimenter les bibliothèques naissantes. Ainsi l'écrivain Émile Deschanel profitait-il des relations politiques de son fils, le futur président de la République, pour obtenir à l'éditeur Calmann Lévy des achats groupés de 500 ou 600 volumes de ses œuvres dans les années 1885-1890⁴⁰. Paul Deschanel en usa de la même manière pour mettre les lecteurs des lycées, facultés et bibliothèques des grandes villes en contact avec ses *Orateurs et hommes d'État* ou ses *Figures de femmes*⁴¹, ce qui l'aidera, peut-être, à enlever, en 1898, la présidence de la Chambre des députés, tremplin idéal pour la course à l'Élysée. L'éditeur de la rue Auber, qui avait l'habitude d'offrir des volumes aux loteries organisées dans les ventes de charité du Consistoire israélite ainsi qu'aux bibliothèques qui s'adressaient à lui, avait parfaitement compris, et enregistré dans sa pratique commerciale, le lien étroit qui unissait alors succès de librairie et livre recherché par les lecteurs des dépôts publics ou associatifs. Loin d'y voir une forme de concurrence déloyale envers son entreprise, il considérait que la bibliothèque était une des voies d'accès privilégiées, avec l'école, pour la fabrication d'un *ethos* de consommateur et d'acheteur de livres constituant peu à peu sa bibliothèque familiale tout en demeurant emprunteur d'ouvrages dans le même réseau de bibliothèques de prêt.

38 Les dix volumes de la *Correspondance* de Zola (Presses de l'université de Montréal-CNRS, 1978-1995) témoignent comme les *Lettres inédites d'Ernest Renan à ses éditeurs Michel et Calmann Lévy* (Calmann-Lévy, 1986) de ces réalités.

39 Les archives municipales des villes de la banlieue parisienne mériteraient d'être systématiquement étudiées de ce point de vue.

40 Jean-Yves Mollier, *Michel et Calmann Lévy, op. cit.*

41 *Ibid.*

► De l'Alliance française au Service des Œuvres françaises à l'étranger, le soutien sans faille des éditeurs à la politique culturelle de la France

Créée le 21 juillet 1883, l'Alliance française avait reçu son impulsion initiale de l'entourage de Gambetta, décédé un an auparavant. Présidée par l'ambassadeur Pierre Tissot, entouré de cinq présidents d'honneur, le général Faidherbe, l'amiral Jurien de La Gravière, le cardinal Lavignerie, fondateur de la Société des Pères blancs d'Afrique, Ferdinand de Lesseps, l'homme du canal de Suez désormais lancé à l'assaut de celui de Panama, et Sadi Carnot, futur président de la République⁴², elle reçut le soutien indirect du Syndicat des éditeurs et du Cercle de la librairie. Le secrétaire général de l'Alliance, le géographe Pierre Foncin, était un des auteurs vedettes et l'ami de l'éditeur Armand Colin. L'un des trois vice-présidents, l'historien et ancien ministre de l'Instruction publique, Victor Duruy, était un des piliers de la librairie Hachette et Paul Bert, autre vice-président, l'intime de Fernand Nathan, ce qui plaçait l'édition française en position de force pour aider au rayonnement de cette institution et profiter de son expansion. Après avoir mis en place ses premières écoles, au Levant, à Smyrne, l'Alliance allait ouvrir des bibliothèques à San Francisco, Chicago, Saint-Petersbourg, avant que la Mission laïque du ministère des Affaires étrangères, créée en 1902, ne vienne l'aider dans sa tâche et contrebalancer l'influence que les organisations similaires, italienne et allemande, tentaient d'obtenir⁴³.

En Amérique du nord, les progrès de l'Alliance furent rapides et, de 1916 à 1938, le français fut la langue étrangère dominante des universités⁴⁴. Avec plusieurs centaines de comités et une Fédération continentale de ces groupes, l'œuvre de propagation de la langue et de la culture pouvait considérer qu'elle remplissait une authentique mission civilisatrice⁴⁵. Le congrès international pour l'extension de la culture et de la langue françaises, organisé à Liège, en 1905, à l'occasion de l'Exposition universelle, devait aller dans le même sens et bénéficier, tout spécialement, de l'encouragement des libraires Hachette et Larousse. La Grande Guerre renforça cette orientation et, en 1916, le Comité du livre, présidé par Gaston Maspero, le savant unanimement regretté, précéda de quelques

42 François Chaubet, *L'Alliance française et la diplomatie de la langue (de 1883 à la fin des années trente)*, HDR en histoire soutenue à l'IEP de Paris, 2003.

43 *Ibid.*

44 Alain Dubosclard, *Histoire de la Fédération des Alliances françaises aux États-Unis*, L'Harmattan, 1998.

45 F. Chaubet, *op. cit.*

mois la tenue du congrès national du Livre, en mars 1917, qui vit, lui aussi, les organisations professionnelles, Cercle de la librairie et Syndicat des éditeurs, soutenir activement ces efforts⁴⁶. La Maison de la presse, apparue au ministère des Affaires étrangères au même moment et destinée à améliorer la propagande française, précéda de peu la constitution, en 1920, du Service des Œuvres françaises à l'étranger (SOFÉ), bien soutenu lui aussi par les éditeurs traditionnels ou les nouveaux venus, tel Bernard Grasset⁴⁷. Confirmant l'avènement d'une véritable diplomatie culturelle prenant en compte la place de la langue, du livre, des écrivains et de la culture dans les relations entre États, les éditeurs entendaient être partie prenante de ce combat qui leur offrait des débouchés importants, d'où, une nouvelle fois, leur générosité lorsque les comités installés hors de France leur demandaient une contribution personnelle⁴⁸.

La Maison du livre, créée en 1920, fusionnait d'ailleurs les activités de la Société d'exportation des éditeurs français organisée trois ans plus tôt autour des maisons Plon, Masson, Larousse et A. Colin, et la Société mutuelle des éditeurs français apparue en 1918, où l'on trouvait le Mercure de France et Flammarion⁴⁹. Présidé par Paul Gillon, patron de la librairie Larousse, le nouvel organisme était significativement dirigé par un éditeur de premier plan qui allait accepter les fonctions de trésorier de l'Alliance française, en 1924, et les conserver jusqu'en 1933⁵⁰. Jamais, autant qu'en ces circonstances, l'unité de vue entre le pouvoir et les éditeurs n'avait été si grande en matière de politique de lecture publique. C'est cette unité, ou ce partage d'une commune idéologie, qui explique le soutien du Syndicat des éditeurs à la politique définie, sous le Front populaire, par le Quai d'Orsay, et visant à la création d'un Comité d'expansion du livre français chargé de distribuer gratuitement des livres dans cinquante-cinq pays⁵¹. Si Bernard Grasset et le Syndicat des éditeurs s'inquiétaient de la volonté de Jean Zay, ministre de l'Éducation nationale, de procéder à une réforme en profondeur du droit d'auteur⁵²,

46 Hélène Deleuze, *Les politiques du livre du Quai d'Orsay pendant l'entre-deux-guerres*, maîtrise puis DEA d'histoire, Université de Versailles – Saint-Quentin-en-Yvelines, 1994 et 1995.

47 *Ibid.*

48 François Roche, *La culture dans les relations internationales*, École française de Rome, 2002.

49 François Chaubet, *op. cit.*

50 *Ibid.*

51 *Ibid.* et Pascal Ory, *La belle illusion : culture et politique sous le signe du Front populaire, 1935-1938*, Plon, 1994, p. 220-226.

52 Jean Bothorel, *Bernard Grasset : vie et passions d'un éditeur*, Grasset, 1989 et *Histoire de l'édition française*, dir. Roger Chartier et Henri-Jean Martin., Promodis – Éditions du Cercle de la librairie, 1983-1986, 4 vol., t. IV.

ils ne pouvaient éprouver les mêmes appréhensions vis-à-vis de l'Association pour le développement de la lecture publique présidée par Julien Cain, puisqu'elle œuvrait pour l'achat massif de livres aux éditeurs. L'obtention d'une subvention de deux millions de francs – un million d'euros actuels – pour l'équipement des grandes bibliothèques, se traduisit par une aide immédiate très importante aux éditeurs de littérature générale et de littérature enfantine⁵³.

Dans un monde où d'autres propagandes s'organisent, mussolinienne et nazie d'un côté, soviétique de l'autre, mais aussi anglaise avec l'apparition du British Council en 1934, le Syndicat des éditeurs ne pouvait manquer de participer aux combats pour le développement de la lecture publique en France et pour la diffusion de la culture nationale à l'étranger. Seule la réforme du domaine public en matière de droits d'auteur aurait pu léser ses intérêts, mais elle fut abandonnée et la Caisse nationale des lettres, créée au même moment, allait se révéler, après la guerre, un instrument précieux et même, souvent, déterminant pour permettre aux éditeurs de bénéficier des crédits publics. Il n'était donc nullement question d'opposer, même à l'époque du Front populaire, syndicat des éditeurs et réseau des bibliothèques publiques et Julien Cain, administrateur de la Bibliothèque nationale, entretenait d'excellentes relations avec le Cercle de la librairie. Celui-ci participa avec enthousiasme à l'exposition universelle des Arts et des Techniques de 1937 et, dix ans plus tard, il obtint de Julien Cain, réintégré dans ses fonctions à l'issue de la Seconde Guerre mondiale, l'organisation, dans les locaux de la Bibliothèque nationale, rue de Richelieu, de la grande exposition intitulée « Cent ans d'édition française⁵⁴ ». Présentée dans la galerie Mazarine, en complément d'une autre exposition, consacrée à l'évolution des arts graphiques, mais installée, elle, dans l'hôtel du Cercle boulevard Saint-Germain⁵⁵, elle manifestait la commune volonté des pouvoirs publics, alors rassemblés dans une politique unissant gaullistes, socialistes, communistes et républicains populaires, et les éditeurs de relancer de toute urgence la politique de lecture publique initiée par Jean Zay.

53 Pascal Ory, *op. cit.*, p. 229.

54 Marie-Annonciade Bady, « Remédier à la décadence du livre », in *Le Cercle de la librairie, 1847-1997: 150 ans d'actions pour le livre et ses métiers*, Éditions du Cercle de la librairie, 1997.

55 Affiche reproduite in M.-A. Bady, *op. cit.*, p. 26.

► Des « batailles » du livre du PCF à la « croisade » pour le livre du SNE

On connaît bien aujourd'hui le contexte dans lequel le parti communiste français lança ses « Batailles du livre » animées par Elsa Triolet et soutenues par le Conseil national des écrivains⁵⁶. Les ventes annuelles du CNE ont débuté le 26 juin 1946 dans un climat d'unité encore solide, où les éditions Gallimard peuvent s'exposer aux côtés des Éditions de Minuit ou des Éditions sociales sans courir le risque d'être soupçonnées de philocommunisme. Le retrait de nombreux éditeurs à partir de 1948 se lit dans la hausse constante de la part des maisons d'édition du PCF dans le chiffre d'affaires de ces ventes annuelles, 9 % en 1946, mais 63,7 % en 1950⁵⁷. À cette date, l'esprit de la Libération et l'idéal de la Résistance sont oubliés et le PCF lance seul sa première « Bataille du livre » en 1950. La dernière, programmée en 1952, traduit l'essoufflement d'une campagne de mobilisation de l'opinion qui avait démarré en juillet 1948 lorsque le PCF avait créé un Comité de défense du livre français chargé de combattre les visées de la Commission nationale du livre français à l'étranger, qui, au Quai d'Orsay, remplaçait le SOFE d'avant-guerre⁵⁸. La même année, Elsa Triolet publiait *L'écrivain et le livre ou la suite dans les idées* qui exprimait publiquement sa vision et annonçait, à la fois, sa participation, avec Pierre Seghers, aux Journées du livre du Palais Royal du Syndicat national des éditeurs en 1950 et son rôle-clé dans le démarrage de la « Bataille du livre » à Marseille le 19 mars 1950⁵⁹.

Le SNE ne pouvait qu'être partagé devant ces initiatives dont la nature trop politique le dérangeait, même si un représentant des Éditions sociales, Joseph Ducroux, siégeait au sein de son Conseil depuis 1947. En 1950, la présence de l'abbé Pierre à la Bataille parisienne du livre, celle de Pablo Picasso et de Louis Aragon pouvaient encore apparaître comme le signe d'un engagement culturel fort. L'omniprésence des auteurs communistes dans les suivantes allait entraîner l'arrêt définitif de ces manifestations dont il demeure cependant une expérience intéressante d'un point de vue professionnel, les Bibliothèques de la Bataille du livre, dépôts circulants et payants, chargés de pallier la carence des bibliothèques muni-

56 Marc Lazar, « Les "batailles du livre" du Parti communiste français (1950-1952) », *Vingtième siècle, revue d'histoire*, oct.-déc. 1990, n° 28.

57 Marie-Cécile Bouju, *Les maisons d'édition du Parti communiste français, 1920-1956*, thèse de doctorat d'histoire, IEP de Paris, 2005.

58 *Ibid.*

59 *Ibid.* et M. Lazar, *op. cit.*

cipales qui ne prêtent, en 1950, que 8 millions de volumes⁶⁰. Poussant les pouvoirs publics à s'engager dans la définition des politiques publiques de lecture, le SNE est partie prenante de la Commission nationale du livre français à l'étranger au ministère des Affaires étrangères où il a obtenu des aides substantielles à l'exportation. Il a même réussi à faire supprimer le rapport qui reprochait aux éditeurs leur trop faible dynamisme⁶¹, ce qui, une fois encore, traduit l'existence de rapports étroits entre les hauts fonctionnaires du Quai, Jérôme Seydoux en l'occurrence, et le syndicat professionnel. L'harmonie règne également avec le ministère de l'Éducation nationale qui conserve les bibliothèques sous sa houlette jusqu'en 1975 et qui a mis en place, dès 1945, avec les bibliothèques centrales de prêt et sa Direction des bibliothèques et de la lecture publique les premiers instruments lui permettant d'assumer ses missions⁶².

C'est après la fin de la guerre d'Algérie, au moment où la France des Trente Glorieuses touche en quelque sorte les dividendes de la croissance continue que le SNE décide de transformer sa commission de la publicité en commission de la promotion du Livre. Sous la conduite de Robert Laffont, elle étudie, début 1965, les statuts d'une Association pour le développement de la lecture qui se veut l'aiguillon des pouvoirs publics. Finalement dénommée LIRE, l'association va lancer une grande campagne de sensibilisation de l'opinion qui débute par un article fracassant publié dans *Les Nouvelles littéraires* et qui s'intitule « La grande pitié des bibliothèques⁶³ ».

Alors que le sondage commandé par le SNE à l'IREN en 1960 a montré que 58 % des Français ne lisent pas un seul livre par an et que le réseau des 503 bibliothèques municipales françaises dignes de ce nom n'a prêté que 13 236 000 livres⁶⁴, l'organe représentatif des éditeurs décide de mettre tout son poids dans ce qu'il va dénommer « la Croisade de la lecture⁶⁵ ». Dans le cadre de l'association LIRE et de cette bataille pour la défense de la culture, un tract massivement distribué évoque les problèmes rencontrés par la lecture en France, et, particulièrement, les freins apportés à

60 *Ibid.* et Nicole Robine, *Lire des livres en France des années 1930 à 2000*, Éditions du Cercle de la librairie, 2000

61 Voir les Archives diplomatiques sur cette Commission nationale du livre français.

62 *Histoire des bibliothèques françaises*, t. IV, Bernadette Seibel, « Une politique culturelle: la politique de lecture au xx^e siècle », in *Matériaux pour une histoire de la lecture et ses institutions*, n° 17, 2005, p. 43-45 et Marine de Lassalle, *L'impuissance publique. La politique de la lecture publique, 1945-1993*, thèse de doctorat en science politique, université Paris I, 1995.

63 Archives du SNE, rapports d'activité.

64 Nicole Robine, *op. cit.*, p. 115 et 141 pour ces chiffres.

65 Archives du SNE.

la lecture des enfants. De plus, le SNE a élaboré un dossier remis à tous ceux qui veulent créer une bibliothèque afin de faciliter leurs démarches. Distribué dans toutes les villes de plus de 10 000 habitants, ce matériel de propagande en faveur de la lecture publique n'évoque à aucun moment la possibilité d'un prêt payant pour l'utilisateur, idée hérétique que le SNE et le CNPF auquel il était attaché auraient alors violemment condamnée et combattue si elle avait été émise par un esprit dérangé. Pire, lorsqu'en février 1967, deux députés UNR déposeront un projet de loi tendant à taxer la location des livres dans les cabinets de lecture, le SNE s'y opposera en arguant du faible nombre de ces établissements dans le pays et du caractère « nuisible à l'expansion de la lecture » de cette mesure fiscale⁶⁶ !

Ayant promu, du 9 au 15 mai 1966 la première Semaine nationale de la lecture et obtenu, en novembre, de Georges Pompidou, Premier ministre, la tenue d'un comité interministériel qui décida la mise à l'étude d'un plan de développement de la lecture, le SNE s'engage, en 1967, dans la Quinzaine du livre à l'ORTF (Office de radiodiffusion télévision française) et suit attentivement les travaux du comité interministériel qui aboutissent, en février 1968, à inscrire dans le VI^e Plan de modernisation et d'équipement de la France pour les années 1971-1975 les mesures concrètes d'aide à la construction et au développement des bibliothèques municipales⁶⁷. Le Syndicat national des éditeurs a prévu d'organiser sa semaine de promotion du 26 février au 3 mars 1968 et il l'a confiée au Centre laïque de lecture publique, persuadé que, sans cette participation volontaire à la campagne de popularisation de la lecture, les intérêts vitaux de ses membres seraient menacés. L'avenir devait lui donner raison puisque le nombre de bibliothèques municipales allait grimper de 503 en 1964 à 716 en 1971 et à 930 en 1980, tandis que le chiffre des volumes empruntés annuellement s'envolait, passant de 16 millions en 1964 à 28 millions en 1971 et 59 millions en 1980⁶⁸. D'une certaine manière, les statistiques, désormais annuelles en ce qui concerne les BCP (bibliothèques centrales de prêt), enregistraient la réussite d'une politique volontariste de lecture publique à laquelle le SNE, comme le PCF ou la SFIO (Section française de l'Internationale ouvrière), l'UNR (Union pour la nouvelle République) et le CNPF (Conseil national du patronat français) avaient participé, ce que, pourtant, la mémoire professionnelle semble avoir aujourd'hui oublié.

⁶⁶ *Ibid.*

⁶⁷ Noë Richter, *Introduction à l'histoire de la lecture publique*, *op. cit.*, p. 80.

⁶⁸ Nicole Robine, *op. cit.*, p. 147 et Anne-Marie Bertrand, *Les villes et leurs bibliothèques : légitimer et décider, 1945-1985*, Éditions du Cercle de la librairie, 1999.

► Le prêt payant, une mauvaise réponse à une vraie question

L'emballlement des chiffres après 1980 – 96 millions de livres empruntés en 1990 et 160 millions en 1999⁶⁹ – devait amener, on le sait, le SNE et la Société des gens de lettres aidée par la Société française des intérêts des auteurs de l'écrit (Sofia) à envoyer une solennelle *Adresse au ministre de la Culture* Catherine Tasca, en janvier 2000. S'appuyant sur la Directive européenne du 19 novembre 1992 qui affirmait: « *Le droit exclusif d'autoriser ou d'interdire la location ou le prêt des livres appartient à l'auteur* », les 288 signataires entendaient assimiler le prêt gratuit à la contrefaçon. Oubliant ainsi allégrement leur effort constant depuis des décennies et leur « Croisade » de 1966 contre « la grande pitié des bibliothèques », Serge Eyrolles et ses collègues du SNE, dont le très tempétueux Jérôme Lindon, couraient le risque d'être accusés d'avoir joué les pompiers pyromanes en prônant, avec les moyens modernes offerts par la publicité et la télévision, la lecture publique et l'équipement du pays en bibliothèques ouvertes à tous. Tout aussi ignorants de l'histoire de la lecture, de nombreux écrivains et universitaires qui étaient ou s'affirmaient encore de gauche mêlaient leur voix et leur signature à celles de leurs collègues situés plus ou beaucoup plus à droite sur l'échiquier politique. Marcel Jullian n'a jamais caché ses sympathies monarchistes, pas plus que Christian de Bartillat, ce qui n'a pas empêché Bernard-Henri Lévy et Alain Lipietz, anciens admirateurs de la révolution culturelle chinoise, de les côtoyer dans cette *Adresse* où François Nourissier et Pierre Chauvu voisinaient avec Monique Chemillier-Gendreau, Thierry Pfister et Michel Vovelle⁷⁰.

Le plus grave dans cette campagne où volèrent les invectives les plus grossières, c'est que tous les spécialistes savaient que l'emprunteur de livres en bibliothèque est aussi un client des libraires, d'où la mise au point de Denis Mollat⁷¹, et qu'*a contrario* celui qui n'est pas inscrit en bibliothèque est plus rarement amoureux du livre. La passion se mêlant à l'espoir un peu absurde de toucher soudainement des royalties mirobolantes – 160 millions × 5 F auraient dégagé un trésor de 800 millions de francs –, la polémique fit rage avant que le ministère de la Culture ne calme le jeu, en réunissant tous les intéressés, en examinant de près le

69 Nicole Robine, *op. cit.*, p. 241, et Jean-Yves Mollier, dir., *Où va le livre ?*, La Dispute, 2002.

70 La presse a publié cette *Adresse* à de multiples reprises en 1999-2000; cf. Christophe Pavlidès, « Du livre aux bibliothèques... », *op. cit.*, p. 261-269.

71 Interview de Denis Mollat à *Sud-Ouest* du 27 avril 2000.

rapport Borzeix qui acceptait de lever le tabou du prêt payant et en faisant voter la loi du 2 avril 2003⁷². Quatre années de discussions et de pétitions, d'anathèmes ou d'échanges courtois, avaient abouti à la nécessité d'instituer un système de prêt payé, essentiellement par les municipalités, en lieu et place de la gratuité, généralement mais pas uniment pratiquée jusque-là. À l'heure actuelle, nul n'est en mesure de dire ce qui se passera lorsque les aides de l'État aux collectivités territoriales mises en place à titre temporaire disparaîtront, mais chacun semble s'être persuadé du bien-fondé de cette décision qui fait insensiblement passer la lecture au rang des activités qui doivent être rémunérées. Victor Hugo se retournerait dans sa tombe s'il savait que la France et la Société des gens de lettres ont entériné cette évolution. Quant à Robert Laffont, il ne souffle pas un mot sur sa responsabilité dans le lancement de « la Croisade de la lecture » dans son dernier volume de Mémoires⁷³, ce qui est dommage, parce que sa présence, en 1966, à la tête de la Commission du SNE chargée de la promotion du livre prouve que le divorce entre le monde des bibliothèques et celui des éditeurs est récent.

On l'a vu, Louis Hachette avait bien imaginé, en 1863, un système de location à titre onéreux de caisses de livres qui circuleraient d'une bibliothèque à une autre, mais il s'agissait alors de combler rapidement un vide, non d'instaurer une nouvelle habitude. Lui-même, fils d'une lingère du collège Louis-le-Grand, n'avait dû qu'à la générosité du proviseur de l'époque et à la gratuité de la bibliothèque de l'établissement de pouvoir faire ses études et de réussir le concours d'entrée à l'École normale supérieure⁷⁴. Avant lui, d'autres éditeurs, de Léon Curmer à Paulin en passant par Pierre-Jules Hetzel, avaient fermement pris position pour le développement immédiat des bibliothèques publiques et incité les autorités à pratiquer le prêt gratuit pour favoriser le progrès de l'instruction et de la diffusion de la culture. André Gide et Jean Schlumberger avaient encouragé le mouvement des universités populaires tandis qu'André Malraux, Louis Aragon et tant d'autres soutenaient le Front populaire et Jean Zay, dans leur volonté de mettre en place une authentique politique de la lecture. Après 1945, la position des écrivains et celle des éditeurs continuaient à être identiques et en harmonie avec les vœux des bibliothécaires et de leur association professionnelle, l'ABF (Association des bibliothécaires français). C'est donc très tardivement, après 1991, et dans

72 On pourra se reporter à Jean-Marie Borzeix et Jean-Wilfrid Pré, *La question du droit de prêt dans les bibliothèques : rapport pour Madame la Ministre de la Culture et de la Communication*, 1998.

73 Robert Laffont, *Une si longue quête*, A. Carrière, 2005.

74 Jean-Yves Mollier, *Louis Hachette... op. cit.*

un monde fortement ébranlé par l'écroulement de l'Union soviétique et des autres pays communistes, que l'idée de faire payer le prêt en bibliothèque a commencé à poindre. Que cet emprunt ait pu être comparé à une « contrefaçon » en dit probablement plus long sur le choc des idéologies à la fin du deuxième millénaire que bien des discours. Parce que les garde-fous qui contraignaient tout homme un peu généreux à s'affirmer partisan de la lecture gratuite en bibliothèque ont disparu, le libéralisme le plus débridé s'engouffre à toute vitesse dans les sociétés où il était jusqu'ici plutôt tenu en lisière.

On l'a compris, plus que les positions occupées dans l'arène politique par les uns et les autres, c'est la distance critique avec un sujet délicat qui a conduit à séparer les partisans du prêt payant de leurs adversaires. Plus proches des réalités, les libraires ont, dans l'ensemble, adopté une attitude prudente, tandis que Marion Mazauric, pourtant éditrice, se présentait avec Henriette Zoughebi et le Salon du livre de Montreuil en défenseuse intransigeante du prêt gratuit⁷⁵. La ligne de séparation entre les premiers et les seconds, rappelée avec humour par Baptiste-Marrey dans son *Éloge des bibliothèques*⁷⁶, passait par une zone difficile à délimiter et ce d'autant que les nouvelles possibilités de numériser les livres et la volonté de la société Google d'envahir ce domaine ont rendu presque dérisoires les arguments employés en 1999 ou 2000. Dans un univers où les bibliothèques virtuelles vont bientôt disputer à leurs ancêtres matérielles un espace de lecture de plus en plus vaste, la question de la gratuité ou du paiement à l'acte reviendra probablement en force rappeler à chacun que, s'il est légitime de défendre le droit de l'auteur à vivre de sa plume, il est sans doute tout aussi urgent de prôner l'usage de la raison comme espace de discussion, ce qui était au fondement même de la République des Lettres au XVIII^e siècle et ce que devait magnifiquement rappeler Emmanuel Kant dans son essai de 1784 intitulé *Qu'est-ce que les Lumières ?*

75 Laurence Santantonios, « Droit de prêt: les "Montreuillais" au Palais-Royal », in *Livres Hebdo*, n° 383 du 26 mai 2000, p. 68.

76 Paris: CFD/Hélikon, 2000.

Médiation ou transmission

Les bibliothécaires et les enseignants devant la lecture des jeunes

Anne-Marie Chartier

Service d'histoires de l'éducation, INRP/ENS Paris

Bibliothèque. Pour les écoliers des années 1950, c'était l'armoire fermée à clef où le maître stockait les vieux livres et les cahiers neufs. Pour les lycéens, c'était la salle fermée à clef réservée aux solennités, parquet ciré, table de chêne, livres reliés jamais ouverts. Nous sommes sortis de ces temps préhistoriques, les élèves vont aujourd'hui « à la BCD », « à la Doc », ou « en Bibli ». Pourtant est restée une image : dans le monde scolaire, la bibliothèque est restée cet « espace de rayonnages », installés dans un lieu de consultation fonctionnel, comme les ordinateurs en salle informatique ou les praticables en salle de gym. C'est sur ce modèle qu'on voit la bibliothèque de quartier, la bibliothèque municipale, la Bibliothèque nationale de France : des rayonnages de plus en plus grands. Quels élèves, quels enseignants pensent spontanément qu'une bibliothèque est une institution ? À l'inverse, les bibliothécaires savent que l'école est une institution, ô combien ! Si tout se passait bien, elle devrait être l'antichambre de la bibliothèque et les enseignants devraient y conduire tous les écoliers et les collégiens, de façon à leur rendre familière « l'institution » qu'ils fréquenteraient seuls quelques années plus tard. Mais ce n'est pas exactement comme cela que les choses se passent.

► Une mission, deux institutions

Jules Ferry l'affirmait déjà : « *On peut tout faire pour l'école, pour le lycée, pour l'université, si, après, il n'y a pas la bibliothèque, on n'aura rien fait.* » À l'école, on apprend à lire, à la bibliothèque, on lit. Et pour quoi faut-il

* Une première version de cet article a paru sous le titre « Enseignants et bibliothécaires de la Libération à l'an 2000 », Emmanuel Fraisse et Violaine Houdart-Mérot, coord., *Les enseignants et la littérature : la transmission en question*, Éd. Scéren, CRDP Créteil, Université de Cergy, 2004, p. 31-56.

lire? Tout le monde le sait: parce qu'avec l'école obligatoire, tout finira par se jouer sur le front de la culture écrite. La lecture va changer la vie civique, la vie professionnelle, et même la vie privée des Français. C'est donc par la bibliothèque que se gagnera ou se perdra la bataille de la démocratie. Les principes qui régissent les rapports des deux institutions sont doubles. Similitude des visées: « *L'affranchissement intellectuel d'un peuple comporte deux stades: 1° L'école publique laïque. 2° La bibliothèque. Celle-ci, comme l'école, doit être publique, laïque, gratuite*¹ ». Complémentarité des fonctions: « [La bibliothèque] *est la seule école neutre. Elle est le moyen qui n'interpose pas entre la connaissance et le disciple un cicerone qui impose sa déformation personnelle [...]. Cette neutralité n'a rien à voir avec la soi-disant neutralité de l'école qui s'abstient. C'est une neutralité active, et qui provoque. Elle vous met en face des livres les plus contradictoires et vous laisse vous débrouiller. Cette religion-ci exige un acte de foi*². » À une époque où l'école unique n'est pas encore pensable et où les deux réseaux de scolarisation restent soigneusement distingués, le projet de lecture publique est celui d'une institution unifiée: « *Dans la grande voie de culture générale ouverte à tous, nous refusons à placer des distinctions de classes, populaires d'un côté, bourgeoises de l'autre, de quelque nom qu'on les affuble* », écrit Eugène Morel. Même proclamation en 1967, sous la plume de Michel Bouvy: « *L'idée de la bibliothèque pour l'élite et celle de la bibliothèque populaire, ce sont les deux idées qui ont toujours fait le plus de mal aux bibliothèques françaises, et malheureusement ce sont les plus répandues à l'heure actuelle dans la plupart des milieux*³. »

À lire de tels propos, on reste saisi. Les premiers textes fondateurs de la lecture publique⁴ ont été écrits à une époque où la plupart des Français ne sont jamais entrés dans une librairie, n'ont jamais vu de bibliothèque (l'institution), alors qu'il y a une école dans le moindre village. Bel acte de foi, effectivement: l'image qu'il projette dans l'avenir n'est pas un « partenariat » entre professionnels de la lecture, mais une succession de missions. La bibliothèque forme des citoyens émancipés, s'adresse à

1 Eugène Morel, *Enseignement et laïcité, L'enseignement post-scolaire. La bibliothèque moderne*, Paris, Office de la documentation de l'information sociale, 1924.

2 Eugène Morel, *La librairie publique*, 1910, Armand Colin, p. 191.

3 Anne-Marie Bertrand, *Les bibliothèques*, La Découverte, 1998, p. 31. C'est elle qui rapproche les deux citations sur le refus de séparer bibliothèque pour l'élite et pour le peuple.

4 Dans son livre *Eugène Morel et la lecture publique*, Centre Georges Pompidou – Bibliothèque publique d'information, 1994, Jean-Pierre Seguin cite des extraits de celui qui fut « *un trublion, de surcroît un romancier et un utopiste* ». Les écrits polémiques de cet étranger au corps des chartistes irritèrent beaucoup ses collègues de la Bibliothèque nationale où il travaillait au Département des imprimés, mais furent une référence dans le monde de la lecture publique, d'abord pour sa nièce Marguerite Gruny, et pour tous ceux dont le souci est l'élargissement du lectorat, comme Jean Hassenforder.

des adultes, elle est une sorte d'université libre où le lecteur compose son parcours et organise ses connaissances, l'école est dévolue aux enfantillages éducatifs. Le bibliothécaire met à disposition les outils du savoir universel, qui n'est l'apanage d'aucun groupe social. Le maître accompagne les lectures, les choisit, les simplifie, les explique. Il est ce *cicerone* qui « *impose sa déformation personnelle* » et censure tout ce qui déborde la vulgate scolaire : ni religion, ni politique, ni contes de fées ; ni journal, ni feuilletton, ni illustré.

► Des partenariats plus affirmés que pratiqués

De telles affirmations semblent aujourd'hui d'un autre monde. Les bibliothèques sont remplies d'enfants, d'adolescents, qu'on accompagne dans leurs parcours et leurs découvertes. La vulgate scolaire a adopté les contes de fées, la religion est entrée dans les programmes, les cours d'histoire « font de la politique » en traitant l'histoire du temps présent. À en croire les déclarations qui se font dans les rencontres officielles ou les revues professionnelles, bibliothécaires et enseignants souhaitent toujours « davantage travailler ensemble ». Chacun reconnaît en l'autre un partenaire précieux et incontournable. Selon une⁵ de ces enquêtes qui font le bonheur de la profession, 90 % des écoles, 86 % des lycées et collèges, 90 % des bibliothèques municipales jugent que « *la coopération est en soi intéressante* ». Cependant, la même enquête révèle que les enseignants connaissent très mal les secteurs « jeunesse » des bibliothèques les plus proches, ignorent même parfois leur existence, si bien qu'il faut sans cesse relancer des actions communes, maintenir les échanges de façon volontariste et rédiger de véritables guides de coopération⁶, pour avancer vers les fins communes visées : installer chez les enfants et les jeunes des habitudes de lecture durables. Ces difficultés persistantes montrent qu'aucune nécessité naturelle ne conduit les deux institutions à travailler ensemble, contrairement à ce que chacune affirme avec plus de sincérité que d'engagement.

Les raisons qui empêchent en pratique ce partenariat souhaité sont légion. Les enseignants vont moins qu'avant à la bibliothèque municipale avec leurs élèves ? C'est qu'avec les BCD des écoles (bibliothèques-centres documentaires) et les CDI des collèges et lycées (centres de documentation

5 Jean Marie Privat, *Bibliothèque, école : quelles coopérations? Rapport d'enquête, actes de l'université d'été de la Grand Motte, octobre 1993*, CRDP Créteil/FFCB, « collection Argos », 1994.

6 Par exemple, Claire Boniface et al., *Guide de coopération Bibliothèque-École*, CRDP Créteil/FFCB, « collection Argos », 1996.

et d'information), la bibliothèque est installée au cœur des établissements scolaires. Pourquoi chercher loin ce qu'on a dans ses murs? L'animation hebdomadaire du « coin jeunesse », qui faisait converger à la médiathèque plusieurs classes de petits en ribambelle, a pris fin? C'est que la bibliothécaire qui les avait mis en place, après son CAFB (certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire), a pris sa retraite et la jeune collègue qui la remplace a d'autres urgences. Mais ce n'est pas dramatique. Malgré des lieux séparés et des cultures spécifiques, ne trouve-t-on pas ici et là une grande proximité des visées et des pratiques? Professionnels de la lecture publique et professionnels de la lecture scolaire valorisent *a priori* toutes les lectures et tous les types de textes. Ils prônent les familiarités précoces avec le livre, convoquent tous les supports, des plus traditionnels aux plus innovants (le papier et l'écran cathodique, l'écrit seul ou les combinaisons entre texte, image et voix). Ils savent qu'il faut développer la lecture « par tous les moyens ». Tous se réfèrent aux classiques de la littérature enfantine, comme à la création contemporaine qui a acquis une visibilité médiatique et une légitimité littéraire qu'elle n'avait pas il y a trente ans⁷. Aujourd'hui (Michel Tournier et son inusable *Vendredi*, mais aussi Patrick Modiano) comme hier (Théophile Gautier, Charles Nodier ou George Sand), de « vrais » écrivains ont choisi de s'adresser à de jeunes lecteurs. D'autres ont fait le chemin inverse, passant du statut d'auteurs pour enfants à celui d'auteurs tout court (comme Daniel Pennac). D'autres, enfin, sont devenus célèbres sans cibler un autre public que celui des cours de récréation. La mère d'Harry Potter et le père de Titeuf ont déjà vu leur « œuvre » disséquée par des sémioticiens, psychanalystes, sociologues, pédagogues. Les albums, les BD, les romans, les essais, les magazines, les documentaires sont à disposition ici et là. Écoles et bibliothèques semblent donc partager les mêmes références, prôner le même modèle de lecture, ouvert à la création contemporaine⁸, à la variété nécessaire des textes, des supports et des manières de lire, attentives aux goûts subjectifs et aux intérêts personnels du lecteur.

L'objet de cet article est d'interroger cette belle unanimité discursive, en revenant sur les conceptions de la lecture (au singulier) qui « habitent » chaque profession (leurs *habitus*, diraient certains), mais aussi sur

7 Jean Perrot, *Du jeu, des enfants et des livres*, Éditions du Cercle de la librairie, 1987. Didier Delaporte, *Les stratégies de légitimation dans le champ de la littérature de jeunesse depuis 1968*, thèse de doctorat, Université de Metz, 2000.

8 L'entrée de la littérature de jeunesse au cycle 3 dans les programmes de 2002 fait la part belle à la création contemporaine, puisque les dix œuvres à découvrir chaque année doivent comporter « au moins huit ouvrages appartenant à la littérature de jeunesse contemporaine » et seulement deux « classiques », Ministère de l'Éducation nationale, *Qu'apprend-on à l'école élémentaire?* Les nouveaux programmes, CNDP-XO, 2002, p. 186.

les lectures (au pluriel) que chacune s'est chargée de promouvoir. À la naissance du *BBF*, les façons de lire prônées dans l'école d'une part, dans la bibliothèque d'autre part, sont clairement en opposition⁹. Comment ces modèles sont-ils devenus convergents ? À quelles pratiques de lecture (obligée, surveillée, accompagnée, libre), le discours des bibliothécaires et celui des enseignants ont-ils pu renvoyer, de la Libération à l'an 2000 ?

► Le bibliobus et l'émancipation du lecteur rural

En 1972, on peut lire dans le *Bulletin d'informations de l'ABF* : « En France, les statistiques nous affirment que six Français sur dix n'ouvrent pas un livre, que 3 % de la population seulement fréquentent une bibliothèque publique¹⁰. » L'année suivante, même en tenant compte de toutes les bibliothèques (d'école, d'associations, d'entreprise, de paroisses), ils ne sont que 13 %¹¹. Puis la pratique, occasionnelle ou régulière, se met à croître : 14,3 % en 1982, 23 % en 1989, 31 % en 1997¹². En matière de lecture publique, on pourrait dire qu'il ne se passe rien ou pas grand-chose avant les années 1980. Un siècle après les lois Ferry ! Une des premières difficultés de la confrontation tient à cette disparité essentielle, dont les discours ne peuvent rendre compte. Les bibliothécaires écrivent sur la lecture et d'abondance, mais leurs réflexions restent généralement réservées à la profession. Difficile de proposer aux professeurs, comme lecteur-type, l'autodidacte qui peut se donner « *la seule instruction convenant à des hommes libres [...] : celle qu'on se donne à soi-même*¹³ ». Existe-t-il ou n'est-il qu'une fiction, un idéal rêvé ? Quelques pionniers de la lecture publique ont cru le rencontrer en Angleterre et aux États-Unis, mais en

⁹ Anne-Marie Chartier, « Lire à l'école, lire en bibliothèque : deux modèles contradictoires de la lecture ». *Cahiers de la recherche en éducation*, Université de Sherbrooke, vol. 3, n° 3, 1996, p. 437-452 et in P. M. Baude, A. Petitjean et J. M. Privat dir., *La scolarisation de la littérature de jeunesse, actes de colloque*, « Lecture collectives et lectures personnelles dans l'espace scolaire », Université de Metz, 1996, p. 201-226.

¹⁰ *Bulletin d'informations de l'ABF*, n° 77, 1972, p. 211.

¹¹ À la même époque, la France est loin derrière d'autres nations d'Europe (65 % d'inscrits en bibliothèque au Danemark, 58 % au Royaume Unis, 30 % aux Pays-Bas). Martine Poulain, dir., *Les bibliothèques publiques en Europe*, Éditions du Cercle de la librairie, 1992.

¹² Olivier Donnat et Denis Cogneau, *Les pratiques culturelles des Français, 1973-1989*, La Documentation française, 1990. Olivier Donnat, *Les pratiques culturelles des Français*, enquête 1997, La Documentation française, 1998.

¹³ Eugène Morel, *Bibliothèques*, vol. I, p. 7, in Jean Pierre Seguin, *Un prophète en son pays, Eugène Morel (1869-1934) et la lecture publique*, Centre Georges Pompidou - Bibliothèque publique d'information, 1994, p. 81. Figure emblématique de cette révolution culturelle et professionnelle, Eugène Morel publie en 1908 *Bibliothèques* et, en 1910, *La librairie publique*, deux livres qui déclenchent des polémiques passionnées. Le livre de Jean Pierre Seguin, *op. cit.*, présente un portrait et un choix de textes dont sont extraites toutes les citations de cet article.

France jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, faute de crédits, on peut à peine parler « d'offre de lecture publique ». Les bibliothèques concernent d'abord les professionnels de la lecture, savants, universitaires, érudits, étudiants.

La Libération est un moment de grandes espérances, puisque des bibliothèques centrales de prêt¹⁴ s'ouvrent dans dix-sept départements en 1946-1947. Grâce aux bibliobus, deux millions d'habitants vont recevoir enfin « *le pain de l'esprit à domicile*¹⁵ ». Les chantres de la lecture publique testent en grande nature le bien-fondé de leurs attentes et découvrent la dure épreuve de réalité. Des articles rendent compte de l'entreprise dans la presse professionnelle (comme les *Cahiers des bibliothèques de France*, ancêtre du *BBF*) et s'émerveillent de voir un bibliothécaire conduire lui-même son camion, aux fins fonds d'une France qu'ils ne savaient pas si rurale. D'autres décrivent avec lyrisme les cris de joie des enfants ouvrant la caisse aux livres qui sera en dépôt à l'école. Mais le bibliothécaire s'apparente davantage à un chauffeur livreur qu'à un épicier ambulancier prenant le temps de bavarder avec sa clientèle ; les sociabilités sont réduites au minimum (la route est encore longue) et aucun lecteur impatient ne le hèle au bord de la route.

Le constat le plus difficile concerne le fonds offert. Jean Guéhenno, qui fait partie des missionnaires de la lecture publique en haut lieu, a la plume cruelle devant le catalogue des ouvrages proposés au prêt : « *Ah ! Je ne dirais pas que l'examen de ces tableaux fût toujours réconfortant. Les titres les moins valables étaient parfois les mieux achalandés. La sottise courait, si je puis dire, jusqu'au bout des lignes*¹⁶. » Pour ce fils du peuple, émancipé par les études et qui aurait sans doute signé la déclaration de Morel, s'il l'avait connue (« *cette religion exige un acte de foi* »), on ne sait s'il est pire de découvrir « la sottise » des livres demandés, ou de constater que les bibliothécaires « l'achalandent ». Il se demande si la croissance quantitative des lectures n'est pas un leurre, puisqu'elle additionne les véritables lectures et la futilité des passe-temps. « *La grande masse des hommes n'a sans doute jamais autant lu. Mais il y a lire et lire [...]. Lire peut n'être que pour passer le temps.* » Que faire ? Retrouvant spontanément le discours pédagogique sur les « bonnes lectures », il conclut en retrouvant son identité de professeur-cicerone : « *La lecture publique ne peut faire tout son office que si elle est éclairée et guidée*¹⁷. »

¹⁴ Dix-sept nouveaux départements sont équipés de bibliothèques centrales de prêt (BCP) d'où rayonnent les bibliobus entre 1946 et 1948. Mais, dès les années 1950, les créations s'arrêtent faute de crédit.

¹⁵ L'expression est de Jean Guéhenno.

¹⁶ *Cahiers des bibliothèques de France*, n° 2, 1954, p. 25.

¹⁷ *Ibid.*

► L'offre culturelle du bibliothécaire et la liberté de choix du lecteur

Le bibliobus permet aux bibliothécaires une expérience inédite. Ils ont l'habitude de gérer des fonds importants dans lesquels le lecteur fait son choix. Ici, c'est le contraire. Le bibliobus ne peut proposer qu'un échantillon du stock à chaque passage, ce qui contraint ses agents à un travail de sélection drastique. Les voici pris entre Charybde et Scylla, pour éviter « *le double écueil d'un niveau trop élevé écartant un grand nombre de lecteurs, ou d'un niveau culturel trop bas ne correspondant plus à notre but culturel*¹⁸ ». Pragmatique, René Fillet a conçu des « caisses types » qui rencontrent un bon accueil en Charente-Maritime : 75 volumes dans chaque dépôt (pour 800 habitants), répartis en 30 livres pour enfants, 13 documentaires divers et 32 romans (10 « classiques », 10 « modernes ou étrangers », 12 « romans faciles »). Ce sont ces derniers (« amours et aventures ») qui désespèrent ou exaspèrent Jean Guéhenno. Un siècle plus tôt, le Baron de Watteville, président de la commission des bibliothèques scolaires sous Napoléon III, faisait des romans « *les amorces et les hameçons avec lesquels on attire et on prend les lecteurs* », manifestant moins d'impatience : « *Quand une bibliothèque se fonde, on lit d'abord les romans, puis les voyages, puis les biographies, puis les ouvrages d'histoire. Lorsque ces catégories ont été épuisées, on peut dire que le goût de la lecture a été inculqué aux habitants*¹⁹. »

En 1954, les avis sont plus partagés. Il y a les pragmatiques, comme René Fillet, qui pensent que « notre but culturel » est bien rempli par cet échantillon limité mais ouvert. Il y a ceux qui, comme Jean Guéhenno, se demandent si l'on ne s'est pas trompé d'objectif : la fonction première des bibliothèques n'est-elle pas de permettre aux lecteurs de s'instruire ? Certes, on ne peut se payer le luxe de décourager les lecteurs de bonne volonté en visant trop haut. Le temps presse, à une époque où le livre est concurrencé autant par « *la presse du cœur ou du sport, les illustrés* » que par « *le cinéma, la radio ou la télévision* » (comme Guéhenno l'écrit lui-même). Mais l'État doit-il mettre en place une « institution », salarier des professionnels et investir dans l'achat et la diffusion, pour fournir gratuitement des produits de divertissement qui relèvent du commerce de proximité, bientôt de la grande distribution ? En ce début des années 1950, avec les premiers livres de poche, l'obstacle économique ne peut plus être retenu comme au temps de Morel.

¹⁸ *Cahiers des bibliothèques de France*, n° 2, 1954, p. 142.

¹⁹ Baron de Watteville, *Rapport sur les bibliothèques scolaires (1866-1877)*, Imprimerie nationale, 1879, p. 21.

► La littérature romanesque, entre culture littéraire et divertissement

Même si tout ce débat ne sort pas de la profession, les collègues de René Fillet, pourtant confrontés aux mêmes dilemmes que lui, ne lui savent pas tous gré d'avoir exposé par écrit des choix peut-être inavouables. Apparaît sans fard, par exemple, la part écrasante des romans dans l'offre. Les romans ont trop longtemps été condamnés par l'Église et l'école, réunies dans une même stigmatisation des lectures faciles, qui n'apprennent rien et sont réputées plus dangereuses que formatrices. « *La lecture de romans a pour conséquence, entre autres nombreux dérèglements de l'esprit, de rendre la distraction habituelle* », écrivait Emmanuel Kant.

Depuis, ils se sont peu à peu introduits dans l'enseignement littéraire, mais sous forme d'extraits choisis et commentés (*La princesse de Clèves*, *Manon Lescaut*, *René*, *Le Père Goriot*, *Le Rouge et le Noir*, *Madame Bovary*, et même *l'Assommoir*). Leur scolarisation en fait des repères dans l'histoire d'un genre plutôt que des fictions palpitantes. Dans l'espace social, au contraire, le roman est le livre le plus acheté. Le haut de gamme, réputé illisible, est réservé aux *happy few* (comme Albert Cohen, Nathalie Sarraute, Samuel Beckett²⁰), mais le moyen de gamme (les prix Goncourt et assimilés) côtoie les produits populaires (séries rose ou noire, pour femmes ou pour hommes, Delly d'un côté et de l'autre les romans policiers ou d'espionnage, pimentés de sexe et de sang). Chaque lecteur peut faire son choix dans le catalogue de la bibliothèque, ou dans l'échantillon transporté par le bibliobus, mais c'est le bibliothécaire qui est maître de l'offre. Comme les budgets sont toujours limités, il faut choisir et donc éliminer. De façon consensuelle mais tacite, certains ouvrages sont exclus des achats (romans à l'eau de rose autant que romans pour caserne), d'autres signalés « pour lecteurs avertis (ouvrages pouvant choquer) : par exemple, *La mort dans l'âme* de Sartre », d'autres « pour lecteurs cultivés (ouvrages difficiles et susceptibles de rebuter le lecteur débutant) ; par exemple, les livres de Camus, Proust, Th. Mann²¹ ». La prudence est de mise, car le dépôt du bibliobus est souvent l'école et les enfants sont les premiers à puiser dans le stock.

L'inspection des bibliothèques rappelle qu'il vaut mieux inciter qu'interdire, « *aider les lecteurs, éveiller leur curiosité* » et pour cela « *établir des catalogues pour les catégories de livres dont il faut encourager la lecture*²² ».

20 *Solal* est paru en 1930, *Portrait d'un inconnu* en 1948, *En attendant Godot* en 1952.

21 *Cahiers des bibliothèques de France*, n° 2, 1954, p. 157-158.

22 « L'approvisionnement en livres des dépôts », *Cahiers des bibliothèques de France*, n° 2, 1954, p. 149-150

Cette politique d'encouragement suggestive permet de préserver les visées culturelles affichées, sans stigmatiser ouvertement les lectures que l'on tolère, mais dont « on » a un peu honte. Peu à peu, « on » s'oriente vers une cotation neutre en trois niveaux (lecture très facile, assez facile, présentant quelques difficultés), ce qui évite d'avoir à dire quoi que ce soit des contenus. Les articles publiés dans les revues professionnelles (*Bulletin d'informations de l'ABF, CBF* devenu *BBF*, plus tard *Éducation et bibliothèques* devenu *Lecture et bibliothèques*) donnent ainsi une existence impersonnelle mais bien réelle à ce « on » qui figure les idéaux, les croyances ou les préjugés de la profession, mais ce sont des individus qui doivent inventer les pratiques concrètes en accord avec cette instance floue de légitimité. Qui dira au « faisant fonction » de province comment attribuer les trois cotes, et où ranger *La mort dans l'âme* en attendant les fiches salvatrices ?

Avec le temps, le bibliobus rural fait donc découvrir à (une partie de) la profession des problèmes inconnus dans les grands établissements. Ce sont aussi ceux qu'affrontent les militants des mouvements éducatifs et les instituteurs qui encadrent les patronages, sur le front de la lecture libre des jeunes. Il s'agit d'ajuster offre et demande, dans une logique qui n'est pas celle du marché économique. Le « commerce des biens symboliques » se tient sur une ligne de crête périlleuse entre visée culturelle et bienveillance pédagogique, entre engagement militant et neutralité idéologique. Les exclusions et les choix se font sur des critères qu'il faut expliciter, mais sans laisser transparaître les projections subjectives ou les préjugés sociaux qui s'y glissent fatalement : parler de la plus ou moins grande « qualité », de la plus ou moins grande « difficulté » de l'œuvre, permet de rester dans une imprécision prudente (ne pas choquer ni scandaliser). Enfin, il faut travailler avec des publics d'enfants et de parents, vivant dans un monde social où lire n'est ni un geste spontané, ni une conduite sociale valorisée. Le paradoxe est que la lecture utile, qu'ils seraient le plus disposés à reconnaître comme profitable (lire pour s'instruire), est encore moins pratiquée que celle qui est dénigrée comme un loisir asocial et paresseux²³ (le roman). Le modèle du lecteur autodidacte, émancipé, demeure un « horizon d'attente » qui semble reculer au fur et à mesure qu'on avance.

23 Une enquête sur la lecture en milieu rural, en 1990, montre qu'elle est encore conçue comme une pratique difficile à avouer, car elle interdit les sociabilités normales et passe pour une conduite paresseuse dans un monde qui valorise l'activité. Raymonde Ladeux, Michèle Petit, Claude Michèle Gardien, *Lecteurs en campagne*, Centre Georges Pompidou – Bibliothèque publique d'information, 1993.

► La lecture des enfants en bibliothèque

D'après une enquête de 1957, faite avec l'appui d'associations de parents d'élèves, 5 % seulement des enfants disposent d'un bibliobus, alors que plus de 50 % lisent régulièrement un journal²⁴. Les VCP n'ont donc pas eu le temps de changer les pratiques des instituteurs, qui n'ont jamais vu le bibliobus entrer dans leur cour d'école pour la plupart. En revanche, les journaux pédagogiques ont tous parlé des bibliothèques d'enfants et les inspecteurs primaires en ont fait un thème de conférence pédagogique. Sur ce point, la rencontre entre deux modèles de lecture est frontale. À cette époque, il y a déjà trente ans que les bibliothécaires ont inventé une nouvelle pédagogie de la lecture libre. En 1925, Eugène Morel a inauguré la première Heure joyeuse²⁵ de la rue Boutebrie, que sa nièce Marguerite Gruny allait animer jusqu'en 1968. Paul Hazard²⁶, Georges Duhamel, Charles Vildrac ont mis leur prestige d'académiciens ou de « grands écrivains » au service de cette expérience exemplaire, plus décisive pour ses répercussions idéologiques que pour ses effets sociologiques, même si c'est la première irruption des femmes dans un monde d'hommes, qu'elles vont progressivement investir par la petite porte²⁷. C'est le premier lieu où se réalise le modèle américain, avec le libre accès aux livres. C'est la première mise en place « instituée », même de façon précaire, d'une formation spécialisée qui ne doit rien au modèle de la conservation²⁸. Enfin, c'est un modèle éducatif, qui ne peut concevoir la neutralité comme dans la bibliothèque d'adultes. Les enfants ne sont pas des citoyens émancipés ou des clients majeurs et un tri sévère élimine les livres commerciaux « de

24 *L'Éducation nationale*, 21 novembre 1957, p. 1.

25 Dans son allocution, Eugène Morel adresse à l'Amérique une prière enflammée : « *Ce que nous te demandons [Amérique], c'est ce zèle d'apôtre qu'ont eu ceux et celles qui, chez toi, ont créé la bibliothèque libre, et dans celle-ci, depuis trente ans, cette chose unique, la bibliothèque d'enfants !* » Texte publié dans la *Revue des bibliothèques*, vol. 32, 1925, p. 82. Cité in J-P. Seguin, *op. cit.*, p. 82. Paul Hazard en fait une description lyrique dans son livre *Des livres, des enfants et des hommes*, 1932. Animée par Marguerite Gruny, Mathilde Leriche et Claire Huchet, elle sert de modèle, dans les années 1930, aux nombreuses municipalités qui ouvrent une « section enfantine » à la bibliothèque municipale ou subventionnent d'autres « Heures joyeuses », bibliothèques autonomes pour la jeunesse. Cf. Hélène Weis, *Les bibliothèques pour enfants entre 1945 et 1975, Modèles et modélisations d'une culture pour l'enfance*, Éditions du Cercle de la librairie, 2005 et son article dans cet ouvrage, p. 157.

26 Paul Hazard, *Les livres, les enfants et les hommes*, Flammarion, 1932, réédition 1949.

27 Bernadette Seibel, *Au nom du livre : analyse sociale d'une profession, les bibliothécaires*, La Documentation française, 1988.

28 La formation mise en place par Jenny Carson à l'école américaine des bibliothécaires de la rue de l'Élysée entre 1923 et 1929 sert de relais au modèle urbain de la New York Public Library. Devant le désintérêt des pouvoirs publics à créer une école spécialisée pour la France, Gabriel Henriot crée, en 1935, à l'Institut catholique, une section de formation pour les bibliothécaires qui perpétue le modèle américain. C'est un des premiers lieux où s'élabore en France une réflexion sur la réception des publics, ouvrant la voie aux enquêtes sur la sociologie de la lecture.

bas étage » et tous les illustrés. Les responsables prennent aussi parti sur les valeurs et les bonheurs à transmettre : après deux guerres mondiales et leurs cortèges de petites et grandes horreurs, les livres retenus privilégient des héros, des histoires et des émotions donnant des raisons d'espérer. L'Heure joyeuse est fidèle au programme qu'indique son nom, comme le sera plus tard la Joie par les livres. Ce garde-fou, aussi psychologique que moral, est si consensuel qu'il n'est même pas discuté. Il ne le sera qu'après 1968, quand une nouvelle génération remettra en cause un optimisme jugé conformiste et bien-pensant²⁹, alors que les générations de la guerre y voyaient plutôt un parti pris éducatif de résistance à la fatalité³⁰.

Malgré ces spécificités, la bibliothécaire pour enfants ne se sent pas moins représentante de la société démocratique et laïque, sous réserve d'adapter sa pratique à « ses clients » et elle pense, comme Sustrac, que « *le/la bibliothécaire, comme tel, n'a pas à s'occuper de politique, ni des questions sociales ou religieuses. Dans les conflits d'idées, il/elle est neutre, mais d'une neutralité positive qui permet aux gens consciencieux de tous les partis, de toutes les opinions, de toutes les croyances, de se documenter avec exactitude*³¹ ». Investie de ces idéaux, la responsable du fonds incite ses jeunes lecteurs à se débrouiller seuls, leur demande de définir eux-mêmes ce qu'ils veulent. Elle leur apprend comment s'orienter dans le classement et se faire une idée du contenu d'un livre en le feuilletant. Elle suscite régulièrement des suggestions d'achat de leur part, bref, les éduque à avoir des exigences, des goûts et des besoins personnels. Ces règles élémentaires découlent des objectifs de L'Heure joyeuse : « *Développer chez l'enfant l'amour de la lecture ; l'éclairer en lui offrant les livres les meilleurs tant au point de vue moral qu'au point de vue littéraire, en établissant entre eux une sorte de gradation ; offrir à l'enfant des ressources variées afin qu'il puisse satisfaire ses goûts et aptitudes et ainsi affirmer sa personnalité ; préparer un public éclairé pour les bibliothèques d'adultes*³². » Comment les instituteurs pourraient-ils ne pas

29 Les psychanalystes pour enfants (Bruno Bettelheim, Françoise Dolto) reviendront sur cette question, l'un en légitimant les *happy ends* des contes de fées qui aident à grandir, l'autre en critiquant certains albums dont l'anticonformiste humoristique ou sarcastique séduit de jeunes adultes, mais laisse leurs enfants angoissés ou désemparés.

30 Lors d'un séminaire international sur « L'enfant et le livre », qui s'est tenu à Oran en janvier 2003, les responsables algériennes des animations de quartiers ou d'école autour des albums et des romans de jeunesse tenaient spontanément le même discours que les émules de Marguerite Gruny (qu'elles n'avaient jamais lue) : critique des visées instructives étriquées de l'école, désir de faire connaître la richesse des productions nouvelles, croyance opiniâtre que les bonheurs de lecture partagés doivent donner aux enfants et aux adultes des raisons d'espérer.

31 Charles Sustrac, « De l'orientation des bibliothèques modernes », *Bulletin de l'ABF*, 5, 1907, p. 107.

32 Marguerite Gruny, « L'Heure joyeuse », Henri Lemaître, *La lecture publique ; mémoire et vœux du Congrès international d'Alger*, Droz, 1931, p. 134.

adhérer à un tel programme ? Cependant, les bibliothèques spécialisées sont encore plus rares que les bibliobus. (moins de 50 en 1954³³). Il serait donc urgent de convertir les écoles des 36 000 communes de France aux perspectives de la lecture publique, ce à quoi s'emploient les mouvements pédagogiques et de nombreux inspecteurs primaires qui voient bien le gouffre qu'ont à franchir les élèves qui passent de la communale au lycée³⁴. Car c'est l'école seule qui touche toutes les jeunes générations, c'est elle seule qui pourrait, par le biais des bibliothèques scolaires, promouvoir une relation au livre faisant place à la nouveauté, au libre choix, à la discussion, au bonheur de lire seul, sans redouter contrôles et sanctions.

► La lecture scolaire et l'apprentissage collectif

Or, quel est le modèle scolaire de la lecture ? La mémoire enseignante oppose volontiers les lectures ânonnantes des écoliers à la lecture littéraire à laquelle les professeurs de lettres initient les collégiens et lycéens. Le clivage primaire/secondaire renvoie à deux ordres d'enseignement longtemps disjoints, l'un obligatoire et populaire, l'autre sélectif et socialement élitiste. Mais, en regard du modèle de la lecture publique, on peut percevoir que toutes les lectures scolaires partagent peu ou prou des finalités et des modalités communes : lire ensemble, lire peu, lire bien, lire sous le guidage d'un maître, relire. Ferdinand Buisson l'écrit en pensant aux élèves du primaire : « *Il n'a jamais lu, celui qui n'a jamais lu que pour lui-même, tout bas, à la hâte; il croit aller plus vite, il dévore; oui, mais il ne digère pas. C'est la lecture en commun qui oblige à apprécier, à goûter ce qu'on lit*³⁵. » Émile Faguet l'écrit dans son *Art de lire* (1923) en pensant à la lecture tout court, celle qui fait les hommes cultivés : « *Pour apprendre à lire, il faut d'abord lire très lentement, et ensuite il faut lire très lentement et toujours il faudra lire très lentement.* » Le modèle proposé pour les lectures libres, celles qu'on appelle alors « les lectures récréatives », celles pour lesquelles on a fait entrer des récits enfantins et des romans dans la bibliothèque (l'armoire), ne propose rien d'autre. Il valorise lui aussi les lectures lentes

33 Hélène Weis, *op. cit.*, p. 23-24. Le volume 1 fait le bilan des enquêtes sur les créations (sections enfantines annexées à des BM ou bibliothèques autonomes).

34 Les visées d'une démocratisation par promotion des élites populaires expliquent que les bibliothèques scolaires de l'après-guerre « visent haut », puisqu'elles s'adressent aux meilleurs élèves, à qui il faut donner la culture livresque que partagent déjà les enfants de privilégiés. Anne-Marie Chartier, « Histoire et représentations scolaires de la littérature enfantine », in *L'enfance à travers le patrimoine écrit, actes du colloque d'Annecy*, septembre 2001, éditeurs DLL et FFCB, 2002, p. 25-54.

35 Ferdinand Buisson, « Catalogue des livres destinés aux lectures récréatives (octobre 1885-octobre 1888) », *Mémoires et documents scolaires*, fasc. 23, Imprimerie nationale, 1888, p. 6.

et les lectures partagées, donc à haute voix, installées dans des bonnes familles bourgeoises et qu'il faudrait diffuser dans les familles populaires. Tout comme l'utopie de la Lecture publique rêve d'un lecteur autodidacte émancipé, l'utopie de l'École républicaine rêve d'écoliers lisant à la veillée sous la lampe, devant le cercle de famille admiratif et intéressé (façon de faire pénétrer les savoirs de l'école dans l'oreille des vieux par la voix fraîche des jeunes).

Dans les années 1950, ce sont encore les Instructions de 1923 (rétablies après les programmes de Vichy) qui fixent les programmes officiels. Elles perdureront jusqu'en 1972. L'apprentissage de la lecture est continu, lent et ininterrompu, du cours préparatoire à l'épreuve de lecture à voix haute, au certificat d'études. Il se poursuit aussi dans le secondaire, puisqu'à quelque niveau que ce soit, on n'a jamais fini d'apprendre à lire, c'est-à-dire d'apprendre à comprendre. On commence par apprendre à « lire couramment », puis « expressivement ». On apprend à lire (et admirer) les extraits de littérature classique avec son professeur de lettres, à comprendre et retenir les savoirs modernes qui remplissent les manuels d'histoire, de géographie ou de sciences, à l'école primaire comme au collège et au lycée. S'agissant des textes qu'on doit sentir plutôt qu'apprendre, la lecture imitée du modèle magistral, lecture expressive des écoliers primaires, n'a pas d'autre visée que la lecture expliquée inventée par Lanson (qui est aussi une lecture magistrale).

Si l'institution ne propose pas un modèle qualitativement différent³⁶ pour la lecture d'étude et pour des lectures récréatives, c'est-à-dire livres, c'est que, dans les deux cas, l'élève doit comprendre et mémoriser les savoirs, les expériences, les histoires, les leçons de vie contenus dans les grands textes, trop difficiles pour être lus seuls, qui sont le corpus reconnu des références communes, des modèles universels, bref, les classiques français. Ce sont eux qu'on donnera à lire et relire. Les parents ont évidemment le droit de faire lire à leurs enfants ce qui leur plaît, illustrés vulgaires ou vies de saints édifiantes. Mais une bibliothèque scolaire ne peut prendre pour modèle la bibliothèque personnelle des enfants de la bourgeoisie. Il s'agit toujours de lire pour s'instruire et se former, en se laissant guider par des maîtres qui sont là pour garantir une lecture sans contresens. Peu importe donc que ces livres soient anciens et en petit nombre. La nouveauté n'est pas un gage de qualité et la quantité de livres

³⁶ Une revue, *La lecture en classe*, est lancée par Jules Steeg en 1894 pour aider les maîtres à favoriser cette lecture récréative et « mettre les bons livres, les livres utiles, attrayants, bien écrits, bien pensés, suggestifs, la littérature en un mot, à la portée des élèves des écoles », n° 1, 6 janvier 1894, p. 2.

contenue dans une bibliothèque de classe débordera toujours l'appétit du plus avide des jeunes lecteurs. Et quand bien même un élève aurait épuisé le fonds, quelle importance, puisqu'on peut relire indéfiniment les mêmes chefs-d'œuvre sans se lasser³⁷.

► Les visées différentes des bibliothèques d'école et des bibliothèques enfantines

Au moment même où les revues pédagogiques font des reportages enthousiastes sur l'appétit de lecture inassouvi des enfants que révèle l'Heure joyeuse, la plupart des enseignants ne voient pas en quoi ces témoignages pourraient remettre en cause le modèle scolaire de la lecture. Ces expériences montrent plutôt qu'il existe des méthodes actives pour faire lire, stimulantes et efficaces. Certes Marguerite Gruny est sévère pour une école, dont le rituel n'est pas fait pour donner « le goût de lire » (on ne parle pas encore de plaisir), mais plutôt pour en déguster : chaque élève ouvre son livre, écoute lire quelques lignes, répond aux questions du maître et attend son tour. Au bout d'une demi-heure, tous les mots difficiles ont été expliqués et le texte, lu et relu, n'a plus de secret pour personne. Ni secret, ni saveur, dirait Marguerite Gruny. L'armoire-bibliothèque offre des histoires d'avant-guerre dans des livres trop gros et des textes trop gris. Pourtant, les pédagogies nouvelles ont l'aval des autorités et, sans être militants du mouvement Freinet, beaucoup d'instituteurs seraient prêts à changer leurs façons de faire, s'ils avaient la chance d'avoir un bibliobus qui dépose chaque mois une manne de livres neufs aux portes de leur école. Leur vieux stock peut être rafraîchi avec les albums illustrés du Père Castor³⁸ et de nouveaux romans où les enfants font plus de bêtises que de B.A.³⁹ Entreposés dans des caisses, ou en libre accès sur des rayonnages, ils pourraient être lus « tout à loisir ». Mais quand a-t-on du loisir dans l'école ?

Pourtant, ces efforts pour rapprocher la lecture scolaire du modèle proposé par les bibliothèques enfantines ne peuvent combler l'écart qui

³⁷ Les arguments parallèles du « Discours des bibliothécaires » et du « Discours d'école » sont détaillés dans Anne-Marie Chartier et Jean Hébrard, *Discours sur la Lecture 1880-2000*, Bibliothèque publique d'information – Fayard, 2000, 2^e et 3^e parties.

³⁸ « Il devait être possible de mieux adapter les livres aux intérêts, aux capacités des enfants, en s'appuyant sur les données de la psychologie et de la pédagogie nouvelles », écrit Paul Faucher, créateur de la célèbre collection « La mission éducative des albums du Père Castor » (conférence faite à Girenbad, près de Zurich, le 18 mai 1957), *L'École nouvelle française*, 87, p. 3-14.

³⁹ Les nombreux romans ou bandes dessinées qui prennent pour héros une patrouille de jeunes scouts popularisent les rituels des différents mouvements confessionnels ou laïques (totems, badges, rite de la promesse, et bien sûr, la nécessaire « Bonne Action » quotidienne, dite B.A.).

les sépare. Les petites écoles rurales sont désespérément pauvres face aux richesses des bibliothèques de ville ; la culture des maîtres, en matière de littérature enfantine n'est souvent qu'une culture d'enfance et le temps manque pour s'informer des nouveautés. De plus, les ambitions des maîtres restent modestes non par défaitisme (ce que pensent *in petto* les bibliothécaires) mais par réalisme. Aussi pragmatiques que René Fillet, ils poussent aux lectures personnelles les bons élèves promis aux classes de sixième, encore peu nombreux, mais pour les autres, la demande des parents reste le certificat d'études qui exige d'abord des dictées et des problèmes. D'ailleurs, lorsqu'une classe a lu *La maison des flots jolis*, les *Contes des cent un matins* ou *La roulotte du bonheur*⁴⁰ en entier, elle fait déjà partie de la minorité cultivée. En effet, les premières statistiques des années 1950 révèlent que plus d'un Français sur deux ne lit jamais de livres⁴¹. À l'Heure joyeuse, dans les bibliothèques associatives, au « coin-enfants » aménagé dans certaines bibliothèques municipales, on voit les choses autrement, mais les enfants qui sont là sont venus et revenus de plein gré, ils aiment la lecture et n'ont pas de mal à déchiffrer⁴². S'ils ne respectent pas le règlement, perturbent trop les activités ou montrent qu'ils n'ont rien à faire là, il est prévu qu'ils ne soient plus accueillis. Dans ces conditions privilégiées, on peut avoir le sentiment que la bibliothécaire fait des miracles, alors qu'elle prêche des convertis. À cette petite minorité, on peut proposer sans problème un idéal d'abondance et une prise en considération de leur choix, dans un fonds qui correspond bien à l'idéal des familles cultivées : pas de *comics*, pas de séries populaires, pas de textes qui pourraient blesser les sensibilités des uns ou des autres.

► Les militants laïques de la lecture des jeunes

Une première croisade commune contre la presse enfantine rapproche enseignants et bibliothécaires. L'illustré se glisse dans une poche, coûte très peu cher, s'échange entre copains et offre plus d'images que de textes. Pour les uns comme les autres, voilà bien l'obstacle fondamental

40 Ce sont des livres de « lecture suivie », lus en classe, qui ont du succès jusqu'aux années 1960.

41 La première enquête sur les lecteurs en France a été commandée en 1960 à IRES-MARKETING par le Syndicat national de l'édition et fixe le chiffre de moins de 50 % de « lecteurs de livres ». Marie Troubnikoff, « Les données numériques », in Julien Cain, Robert Escarpit et Henri-Jean Martin, *Le livre français, hier, aujourd'hui, demain*, Imprimerie nationale, 1972.

42 Les animateurs des patronages (laïques ou catholiques) qui ont en garde les enfants dont les parents travaillent ont une vision plus réaliste et leurs ambitions sont plus proches de celles des instituteurs (ils privilégient les jeux sportifs, les activités collectives, y compris pour la lecture des illustrés du « mouvement », *Vaillant*, *Francs jeux*, *Cœur vaillant* selon l'orientation du mouvement éducatif, qui sont commentés avec l'adulte responsable).

à la lecture de livres. Tous les éducateurs en condamnent les contenus, puisqu'à les en croire, « *ils présentent sous un jour favorable le banditisme, le vol, la paresse*⁴³ » et, péché aussi impardonnable, sont écrits dans une langue fautive ou vulgaire. On pourrait pourtant citer, dans les années 1950, nombre d'illustrés issus de mouvements éducatifs, portés par des sensibilités politiques ou religieuses diverses, comme *Cœurs vaillants* ou *Bayard*, pour les catholiques, *Vaillant* du côté des communistes. De tels journaux sont irréprochables moralement, écrits en bon français, mais leur origine militante les rend irrecevables dans un espace laïc comme la classe et la bibliothèque enfantine à la française, où la seule lecture qui vaille est celle des livres. Les lectures fugitives, de passe-temps ou d'usage (celle des guides, catalogues, précis et autres manuels spécialisés, dont Morel avait découvert l'utilité dans une bibliothèque de quartier à Londres) sont des pratiques sociales dont l'école et la bibliothèque enfantine n'ont pas à se soucier. Sur ce point, Marguerite Gruny s'écarte de son oncle et adopte, du fait de ses objectifs éducatifs, le point de vue culturel de l'école. Il faudra attendre une circulaire de 1976 pour qu'un enseignant ait le droit, « dans le cadre déontologique de son action », d'introduire la presse dans l'école. C'est qu'en vingt ans, toute la relation à la lecture a changé.

Au fur et à mesure que l'on entre dans une ère d'abondance éditoriale et de scolarisation prolongée, le discours de déontologie laïque gagne lentement, mais de façon irréversible, tous les secteurs de la profession. C'est celui des fonctionnaires-bibliothécaires (ou faisant fonction) recrutés pour assurer le maillage du territoire national à partir des BCP, comme nous l'avons vu. C'est celui des bibliothèques municipales, même si les orientations politiques des mairies (en particulier les mairies de la ceinture rouge de Paris) ne manquent pas de colorer « culturellement » les politiques d'offre de lecture. L'engagement militant permet en effet d'échapper à l'alternative culture savante/populaire, lecture élitiste/lecture de masse. Ce qui distingue la « lecture bourgeoise » et la « lecture populaire », ce n'est pas la qualité de l'écriture (le « grand écrivain » peut avoir une langue simple), ni l'origine sociale de l'auteur (un privilégié peut savoir écrire pour le peuple, c'est-à-dire pour tous), c'est la valeur d'usage social des lectures⁴⁴. La lecture bourgeoise est un divertissement distingué, mais elle n'est qu'un loisir. Cette perspective trace une autre frontière que celle des échelles de « valeur littéraire » ou de « lisibilité linguistique ».

43 Charles Schmidt, inspecteur général des archives et des bibliothèques, in *L'Éducation nationale*, 3 décembre 1952, p. 19.

44 Marc Lazar, « Les batailles du livre du PCF (1950-1952) », *xx^e siècle*, 10, avril-juin 1986.

Des chefs-d'œuvre littéraires destinés en leur temps à la classe oisive (*La princesse de Clèves*) se trouvent ainsi rangés du côté des lectures de divertissement comme les séries de bas étage ou la production éditoriale « moyen de gamme » à l'écriture convenue (certains Goncourt). Au début du siècle, Lanson dénonçait déjà avec sévérité la futilité d'une littérature de cour, produite pour le bon plaisir de Louis XIV, dont « *on n'extrairait pas un grain de pensée patriotique ou sociale* ». Sacralisés, les classiques du Grand Siècle obligent les professeurs de lettres à occuper « *des heures durant des enfants de quatorze à seize ans à distinguer l'amour d'Hermione de l'amour de Roxane ou démêler tout l'artifice de la coquetterie de Célimène*⁴⁵ ». Trois générations plus tard, les choses n'ont guère changé : ni Brecht, ni Steinbeck, ni Aragon dans les cartables. Mais on les trouve à la bibliothèque sur les présentoirs. Les lectures qui parleront au peuple et qu'il faut donc privilégier sont ces textes de combat et de débat, ces « histoires vraies », documents ou fictions, qui aident à penser et changer le monde. À l'Heure joyeuse, la lecture doit donner des raisons d'espérer, à la médiathèque de Massy, la lecture doit (aussi) donner des raisons d'agir.

Cette nécessité de l'engagement collectif pour la lecture est aussi celui des mouvements associatifs comme Peuple et culture, les Ceméa (centres d'entraînement aux méthodes de pédagogie active), les « Francas » ou la Ligue de l'enseignement, qui, dans certains départements, prêtera longtemps ses militants-permanents à l'État défaillant (le maillage territorial promis par Léo Lagrange sous le Front populaire ne sera achevé que sous Jack Lang). Elle devient une neutralité ouverte, comme si la valeur de l'engagement l'emportait sur ses visées, et gagne progressivement les mouvements dans l'orbite des partis politiques ou des Églises. Ainsi, les Bibliothèques pour tous (catholiques) sont dans l'immédiat après-guerre le réseau associatif le plus dense⁴⁶. Au fur et à mesure que son influence s'accroît (en 1969, le prêt aux enfants équivalait à la moitié du prêt des bibliothèques municipales), les militantes de l'Action catholique générale féminine qui l'animent « se professionnalisent », s'émancipent de la tutelle des évêques et, en 1971, l'Union nationale Culture et bibliothèques pour tous devient une association loi 1901, indépendante de l'Action catholique. Dans un monde gagné par la télévision et les loisirs

45 Gustave Lanson, « Dix-septième siècle ou dix-huitième ? », *Revue bleue*, 14, 5^e série, tome IV, 30 septembre 1905.

46 Dans sa thèse *Les bibliothèques pour enfants entre 1945 et 1975 : modèles et modélisation d'une culture pour l'enfance*, Paris X-Nanterre, janvier 2003, t. 1 p. 185, sq., H. Weis a mis en évidence l'importance du réseau catholique et la « déconfectionnalisation » de ses animatrices qui se retrouveront plus tard au Centre de recherche et d'information sur la littérature de jeunesse, avec des militants venus d'autres bords. Elle dénombre, en 1954, 753 Bibliothèques pour tous et 2 451 dépôts.

consoméristes, « la lecture des jeunes » est devenue une cause nationale en soi. Ainsi, dans les années qui suivent la Libération, le secteur militant adopte peu à peu les principes et les objectifs défendus par les émules de Morel et autres pionniers de la lecture publique. Ce qui est vrai pour l'action sociale (par exemple, dans les bibliothèques des comités d'entreprise gérées par des syndicalistes) est encore plus vrai dans le secteur éducatif qui s'adresse aux enfants et aux jeunes.

► La lecture devant les médias audiovisuels

« *Demain nos élèves auront besoin de consulter des revues, des traités, des répertoires, des annuaires, des bibliographies; plus souvent des modes d'emploi, des consignes, des barèmes... Habituez-les dès maintenant à se servir (seuls évidemment), des dictionnaires, tableaux de conjugaison, brochures de documentation, atlas, index, tables des matières*⁴⁷. » L'inspecteur primaire qui signe ce texte, André Mareuil, n'a sans doute pas lu les écrits de Morel. S'il propose d'adopter résolument une autre conception de la lecture qui rejoint celle des pionniers de la lecture publique, c'est pour répondre sur le terrain de la pédagogie aux défis posés à l'école dans les années 1960.

Le premier défi a été lancé par la télévision. Au moment où on peut espérer, grâce aux livres de poche, démocratiser l'accès à la culture, voici que le petit écran impose une présence d'abord acceptée avec bienveillance comme une fenêtre ouverte sur le monde, puis rapidement dénoncée comme une concurrente redoutable pour la lecture. Pourquoi les enfants liraient-ils encore quand les émissions leur offrent à domicile des œuvres de fiction, des documentaires, des informations d'actualité, des reportages, que l'on peut partager convivialement et sans effort? Cette « école parallèle⁴⁸ » n'est-elle pas en train de remettre en cause certains fondements de notre civilisation? Comment l'école et les bibliothèques, dépositaires du langage écrit, pourront-elles encore intéresser et instruire les « enfants de l'image⁴⁹ »? La prise de conscience est avivée par les pronostics de MacLuhan qui prévoit avec la fin de la galaxie Gutenberg la mort du livre, ou plutôt « de la chose imprimée » pour reprendre l'expression d'André Mareuil.

En quelques années, bibliothécaires, enseignants et journalistes se retrouvent donc dans le même camp. Il ne s'agit plus de dénoncer la presse mais de l'adopter comme un média à défendre, puisqu'elle contribue fi-

47 André Mareuil, *L'Éducation nationale*, 21 février 1963, p. 19.

48 Louis Porcher, *L'École parallèle*, Larousse, 1974.

49 Marie-José Chombard de Lauwe, *Enfants de l'image*, Payot, 1979.

nalement, avec ses moyens propres, à promouvoir et perpétuer le geste essentiel de lecture. Cette mutation est entreprise simultanément dans le monde de l'école et de la lecture publique, avec la montée d'un nouveau professionnel, le documentaliste. Alors que les gens du livre se sentaient appartenir à un autre monde que les gens de la presse, le documentaliste réunit les informations provenant de tous les supports. Les documents ne sont pas forcément à lire mais à « consulter » (textes, mais aussi tableaux, banques d'images, banques sonores, films et vidéos). L'ère des médiathèques publiques commence en même temps que, dans les écoles, celle des CDI et des BCD. Dans le langage des élèves, on va à la « doc » et non plus à la bibliothèque. Dans tous les cas, si aucun type de document n'est *a priori* exclu du fonds, les textes imprimés continuent de se tailler la part du lion, livres, revues, magazines et journaux faisant désormais bon ménage sur les présentoirs, en attendant l'arrivée des bases de données consultables sur écran, grâce aux vidéodisques et autres cédéroms. Ainsi, après avoir fait redouter tous les périls, le petit écran est devenu le premier allié de l'écrit, parvenant même à renforcer son pouvoir et à le rendre « interactif », réunissant la lecture et l'écriture, séparées durablement depuis l'invention de Gutenberg.

► Massification de l'enseignement et échec scolaire en lecture

Un second défi, concomitant, vient de l'allongement massif du cursus scolaire. La démocratisation des études, tant espérée, s'effectue entre 1959 (l'obligation scolaire est portée à 16 ans) et 1975 (le collègue devient la structure unique qui accueille tous les élèves). Quinze années de bouleversements pendant lesquelles le second degré découvre des élèves inconnus, rétifs à l'explication des textes littéraires et encore plus incapables de se débrouiller seuls avec les instruments d'une scolarisation longue. La parole du maître servait de guide et de contrôle, il faut qu'elle s'efface au profit d'une pédagogie de la lecture silencieuse, autonome, efficace, rapide. La crise de l'école devient ainsi une crise de la lecture, chacun s'interrogeant sur les raisons mystérieuses qui produisent l'échec de tant d'enfants, particulièrement de milieu populaire, au moment des premiers apprentissages.

De fait, la signification même du verbe lire est en train de changer de sens. Jusqu'aux années 1960, un élève sachant dire à voix haute un court récit en montrant qu'il le comprenait, était réputé savoir lire. Les critères du second degré sont beaucoup plus ambitieux puisque lire, c'est

comprendre seul toutes sortes de textes, non pas les textes littéraires ou scientifiques qu'expliquent les professeurs, mais tous ces textes fonctionnels sans lesquels on ne peut « faire des études » : consignes, notes de bas de pages, dictionnaires, légendes, graphiques. On voit pourquoi André Mareuil demande aux instituteurs d'habituer les élèves dès que possible « à se servir (seuls évidemment) des dictionnaires, tableaux de conjugaison, brochures de documentation, atlas, index, tables des matières ». Cette exigence s'impose progressivement comme la norme commune. Pour amener tous les élèves à de telles performances avant onze ans, il faut beaucoup plus vite les faire passer du déchiffrement besogneux à une lecture silencieuse fluide⁵⁰. Ceux qui, en fin de cours préparatoire, ne maîtrisent pas ce qu'on appelle les mécanismes de base ne peuvent donc être acceptés au cours élémentaire. Les proportions de redoublants révélées par les statistiques sont impressionnantes⁵¹ et tous les spécialistes des pathologies scolaires s'affairent au chevet du patient (l'enfant qui ose ne pas savoir lire à sept ou huit ans), comme d'autres spécialistes s'affaireront, vingt ans plus tard, au chevet de l'adulte atteint par la maladie honteuse des sociétés en crise de l'emploi, l'illettrisme.

► Lectures de formation et lectures d'information

Une troisième mutation touche les contenus même des transmissions scolaires. Alors que la formation des élites était traditionnellement littéraire, autour des humanités latines et françaises, les transformations de la société française de l'après-guerre exigent la formation en grand nombre de cadres scientifiques et techniques. La lecture lente, attentive à la langue autant qu'au message, suivie de relectures pour méditer et savourer le texte, s'était forgée dans cette intimité avec les chefs-d'œuvre de la langue française, porteurs de modèles éthiques et esthétiques dont ne pouvait que s'imprégner un lecteur attentif. La nouvelle lecture, celle dont ont besoin les ingénieurs et les administrateurs, mais aussi les simples citoyens des villes urbanisées, est aux antipodes de ce modèle. Il s'agit de lire vite, efficacement, sans avoir à relire, pour prendre connais-

50 Anne-Marie Chartier, « L'école entre crise des croyances et crise des pratiques. L'exemple de la lecture à voix haute », in F. Jacquet-Francillon et D. Kambouchner, dir., *La crise de la culture scolaire. Origines, interprétations, perspectives*, PUF, 2005, p. 227-261.

51 Parmi les garçons entrés au CP en 1962, 37,5 % ont redoublé le cours préparatoire, 24 % seulement ont effectué une scolarité primaire sans prendre de retard ; Ministère de l'Éducation, *Études et Documents*, n° 8, 1968. Ces statistiques sont publiées et commentées par Marcel Rouchette dans *L'Éducation nationale*, novembre 1968.

sance d'un dossier, trouver une information, vérifier une donnée, prendre une décision, suivre une procédure d'action. La lecture d'étude et la réflexion éthique ne sont nullement exclues de cette approche des textes, mais il paraît naturel de dissocier le moment où le lecteur restitue les informations du texte (par un résumé qui ne garde que l'essentiel mais manifeste qu'on a compris et mis en mémoire ses arguments) et celui où il discute librement ces contenus et donne son point de vue en se tenant à distance. L'explication littéraire de la tradition, au contraire, est un exercice qui dilate le texte et ne sépare jamais la prose du lecteur de celle de l'auteur. Quand le résumé devient une épreuve de français au baccalauréat⁵², comme on n'imagine guère de telles pratiques sur des textes littéraires (comment « résumer » la tirade du Cid ou un sonnet des *Fleurs du mal*?), on voit apparaître de nouveaux textes dans la classe de français, tirés d'articles de journaux, de revues scientifiques, d'essais de sciences humaines. De la même façon, dans l'école primaire, on s'inquiète maintenant d'apprendre à lire aux enfants des textes fonctionnels (recettes de cuisine, notices de montage, consignes d'exercices, organigrammes) et informatifs (articles de journaux, notices de dictionnaires, règlements, libellés de problèmes) autant que des récits, ou des descriptions.

Ainsi, en quelques années, tous les paramètres de la lecture sont bousculés. L'échec des élèves, les nouvelles exigences professionnelles et, surtout, la crainte de voir s'effondrer la place de l'écrit dans la société obligent à penser autrement les finalités de l'apprentissage et les usages de l'écrit. Il faut tout faire pour promouvoir toutes les lectures possibles, accepter comme légitimes les supports jugés autrefois les plus contestables. Le discours tenu au début du siècle par les pionniers de la lecture publique devient la vulgate enseignante et, par le biais des documentalistes, celle des médiathèques. Finalement, c'est bien pour « se documenter exactement » qu'on doit lire, même si les usages ou les occasions de cette prise d'information sont aussi nombreux que les lecteurs. Cependant, à la différence de la lecture de loisir, cette lecture porte en elle-même sa propre sanction, puisque si l'information est mal lue, c'est l'échec, alors qu'on ne risque rien (sauf au bac) à mal interpréter un roman. Savoir lire est donc plus que jamais nécessaire. Lire devient un geste valorisé de façon inconditionnelle, quels que soient les contenus ou les supports des textes.

52 « Le candidat a le choix entre trois sujets de composition française : un résumé ou une analyse, puis une discussion ; un commentaire de texte ; un essai littéraire » (circulaire du 23 novembre 1972).

► 1975 : l'unification de l'école, l'éclatement des bibliothèques en deux réseaux

Cette unanimité scelle, à l'aube des années 1980, une alliance qui semble définitive entre bibliothécaires, documentalistes, journalistes et enseignants, promus défenseurs des mêmes valeurs et partisans d'approches convergentes pour faire lire la jeunesse. Le bien-fondé d'un tel accord semble d'autant plus probable que c'est sur le terrain social et non plus simplement scolaire que se sont installés les nouveaux défis. Au moment où la crise de la lecture dans l'école semble un peu s'apaiser, on découvre l'illettrisme des sociétés contemporaines, révélé par les exigences de qualification croissantes du monde du travail, dans une conjoncture de crise économique, de montée du chômage et de précarité sociale. Tout jeune « faible lecteur » est donc repéré comme un chômeur en puissance et les médiateurs culturels doivent « tout mettre en œuvre » pour prévenir ou guérir la nouvelle maladie des temps modernes.

Cette découverte s'effectue dans une conjoncture institutionnelle bouleversée. Alors que les représentations continuent encore de séparer primaire et secondaire, la réalité institutionnelle est devenue celle du collège unique : l'opposition entre école obligatoire (non sélective) et non obligatoire (sélective) passe maintenant entre collège et lycée et non plus entre école et collège. Mais les professeurs de 6^e ont du mal à se penser « comme des instituteurs », destinés à accueillir toute une classe d'âge. En revanche, les professionnels de la lecture publique, qui ont proclamé son unité à plusieurs reprises, comme nous l'avons vu, se trouvent subitement partagés en deux institutions, l'une rattachée au ministère de l'Éducation nationale, l'autre au ministère de la Culture. Le « démantèlement » de la DBLP⁵³ en 1975 disjoint, en les confiant à des ministères différents, la lecture d'étude et la lecture de loisir, la lecture obligée et la lecture libre, la lecture encadrée et la lecture « braconnage », pour reprendre l'expression de Michel de Certeau. Juste au moment où le collège Haby (1975), la création des CDI (1975) obligent à penser de façon unifiée ce qui jusque-là relevait de logiques différentes.

Si les expressions et la conception de la lecture forgée par les pionniers de la lecture publique l'emportent partout, dans l'école et l'espace social, ce sont les bibliothécaires maintenant rattachés à la culture qui sont contraints d'adopter des démarches de plus en plus pédagogiques pour gagner les nouveaux lecteurs. Lorsque le rapport *Des illettrés en France* (1984)

53 Cf. Anne-Marie Bertrand, « L'unité du métier », *BBF*, 2005, n° 5, p. 5-7.

conduit à la création d'un organisme chargé de répondre à ce problème social, ils ne comprennent pas qu'on ne leur en confie pas la charge, mais que le GPLI (Groupe permanent de lutte contre l'illettrisme) soit rattaché aux Affaires sociales. Le but n'est plus de répondre le mieux possible à une demande préexistante, mais de créer cette demande par une offre appropriée, de faire entrer avec précaution les « lecteurs fragiles » dans le réseau des convivialités qui se développent autour de la bibliothèque, de susciter en eux des désirs de lecture et de les accompagner dans leurs recherches⁵⁴.

Les bibliothécaires continuent ainsi de penser la lecture sur le modèle d'une offre qui, dans l'espace des industries culturelles, est devenue « consumériste » (à chacun selon ses goûts et ses besoins). Cela donne une nouvelle pertinence aux métaphores qui traitaient, au début du siècle, la bibliothèque comme un grand magasin qui doit « faire de la réclame », réassortir son stock en nouveauté, gagner sans cesse de nouveaux clients. Mais ils découvrent vite qu'une politique de l'offre n'est pas suffisante. Ils ne peuvent développer leur incitation dans le réseau hors commerce de la lecture publique, qu'en adoptant des pratiques « scolarisées », sinon scolaires. En sortant de leur domaine traditionnel, la lecture choisie, ils retrouvent bon gré mal gré la pédagogie de la lecture subie. Or, c'est sur le terrain de la lecture obligatoire (lecture de déchiffrage ou lecture rapide fonctionnelle, lecture de distraction ou lecture de travail), que se révèlent les échecs les plus violents et donc que s'inventent les pédagogies pour prévenir et guérir. On assiste ainsi, dans les années 1980, à une avancée des bibliothécaires sur des lieux dont ne provient aucune demande spontanée de lecture, comme l'habitat social, l'hôpital, les casernes, les prisons, l'entreprise, les centres de formation d'adultes⁵⁵. Dans le même temps, ils prennent l'habitude de présenter très didactiquement aux nouveaux arrivants le mode d'emploi de leur lieu de travail. En témoignent les modules d'initiation organisés à chaque rentrée pour faire découvrir le fonds et son classement aux élèves de collèges et lycées, la mise en place d'aides systématiques dans les bibliothèques municipales mais aussi universitaires, puisque de l'avis unanime de leurs professeurs, les nouveaux étudiants « ne savent pas lire⁵⁶ ».

54 Nicole Robine, *Les jeunes travailleurs et la lecture*, La Documentation française, 1984; Chantal Balley, Raymonde Ladefroux et Michèle Petit, *De la bibliothèque au droit de cité. Parcours de jeunes*, Bibliothèque publique d'information, 1997.

55 Ministère de la Culture, Direction du livre et de la lecture, Isabelle Jan, *Rapport sur l'extension de la lecture publique. Hôpitaux, prisons, entreprises*, multigraphié, 1983.

56 Emmanuel Fraisse (sous la direction de), *Les étudiants et la lecture*, PUF, 1993.

► Le débat autour de la « liste des ouvrages à lire » publiée pour les programmes de 2002

La convergence des actions et la proximité des difficultés rencontrées expliquent que les « partenariats » aient pu laisser croire que les habitus professionnels s'étaient rapprochés. Et pourtant ! En ajoutant aux programmes de 2002 une liste d'ouvrages de référence, liste évolutive mais close, l'Éducation nationale a enclenché un beau débat qui a mis en lumière des positions moins consensuelles⁵⁷. Que les éditeurs (et les auteurs) « mal représentés » dans la liste se soient offusqués était attendu. Mais nombre de bibliothécaires, dont les intérêts personnels n'étaient pas menacés, ont eu eux aussi un mouvement de recul. Spécialistes de l'information, du conseil, de la proposition, de la suggestion, ils pouvaient difficilement admettre qu'un ministre impose une liste d'ouvrages à lire. Les arguments ont été rodés quand la revendication « Laissez-les lire!⁵⁸ » n'était pas encore un slogan, mais ils n'ont rien perdu de leur actualité : certes, la production contemporaine charrie le meilleur comme le pire et surtout le médiocre, mais comment une liste aussi courte ne serait-elle pas arbitraire et injuste ? Lorsqu'il paraît chaque jour plus de dix titres nouveaux, on se condamne de cette façon à interdire l'entrée en classe de certains authentiques chefs-d'œuvre. L'idée même de « liste » semble d'ailleurs d'un autre âge, du temps où des anthologies⁵⁹ se chargeaient d'aseptiser les œuvres jugées scandaleuses, en découpant soigneusement les morceaux choisis et en excluant les œuvres du présent, puisque, par définition, les auteurs devaient être morts et enterrés. Adopter l'idée d'une liste dans le cas de la création contemporaine fait d'ailleurs courir des risques bien pires, puisque aux partis pris idéologiques ou esthétiques, s'ajoutent les relations personnelles nouées avec les auteurs et les éditeurs au fil des colloques, assises, journées, salons, foires du livre « pour la jeunesse ». Ces liens influencent forcément les choix des décideurs, quelle que soit la vertu de ceux qui siègent dans les différentes commissions. Après tant d'études sociologiques sur les pratiques culturelles⁶⁰, comment peut-on encore oser transformer les goûts subjectifs

57 Dans cette rapide revue d'arguments, nous nous appuyons davantage sur des prises de paroles échangées informellement lors de stages, de rencontres ou de réunions que sur des écrits professionnels, beaucoup plus euphémisés et prudents. Une validation de leur « représentativité » resterait évidemment à faire.

58 Geneviève Patte, *Laissez-les lire ! Les enfants et les bibliothèques*, Éditions ouvrières, 1978, rééd. 1987.

59 Emmanuel Fraisse, *Les anthologies en France*, PUF, 1997, p. 215 sq.

60 Toutes s'inscrivent plus ou moins dans la lignée de Pierre Bourdieu, *La distinction. Critique sociale du jugement*, Paris, Minuit, 1979.

d'un petit groupe en norme prescrite ? Finalement, une liste combine tous les défauts : bien trop longue pour faire un programme, bien trop courte pour composer une « bibliothèque choisie ».

La position arrêtée depuis plus de vingt ans par les bibliothécaires est donc cohérente et claire : en tant que professionnels du domaine, ils extraient du flux débordant des nouveautés tout ce qui leur semble intéressant, font des résumés et des recommandations pour éviter aux enseignants d'être prisonniers des maisons d'édition ou des libraires.

Les enseignants sont alors libres de faire leurs commandes, comme les enfants sont libres de leurs emprunts à la BCD ou au CDI. L'important est de mettre en place le plus vite possible le geste de lecture autonome, le seul efficace, car il garantit au jeune et moins jeune lecteur l'exercice de ses « droits imprescriptibles » pour parler comme Pennac (lire ce qu'on veut, comme on veut, quand on veut, à son rythme, etc.). La position de l'Éducation nationale les laisse donc sceptiques ou perplexes. D'après eux, en imposant un corpus qui sera vieilli dans moins de trois ans, le ministère de l'Éducation nationale s'engage sur une voie de garage, puisqu'il aura peine à faire évoluer sa liste, n'aura guère les moyens de contrôler s'il est suivi et encore moins celui de sanctionner les récalcitrants ou les francs-tireurs.

La position du corps enseignant n'a pas la même clarté (ce qui ne signifie pas qu'elle soit incohérente sur le fond). Sur la question de la littérature enfantine dans les programmes, se sont aussi exprimés des avis critiques, des déceptions et des inquiétudes. Les arguments « contre » étaient parfois les mêmes qu'évoqués ci-dessus, mais la déception était plutôt de ne pas retrouver dans la liste consultée sur Internet les *Contes de la rue Broca*, *Le prince de Motordu* et autres grands « classiques » du primaire ; l'inquiétude venait plutôt du très grand nombre de livres à digérer rapidement pour savoir que choisir et du (trop ?) grand nombre de livres à faire lire aux élèves (« dix livres par an, c'est plus d'un par mois, c'est beaucoup trop », « c'est un rythme presque impossible à tenir sur l'année », etc.). En découvrant une liste de titres largement inconnue, beaucoup d'enseignants du primaire se sont sentis dépassés : de là à trouver qu'il s'agissait d'une liste « snob et parisienne », qui cherchait à disqualifier sans ménagement les goûts ringards d'instituteurs attachés à des textes déjà démodés... Mais s'ajoutaient des arguments « pour » que nous reformulons en vrac : « bonne ou mauvaise, une liste fixe au moins un cadre commun » ; « de toute façon, on a plusieurs années pour tester les livres, on va faire des découvertes » ; « à l'usage, on triera entre ce qui peut marcher ou pas selon les classes » ; « c'est vrai qu'aujourd'hui personne ne s'appuie sur ce

que les élèves ont lu avant, ils ne s'en souviennent même pas » ; « c'est tellement hétéroclite que chaque maître recommence à zéro à chaque rentrée » ; « dans mon école, on est en train de se partager le travail avec les collègues pour choisir, c'est la première fois qu'on discute de ce qu'on lit » ; « lire à voix haute et discuter tous ensemble, je le fais depuis longtemps sans m'en vanter, alors que ça soit "obligé", ça me ravit . C'est une bonne solution pour des enfants encore incapables de lire seuls des œuvres trop longues, trop difficiles ou trop étranges par rapport à leurs attentes. Les enfants qui ont aimé ce qu'on leur a lu à voix haute se mettent souvent à relire seuls, alors qu'ils sont rebutés par un texte inconnu » (etc.).

De fait, la publication des programmes de 2002 a joué comme un révélateur. Derrière l'unanimité de discours officiels globalement acquis à la modernité et à la variété des goûts subjectifs, s'est révélée la permanence d'écarts caractéristiques de deux professions. Surprenant parfois leurs collègues bibliothécaires, les enseignants ne se sont pas insurgés contre la liste « liberticide », y voyant plutôt une garantie d'équité entre les écoles et un outil de travail dont ils verraient à l'usage s'il était plus coûteux qu'utile. Cette disparité de réactions renvoie à des positions acquises dans la formation initiale (formation intellectuelle antérieure, préparation des concours, discours prescriptif des formateurs) aussi bien qu'à des pratiques de métier que l'expérience consolide au fil des ans.

C'est que la communauté de visées et la convergence réelle des discours militants en faveur de la lecture rendent plus floue une différence fondamentale. Le public scolaire est un public captif. Tous les discours sur le plaisir de lire que devraient ressentir à tous les élèves ne peuvent faire oublier que lire est une tâche sous contrainte, de la maternelle à l'université. Des enquêtes récentes montrent d'ailleurs que la réussite scolaire peut être disjointe du plaisir de lire et qu'inversement, l'amour de la lecture ne suffit pas à faire le bon élève⁶¹. La construction d'une culture commune, de références partagées, de savoirs capitalisés et mobilisables (dans l'école et hors de l'école) reste donc une priorité. En revanche, le public des bibliothèques demeure libre. Encore faut-il bien distinguer les bibliothèques de travail (BCD, CDI, BU) qui ont beau ne pas « obliger » les élèves ou les étudiants à venir, sont là pour aider aux apprentissages obligés, y compris à la lecture culturelle. On peut espérer qu'elle sera un jour

61 François de Singly, « Les jeunes et la lecture », *Dossiers Éducation et formations*, 24, janvier 1993, Ministère de l'Éducation nationale et de la Culture, Direction de l'évaluation et de la prospective (DEP). Christian Baudelot, Marie Cartier, Christine Detrez, *Et pourtant ils lisent...*, Le Seuil, 1999.

un plaisir, et donc une pratique de loisir libre, mais ce n'est pas encore le cas à l'école : la bibliothèque n'est pas encore pour tous les enfants, tant s'en faut, un espace de récréation. Les professeurs-documentalistes (le Capes de documentation est créé en 1989) qui sont chargés des CDI le savent bien, même s'ils sont particulièrement fiers de constater que leur espace de travail est souvent un des lieux les plus conviviaux du collège.

En revanche, comme loisir social, la lecture se trouve naturellement en concurrence avec d'autres pratiques culturelles. Comme outil d'information, elle n'est pas toujours plus efficace que d'autres médias (audiovisuels) qui peuvent efficacement se substituer à elle. Le terrain où l'écrit n'a cessé de progresser, surtout depuis l'introduction des outils informatiques, est celui de la vie professionnelle dont les exigences sont aussi pressantes que celles de l'école⁶². On comprend donc que les malentendus entre enseignants et bibliothécaires, trop loin, trop proches, puissent se perpétuer. Le discours actuel continue de marquer le triomphe de la lecture « libre », celle du citoyen émancipé de ses tutelles ou du client-roi, consommateur de plein gré. Il suppose que l'abondance de l'offre permet la coexistence pacifique de différences qui manifestent les diversités singulières, les appartenances de groupes, les identités culturelles, toutes également respectables. Il masque une réalité plus brutale, celle de l'accès inégal aux usages de l'écrit que la vie moderne rend nécessaires. Or, contrairement aux usages libres, les pratiques obligées ne dépendent pas des goûts ou des choix personnels. Leur maîtrise est une conquête difficile, jamais définitivement assurée, puisque les exigences de notre société ne cessent de croître. La vie est plus facile pour ceux qui les manient bien, difficile pour tous ceux que l'on appelle aujourd'hui illettrés. Un siècle après les lois de Jules Ferry sur l'obligation scolaire, la définition d'un nouveau lire-écrire élémentaire est redevenue d'actualité.

Pour conclure, on peut donc revenir au point de départ de cet article. Les relations entre bibliothécaires et enseignants ont sans doute tout à gagner d'une formulation plus claire de leurs missions spécifiques. Professionnels de la médiation, les premiers doivent penser leur action comme une offre de service accompagnant, et si possible précédant, les demandes singulières d'un public définitivement hétérogène. Cette logique n'est pas commerciale (les usagers ne sont pas des clients) et la bibliothèque la

⁶² C'est ce qui ressort clairement de l'enquête commentée par Olivier Donnat, *Les pratiques culturelles des Français*, enquête 1997, la Documentation française, 1998.

plus utile ne sera jamais rentable⁶³. Professionnels de la transmission, les seconds travaillent hors de la logique de l'offre et de la demande, même s'ils savent que susciter l'intérêt est toujours préférable. Pour autant, les élèves ne sont pas des « usagers », même si leurs parents se comportent de plus en plus en « consommateurs d'école⁶⁴ ». Le recours au modèle de lecture élaboré pour la lecture publique les a aidés, dans le contexte de crise des années 1970-80, à élargir considérablement la conception qu'ils se faisaient de leur mission. Il reste que celle-ci s'effectue à travers des programmes imposés, qui concernent des générations entières de 6 à 16 ans, puis des publics segmentés au fur et à mesure qu'on monte dans les études. Dans l'institution scolaire, le contexte de travail est toujours collectif, et ce collectif institué n'est pas un « réseau », familial, amical, relationnel. Ou virtuel, car c'est là que de nouvelles pratiques de lecture sont en train de s'inventer.

En la matière, les bibliothèques ont une longueur d'avance sur l'école, elles qui ont adopté le multimédia depuis les années 1960 et informatisé catalogues et consultation dès les années 1980. Il y a donc toujours matière à partager entre l'école et la bibliothèque.

63 Les discussions qui ont eu lieu en 2000 sur la gratuité du prêt de livres et sur la rémunération des droits d'auteurs (alors que le prêt de matériel audio ou vidéo a toujours été payant) montrent qu'il faut sans cesse redéfinir les modalités selon lesquels le même service public peut être assuré dans des conjonctures culturelles et économiques différentes.

64 R. Ballion, *Les consommateurs d'école*, Stock, 1982.

Seconde partie

.....

**Cinquante ans
d'évolution**

R

L'éternel retard

Anne-Marie Bertrand

Enssib

Le spectaculaire développement des bibliothèques françaises au cours du second xx^e siècle doit être mesuré à l'aune de la situation de départ : dans les années d'après-guerre, ce sont les termes de misère, de pénurie qui sont volontiers employés. La situation est unanimement considérée comme consternante : « *En dépit des nombreux projets et rapports qui depuis 1930 avaient été proposés, en dépit de quelques expériences qui donnaient la voie à suivre, la situation dans laquelle se trouvait la France au début de 1945 en matière de lecture publique pouvait surprendre bien des étrangers et, disons-le sans hésiter, consternait également tous les bibliothécaires français*¹. » La conscience aiguë de l'insuffisance des bibliothèques court tout au long de cette période. Elle est, elle-même, un élément du développement : la comparaison avec les bibliothèques étrangères est un des arguments couramment employés pour souligner l'urgence qu'il y a à réagir. C'est ce double aspect que je vais tenter de développer : la réalité du retard français, l'usage qui en est fait comme aiguillon des politiques publiques.

► Quel retard ?

La nécessité, voire l'urgence, de développer l'action publique en matière de bibliothèques est un discours ancien – admettons qu'il remonte au début du siècle et, singulièrement, à Eugène Morel qui tonne contre les « musées de livres » et contre les institutions charitables : « *Le temps est venu, après un demi-siècle d'efforts qui triomphent aujourd'hui en Angleterre, en Amérique, de concevoir la lecture comme un service public, municipal, analogue à la voirie, aux hôpitaux, à la lumière*². » Ce discours va se développer

1 *La lecture publique en France*, La Documentation française, 1948.

2 Eugène Morel, *Bibliothèques*, Mercure de France, 1908.

tout au long du siècle, insistant et de plus en plus précis au fur et à mesure que l'outillage statistique se construit et rend possible la comparaison entre les bibliothèques françaises et les bibliothèques étrangères. Mais de quel « étranger » parle-t-on ?

•• Des comparaisons ciblées

Prenons deux exemples, l'un connu (sur les bibliothèques universitaires), l'autre moins (sur les bibliothèques publiques).

Dans un rapport dérangent et efficace³, André Miquel compare les bibliothèques universitaires en France et en Allemagne: « *En Allemagne, les bibliothèques universitaires sont ouvertes entre 60 et 80 heures par semaine; en France, la moyenne se situe aux environs de 40 heures.* » Il souligne que « *le pouvoir d'achat par étudiant d'une bibliothèque universitaire française est inférieur de 4 à 9 fois à celui des bibliothèques universitaires étrangères* ». Dès lors, les bibliothèques universitaires françaises sont « *au-dessous du seuil minimal où l'on peut véritablement parler de collections* ». La différence avec l'Allemagne est flagrante puisque, là-bas, « *aucune université ne peut commencer à travailler sans disposer d'une collection minimale de 200 000 volumes* ».

Côté bibliothèques publiques, même système rhétorique. En 1979, à l'appui d'un dossier sur les bibliothèques publiques, Jacqueline Gascuel présente des statistiques redoutables: en 1975, la bibliothèque de Nice, 300 000 habitants, a la même activité que celle de Boston, 300 000 habitants, en 1875⁴. Elle s'interroge abruptement: « *Est-ce faire preuve d'impatience que de relire Eugène Morel et de constater que nous avons un siècle de retard?* »

Jean Hassenforder, qui mène un travail résolument comparatif⁵, est coutumier des chiffres éclairants: « *Alors que 95 % des high schools américaines possèdent une bibliothèque centrale, environ 10 % seulement des établissements secondaires français disposent d'une telle institution [...].* » Et, concernant les bibliothèques publiques: « *À Paris, par exemple, les bibliothèques municipales n'ont prêté à domicile en 1961 que 3 071 000 livres pour une population de 2 850 000 habitants. À Londres et à New York, pour des populations voisines, les chiffres sont très supérieurs: les bibliothèques publiques de Londres ont prêté en 1959-1960, 33 797 000 volumes pour une population de 3 257 000 habitants; en 1958-1959, les bibliothèques publiques de New*

3 André Miquel, *Les bibliothèques universitaires*, La Documentation française, 1989.

4 Jacqueline Gascuel, « Avant-propos », *Bulletin d'informations de l'ABF*, 2^e tr. 1979, n^o 103.

5 Jean Hassenforder, *Développement comparé des bibliothèques publiques en France, en Grande-Bretagne et aux États-Unis dans la seconde moitié du XIX^e siècle (1850-1914)*, Éditions du Cercle de la librairie, 1967.

*York ont prêté à domicile 13 186 000 livres dans une zone rassemblant environ 3 500 000 habitants*⁶. »

Michel Bouvy s'inspire lui aussi des exemples étrangers – il le revendique clairement dans son article-manifeste « Pour la bibliothèque publique » : « *Cette bibliothèque dont la lecture des ouvrages anglais et américains nous avait fait pressentir l'existence, nous avons pu l'an dernier, au cours d'un voyage d'études en Allemagne fédérale, la voir réalisée à tous les échelons, depuis le plus petit, à l'usage des régions rurales et des petites villes (systèmes de bibliothèques du Schleswig et du Holstein), jusqu'au plus grand (Amerika Gedenkbibliothek de Berlin)* ⁷. »

« *Combien de siècles faudra-t-il encore pour que nous ayons rattrapé nos collègues anglo-saxons ?* », se désespère Jacqueline Gascuel⁸.

Voilà donc bien les deux phares qui éclairent le paysage français : les pays anglo-saxons européens et les États-Unis, si l'on excepte le rapport Vandevoorde⁹, où, dans un développement de trois pages (pages 35 à 37) intitulé « le retard français », figurent des comparaisons non seulement avec les deux Allemagnes et le Royaume Uni, mais aussi avec les Pays-Bas, la Suède et le Danemark – notons l'absence des États-Unis. Comparaisons douloureuses : du côté des bibliothèques publiques, « *globalement, les bibliothèques de ces différents États possèdent 3,3 fois plus de livres, en prêtent 5,8 fois plus, avec un personnel diplômé quatre fois plus nombreux* » ; du côté des bibliothèques d'étude et de recherche, « *les bibliothèques universitaires de ces pays ont des fonds deux fois supérieurs, un personnel diplômé une fois et demie plus nombreux et le prêt par étudiant y est deux fois et demie supérieur* ».

Rien, en fait, que de normal à ce que les comparaisons entre les bibliothèques françaises et les bibliothèques étrangères portent majoritairement sur les pays anglo-saxons européens et les États-Unis¹⁰. C'est que le modèle, l'inspiration, l'exemple que l'on assigne aux bibliothèques françaises se trouvent dans ces pays. Parce que, depuis la fin du XIX^e siècle, c'est là que les bibliothèques se sont développées. C'est là que se trouvent

⁶ Jean Hassenforder, « Perspectives d'avenir », *Bulletin d'informations de l'ABF*, n° 46, février 1965.

⁷ *Bulletin d'informations de l'ABF*, 4^e tr. 1966, n° 53.

⁸ « Réflexions incongrues à propos de quelques chiffres ou le triomphe des grands nombres », *Bulletin d'informations de l'ABF*, 2^e tr. 1980, n° 107.

⁹ *Les bibliothèques en France*, Dalloz, 1982.

¹⁰ Dans les années 1960 et 1970, les références aux bibliothèques soviétiques se trouvaient ici ou là – comme sous la plume de Francis Gueth : « *Certes les bibliothèques publiques françaises marquent encore un retard important par rapport à leurs homologues des pays anglo-saxons, scandinaves ou socialistes [...]* » (Francis Gueth, « Pour un plan de développement des bibliothèques publiques françaises », *Bulletin d'informations de l'ABF*, 1^{er} tr. 1975, n° 86. Mais ces occurrences sont peu nombreuses, et disparaissent progressivement.

les richesses documentaires, mais aussi le dynamisme, l'innovation et la reconnaissance publique. En 1876, l'année de la fondation de l'American Library Association, Melvil Dewey écrivait déjà : « *Jadis, les bibliothèques étaient peu ouvertes et les visiteurs venaient rarement, comme lorsqu'on vient quelquefois dans un château désert ou une maison hantée. Maintenant, beaucoup de nos bibliothèques sont accessibles aux mêmes heures que les bureaux de poste, et le nombre de nouvelles bibliothèques est si grand que, dans une ville ordinaire, on ne peut plus demander: "Avez-vous une bibliothèque?" mais: "Où est votre bibliothèque?", comme l'on demanderait où est votre école, ou votre bureau de poste ou votre église*¹¹ ? »

Est-il besoin de rappeler la richesse des grandes bibliothèques académiques américaines et britanniques, la classification décimale Dewey, l'impulsion que la Library of Congress a donnée à des vedettes normalisées, la naissance américaine de OCLC ? Ou l'introduction du libre accès, la place donnée aux enfants, l'ouverture aux besoins documentaires de toute la population ? La comparaison avec les bibliothèques anglo-saxonnes est un classique de la littérature professionnelle française : le « modèle anglo-saxon » a inspiré le développement de nos bibliothèques depuis des décennies¹². Modèle, qui plus est, réellement importé en France après la Première Guerre mondiale, grâce aux actions philanthropiques menées par des Américains, citoyens francophiles ou association professionnelle (American Library Association) désireux d'aider à la reconstruction. Les bibliothèques publiques du Soissonnais créées par le CARD (Comité américain pour les régions dévastées), la bibliothèque municipale de Reims reconstruite par la Fondation Carnegie, la bibliothèque Fessart offerte à la Ville de Paris (1922), l'aide à la création de l'Heure Joyeuse (1924), l'école de bibliothécaires de la rue de l'Élysée (1924-1929) : le « modèle américain », avec ses sections pour enfants, le libre accès, l'accent mis sur la documentation, un personnel qualifié et doté d'une culture de service, le « modèle américain », donc, était connu des bibliothécaires français et admiré par les modernistes – qui souffraient, dit même Noë Richter, d'une « *anglo-saxomanie endémique*¹³ ».

Les chiffres comparatifs sont accablants et nourrissent abondamment le discours sur le retard français. Le nombre de bibliothèques municipales,

11 Cité par Sidney H. Ditzion, *Arsenals of a Democratic Culture*, Chicago, ALA, 1947.

12 Exemple illustre, la BPI a une filiation avec l'America Gedenk Bibliothek, « *équipement offert par le peuple des USA à celui de Berlin, en mémoire des souffrances endurées par lui pendant le blocus, et qui témoignait des progrès les plus récents des Américains dans le domaine des bibliothèques publiques* », rappelle Jean-Pierre Seguin, concepteur de la BPI, qui se souvient de sa visite de la bibliothèque berlinoise : « *Ce fut pour moi un choc, un véritable éblouissement* » (*Comment est née la BPI*, Éditions de la BPI, 1987).

13 Noë Richter, *La lecture & ses institutions*, Plein Chant, 1989.

en France, était de 930 en 1980, aux États-Unis, les Public Libraries étaient 8 037 en 1978. Le personnel travaillant dans ces bibliothèques représentait 7 169 emplois en France en 1980, aux États-Unis 86 707 en 1978¹⁴. La proportion de la population fréquentant une bibliothèque publique était de 10 % en France en 1980 et de 50 % aux États-Unis.

En 1984, le personnel travaillant dans les bibliothèques universitaires représentait 3 243 emplois en France, 6 407 en Allemagne de l'Ouest (RFA). Les collections étaient, ici, de 17 millions de volumes, Outre-Rhin de 65 millions. Les communications et les prêts, ici, de 7,5 millions, là-bas de 25,4 millions¹⁵.

Avant de présenter les différentes causes avancées pour expliquer ce retard français, peut-être conviendrait-il de s'étonner de quelques constantes de la temporalité de la vie des bibliothèques françaises. Non seulement du décalage si fréquent que l'on constate entre la vie des bibliothèques ici et ailleurs mais aussi de celui qui existe entre le développement des bibliothèques et celui de la société. Par exemple, pour me limiter aux frontières du second xx^e siècle, le déphasage qui consiste, en 1945, à créer des services destinés à la desserte des zones rurales au moment même où la France entre dans une période d'urbanisation sans précédent. Ou le retard qu'ont les bibliothèques publiques à se joindre au mouvement de développement des Trente Glorieuses – elles ne s'y joignent, à vrai dire, qu'à titre posthume, après 1975. Ou encore le décalage entre l'explosion universitaire des années 1970 et le mouvement de modernisation des bibliothèques universitaires qui ne reprend que dans les années 1990. Ce retard « interne », rendu manifeste, évident, par la comparaison avec l'étranger, peut être considéré comme le signe d'un désintérêt structurel. Mais pourquoi ce désintérêt ?

•• Pourquoi ce retard ?

Cette étude reste à mener. Des analyses partielles peuvent se trouver dans nombre de travaux ou d'articles, évoquant tantôt la constitution des BU par le regroupement obligatoire des bibliothèques de facultés, les condamnant à la pluridisciplinarité et donc à desservir plutôt les étudiants que les enseignants et les affaiblissant ainsi aux yeux de la communauté universitaire¹⁶; tantôt le goût des élus pour des services ou des projets

14 *Bowker Annual of Library and Book Trade Information*, 1981.

15 André Miquel, *Les bibliothèques universitaires*, op. cit.

16 Alain Gleyze, « Concentration et déconcentration dans l'organisation des bibliothèques universitaires françaises de province, 1855-1985 », Thèse Lyon II, 1999. Un aperçu dans « Savoirs, techniques et pouvoir », *BBF*, 2001, n° 1.

culturels à retour sur investissement rapide, comme les festivals; tantôt le fait que l'administration chargée des bibliothèques était, jusqu'aux années 1990, principalement composée de bibliothécaires et, de ce fait, dévalorisée aux yeux de la haute fonction publique et donc peu audible¹⁷; tantôt le goût des Français pour la propriété privée de leurs livres plutôt que pour un usage collectif; tantôt la culture des enseignants qui les amènerait à rester éloignés des bibliothèques (et donc non prescripteurs pour leurs élèves ou étudiants); tantôt le caractère savant, pour tout dire élitiste, des bibliothèques héritées du XIX^e siècle qui en éloignerait le peuple¹⁸; tantôt la prédominance de la culture catholique qui, contrairement à la tradition protestante, tient le livre pour un objet dangereux dont l'usage appelle la médiation d'un prêtre (d'un guide, d'un « *professeur de lecture* » pour reprendre une expression de Jean-Pierre Rioux). Il s'agirait donc, largement, d'une question d'ordre culturel: la culture de la bibliothèque n'existe pas en France. On pourrait, évidemment, renverser la charge de la preuve: la culture de la bibliothèque n'existe pas en France parce que les bibliothèques y sont sous-développées. Ce qui n'élucide pas les raisons de ce sous-développement. Toutes ces pistes sont probablement, chacune dans son registre, partiellement ou complètement valides.

Avant d'examiner plus en détail la question de la culture religieuse, une autre réflexion préalable: les explications usuellement avancées pour expliquer le retard français concernent les élites – politiques ou intellectuelles. L'État, les élus locaux, les enseignants, les porte-parole des bibliothécaires sont tour à tour, ou tous ensemble, considérés comme les responsables et les porteurs de ce désintérêt. Comme s'il n'y avait pas, ne pouvait pas y avoir de demande de bibliothèque: comme si les bibliothèques, en France, ne pouvaient être qu'une offre venue d'en haut. Analyse centenaire puisqu'Eugène Morel regrettait déjà l'origine aristocratique des bibliothèques: « *On peut dire qu'en France les bibliothèques viennent de haut. Elles sont comme les officiers, d'une autre race que les soldats: elles ne se mêlent pas au public.* » Jean Hassenforder, à son tour, souligne cette faiblesse génétique: « *Alors qu'aux États-Unis et en Grande-Bretagne, le mouvement en faveur des bibliothèques recrute des partisans dans l'ensemble des milieux sociaux, en France, ces*

17 Marine de Lassalle, « L'impuissance publique. La politique de la lecture publique (1945-1993) », Thèse Paris I, 1995. Un aperçu dans « les paradoxes du succès d'une politique de lecture publique », *BBF*, 1997, n° 4.

18 Jean-Pierre Seguin souligne « *la persistance bien enracinée dans les mentalités, même dans celle de nombre de bibliothécaires, que le service du livre destiné aux masses était une sorte de récompense octroyée parcimonieusement aux bons sujets, une forme de distraction à tendance moralisatrice [...]* » (Comment est née la BPI, *op. cit.*).

*assises se révèlent beaucoup plus restreintes*¹⁹. » L'intérêt qu'il s'agit de susciter, celui dont on regrette la faiblesse, est, chez nous, celui des élites et non celui du peuple – des citoyens, des usagers.

•• Un retard culturel et religieux

La Bible, rappelle Robert Damien, est le livre des livres qui rend la lecture des livres inutile, superflue voire dangereuse : « *La désacralisation consiste à admettre la pluralité abondante des livres, sans qu'aucun puisse revendiquer le privilège ontologique d'être Le Livre où tout se tient et qui contient le tout. Il s'agit bien de se délivrer de cette névrose du texte référentiel et vénéré. Le fantasme religieux du Texte est l'obstacle épistémologique qui empêche le développement séculier de la bibliothèque et de son savoir déposé. La logique du Livre est en effet de réduire la bibliothèque au texte unique de la Bible*²⁰. »

La tradition catholique tient éloigné du Livre et du livre. L'histoire particulière du développement des bibliothèques québécoises (le « retard québécois », pourrait-on dire) conforte cette piste : non seulement, l'Église catholique exprime une aversion assumée pour la lecture non encadrée de livres, mais elle lutte contre le développement de bibliothèques publiques. Ainsi, le combat du clergé contre la création d'une grande bibliothèque publique à Montréal en 1902 est déterminé car « *sans la garantie d'une censure absolument compétente et d'une réglementation très sévère, la bibliothèque municipale sera tout simplement un mauvais lieu intellectuel*²¹ ». Sous son influence, le don de Carnegie pour aider à la construction d'une grande bibliothèque publique est refusé par la municipalité. Au-delà de cet épisode célèbre, c'est toute l'histoire des bibliothèques publiques québécoises jusqu'aux années 1960 qui est marquée par ces réticences religieuses, ainsi que l'analyse Marcel Lajeunesse : « *La bibliothèque publique n'a pas eu de chance chez la population francophone du Québec. Son histoire diffère de celle du reste de l'Amérique du nord. De la fin du XVIII^e au milieu du XX^e siècle, elle s'est butée aux problèmes politiques et religieux. Nous y constatons l'incompréhension et surtout le refus du concept de bibliothèque publique.* »

Cette explication du retard des bibliothèques par le poids de l'Église et des conceptions de la lecture a été abondamment soulignée dans *Discours sur la lecture*²². Elle représentait déjà un des axes explicatifs du travail

¹⁹ Jean Hassenforder, *Développement comparé des bibliothèques publiques en France, en Grande-Bretagne et aux États-Unis*, op. cit.

²⁰ Robert Damien, *Le conseiller du Prince de Machiavel à nos jours : genèse d'une matrice démocratique*, PUF, 2003.

²¹ Le père Jolivet, cité par Marcel Lajeunesse, *Lecture publique et culture au Québec, XIX^e-XX^e siècles*, Presses de l'Université du Québec, 2004.

²² Anne-Marie Chartier, Jean Hébrard, *Discours sur la lecture (1880-2000)*, BPI-Fayard, 2000.

comparatif de Jean Hassenforder publié en 1967²³. La tradition catholique, le rapport à la lecture qu'elle induit (un rapport encadré, dirigé, médié), est radicalement étranger à une politique de développement des bibliothèques. Au rebours de la tradition protestante, qui encourage la lecture personnelle, sans médiateur. Les protestants, souligne ainsi Jean Hassenforder, « *ont joué un rôle considérable dans le mouvement des bibliothèques populaires* ». Mais la méfiance des catholiques ne désarme pas. À la fin du XIX^e siècle, l'école et, par un phénomène d'écho, la bibliothèque (populaire ou publique) deviennent objets et terrains des querelles qui partagent croyants et anti-cléricaux : « *Le retard des bibliothèques publiques en France tient, sans doute, pour une part à ce manque d'entente minimum* », analyse encore Jean Hassenforder.

À cette explication religieuse, s'ajoute une explication culturelle : l'histoire des bibliothèques françaises les tire du côté du patrimoine, de la bibliothèque savante, de l'érudition. Non seulement elles sont portées (ou non) par les élites, non seulement l'Église catholique les a longtemps combattues (ou du moins ne les a pas soutenues), mais encore, lorsqu'elles existent, elles sont trop souvent éloignées des besoins de la population car marquées par leur origine savante. Jean Hassenforder résume ainsi cet argument : « *En France, le droit a précédé le fait. Les exigences révolutionnaires ont proposé un modèle idéal. Le pouvoir central en a imposé la réalisation. Mais l'initiative locale n'a pas suivi et les vieilles bibliothèques municipales françaises se révéleront de fait, durant la seconde moitié du siècle, un handicap certain pour la réalisation d'un réseau de bibliothèques publiques modernes*²⁴. » Tout au long du XX^e siècle, l'héritage savant est considéré comme un lourd handicap : « *Le fameux musée poussiéreux, refuge des dimanches pluvieux, la bibliothèque hantée par quelques érudits silencieux environnés de gros volumes spécialisés sont désormais des figures repoussoirs que s'évertuent à conjurer les établissements engagés dans des rénovations et des restructurations considérables*²⁵ », écrit Joëlle Le Marec. Élitiste et savante, la bibliothèque ne pouvait qu'être en retard.

► Du bon usage du retard français

Le retard français est constaté, regretté, combattu. Il fait partie intégrante du paysage culturel des bibliothèques. Des Bouvard et Pécuchet se penchant sur cette histoire auraient pu écrire : « Bibliothèques françaises :

23 Jean Hassenforder, *Développement comparé des bibliothèques publiques en France, en Grande-Bretagne et aux États-Unis*, op. cit.

24 Jean Hassenforder, op. cit.

25 Joëlle Le Marec, « Public savant, public profane » in *L'action culturelle en bibliothèque*, sous la dir. de Viviane Cabannes et Martine Poulain, Éditions du Cercle de la librairie, 1998.

en retard ». Cette présence permanente du retard est intégrée. Mieux, elle est utile.

J'ai évoqué en commençant le rapport d'André Miquel sur les bibliothèques universitaires. La comparaison internationale court tout au long de son travail pour justifier l'effort important qui est attendu de la Nation. Car là est l'utilité du retard : inadmissible, injuste, dangereux pour l'avenir, il ne peut qu'engendrer une réaction forte et généreuse en faveur des bibliothèques. Ce discours est très largement répandu²⁶.

•• Quelques discours

En 1954, le ministère de l'Éducation nationale donne le ton : « *Un grand effort reste à faire et sur ce point la France marque un retard regrettable par rapport à l'étranger*²⁷. » Tout est dit : le retard légitime l'effort à faire.

Ce discours est à la fois tenu par les représentants de l'État (les instances ministérielles, l'Inspection générale des bibliothèques) mais aussi, on s'en doute, par les bibliothécaires.

L'État, tout au long de ces décennies, ne répugne pas à un discours critique. On a vu, au début de ce texte, que le rapport de 1948 sur la lecture publique en France qualifiait de consternante la situation des bibliothèques françaises. En 1968, le rapport du groupe interministériel analyse les raisons du « retard français », qu'il impute à la mauvaise volonté des autorités municipales : « *Un choix politique des gouvernements ou des collectivités locales aurait été suffisant pour que naquit une véritable lecture publique : malgré les sollicitations de l'administration des bibliothèques, ce choix ne s'est guère manifesté.* »

Le « rapport Vandevoorde » insiste sur les difficultés que leur héritage crée aux bibliothèques publiques : « *Comment concilier la documentation érudite de haut niveau et l'information de base ? Comment être à la fois un musée et un service public de lecture pratique et efficace ? Tel est le problème fondamental qui se pose dès leur apparition aux B.M. et explique l'important retard pris par rapport à la politique anglo-saxonne de "public library".* » C'est un appel à un changement radical d'échelle qui conclut le texte du rapport : « *Carences et retards ont acquis le poids d'une tradition, avec ses effets cumulatifs : si les citoyens de ce pays font rarement de la question de la bibliothèque*

²⁶ Un exemple parmi des dizaines : « *Il importe d'informer le pouvoir sur les conditions de notre action et en nous inspirant d'exemples passés, ainsi que de l'exemple britannique, de faire éventuellement pression pour obtenir les moyens nécessaires à notre tâche* » (Compte rendu de la réunion trimestrielle de la section des petites et moyennes bibliothèques à rôle éducatif, 18 mars 1960, *Bulletin d'informations de l'ABF*, juin 1960, n° 32).

²⁷ *Cahiers des bibliothèques de France*, 1954.

une revendication électorale auprès des municipalités, c'est que la plupart d'entre eux n'ont guère l'idée de ce que peut être une bibliothèque municipale moderne. C'est parce qu'ils sont résignés, à la longue, aux défauts des bibliothèques universitaires, que professeurs et étudiants n'en font jamais un problème important de l'enseignement supérieur. Ainsi, de retards historiques en relances trop vite retombées, en est-on arrivé à une conjoncture de la dernière chance : c'est maintenant ou jamais, à deux décennies de la fin du siècle, qu'une politique soutenue des bibliothèques doit être lancée à tous les niveaux de responsabilité²⁸. »

En matière de développement des bibliothèques, les bibliothécaires, on le sait, parlent de la même voix que les instances étatiques – qu'ils contribuent à alimenter en réflexions et en acteurs. La même tonalité est donc de mise. Ainsi, Jean Hassenforder, qui passe du registre de l'analyste à celui du militant : « *Le retard actuel de ce secteur exige, pour être compensé, la mise en œuvre d'un effort considérable*²⁹. » En 1968, les Assises nationales des bibliothèques fondent, elles aussi, la nécessité de l'effort sur le constat du retard : « *La réalisation d'une enquête nationale sur la situation des bibliothèques publiques en France et sur les résultats qu'elles obtiennent est considérée unanimement comme indispensable et urgente. La publication du rapport d'enquête servirait de base à l'évaluation des besoins et de l'effort nécessaire pour que le retard déjà considérable de la France dans le domaine des bibliothèques publiques ne s'accroisse pas*³⁰. »

Presque vingt ans plus tard, se fait la même relation entre retard et efforts : « *Le retard des bibliothèques françaises, explique Jacqueline Gascuel, alors présidente de l'ABF, est un mal qui a une longue histoire et que certains préfèrent ignorer : le rapport préparé par nos deux Directeurs [Jean Gattégno et Denis Varloot] n'a jamais été publié et il n'a point été répondu à nos lettres demandant cette publication ! Les efforts de redressement entrepris ces dernières années – en particulier dans le secteur de la lecture publique – ne doivent pas être stoppés brutalement*³¹. »

•• Du retard français et de l'intervention de l'État

En matière de bibliothèques publiques, le retard français est donc un argument ancien pour appeler à un effort de l'État – comme s'il était seul à pouvoir combler ce retard.

Ainsi, en 1970, lors de la préparation du VI^e Plan : « *L'aide de l'État [...] est le levier qui donne aux municipalités l'impulsion nécessaire pour construire*

²⁸ *Les bibliothèques en France*, Dalloz, 1982.

²⁹ Jean Hassenforder, « Perspectives d'avenir », *op. cit.*

³⁰ *Bulletin d'informations de l'ABF*, 4^e tr. 1968, n^o 61.

³¹ Compte rendu d'activité, *Bulletin d'informations de l'ABF*, 1986, n^o 132.

des bibliothèques et en rénover le service [...]. En ce début de VI^e Plan, plus de soixante villes ont déjà fait connaître au Ministère leurs projets de constructions, soit de centrales, soit de succursales. Si l'État, par ses subventions, fait de ces projets des réalisations, le VI^e Plan marquera un tournant dans l'histoire des bibliothèques municipales dont l'image reste très fortement liée encore, dans la mentalité française, à celle d'une chapelle réservée aux chercheurs et aux érudits³². »

En 1975, alors que le monde du livre est agité des remous provoqués par le rapport Granet et les prémices de la disparition de la DBLP, l'ABF réclame un « *plan de développement des bibliothèques publiques françaises* » et le demande, bien sûr, à l'État : « *Nous avons toujours pensé que le développement des bibliothèques en France et singulièrement celui des bibliothèques publiques devra procéder d'une prise de conscience et d'une action d'envergure décidée au plus haut niveau, celui du Gouvernement*³³. » Presque quinze ans plus tard, c'est la création de la « Très Grande Bibliothèque » qui est le prétexte d'une nouvelle expression de cette demande d'État : « *La France a accumulé un énorme retard dans le domaine des bibliothèques et nous attendons d'une Direction centrale, commune à l'ensemble des bibliothèques, la définition et la mise en œuvre d'une politique efficace qui devrait permettre de combler ce retard et donner toutes ses chances à la Très Grande Bibliothèque souhaitée par le Président de la République*³⁴. »

Ce discours traditionnel prend, on l'imagine, un relief particulier quand, au début des années 1980, les projets de décentralisation menacent la capacité d'intervention de l'État et, en particulier, le maintien de son aide financière.

L'administration centrale (la Direction du livre et de la lecture) plaide alors vigoureusement auprès du ministre que la tâche de mise à niveau des établissements est loin d'être achevée et que l'État ne peut donc se priver du levier que sont les subventions spécifiques : « *Le retard historique de la France dans le domaine des bibliothèques publiques rend particulièrement aiguë l'échéance du transfert des compétences, en 1986. [...] En ce qui concerne les bibliothèques municipales, l'effort de développement lancé en 1982 doit absolument être poursuivi et amplifié pour assurer enfin une dynamique irréversible. Les subventions, notamment en équipement, ont un effet très incitatif auprès des communes [...]. Pour assurer un développement raisonné et irréversible des bibliothèques publiques, il me paraît crucial que l'État puisse encore pendant quelques années assurer le développement des services les plus*

32 Rapport général de la Commission de l'Éducation nationale, chapitre IX, « Bibliothèques et lecture publique », *Bibliographie de la France*, juillet 1971.

33 *Bulletin d'informations de l'ABF*, 1^{er} tr. 1975, n° 86.

34 Jacqueline Gascuel, présidente de l'ABF, « L'unité des bibliothèques », *Note d'informations de l'ABF*, mars 1989, n° 55.

*fragiles (BCP) et assister par des subventions la prise de conscience des collectivités locales en faveur de la lecture publique*³⁵. »

Un groupe de travail, mis en place par la Direction du livre et de la lecture, conclut opportunément à la même nécessité d'un « moratoire » : oui, la décentralisation est un bon projet, politiquement légitime. Mais il intervient trop tôt : « *Des subventions incitatives pour les BM et les BCP devraient être allouées de façon permanente ou, à défaut, pendant quelques années* » encore pour assurer « *la mise à niveau* » des établissements³⁶. L'ABF, on s'en doute, soutient cette demande et appuie la Direction dans son combat contre le ministère de l'Intérieur : « *La disparition en 1986 des subventions spécifiques inquiète beaucoup de bibliothécaires et même d'élus qui savent que l'incitation financière de l'État a été un moyen efficace de persuasion pour aller vers l'égalité de tous les Français devant l'accès au service public de bibliothèque et de documentation. L'idée d'un moratoire (maintenir au-delà de 1986 les subventions spécifiques) après avoir été proposée par le Directeur du Livre lui-même se heurte aux intentions niveleuses de l'Intérieur* »³⁷. »

Après une bataille acharnée, cette aide financière de l'État sera bien maintenue, sous la forme dérogatoire du « Concours particulier des bibliothèques municipales ».

► La fin du retard ?

Avec le développement récent des bibliothèques, municipales comme universitaires, avec leur mise à niveau, avec la création de la BnF, avec les nouveaux outils collectifs, les réseaux, ce « retard français » a-t-il disparu ? Cette rhétorique du retard est-elle désormais inutile et, donc, abandonnée ? Une réponse nuancée s'impose : d'une part, les faits (et la fierté professionnelle des bibliothécaires) justifient un discours satisfait ; d'autre part, la situation globale demeure à un niveau de développement et de qualité encore insuffisant.

Dès la fin des années 1980, la presse professionnelle souligne les prémices d'un changement : « *On s'arrête aujourd'hui à Villeurbanne pour visiter sa médiathèque. Quel bon point pour l'image de marque des bibliothèques* »³⁸ ! », dans un article dont le titre « Villeurbanne ou le temps re-

35 « Mise à niveau des bibliothèques municipales et centrales de prêt avant l'entrée en vigueur de la loi de transfert des compétences », note du directeur du livre au directeur de cabinet, 31 mai 1983.

36 « Bibliothèques publiques : la question du moratoire », *Bulletin d'informations de l'ABF*, 1984, n° 123.

37 « Bibliothèques et décentralisation : à quoi s'attendre ? », texte signé par le Conseil de la Section des bibliothèques publiques, *Bulletin d'informations de l'ABF*, 1984, n° 123.

38 *Livres Hebdo*, 30 mai 1988.

trouvé des bibliothèques cathédrales » inscrit ce changement dans le registre architectural. C'est à cette époque, en effet, que deviennent visibles réalisations et chantiers lancés (au premier rang desquels celui de la BnF à Tolbiac) et, parallèlement, les premières manifestations de satisfaction. Dans un registre un peu polémique (TGB oblige!), Gérald Grunberg tient un discours quasiment patriotique: « *Comment expliquer cette campagne selon laquelle le salut ne saurait venir que de l'étranger? Depuis quelques mois, les démarches se sont multipliées pour qu'on fasse appel à de vrais spécialistes qui ne peuvent, semble-t-il, qu'être étrangers. C'est surprenant et offensant [...]. La vigueur de la campagne exprime aussi cette irritation: les Français qui avaient tant de retard dans le domaine des bibliothèques et ne pouvaient le plus souvent faire autrement que s'en remettre aux expériences étrangères ont créé depuis quelques années une situation nouvelle, quelque peu exacerbée par le projet de la Bibliothèque de France [...]. Et puis cette campagne est offensante. Tout se passe comme si, pour certains, les bibliothécaires français n'existaient pas, n'avaient aucun savoir-faire. Ceux qui ont réussi une modernisation spectaculaire des bibliothèques publiques, qui ont su conserver à la Bibliothèque Nationale son rang mondial avec des moyens deux ou cinq fois moindres qu'à Londres ou Washington, qui ont préparé la renaissance annoncée des bibliothèques universitaires, tous ces professionnels compteraient-ils aujourd'hui pour rien³⁹ ? »*

Sur un ton plus mesuré, c'est le constat d'une réelle mise à niveau qui est volontiers affiché, souvent accompagné d'une réelle fierté. Fierté du ministre, dans son rôle, affirmant que « *notre pays a vu en dix ans se constituer sur l'ensemble de son territoire ce réseau dense de bibliothèques publiques qui lui faisaient jusqu'alors cruellement défaut [...]. Ce livre [Bibliothèques, une nouvelle génération] apporte l'un des plus vivants témoignages qui soit sur ce grand mouvement qui bientôt, de la Bibliothèque de France à toutes les bibliothèques de France, fera de notre pays la nation des bibliothèques⁴⁰ ».*

Fierté de l'analyste, telle Jacqueline Leroy: « *On peut donc affirmer que dans l'ensemble du secteur de la lecture publique, en quelque vingt ans, la France s'est dotée d'un réseau de bibliothèques, de médiathèques, qui font maintenant, juste retour des choses, l'objet de visites de professionnels étrangers (bibliothécaires, architectes, administratifs)⁴¹.* » Le nouveau architectural explique,

39 « Attention travaux », *Bulletin d'informations de l'ABF*, 1991, n° 153.

40 Jack Lang, préface à *Bibliothèques: une nouvelle génération*, Réunion des musées nationaux, 1993.

41 Jacqueline Leroy, « Paris. Bibliothèque nationale de France », *Nouvelles Alexandries: les grands chantiers des bibliothèques dans le monde*, sous la dir. de Michel Melot, Éditions du Cercle de la Librairie, 1996.

au premier chef, ce retournement de situation où les visiteurs étrangers viennent observer le nouveau « modèle français » – on cite à l’envi les noms de Foster, Botta, Chemetov, Riboulet, Fuksas, Portzamparc, Fainsilber, qui construisent ces nouveaux monuments que sont quelquefois devenues les bibliothèques. Mais pas seulement. Michel Melot souligne que c’est le fonctionnement même des bibliothèques qui suscite l’intérêt : « *Les bibliothécaires nordiques, à la tête de collections et de bâtiments qui nous font envie, se plaignent d’être devenus des “machines à prêter” et prennent à leur tour envie sur la vigueur des activités qui animent les médiathèques françaises. Certes, ils n’ont pas besoin de nos leçons pour faire circuler les livres, mais en revanche, ils nous en demandent pour retenir le public dans des bibliothèques qui ne sont pas des magasins, mais des lieux de séjour et de des lieux de parole*⁴². » Les bibliothécaires nordiques qui attendent des leçons des bibliothécaires français ? Quel retournement⁴³ !

Deux nuances – plus que des nuances – sont apportées à ce discours satisfait. D’une part, les bibliothèques universitaires ne connaissent pas le même calendrier de modernisation et la satisfaction n’est pas (pas encore) de mise. Au contraire, on en appelle toujours (dans ces mêmes années 1990) à la nécessaire exemplarité de quelques réalisations : « *Mais ce qu’il manque en vérité – au-delà des nécessités criantes pour de nombreuses universités –, c’est d’avoir la possibilité de réaliser quelques bâtiments significatifs, dont la qualité architecturale, les surfaces, l’organisation bibliothéconomique moderne et les performances de confort apporterait la preuve indiscutable de ce qu’il est impératif de réaliser aujourd’hui, tant il est vrai que l’image d’une institution se forge et s’ancre durablement dans la représentation qu’elle est capable de donner d’elle-même et dont le bâtiment est la première expression symbolique forte*⁴⁴. » D’évidence, des réalisations récentes, dont la bibliothèque de Paris VIII, œuvre du regretté Pierre Riboulet, ont apporté un début de réponse à ce souhait. Avec d’autres, c’est ce que dit Michel Melot, rappelant que « *la France s’est couverte depuis vingt ans d’un blanc manteau de bibliothèques publiques [...]. Les lecteurs y viennent, s’y plaisent, les adoptent. Que demander de mieux pour une bibliothèque publique ? Ah, si ! La même chose pour les bibliothèques universitaires, à l’exemple, aujourd’hui,*

42 Michel Melot, « Introduction », *Nouvelles Alexandries*, op. cit.

43 La visite de bibliothécaires étrangers en France est considérée comme d’un poids symbolique manifeste. Ainsi : « *On organise aujourd’hui des visites de bibliothécaires étrangers qui viennent se rendre compte de l’évolution du modèle français de bibliothèque – incroyable retournement pour qui se souvient des discours récurrents sur “le retard français”* » (Anne-Marie Bertrand, *Les bibliothèques municipales : enjeux culturels, sociaux, politiques*, Éditions du Cercle de la librairie, 2002).

44 Marie-Françoise Bisbrouck, « Les bâtiments des bibliothèques universitaires », *Les bibliothèques dans l’Université*, sous la dir. de Daniel Renoult, Éditions du Cercle de la librairie, 1994.

de celle de l'université de Paris VIII qu'on doit à Pierre Riboulet, l'architecte français qui s'est le plus illustré dans ce domaine⁴⁵ ».

L'autre nuance est apportée par quelques analystes ou évaluateurs qui mesurent à la fois le chemin parcouru et celui qui reste à parcourir. Ainsi, le manuel de base de l'ABF *Le métier de bibliothécaire* (édition 2003), décerne-t-il bons et mauvais points : « *Au début du XXI^e siècle, malgré des lacunes certaines, les bibliothèques publiques sont largement présentes sur le territoire français, quoique de manière encore inégale [...]. Des territoires et des populations entières ne disposent pas des bibliothèques appropriées, l'inégalité des ressources des collectivités publiques, la diversité de leurs intérêts pour ce type de services entraînent une inégalité de moyens qui fait que la situation reste très insuffisante. La fréquentation, les heures d'ouverture, l'ouverture sur les nouveaux supports et les accès à l'information numérique sont des chantiers où il y a encore beaucoup à bâtir.* »

Constat encore plus sévère pour les bibliothèques universitaires : « *Malgré les dizaines de milliers de m² ouverts chaque année et la stagnation, voire la baisse, des effectifs étudiants, l'offre de BU est loin de satisfaire les besoins et reste encore largement inférieure à celle des autres grandes nations européennes. Alors que le nombre de bibliothèques est relativement le même qu'en Allemagne et en Grande-Bretagne, 2,5 fois moins de personnel qu'en Grande-Bretagne y est affecté, et les collections et acquisitions sont très inférieures à celles des pays voisins.* » Où l'on retrouve le retard français...

Le Conseil supérieur des bibliothèques, dans son rôle d'évaluation, adopte la même approche : satisfecit mesuré pour les bibliothèques municipales ; persistance du retard français pour les bibliothèques universitaires. « *On peut affirmer en observant la trajectoire ascendante suivie depuis les années 1960, que notre pays se trouve à mi-chemin dans son entreprise de construction d'un réseau de lecture publique cohérent et efficace* » (Rapport pour les années 1998-1999). « *Tout en se félicitant de la continuité (et de la constance) dans l'action poursuivie dans les domaines des bibliothèques universitaires au vu du Rapport Miquel, le Conseil observe que les universités françaises sont encore loin de disposer de ressources documentaires comparables à celles des principales universités européennes, les chiffres en font foi. Quant à la modernisation de leurs bibliothèques, elle doit être poursuivie sur un rythme accéléré, sauf à se laisser creuser l'écart qui les sépare de leurs homologues anglophones et germanophones* » (Rapport pour les années 1996-1997).

Dix ans plus tard, la Cour des comptes, dans son rapport 2005, fait le même constat : « *En dépit des efforts réalisés, cet écart s'est dans l'ensemble*

45 Michel Melot, *La sagesse du bibliothécaire*, L'œil neuf éditions, 2004.

maintenu pendant la période récente [...] et un décalage persiste par rapport aux références étrangères comparables ». Elle préconise de « *ne pas relâcher l'effort sur l'offre documentaire des universités* », car « *les universités françaises doivent pouvoir offrir des conditions d'accueil et des ressources documentaires qui tendent à se rapprocher des principales références des grandes universités européennes* ». La compétition internationale justifie, appelle la prolongation de l'effort consenti depuis la fin des années 1980.

Ainsi, la rhétorique du retard conserve une certaine vitalité, toujours dans l'optique de légitimer les efforts attendus. Quelle que soit la situation objective, factuelle, statistique, on est toujours le retardataire de quelqu'un. Nul doute que cette rhétorique perdurera autant que l'on attendra des pouvoirs publics une implication salvatrice – c'est-à-dire encore longtemps. Retard/efforts : la rhétorique a encore de beaux jours devant elle.

Presses de l'enssib

L'évolution du métier de bibliothécaire

Une identité professionnelle à multiples facettes

.....

Laurence Tarin

Centre de formation aux carrières des bibliothèques – Médiaquitaine

.....

Décrire l'évolution du métier de bibliothécaire sur cinquante ans n'est pas chose facile lorsque l'on est soi-même bibliothécaire et que l'on a donc vécu une partie de cette histoire collective. Quels matériaux mobiliser pour objectiver sa propre expérience mais plus encore les discours, fort nombreux, de ses condisciples sur la question?

La démarche, très pragmatique, a consisté à se pencher d'abord sur les statuts des personnels et sur les référentiels d'activités et de compétences, puis sur les formations avant de croiser toutes ces informations avec l'abondante littérature professionnelle: revues spécialisées, ouvrages écrits sur les bibliothèques (essentiellement par des professionnels) et rapports divers¹. Un corpus assez hétéroclite a ainsi été constitué et nous avons tenté d'en dégager quelques grandes tendances susceptibles de nous indiquer comment et en quoi ce métier a évolué.

Certaines constatations pourront surprendre: par exemple, l'intérêt pour le public que chaque génération revendique comme lui étant propre² est plus ancien qu'on aurait pu le penser; parallèlement, le caractère technique du métier n'est pas prêt de s'estomper et les interrogations sur la constitution d'une collection ou sur la transmission du savoir, pour anciennes qu'elles soient, n'en demeurent pas moins d'actualité.

1 Rapports de l'Inspection générale des bibliothèques, du Conseil supérieur des bibliothèques, des jurys de concours, etc.

2 « Il y a entre les plus anciennes et les plus récentes générations que j'ai interrogées une étrange réciprocity: les unes et les autres se réclament du public ou des usagers et déplorent leur insuffisante prise en compte par l'autre », Dominique Lahary, « Le fossé des générations », *BBF*, 2005, n° 3, p. 35.

► Derrière les collections, l'émergence des publics

Si les bibliothécaires du XIX^e siècle se définissaient avant tout par rapport aux collections dont ils avaient la charge, ce n'est plus tout à fait le cas pour leurs successeurs. En effet, au cours des cinquante dernières années, on a assisté à un déplacement du centre d'intérêt des bibliothécaires, des collections vers les publics. Ce mouvement s'amorce relativement tôt puisque, dès le début des années 1960, Paule Salvan, la première directrice de l'École nationale supérieure des bibliothèques (ENSB), insiste, lorsqu'elle présente son projet pour l'école, sur l'importance de ce qu'elle appelle « *l'aide au lecteur* ». Elle s'en excuse par avance mais affirme cependant que « *la réforme n'aura de sens que si, rompant avec de regrettables routines... [elle] prend en considération en premier lieu l'intérêt de l'utilisateur*³ ». Elle évoque dans cette même intervention les travaux, récents à l'époque, de Robert Escarpit; le programme de formation des conservateurs, dès la création de l'ENSB, prévoit d'ailleurs un enseignement de sociologie de la lecture.

Cet intérêt pour le public, revendiqué par les éléments les plus « modernistes » de la profession, va cependant devoir être réaffirmé tout au long de ce demi-siècle. Car, récurrent dans les discours et dans les déclarations d'intention, il semble se concrétiser plus difficilement dans les pratiques professionnelles.

Les statuts des personnels fournissent quelques indications à ce sujet. La référence au public n'intervient toujours qu'en seconde position dans ces textes et encore quand elle apparaît de façon explicite, ce qui n'est pas toujours le cas.

Le statut des conservateurs de 1952⁴ n'évoque le public qu'après les collections, celui de 1969⁵ met avant tout l'accent sur l'aspect scientifique et sur les tâches de direction; cependant, ceux de 1991⁶ et de 1992⁷ (pour l'État et désormais les collectivités territoriales) font davantage de place au public, puisqu'il est précisé que le conservateur est chargé « *d'organiser l'accès du public aux collections et la diffusion des documents...* » et qu'il peut « *participer à la formation du public dans les domaines des bibliothèques, de la documentation et de l'IST* ».

En ce qui concerne le personnel de catégorie B, le statut de 1950⁸ des sous-bibliothécaires ne mentionne pas le public, tout juste est-il question

3 Paule Salvan, « Réforme de la formation professionnelle », *BBF*, 1963, n° 6, p. 237 et 238.

4 Décret n° 52-554 du 16 mai 1952.

5 Décret n° 69-1265 du 31 décembre 1969.

6 Décret n° 91-841 du 2 septembre 1991.

7 Décret n° 92-26 du 9 janvier 1992.

8 Décret n° 50-428 du 5 avril 1950.

de seconder les bibliothécaires dans la distribution des livres. Plus récemment, les textes de 1995⁹ précisent que les bibliothécaires adjoints « *exécutent des tâches techniques et en relation avec le public* » et ceux de 1992¹⁰ indiquent que les bibliothécaires adjoints spécialisés « *participent également à l'accueil du public* ».

Quant aux magasiniers, leur statut de 1967¹¹ n'évoque pas du tout le public et celui de 1988¹² ne le fait apparaître qu'en deuxième position, comme dans le cas des autres corps. Plus surprenant, les statuts des assistants qualifiés et des assistants de conservation, du patrimoine et des bibliothèques ainsi que ceux des agents du patrimoine (pour la spécialité bibliothèque) ne mentionnent pas les termes public, usager ou utilisateur. Il n'est fait référence, et toujours en deuxième position, qu'à la promotion de la lecture publique pour les assistants qualifiés et les assistants; et curieusement, les textes sont muets pour les agents, contrairement à leurs homologues des musées et des archives. Ces termes ne sont pas non plus utilisés dans les statuts des bibliothécaires en vigueur actuellement: qu'il s'agisse des bibliothécaires de l'État ou de ceux de la fonction publique territoriale, il n'est question que d'exploiter et de communiquer les collections et de participer à l'animation et à la formation. Ainsi, les statuts ne semblent évoquer le public que par rapport à une collection qui semble lui préexister. Car on aurait pu imaginer renverser la formule, en partant d'une mission première, d'information et de diffusion culturelle en direction d'un public, avant d'envisager ce qui relève de la constitution et de la mise à disposition de collections. Si les statuts n'ont guère évolué entre 1950 et 1992 sous l'angle des priorités, ils témoignent malgré tout d'une certaine extension des activités en direction des lecteurs. Il est ainsi aujourd'hui question de formation des usagers, et d'animation.

Il reste que, si les statuts sont incontournables pour qui veut rendre compte des hiérarchies de la profession, ils ne sont pas pour autant un miroir fidèle des conditions pratiques d'exercice du métier. Pour compléter cette première approche, institutionnelle, l'examen des contenus des formations, et donc d'un des modes de socialisation professionnelle, peut s'avérer utile. On l'a dit, le programme de l'ENSB avait fait très vite une place à l'étude des publics, même si celle-ci restait marginale. Ce fut aussi le cas du certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaires (CAFB): certes, il faisait la part belle aux techniques de traitement documentaire et à la bibliographie mais, en parallèle, dès sa création en 1951, il intégrait

9 Décret n° 95-120 du 2 février 1995.

10 Décret n° 92-30 du 9 janvier 1992.

11 Décret n° 67-577 du 10 juillet 1967.

12 Décret n° 88-646 du 6 mai 1988.

dans le champ de ses épreuves d'admission « *la psychologie du lecteur et les relations avec le public*¹³ ». Quand les options seront créées, c'est essentiellement à ce niveau que la question du public sera traitée, et encore uniquement dans le cadre des options lecture publique et bibliothèques pour la jeunesse.

Aujourd'hui, l'étude des publics, et des services à leur proposer, occupe une place plus importante dans les formations, même si elle peut paraître encore insuffisante. En effet, dix pour cent des heures inscrites au programme actuel de la formation des conservateurs de l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (Enssib) leur sont consacrés, là où celui de l'année 1978-1979¹⁴ ne réservait que cinq pour cent de son volume horaire à ce type d'enseignement.

Le référentiel « Bibliothécaire¹⁵ » publié en 2002 par le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) conseille, lui, l'organisation d'un module de dix jours (sur un total de quarante-huit jours répartis en sept modules) pour traiter de la « Médiation des ressources, des services et de l'action culturelle ». Enfin, les instituts universitaires de technologie (IUT) spécialisés dans la formation des bibliothécaires font également une place à ces thèmes. Celui de Bordeaux, par exemple, propose dans plusieurs des modules de son programme des enseignements liés aux publics (accueil du public dans « Communication professionnelle », sociologie de la culture dans « Environnement professionnel », animation et action culturelle dans « Autres techniques »). La question apparaît en réalité transversale, la tendance actuelle consistant à aborder le sujet dans toutes les formations quel que soit leur thème, plutôt que de le traiter à travers des modules spécifiques. Ceci rend difficile le repérage des enseignements consacrés aux publics : ainsi, une formation portant sur l'élaboration d'une politique documentaire sera sans doute considérée comme relevant du champ des collections, alors même que l'analyse des besoins, condition de cette politique, y tient une place centrale. Il reste que ce parti pris de transversalité, au-delà de l'effet de brouillage, traduit en lui-même l'attention nouvelle portée aux usagers.

13 Voir la présentation du programme du CAFB de l'époque par Daniel Renoult, « Les formations et les métiers », in *Histoire des bibliothèques françaises, tome IV*, Promodis – Éditions du Cercle de la librairie, 1992, p. 435.

14 Programme étudié par Michèle Parisot dans *La formation professionnelle des personnels scientifiques et techniques des bibliothèques*, Nancy, Presses de la bibliothèque interuniversitaire, 1979.

15 Centre national de la Fonction publique territoriale (CNFPT) Champagne-Ardenne, Pôle lecture publique et réseaux documentaires, Cycle de formation professionnelle Bibliothécaire, 2002. Le terme bibliothécaire doit être considéré ici comme une expression générique pour désigner toute personne exerçant des fonctions de bibliothécaire quel que soit son grade : bibliothécaire, assistant qualifié ou assistant.

La préoccupation pour les publics semble donc bien s'être diffusée progressivement dans les formations jusqu'à en constituer un élément structurant. Mais comme pour les statuts, il reste à savoir ce qu'il en est des pratiques effectives. Nous disposons de peu d'enquêtes de grande envergure sur le travail au quotidien des bibliothécaires. Il est toutefois possible de s'appuyer sur les travaux de Bernadette Seibel, et en particulier sur une analyse sociologique, *Au nom du livre*, publiée en 1988, ainsi que sur la grande enquête réalisée conjointement par les ministères de l'Éducation nationale et de la Culture en 1989 sur les fonctions des bibliothécaires adjoints. Cette dernière enquête, bien que d'une tout autre nature que celle de Bernadette Seibel, est riche d'enseignements, car centrée sur les tâches réellement effectuées par cette catégorie de bibliothécaires. Et précisément, elle montre leur grande variété: si le traitement des documents occupe une place importante dans leur emploi du temps, les renseignements bibliographiques, l'orientation et l'information du lecteur, qui se développent à l'époque dans les bibliothèques universitaires, les concernent aussi. Parallèlement, dans les bibliothèques centrales de prêt (BCP), des missions de nature différente, mais, elles aussi, en lien direct avec les publics, prennent de plus en plus d'importance. Il s'agit de l'animation et de la formation des responsables des bibliothèques-relais des BCP.

À peu près à la même époque, Bernadette Seibel remarque, elle aussi, l'importance grandissante des relations du bibliothécaire avec le public: « *Actuellement les professionnels situent majoritairement leur action par rapport à une demande réelle ou potentielle du public et non plus par rapport à un fonds ou contenu de connaissances*¹⁶. » Cette attention portée au public doit cependant être examinée plus en détail: si elle apparaît dès la fin des années 1970 comme une des préoccupations essentielles du bibliothécaire, elle ne s'exerce cependant pas toujours de la même façon. Bernadette Seibel montre ainsi que « *les uns estiment qu'ils ont pour mission de mettre à la disposition du public un ensemble de services et une mémoire organisée, ils justifient leur action par l'intérêt général et le service public [alors que] les autres insistent sur l'intérêt des personnes, le service aux publics ou des publics et estiment moins servir la demande sociale qu'orienter le changement par une pédagogie nouvelle de l'offre*¹⁷ ». Elle qualifie ces deux conceptions du métier « *d'activisme culturel* » et de « *service à la demande* ». Anne-Marie Bertrand, dans un ouvrage datant de 1995, note à son tour cette différence

16 Bernadette Seibel, *Au nom du livre*, La Documentation française, 1988, p 127.

17 Bernadette Seibel, *op. cit.*, p. 127.

et reprend d'ailleurs sensiblement les mêmes catégories que Bernadette Seibel. À côté du « *bibliothécaire professionnel* », finalement proche du documentaliste, pour qui « *ce qui importe c'est que l'utilisateur trouve la réponse, l'information qu'il cherche* », il y a toujours « *le bibliothécaire guide qui cherche à accueillir l'utilisateur, à décrypter pour lui ce monde mystérieux qu'est la bibliothèque*¹⁸ ». Et l'opposition ne tient pas seulement à leurs modes respectifs d'intervention; elle trouve aussi sa source dans les valeurs qu'ils mettent l'un et l'autre en avant: « *Pour le bibliothécaire guide, les objectifs à atteindre sont liés à l'ouverture démocratique de la bibliothèque alors que pour le bibliothécaire professionnel l'objectif [est avant tout d'] être efficace*¹⁹. »

Il n'empêche que ces deux conceptions contrastées vont connaître au fil du temps un succès différent, l'activisme culturel se développant surtout dans les années 1970 et 1980. Les bibliothécaires « militants » qui exerçaient durant cette période, luttant pour la démocratisation culturelle, n'ont bien entendu pas la même vision des lecteurs que ceux qui les suivront. Ces derniers s'attachent plutôt à répondre aux besoins diversifiés de leurs usagers dont l'attitude consumériste est, le plus souvent, acceptée comme une donnée intangible²⁰. La conception militante du métier semble bel et bien en recul; peut-être était-elle d'ailleurs vouée à l'échec? Ainsi, pour Claude Poissenot, le bibliothécaire, pris dans ses propres contradictions, ne peut réaliser son idéal de démocratisation de l'accès à la culture alors que lui-même se définit continuellement par référence à la culture savante²¹. Ce n'est cependant sans doute pas la seule explication, d'autres facteurs entrant en ligne de compte, en particulier l'évolution globale du « service public »: « *Dans les années 1990 apparaît une version édulcorée du service public qui en fait un "service au public", c'est-à-dire que la satisfaction du public et donc la politique de la demande, deviennent des axes de légitimité des services publics. Les usagers deviennent des clients, logique accentuée (accélérée?) par l'offre de services personnalisés, de services à la demande*²². »

L'enjeu actuel de la relation du bibliothécaire au public réside sans doute, dans cette tension entre le collectif et l'individuel. Bertrand

18 Anne-Marie Bertrand, *Bibliothécaires face aux publics*, Bpi-Centre Georges Pompidou, 1995, p. 217.

19 Anne-Marie Bertrand, *op. cit.*, p. 126.

20 Sur cette question des générations voir l'article de Dominique Lahary « Le fossé des générations », *op. cit.*

21 Claude Poissenot, « Les bibliothécaires face à la sécularisation de la culture », in *Bibliothécaire quel métier?*, Éditions du Cercle de la librairie, 2004, p. 81 et 82.

22 Anne-Marie Bertrand, « Approche archéologique et généalogique du métier », in *Bibliothécaire quel métier?*, *op. cit.*, p. 33.

Calenge fait ainsi l'hypothèse que ce qui est spécifique au métier de bibliothécaire, c'est d'abord son inscription dans une dimension collective : « *Le bibliothécaire a vocation à questionner le savoir au nom de l'ensemble de la société.* » D'où les difficultés actuelles, qui s'expliquent par la fragilisation contemporaine de ce collectif et les contradictions dans lesquelles dès lors se retrouve le bibliothécaire :

– « *tension entre le service d'un public immédiatement présent et la nécessité de servir toute la collectivité;*

– *tension entre la satisfaction des demandes explicites et la définition des besoins au niveau de l'ensemble de la communauté*²³ ».

On l'a vu, les bibliothécaires, tout au long de ces cinquante dernières années, vont se définir de plus en plus dans la relation qui les lie à leurs publics même si l'appropriation de cette nouvelle identité ne s'est pas faite sans difficulté. Car historiquement, la profession de bibliothécaire s'est largement construite dans l'opposition. Contre les érudits qui géraient les bibliothèques patrimoniales du XIX^e siècle sur le mode de la sinécure, contre les bénévoles des bibliothèques populaires qui jouaient sur la fibre de leur engagement, contre les enseignants enfin, qui revendiquaient le monopole de l'accès aux connaissances. La survalorisation des tâches techniques de traitement des documents est apparue alors comme un mode de légitimation de la profession et d'affirmation de sa spécificité, donc de son identité.

► Les sciences de l'information et les NTIC ou la recherche de nouvelles formes de technicité

Les sciences de l'information, qui se sont constituées en tant que discipline universitaire en 1975²⁴, ont connu un développement accéléré dans les années 1980. Les enseignements universitaires, portant sur les bibliothèques, leur sont rattachés et dès lors, l'idée que la « modernité » était du côté des sciences de l'information plutôt que de celui des bibliothèques, s'est diffusée. La question de l'accès à l'information devenant centrale pour les bibliothécaires, certains ont même été tentés de les requalifier. Symptomatique est, sous ce rapport, la justification de la « rénovation » de l'ENSB que donne en 1987 Jacques Keriguy, alors directeur de l'École, dans le *Bulletin des bibliothèques de France et de la communication* : « *Spécialiste de l'information* » est à l'évidence le terme qui qualifiera avec

23 Bertrand Calenge, introduction de *Bibliothécaire quel métier?*, op. cit., p. 16.

24 Date de la création de la section 71 (sciences de l'information et de la communication) du conseil national des universités (CNU).

le plus d'exactitude l'étudiant diplômé de l'école » ; et de proposer, quasi-acte de baptême, le néologisme d'« *infomédiateur*²⁵ ». Le changement de nom de l'ENSB, qui devient en 1992 École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (Enssib), est tout aussi révélateur de la séduction (effet de mode ?) qu'exercent les sciences de l'information et de la communication. Dans le même esprit, Cécil Guitart, directeur du Centre régional de formation professionnelle de Grenoble en 1987, pouvait intituler un de ses articles paru dans le même *BBF* : « Un nouveau bibliothécaire, le bibliothécaire ingénieur ». À travers ces qualifications convergentes, il s'agit non seulement de renouveler l'image du bibliothécaire, mais aussi de mettre en avant le caractère de haute technicité du métier. Ce terme d'« ingénieur » (de l'information) aura un succès certain puisque, aujourd'hui encore, lorsqu'il s'agit de définir un bibliothécaire, c'est cette appellation qui est presque toujours utilisée, même si c'est pour rappeler qu'elle est datée ou pour préciser qu'elle ne saurait, seule, résumer le travail qu'il effectue²⁶.

Il reste qu'en se définissant ainsi les bibliothécaires vont apparemment se rapprocher d'un métier avec lequel les relations de cousinage sont anciennes et complexes, celui de documentaliste. Cet intérêt déclaré pour la documentation, au-delà du livre, se manifeste d'ailleurs à l'époque dans de nombreux articles de la presse professionnelle (cf. « La trame des métiers », dossier du n° 4 du *BBF* de 1987, *op. cit.*) mais aussi par l'invention d'une nouvelle appellation pour les bibliothèques universitaires qui deviennent symboliquement, services communs de la documentation (décret de 1985²⁷).

Il faut dire que les bibliothécaires vont partager à cette époque le même intérêt que les documentalistes pour l'informatique ; cette technologie mobilise aussi les chercheurs en sciences de l'information qui font de ses applications en matière de diffusion de l'information, l'un de leurs axes principaux de recherche. C'est d'ailleurs le développement de ces nouvelles technologies qui justifie en partie l'effacement de la bibliothéconomie, derrière les sciences de l'information. Cette intégration des bibliothécaires dans les métiers de l'information sera contestée, en particulier par des

25 Jacques Keriguy, « Tu seras bibliothécaire, mon fils ! », *BBF*, 1987, n° 4, p. 314.

26 « Parmi les définitions du conservateur qui ont pu être relevées dans les documents produits par l'école [il s'agit de l'Enssib] celle qui paraît prétendre au statut le plus normatif assimile le conservateur à un ingénieur de l'information », rapport de l'Inspection générale des bibliothèques de 2001, compte rendu des activités du conseil de perfectionnement du diplôme de conservateur des bibliothèques (PCB).

27 Décret n° 85-694 du 4 juillet 1985. Cette appellation reste largement indigène, étrangère en tout cas aux publics, étudiants et enseignants, qui continuent de fréquenter les « BU ».

bibliothécaires d'Amérique du Nord. Ces derniers soulignent à bon droit que les usagers attendent bien autre chose de la bibliothèque que de l'information et que le bibliothécaire ne cesse pas d'être bibliothécaire lors même qu'il utilise les nouvelles technologies²⁸. Ils ne seront pas vraiment entendus par les bibliothécaires français, du moins dans les années 1980 et 1990. Ceux-ci trouvent sans doute dans les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) un moyen de revaloriser leur fonction.

Plus largement, c'est à partir du début des années 1980, lorsque les bibliothèques françaises commencent à informatiser leur gestion, que cette évolution technologique va entraîner une redéfinition du métier. Sous l'impulsion de politiques ministérielles fortement incitatives, l'innovation technologique va se répandre plus rapidement dans les bibliothèques dépendant de l'État (bibliothèques universitaires et bibliothèques centrales de prêt) que dans les bibliothèques municipales. Les bouleversements des habitudes de travail seront d'autant plus marquants dans les bibliothèques de l'État que, majoritairement, elles vont, en s'informatisant, adhérer à un réseau coopératif (Libra pour les BCP et Sibil pour les bibliothèques universitaires). Ces deux réseaux, qui présentaient la caractéristique commune d'être fondés sur le catalogage partagé, ont entraîné à la fois une diminution du temps consacré au traitement des documents et une augmentation du niveau de qualité exigé dans la réalisation de ces tâches.

L'influence des réseaux, sur le degré de qualification des personnels y participant (quel que soit le réseau, un effort de formation est toujours exigé pour y entrer) comme sur le sentiment d'appartenance à une communauté professionnelle, n'est pas à négliger. Car le travail coopératif implique, certes, le respect de normes, mais également la tenue régulière de réunions de concertation ou l'organisation d'un système de communication entre les différents partenaires. Nombreux sont ainsi les bibliothécaires qui ont utilisé pour la première fois une messagerie électronique dans ce cadre, s'appropriant rapidement ce nouveau médium jusqu'à l'utiliser dans le cadre de mobilisations professionnelles (on pense par exemple au rôle joué par la messagerie du prêt entre bibliothèques lors du mouvement des bibliothécaires adjoints contre la suppression de leur corps en 2000). Indéniablement, ces réseaux sont aussi des lieux de socialisation permettant de renforcer, voire de construire, les identités

²⁸ Voir sur ce débat Anne-Marie Bertrand « Approche archéologique et généalogique du métier » *op. cit.*, p. 28 à 31.

professionnelles, avec ici l'accent mis sur les savoir-faire techniques. Ce mode d'intégration dans la profession reste d'actualité dans les bibliothèques des universités où la participation au Système universitaire de documentation (Sudoc) implique une mise à niveau technique (maîtrise du format Unimarc et de l'indexation Rameau) et entraîne dès lors une professionnalisation des personnels des bibliothèques de proximité ou de recherche qui restaient à la marge. Ainsi, la mutualisation du catalogage a permis de dégager du temps pour d'autres missions (en particulier en direction des publics), sans pour autant abaisser le niveau de qualification technique des personnels.

La maîtrise de l'outil informatique est devenue un enjeu essentiel pour des bibliothécaires qui ont pris conscience de son importance non seulement pour la gestion des catalogues mais aussi pour tout ce qui concerne leurs activités. Le *BBF* publie dans son numéro de 1987 intitulé « La trame des métiers » (*op. cit.*) plusieurs articles dont les auteurs soulignent l'intérêt qu'il y a à introduire l'informatique et la télématique (c'est l'âge d'or du Minitel et on ne parle pas encore, bien entendu, d'Internet) dans les pratiques professionnelles des bibliothécaires. Si certains professionnels adoptent alors une attitude prudente face à ces nouvelles technologies, beaucoup d'entre eux, incités en cela par Denis Varloot²⁹ ne tempèrent pas leur enthousiasme, y trouvant le moyen de valoriser leur métier. Denis Varloot concluait déjà en 1983 une conférence donnée dans le cadre de l'Ifla par : « *Les bibliothécaires, de "gardiens du temple" se transforment progressivement en spécialistes de l'information.* » Avant de préciser en 1991, dans la revue *Documentaliste*, que le bibliothécaire devra s'approprier les nouvelles technologies : « *L'information devient indépendante de son support. Grâce à la numérisation elle peut être régénérée facilement, à volonté, comme le phénix... Le bibliothécaire ne va pas disparaître... Ils [les bibliothécaires] doivent être des concepteurs et des architectes de ces nouvelles bibliothèques délocalisées, ubiquistes, ils devront être des consultants de lecture... c'est-à-dire des professionnels qui aideront les lecteurs à utiliser de façon optimale ces dispositifs de plus en plus sophistiqués qui leur sont proposés [télécopie, cédérom, station de lecture active]*³⁰. »

La compréhension du fonctionnement de systèmes informatiques et de réseaux de télécommunication complexes va donc être considérée comme nécessaire pour maîtriser l'évolution des bibliothèques. On remarquera d'ailleurs qu'à l'occasion de la réforme de 1992 les enseignements de l'Ens-

29 Directeur des bibliothèques des musées et de l'information scientifique et technique (DBMIST) de 1981 à 1987, puis président-directeur général de la société Télésystèmes.

30 Denis Varloot et Serge Chambaud, « Du robinet à la fiole », *Documentaliste*, 1991, n° 1, p. 3.

sib, dans le domaine de l'informatique, furent notablement renforcés. Ils vont progressivement prendre de plus en plus de place dans la formation des conservateurs, jusqu'à occuper aujourd'hui un cinquième du temps de formation (127 heures sur les 556 heures du tronc commun). De même, le nombre de stages de formation continue traitant de ces questions a augmenté de façon significative, représentant aujourd'hui quatorze pour cent de l'offre des catalogues de formation continue des centres de formation aux carrières des bibliothèques (CFCB) et de l'Enssib³¹.

Tout cela a conduit les bibliothécaires à identifier leurs compétences à la maîtrise de techniques qui ne sont plus, du moins plus uniquement, celles du catalogage et de l'indexation, même si elles n'en restent pas moins des techniques. Cela a peut-être permis au bibliothécaire de retrouver une identité dont il s'était senti dépossédé lorsque le diplôme professionnel qui fondait sa légitimité, le certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire a été supprimé en 1994 au profit de diplômes universitaires³². Ce diplôme professionnel, qui n'était statutairement exigible que pour exercer dans les bibliothèques municipales (en catégorie B et A), a joué en réalité un rôle fédérateur, notamment parce qu'en étaient titulaires de nombreux agents de la fonction publique d'État³³.

La préparation au concours de sous-bibliothécaire était en effet fréquemment jumelée avec celle du CAFB. Or, l'enseignement des techniques de traitement des documents occupait une place centrale dans le programme du CAFB. Un des moyens de reconstruire son identité a donc consisté à s'approprier un nouveau domaine technique, celui des NTIC. L'investissement des bibliothécaires dans ce secteur peut se mesurer, en particulier dans les bibliothèques universitaires, à la multiplication de postes de chargés de mission du type « correspondant informatique », « coordinateur réseau » ou « responsable de système d'information documentaire ». Les référentiels de compétences s'en sont d'ailleurs fait l'écho : Anne Kupiec évoque ainsi, dans le *Premier recensement des métiers des bibliothèques*³⁴ paru en 1995, le métier d'administrateur de système

31 Ministère de l'Éducation nationale, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation, Bureau de la formation, *Bilan de l'offre de formation 2003*. Il s'agit d'une synthèse des statistiques 2003 des CFCB et du département de la formation continue de l'Enssib réalisée par Brigitte Renouf de la SDBD.

32 Sur le mythe du CAFB, voir Christophe Pavlidès, « Entre représentation identitaire et mythologie d'une profession : le CAFB », in *Bibliothécaire, quel métier ?*, op. cit., p. 151.

33 « En 1984, 90 % des bibliothécaires municipaux, 86 % des bibliothécaires adjoints municipaux et 40 % des bibliothécaires adjoints de l'État étaient titulaires du CAFB », B. Seibel, citée par Christophe Pavlidès dans « Entre représentation identitaire et mythologie d'une profession : le CAFB », in *Bibliothécaire quel métier ?*, op. cit., p. 153.

34 Anne Kupiec, *Premier recensement des métiers des bibliothèques*, Université Paris X – Médiadix, 1995.

informatique documentaire; et le référentiel de la filière bibliothèque *Bibliofil'*³⁵, paru dix ans plus tard, intègre dans l'emploi-type « Chargé de mission » un spécialiste des systèmes d'information. Dans les bibliothèques de lecture publique, c'est plutôt le nombre d'espaces multimédias qui peut servir d'indicateur. On notera d'ailleurs que la gestion de ces espaces a souvent été confiée à des « emplois-jeunes » qui sont donc entrés dans la profession en mettant en avant des compétences dans le domaine des NTIC.

L'évolution de l'édition elle-même a sans doute contribué à renforcer cette tendance à la spécialisation du bibliothécaire dans les NTIC. Le développement de la documentation électronique comme le phénomène majeur de concentration des périodiques scientifiques électroniques autour d'un très petit nombre de fournisseurs ont transformé les bibliothécaires en gestionnaires d'accès à des bouquets de revues; des bouquets qu'ils n'ont d'ailleurs pas constitués eux-mêmes. Les aspects techniques et juridiques (gestion des contrats) prennent ainsi le pas sur les aspects bibliothéconomiques.

On a bien assisté à travers l'investissement des bibliothécaires dans le domaine de l'informatique puis des « NTIC », qui ont sans doute cessé d'être « nouvelles », au passage d'une technicité à une autre et non pas, comme cela a pu être dit parfois, suite à la diminution de l'importance du catalogage et de l'indexation, à la disparition du caractère technique du métier de bibliothécaire. Comme le fait remarquer à juste titre Dominique Lahary, la connaissance technique de normes n'est pas moins nécessaire au bibliothécaire d'hier qu'à celui d'aujourd'hui: « *Pourquoi les jeunes générations se disent-elles moins attachées aux normes alors que leurs usages et pratiques de l'informatique supposent un approfondissement de la normalisation? C'est que nous ne parlons pas de la même chose. Nous sommes passés des normes professionnelles aux standards partagés du traitement mondial de l'information*³⁶. »

Il reste que la focalisation sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication a été assez vite critiquée³⁷, notamment parce

35 Ministère de l'Éducation nationale, Direction des personnels de la modernisation et de l'administration (DPMA), *Bibliofil' : le référentiel de la filière bibliothèque*, 2005.

36 Dominique Lahary, « Le fossé des générations », *op. cit.*

37 « *Malgré l'importance que l'on peut accorder aux nouvelles technologies, celles-ci ne sont que des outils [...] Si l'on en croit les programmes de formation continue des bibliothécaires où les nouvelles technologies écrasent de tout leur poids les autres sujets de formation (du moins en Amérique du Nord), on peut se demander si cette profession a un intérêt pour autre chose que les applications informatiques de la bibliothéconomie* », Réjean Savard, « La formation des bibliothécaires en Amérique du nord », *BBF*, 2000, n° 1, cité par Anne-Marie Bertrand dans *Bibliothécaire, quel métier?*, *op. cit.*, p. 29.

qu'elle faisait perdre de vue l'essentiel : la mise en relation d'un savoir et d'un public à travers une collection³⁸.

► Un retour aux collections ?

En réalité, il ne s'agit pas d'un mouvement circulaire qui équivaldrait à un retour en arrière ; car ce regain d'attention pour les collections passe par la construction de politiques documentaires, problématique inconnue il y a cinquante ans, et surtout par des questionnements nouveaux sur le rôle que le bibliothécaire est amené à jouer par rapport aux contenus.

Cet intérêt renouvelé peut être daté par une publication. Le manuel de Bertrand Calenge, *Les politiques d'acquisition : constituer une collection dans une bibliothèque*, publié en 1994 au Cercle de la librairie, est en effet sous ce rapport emblématique : la constitution d'une collection est bien devenue une politique. Il faut dire que la question des collections est aussi une affaire politique. Une évidence que l'arrivée du Front national, en 1995, à la tête de trois municipalités du sud de la France, a sans doute contribué à rappeler, ces nouveaux élus faisant de la réorientation du fonds de la bibliothèque une priorité, ô combien symbolique, de leur politique. Dans un premier temps démunie, la profession a engagé par la suite le débat autour de ces deux axes essentiels : qu'est-ce qu'une collection pluraliste ? quelles relations le bibliothécaire doit-il entretenir avec sa collectivité de tutelle ? Quinze ans après le début du processus de décentralisation, cinq ans après la mise en place de la filière culturelle au sein de la fonction publique territoriale, il était sans doute temps de réfléchir au positionnement du bibliothécaire par rapport à sa collectivité de tutelle comme à son degré de responsabilité dans la constitution des collections.

Les bibliothécaires se sont alors aperçus qu'il leur fallait réinvestir le domaine des collections, pour asseoir leur légitimité professionnelle et que cela devrait forcément passer par une formalisation des politiques de développement des collections mais aussi par un effort d'explication (de justification?) de ces politiques. C'est ainsi que l'on a vu se multiplier les formations dans ce domaine et qu'un groupe de recherche intitulé Poldoc a été créé au sein de l'Enssib en 1999. Le pilotage et la participation au développement des collections sont des missions qui prennent également

38 « C'est un des points importants du message du conseil cette année : le poids des technologies et de la gestion dans l'activité quotidienne des responsables des bibliothèques ne doit pas leur faire oublier le cœur et la justification de leur métier, les collections et l'accès à leur contenu », Conseil supérieur des bibliothèques, Rapport pour les années 1996-1997.

de l'importance dans les référentiels de compétences³⁹. Le premier recensement des métiers des bibliothèques qui date de 1995, mentionne déjà parmi les trente-deux métiers identifiés celui de « Développeur des collections ». Le référentiel « Directeur de bibliothèque » du CNFPT, publié en 2002, indique parmi les sept activités principales du directeur de bibliothèque « La définition et la conduite des orientations documentaires ». Le référentiel « Bibliothécaire », toujours du CNFPT, mentionne comme activité principale « Développer des collections » et conseille de consacrer lors de la formation des bibliothécaires onze jours au « Développement des ressources documentaires » (sur un total de quarante-neuf jours et demi).

Quant au référentiel de l'Éducation nationale (essentiellement pour les bibliothèques universitaires, la Bibliothèque nationale de France et la Bibliothèque publique d'information, mais aussi pour les bibliothèques municipales classées), il mentionne des activités en lien avec les collections dans tous les emplois-types, sauf dans celui de directeur. On le voit, la question des collections occupe une place importante dans les référentiels de compétences et dans les formations. La préoccupation pour les politiques documentaires concerne aussi bien les bibliothèques publiques que les bibliothèques universitaires. Ces dernières, bien qu'ayant un public soi-disant captif et pour guide le fil conducteur des programmes d'enseignement, n'échappent pas à ce questionnement. Certes, les bibliothécaires des universités s'interrogent sur ce sujet dans un contexte moins passionné mais eux aussi doivent s'adapter à un environnement de plus en plus décentralisé (depuis la loi Edgar Faure en 1968, l'autonomie des universités n'a cessé de s'accroître).

De plus, parallèlement à ce processus d'autonomisation des universités sous la tutelle directe desquelles elles sont désormais, les bibliothèques universitaires doivent faire face, à partir du milieu des années 1990 au développement de la documentation électronique et à un désintérêt de leurs utilisateurs pour les documents papier, sur lesquels d'aucuns fondaient la légitimité des bibliothèques et donc des bibliothécaires. Cela les a conduits à réfléchir aux bibliothèques hybrides et à l'articulation entre collections matérielles et immatérielles. Ces réflexions sont en constant

³⁹ CNFPT Champagne-Ardenne, Pôle lecture publique et réseaux documentaires, Référentiels « bibliothécaire » et « directeur de bibliothèque ou de centre de documentation », 2002. Ces deux documents incluent des référentiels d'emploi, d'activités, de compétences et de formation.

Ministère de l'Éducation nationale, Direction des personnels, de l'administration et de la modernisation (DPMA), *Bibliofil*, le référentiel de la filière bibliothèques, *op. cit.*

Anne Kupiec, *Premier recensement des métiers des bibliothèques*, *op. cit.*

devenir, mais on peut cependant constater que le rôle traditionnel – de sélectionneur d'informations et d'œuvres – du bibliothécaire demeure : « *Face aux supports numériques la bibliothèque doit conserver son rôle qui est de mettre à disposition des usagers un corpus constitué*⁴⁰ », tout en évoluant, dans ce nouveau contexte, vers une mission de validation de l'information qui rapproche le métier de bibliothécaire de celui d'éditeur : « *Le développement d'Internet pose le problème de la primo-édition et du partage des responsabilités dans la sélection des documents*⁴¹. » Ainsi, le bibliothécaire qui mentionne parmi les favoris de la bibliothèque un site de pré-prints alimenté par des chercheurs diffusant les résultats de leurs travaux fait d'une certaine façon un travail d'édition. D'ailleurs, certaines bibliothèques universitaires commencent à s'impliquer dans la politique éditoriale de leur université. On a vu ainsi apparaître récemment dans le catalogue de formation continue de l'Enssib, un stage intitulé : « Valoriser et diffuser la production scientifique de l'université : rôle et stratégie du SCD ». On remarquera également que le site Gallica de la BnF, qui propose l'accès à des documents numérisés⁴², a amené la Bibliothèque nationale sur le terrain de l'édition et que les débats actuels autour du projet de numérisation massive de Google, et du contre-projet de bibliothèque européenne, montrent à quel point les fonctions de conservation du patrimoine, de constitution de collections et d'édition sont aujourd'hui imbriquées.

Le développement de l'accès, via Internet, à du texte intégral, amène le bibliothécaire à se poser de plus en plus la question des contenus et des services qu'il doit rendre à l'utilisateur. Pour certains, le bibliothécaire doit non seulement offrir l'accès à des références et à des textes ou à d'autres types de documents, mais aussi fournir directement l'information recherchée par l'utilisateur. C'est ainsi que l'on a vu apparaître, en 2004, à la bibliothèque municipale de Lyon, un service, appelé le Guichet du savoir[®], construit sur le modèle des services américains « Ask a librarian ». Toute personne peut poser une question en ligne à ce service qui fournit, en ligne également, et dans un délai maximum de soixante-douze heures une réponse précise et argumentée (et pas seulement des références de documents permettant de trouver une réponse). Bertrand Calenge et Christelle di Pietro, qui le présentent dans le *BBF*, indiquent ainsi que

40 Jean-Pierre Sakoun représentant des éditions Bibliopolis lors du débat « Les bibliothèques du futur » organisé le 20 mars 2000 au Salon du livre de Paris, cité dans le compte rendu de Marion Loire et Sylvie Martin, *BBF*, 2000, n° 4, p. 115.

41 Jean-Pierre Sakoun, toujours lors du même débat sur les bibliothèques du futur, *op. cit.*

42 La BnF n'est bien sûr pas la seule bibliothèque à avoir une expérience dans ce domaine. Cf. la bibliothèque électronique de la BM de Lisieux qui existe depuis 1996 et bien d'autres.

« plusieurs réactions n'ont pas manqué de pointer le caractère hétérodoxe du positionnement du Guichet [et qu'en particulier] la mutation du métier de bibliothécaire, transposé de la situation de passeur à celle de producteur, a posé question ». Ils font cependant remarquer que le bibliothécaire a toujours plus ou moins joué ce rôle (même si, sans doute, ce nouveau type de service pousse cette logique plus loin encore) : « C'est oublier que le bibliothécaire ne met pas seulement en ordre, il interprète, il construit un certain sens au savoir qu'il propose. Le bibliothécaire n'organise pas une collection, il construit un système original de significations, quoi qu'il en pense ; le Guichet s'inscrit dans une modeste prise de conscience du bibliothécaire acteur des connaissances⁴³. »

Ces interrogations sur les contenus et sur les politiques de développement des collections ont contribué à relancer le débat sur le degré de culture générale que doivent posséder les bibliothécaires (par rapport à une culture technique, plus spécifique de la profession) et sur une nécessaire spécialisation dans un domaine de la connaissance. En effet, la maîtrise d'une discipline semble incontournable lorsqu'il s'agit d'asseoir la légitimité du bibliothécaire en matière de constitution des collections. Débat récurrent s'il en est : à l'origine le bibliothécaire était un érudit, puis l'École des chartes a formé des spécialistes des écritures et des langues anciennes, aptes à étudier les collections conservées. La profession s'est ensuite construite en mettant en avant la maîtrise d'une certaine technicité par rapport à la possession d'une bonne culture générale, mais la question des savoirs des personnels dans les différentes disciplines universitaires s'est quand même posée très vite, et en particulier pour les conservateurs.

Paule Salvan, première directrice de l'ENSB, s'en préoccupait déjà en 1963 : « En France, comme dans les autres pays, le même problème se pose : assurer à la fois aux responsables des grandes bibliothèques d'étude et de recherche une bonne formation professionnelle et les connaissances scientifiques indispensables pour la gestion et l'exploitation de fonds spécialisés⁴⁴. » D'où ces réflexions sur la nécessité d'ouvrir le concours de conservateur, d'abord à des non-latinistes, puis à des scientifiques, qui ont accès en théorie au concours, mais qui s'y présentent peu ou ne le réussissent pas, le type d'épreuves les défavorisant par rapport aux candidats littéraires. Pierre Botineau, rédacteur d'un rapport d'évaluation du diplôme de conservateur des bibliothèques écrivait ainsi en 1995 : « Il est donc certainement in-

43 Christelle Di Pietro, Bertrand Calenge, « Le Guichet du savoir : répondre aux demandes de contenus », *BBF*, 2005, n° 4, p. 38.

44 Paule Salvan, « Réforme de la formation professionnelle », *BBF*, 1963, n° 6, *op. cit.*, p. 243.

dispensable de se fixer comme objectif d'avoir un recrutement moins littéraire, correspondant suffisamment à la diversité des bibliothèques, de leurs spécialités et de leurs besoins, et de faire entrer en nombre à l'Enssib, à côté des littéraires, juristes, économistes et scientifiques⁴⁵. » Il suggérerait de modifier les épreuves du concours ou de prévoir des règles d'admission sur dossier. La situation n'a guère évolué sur ce point, le rapport annuel 2004 de l'Inspection générale des bibliothèques déplore en effet qu'il n'y ait pas à l'Enssib d'étudiants issus des « formations scientifiques », et toujours peu de juristes et d'économistes. Ces mêmes regrets se retrouvent régulièrement dans les rapports des jurys. Pour remédier partiellement à cette absence, l'Enssib propose depuis 2001 des offres de stages de formation continue, classées dans la rubrique « En amont des bibliothèques », sur l'épistémologie ou l'état de la recherche dans un domaine particulier. L'apparition de ces nouvelles formations semble bien être la preuve que cette question des connaissances disciplinaires représente aujourd'hui un enjeu réel pour les bibliothécaires.

Mais le problème n'est pas simple, en vérité. Lors de la mise en place de la filière culturelle dans la fonction publique territoriale, l'instauration d'un recrutement fondé quasi systématiquement sur la culture générale et suivi, mais après le concours (postrecrutement), d'une formation professionnelle, a été beaucoup critiquée par les associations de bibliothécaires. D'où, ce qui ne clôt pas vraiment le débat, l'affirmation de la nécessité d'une double compétence, technique et professionnelle, d'une part, et disciplinaire, d'autre part.

La responsabilité du bibliothécaire par rapport aux collections, voire aux contenus, semble bien aujourd'hui reconnue comme un élément important de son métier. Cependant, le temps qui y est consacré par les bibliothécaires, surtout par ceux qui ont des fonctions de direction, semble aller en diminuant, au profit d'activités liées à la gestion des établissements.

► Le management, une nouvelle identité ou une déprofessionnalisation ?

Les tâches liées au management des bibliothèques ont pris de plus en plus d'importance au cours des trente dernières années, à un point tel qu'après s'être défini comme un animateur puis comme un ingénieur,

45 Pierre Botineau, *Diplôme de conservateur de bibliothèque, évaluation de son programme*, mai 1995, p. 25.

le bibliothécaire emploie parfois désormais le terme de manager pour se décrire⁴⁶. Cette évolution est due à différents facteurs : l'augmentation des budgets et des personnels, bien sûr, mais aussi la complexification de l'environnement juridique (nécessité de passer par des marchés publics, application de normes de sécurité pour les bâtiments et le public, gestion de nouveaux droits d'auteurs, etc.). Surtout, le processus de décentralisation, qui a donné plus de pouvoir aux collectivités locales dont les bibliothèques municipales et départementales dépendent et l'autonomisation des universités ont rapproché les bibliothécaires de leurs autorités de tutelle. Ces changements les ont contraints à s'impliquer dans les politiques de développement de la lecture publique ou de la documentation universitaire : « *Territoriale ou universitaire, une bibliothèque fait partie d'une collectivité publique. Elle en applique la politique qu'elle doit aussi, contrepartie de l'intégration, contribuer à définir. Cette double mission suppose capacité d'analyser, de mettre en perspective, d'anticiper, de convaincre, de mobiliser. Elle suppose aussi d'établir au sein de la collectivité ou en dehors, collaborations, partenariats, et pas seulement avec d'autres services documentaires* »⁴⁷.

Les lois de décentralisation des années 1980 ont fait des bibliothèques centrales de prêt, passées sous la tutelle des Départements en 1986, des services à part entière d'une collectivité territoriale. Ce rapprochement des instances de décision politique va transformer les responsables de ces bibliothèques en chefs de services territoriaux à qui incombent, d'abord, des tâches de gestion, des hommes et des moyens. Un phénomène similaire a été observé dans l'univers des bibliothèques universitaires, même si celles-ci dépendent toujours de l'État. La loi Edgar Faure de 1968⁴⁸ a accordé une autonomie relativement importante aux universités. Dans son prolongement, le décret de 1970⁴⁹ va rattacher directement les bibliothèques aux universités. Cette autonomie sera renforcée par la loi de 1984⁵⁰, suivie du décret de 1985⁵¹ créant les services communs de la documentation. Elle sera encore consacrée par le dispositif de

46 « *Les bibliothécaires aiment beaucoup s'interroger sur eux-mêmes; ils aiment se forger des identités de passage. Il y a eu par le passé [...] le bibliothécaire-animateur; il y a eu le bibliothécaire-ingénieur [...]; et puis aujourd'hui se fait jour un autre visage celui du bibliothécaire-manager. Ces identités se forment au fil des circonstances, au fil des évolutions professionnelles et sociales* », Dominique Arot, Actes de la journée d'étude « Quelles actions pour la formation des professionnels des bibliothèques? », MédiaLille, décembre 2005, p. 11.

47 Compte rendu des travaux du conseil de perfectionnement du diplôme de conservateur de bibliothèques (DCB) créé au sein de l'Ensib, paru dans le rapport annuel de 2001 de l'Inspection générale des bibliothèques, p. 56.

48 Loi n° 68-978 du 12 novembre 1968.

49 Décret n° 70-1267 du 23 décembre 1970.

50 Loi n° 84-52 du 26 janvier 1984.

51 Décret n° 85-694 du 4 juillet 1985, *op. cit.*

contractualisation (à partir de 1989) qui concerne aussi, bien entendu, les bibliothèques universitaires. Ce processus d'autonomisation a entraîné, pour les responsables des services communs de la documentation, une multiplication des tâches administratives, à l'instar de ce qui s'est produit pour leurs collègues de lecture publique.

Ces nouvelles missions ne sont pas forcément celles qui intéressent le plus les bibliothécaires. Une enquête réalisée auprès des responsables des bibliothèques municipales du département de l'Essonne en 1995 montre que les activités considérées comme les plus lourdes⁵² sont celles de gestion administrative et de gestion des personnels alors que les tâches vues comme les plus intéressantes sont celles liées aux publics (renseignements et animation) et aux collections (suivi des fonds). Ce désintérêt relatif pour les fonctions de management est d'ailleurs régulièrement souligné par les administrations centrales et l'Inspection générale qui déplorent le peu de candidatures aux postes de direction des bibliothèques. Pourtant l'aptitude au management est bien désormais ce qui est en premier lieu attendu des bibliothécaires, au sens le plus générique du terme. C'est en tout cas ce qui ressortait d'un débat de 2002 intitulé « Managers, chercheurs, ingénieurs: qu'attendent les collectivités territoriales de leurs conservateurs de bibliothèques? ». Dans le compte rendu de cette journée, Noëlle Drogat-Landré insistait sur un nouveau consensus: « *Les conclusions de cet atelier sont sans appel: le conservateur de bibliothèque, pour les collectivités territoriales, est avant tout un manager* ⁵³. »

L'importance prise par ces fonctions managériales, au cours des dernières années, est indéniable; la création d'associations de directeurs de bibliothèques en est d'ailleurs un indicateur⁵⁴. Derrière le besoin d'échanger sur ces « nouvelles » missions, ces associations « professionnelles » (même si au départ elles se définissaient comme simplement « fonctionnelles ») viennent affirmer une « nouvelle » identité placée sous le signe de la gestion. On remarquera aussi que la part des enseignements

52 « Interrogés sur la répartition de leur temps de travail, 41 % des cadres de la population d'enquête considèrent la gestion administrative comme leur tâche la plus lourde; 21 % citent le service public, 21 % le service interne, 17 % la communication interne et les réunions de service », Claude Khiaredine, « Représentations du métier et évolution des pratiques, les personnels d'encadrement des bibliothèques municipales de l'Essonne », *BBF*, 1996, n° 6, p. 18.

53 Noëlle Drogat-Landré, compte rendu de l'atelier « Managers, chercheurs, ingénieurs: qu'attendent les collectivités de leurs conservateurs de bibliothèques? » organisé lors des entretiens territoriaux de Strasbourg par l'Inet (Institut national des études territoriales) en décembre 2002, *BBF*, 2003, n° 3, p. 94.

54 L'Association des directeurs de bibliothèques universitaires a été créée en 1974 (quatre ans après le rattachement direct des BU aux universités), l'Association des directeurs de bibliothèques départementales de prêt, en 1987 (juste après la décentralisation des BCP) et l'Association des directeurs des bibliothèques de grandes villes, en 2002.

relevant du domaine du management a augmenté dans les formations. L'Enssib, en particulier, prévoit aujourd'hui dans le programme de formation des conservateurs des enseignements portant sur les politiques publiques, le management des services et la gestion du budget et des ressources humaines. De même, les activités liées au management occupent une part importante dans les référentiels métiers, actuellement en vigueur. Le référentiel « Directeur de bibliothèque » du CNFPT identifie sept activités principales qui relèvent presque toutes du management: « Aide à la décision », « Définition d'une stratégie de service », « Élaboration des orientations financières et des demandes budgétaires », « Pilotage des équipes et communication », « Évaluation et communication des services ». Seules les activités de « Définition et conduite des orientations documentaires » ou de « Contribution à la recherche et à la formation » semblent correspondre aux missions traditionnelles du bibliothécaire. Quant à Bibliofil', il identifie quatre activités principales pour le directeur de bibliothèque dont trois concernent directement le management: « Pilotage et encadrement de la bibliothèque », « Évaluation et conduite du changement », « Communication externe et valorisation »; la quatrième, « Encadrement scientifique », se rattachant à l'activité de recherche plus spécifique des bibliothèques.

Les directeurs ne sont pas seuls à être sous l'emprise du management: le référentiel « Bibliothécaire » du CNFPT indique, dans les activités principales de celui-ci, « L'encadrement d'une équipe » et « La participation au système d'évaluation ». Bibliofil', toujours, évoque dans les fiches des emplois-types de « Directeur de département », de « Responsable documentaire » et de « Responsable d'une équipe d'agents », au moins une activité relevant du management.

En survalorisant les tâches de gestion, qui ne sont pas propres au bibliothécaire, c'est l'identité du métier que l'on participe à diluer. Quel intérêt d'ailleurs à continuer de recruter sur des postes de directeurs de bibliothèques des conservateurs si ceux-ci se définissent avant tout par leurs compétences managériales? En réalité, ce risque de déprofessionnalisation apparaît chaque fois qu'est mise en avant une fonction particulière parmi celles qui constituent le métier. Ce même phénomène a pu être observé lors de la création de postes de médiateurs de livre, en particulier lorsque le dispositif emploi-jeunes s'est développé. La nécessité d'intervenir de façon différente auprès de publics, jusque-là peut-être négligés par les bibliothèques, a parfois amené à considérer que la relation avec ces publics devait être gérée par des personnes plus médiateurs que bibliothécaires et qu'il convenait dès lors d'inventer un nouveau métier. Il reste

que l'on s'est aperçu rapidement que cette fonction de médiation exigeait toujours, et avant tout, de solides compétences dans le domaine du livre et de la bibliothéconomie. Bibliothécaires « classiques » et médiateurs du livre ont alors été conduits à se rapprocher les uns des autres s'enrichissant mutuellement et faisant ainsi évoluer le métier... de bibliothécaire.

Par ailleurs, l'environnement statutaire n'a cessé d'évoluer vers une identification des personnels à leur tutelle. En témoignent l'éclatement, en 1975, de la Direction des bibliothèques et de la lecture publique qui avait autorité sur l'ensemble des bibliothèques, entre le secrétariat d'État à la culture et le secrétariat d'État aux universités (le bibliothécaire devient alors – en schématisant un peu grossièrement – soit un bibliothécaire universitaire soit un bibliothécaire de lecture publique), la création de la fonction publique territoriale en 1992 avec des cadres d'emploi impliquant une moindre spécialisation⁵⁵ (le bibliothécaire devient avant tout un fonctionnaire territorial), et les velléités des présidents d'université de rassembler leurs différents types de personnels non enseignants dans une seule filière. Tout cela a pour conséquence de conduire l'identité du bibliothécaire à se fragmenter.

Il apparaît alors que l'avenir de cette profession réside dans un retour vers le cœur du métier – le renouveau d'intérêt pour les collections et leurs contenus semble le confirmer – que l'on pourrait se risquer à définir comme la construction d'un lien entre les publics et le savoir.

55 « Le principe de la filière culturelle comprend une spécialisation professionnelle progressive: les catégories C [...] sont absolument polyvalentes, les catégories B et B+ ne sont pas statutairement spécifiques aux bibliothèques, même si des spécialités sont prévues; il faut attendre la catégorie A pour voir affirmée la spécificité statutaire des métiers des bibliothèques », Jean-Louis Pastor et Bertrand Calenge, « Statuts, fonctions et organigrammes », *BBF*, 1994, n° 4, p. 32.

Les bibliothèques pour enfants en quête d'un nouveau modèle

Hélène Weiss

Institut universitaire de formation des maîtres de Versailles

L'histoire des bibliothèques pour enfants est une histoire récente, qui apparaît comme la petite dernière d'une histoire des bibliothèques qui se constitue lentement, au carrefour de nombreuses disciplines et dans la proximité délicate de l'histoire du livre et de l'histoire culturelle qui ont acquis désormais leurs lettres de noblesse¹. Rien, il faut le souligner, n'encourage le chercheur à s'aventurer sur des terrains où les communautés scientifiques s'entrecroisent à défaut de s'épauler². La difficulté s'accroît ici de l'obligation évidente d'intégrer les sciences de l'éducation et la littérature de jeunesse pour cet objet spécifique. Cependant, la déploration n'évite pas l'obligation de montrer l'intérêt du sujet concerné. Nous reprenons ici la question fondatrice de notre propre travail de recherche : est-il nécessaire de focaliser l'objectif sur les bibliothèques pour enfants et à quelle époque ce découpage au sein de l'institution et de son histoire se justifie-t-il³ ?

À première vue, les bibliothèques pour enfants appartiennent à l'histoire de la lecture publique, connue depuis quelque vingt ans par un

* L'auteur remercie Viviane Ezratty, Anne Marinet, Anne-Marie Faure et Sylviane Teillard de leur aide précieuse pour la partie intitulée « Effacement des modèles anciens, recherche d'identités nouvelles ».

1 Dominique Vary, « Histoire des bibliothèques en France : état des lieux », *BBF*, 2005, n° 2.

2 Claude Poissenot, « De l'objet au point de vue : les bibliothèques entre sciences et sociologie », *Recherches récentes en sciences de l'information : convergences et dynamiques*, actes du colloque MICS/LERASS, Toulouse, 21-22 mars 2002, ADBS, 2002.

3 Hélène Weiss, *Les bibliothèques pour enfants entre 1945 et 1975 : modèles et modélisation d'une culture pour l'enfance*, Éditions du Cercle de la librairie, 2005 (édition abrégée d'une thèse de doctorat soutenue à l'université de Nanterre en 2003). La première partie de cet article fait un bilan de cette recherche, puis poursuit la réflexion en tentant un recul historique, pour finir sur la période contemporaine.

certain nombre de travaux importants. Le public enfant est intégré dans le public général de la bibliothèque qui le tolère d'ailleurs dès la fin du XIX^e siècle dans les bibliothèques populaires. Lorsque naît enfin la Direction des bibliothèques et de la lecture publique, elle prévoit d'emblée les sections enfantines dans le modèle de la bibliothèque moderne⁴. Qu'apporte donc cette histoire singulière en ce qui concerne les représentations de l'enfance, dont elle traduit visiblement l'un des déplacements fondamentaux dans la fin du XX^e siècle ?

Les bibliothèques pour enfants rencontrent autant de difficultés à exister concrètement que les bibliothèques publiques. Viviane Ezratty a montré, à partir de la fondation de l'Heure joyeuse en 1924, combien il était délicat de repérer les bibliothèques municipales qui avaient une section jeunesse avant la Seconde Guerre mondiale : elle compte dix-neuf institutions en province, six à Paris dont deux indépendantes. Au moment où la Joie par les livres reprend un parcours qui ressemble, à plus de quarante ans de distance, à celui de l'Heure joyeuse, on compte soixante à soixante-dix bibliothèques municipales ouvertes aux enfants, toutes n'ayant pas d'ailleurs une vraie section pour la jeunesse. Le fameux retard français en matière de bibliothèque publique se traduit dans ce domaine par une grande rareté des structures d'accueil pour le jeune lecteur, spécifiquement dans le cadre des bibliothèques municipales.

Il faut à ce point souligner les obstacles que rencontre le chercheur en matière d'établissement de données fiables et si possible chiffrées. On sait que les statistiques officielles ne commencent qu'en 1971 pour les bibliothèques municipales : encore n'offrent-elles que des chiffres concernant le prêt aux enfants et non l'existence précise d'une section jeunesse au sein de la bibliothèque.

Une cartographie précise des institutions reste, pour le chercheur isolé, une tentative difficile, alors que la période étudiée n'offrait qu'un nombre relativement limité de bibliothèques municipales⁵. Ce constat pessimiste ouvre d'ailleurs sur une conclusion méthodologique plus pessimiste encore : les ouvertures avérées ne sont pas forcément les faits les plus intéressants dans le domaine. Ainsi, l'encombrement connu des grandes

4 Seuls, à l'évidence, les deux derniers tomes de *l'Histoire des bibliothèques* contiennent des articles concernant les bibliothèques pour enfant : Jean Hébrard « Les bibliothèques scolaires » et Marielle Mouranche « Les enfants et les bibliothèques » pour le tome 3 (1789-1914), Viviane Ezratty « Les premières heures des bibliothèques pour enfants » et Anne Marinet « La Joie par les livres » pour le tome 4, 1914-1990.

5 250 bibliothèques retrouvées selon les différentes enquêtes et publications, puis interrogées directement par questionnaire.

bibliothèques municipales par les fonds patrimoniaux suscite souvent un contournement des centrales par la fondation d'un réseau d'annexes, ainsi que par le lancement de bibliobus, qui deviennent alors des actions plus fondamentales pour la lecture des enfants que l'ouverture d'une salle en centre-ville.

Le jeune lecteur peut aussi se trouver en contact avec d'autres structures, comme les bibliothèques scolaires, évidemment, ou les bibliothèques des comités d'entreprise. L'approche par l'histoire locale et le croisement d'approches différenciées permettrait d'aboutir à une représentation affinée de la lecture enfantine et de son importance, dans une période particulièrement sensible en regard des impératifs de la démocratisation culturelle et scolaire, des freins et des difficultés rencontrées du fait de la concurrence entre les institutions ou au contraire de leur absence, le tout en décalage avec les représentations des bibliothécaires, des enseignants et des chercheurs actifs dans le même temps.

L'importance du militantisme autour de la littérature de jeunesse et des bibliothèques pour enfants est cependant relativement méconnue dans la période concernée, et trop souvent majorée d'ailleurs dans la période suivante. On peut réellement parler de l'action d'un vrai réseau professionnel, né avant la Seconde Guerre mondiale et réunissant des personnalités appartenant à des partis politiques ou à des tendances religieuses en forte opposition. Les bibliothèques pour enfants apparaissent alors comme une cause assez puissante pour unifier les points de vue sur l'enfance. Cette constatation justifie le parti pris dans notre thèse de nous intéresser spécifiquement aux modèles de bibliothèques, plus encore qu'à leur réelle implantation ou à leur influence précise sur la lecture des enfants de la période concernée.

Rappelons qu'Anne-Marie Bertrand souligne, dans sa thèse, le caractère historique de la bibliothèque et conteste le concept d'« hétérotopie » grâce auquel Michel Foucault décrit bibliothèques et musées⁶. Loin de cet immobilisme, les bibliothèques proposent pour chaque période culturelle des modèles qui sont à la fois des modes d'action, des doctrines qui deviennent souvent des normes, mais aussi parfois des idéaux non réalisés qui unissent dans la revendication les partenaires concernés. Obéissant à l'injonction de conduire l'histoire de certains de ces modèles, nous avons cherché à mettre en lumière deux d'entre eux, particulièrement productifs dans notre période et singulièrement responsables de vraies

⁶ Anne-Marie Bertrand, *Les villes et leurs bibliothèques : légitimer et décider, 1945-1985*, Éditions du Cercle de la librairie, 1999.

modifications dans la perception des relations de l'enfance et de la culture. Nous reviendrons ici d'une part sur leur efficacité et sur la question de leur obsolescence, puis sur la relation qu'ils entretiennent avec une représentation de l'enfance qui nous touche encore aujourd'hui. Enfin, nous chercherons à montrer, dans l'observation de la période immédiatement suivante, comment ces modèles sont en voie de disparition et comment la réflexion immédiatement contemporaine, qui revient, après un long moment de silence, sur les bibliothèques pour enfants, est probablement en quête d'un nouveau modèle.

► Influence et obsolescence des modèles

L'histoire singulière de l'Heure joyeuse et celle de la Joie par les livres ont marqué le développement des bibliothèques pour enfants françaises. Nous ne reviendrons pas sur ces deux institutions, mais seulement sur deux points qui nous paraissent fondamentaux en regard du rôle joué par ces institutions. Il s'agit d'abord de la relation de ces modèles avec celui des bibliothèques scolaires, plus ancien. Nous verrons ensuite quelles conséquences a pu avoir le décalage introduit par la naissance de la Joie par les livres en 1965, dans une période d'immobilisme pour les bibliothèques municipales, mais d'intenses réflexions concernant la culture de l'enfance.

Nous avons souligné à quel point l'aménagement de salles de lecture spécifiques pour les enfants avait été délicat et difficile, à partir de la fondation de l'Heure joyeuse. Certaines villes de province doivent leur section jeunesse à l'activisme des inspecteurs des bibliothèques gagnés à la cause des enfants et influencés par les bibliothécaires de l'Heure joyeuse. C'est Charles Schmidt d'abord qui, d'Orléans à Poitiers en passant par La Rochelle, sème une bonne parole inspirée par Marguerite Gruny et Mathilde Leriche, c'est aussi Paul Poindron qui, tout au long de sa carrière, va défendre les bibliothèques pour enfants et la littérature de jeunesse, en faisant partie de nombreux prix littéraires... Les contacts avec les maires débouchent en général par l'envoi d'un bibliothécaire en stage à l'Heure joyeuse : à partir de cette expérience initiatique, le lien avec l'institution mère ne sera pas rompu, une correspondance fréquente et abondante liant les bibliothécaires entre elles, pour des conseils concernant les acquisitions autant que les aménagements.

Bien que ce réseau ne débouche pas sur la multiplication des salles de lecture, il crée un pôle d'influence qui touche des éditeurs, des pédagogues, des inspecteurs, des psychologues, bref une partie de l'interpro-

fession qui s'intéresse à l'enfance. Marguerite Gruny comme Mathilde Leriche appartiennent aux mouvements des pédagogies nouvelles, et en particulier à celui de Roger Cousinet, *La nouvelle éducation*. Après la Seconde Guerre mondiale, Mathilde Leriche participera régulièrement à la revue des Ceméa (Centres d'entraînement aux méthodes de pédagogie active), créés à la suite du Front populaire. Le prix Jeunesse fondé par les éditions Bourrellet en 1934 et présidé par Paul Hazard, sera animé par Mathilde Leriche, qui réunit de nombreuses personnalités, autant auteurs, qu'enseignants ou administrateurs de l'éducation nationale.

Ce groupe va se reconstituer après la Seconde Guerre mondiale et s'adjoindre de nouveaux militants, qui vont fédérer une énergie croissante en faveur des bibliothèques et du livre pour enfants. Il s'agit en réalité d'une sorte de réinvestissement des actions déjà mises en œuvre avant la guerre, ce qu'on voit très bien dans le cas par exemple de la préparation de la loi de 1949, dont les prémisses avaient largement été préparées antérieurement. Cependant, l'ampleur des débats est sans commune mesure avec la période antérieure. Henri Wallon, psychologue déjà célèbre et initiateur de la réforme qui ne sera jamais réalisée et qui porte son nom et celui de Paul Langevin, sera l'un des animateurs les plus convaincus de ce réseau, qui réunit des personnalités liées au parti communiste comme des éducateurs proches de l'Église et des mouvements confessionnels.

Nous évoquons la naissance et l'élargissement de ce réseau pour montrer comment le modèle de l'Heure joyeuse, né avant la Seconde Guerre mondiale, revient sur le devant de la scène lorsque les réalisations apparaissent comme un peu moins utopiques, lorsque de grandes réformes sont en cours à l'école, lorsqu'une Direction des bibliothèques commence à institutionnaliser des projets antérieurs. Il manque pourtant encore deux facteurs essentiels pour permettre une mise en œuvre effective : de vrais moyens financiers et la séparation définitive d'avec les modèles scolaires. Si la stratégie de la conviction, dont a parlé Anne-Marie Bertrand, est largement en route, la France d'après-guerre considère encore longuement que le loisir culturel des enfants et des jeunes est un luxe impossible à étendre à l'ensemble de la population. Il faut du temps pour convaincre que l'accès à la culture ne passe pas seulement par l'école, pour laquelle la nation a conscience d'avoir fait d'immenses efforts : c'est lorsque le modèle scolaire de la lecture entrera en crise que celui de la bibliothèque pourra saisir sa chance.

Souvenons-nous que les bibliothèques scolaires ont en France une existence qui remonte au milieu du XIX^e siècle. Elles ont accompagné le développement des bibliothèques populaires à la fin de ce siècle et en

ont fait partie, car elles étaient destinées aux adultes plus qu'aux enfants. À partir du décret de 1915, elles deviennent des bibliothèques d'école et de classe. C'est aussi à partir de cette période que les enquêtes les concernant sont particulièrement pessimistes. Après la guerre de 1914, elles ne font plus partie de l'actualité ni des pédagogies progressistes. Le modèle de l'Heure joyeuse sera adopté par les pédagogues qui cherchent de nouvelles voies d'acculturation après le premier conflit mondial. Cependant, ces petites institutions et collections demeurent dans les classes et dans les écoles, et constituent encore un approvisionnement considérable pour la lecture des enfants : plus de 61 % des écoles élémentaires ont une bibliothèque après la Seconde Guerre mondiale. Le renouvellement de ces petites structures et la fondation de bibliothèques dans l'enseignement secondaire passent par le modèle de l'Heure joyeuse, que l'on rencontre de façon répétitive dans la revue officielle *L'Éducation nationale* dans la période de l'après-guerre.

Il faut attendre la création de la section des petites et moyennes bibliothèques en 1959 au sein de l'ABF et l'action militante de Jean Hassenforder pour que la rencontre entre le monde enseignant et celui des bibliothécaires permette enfin une vraie séparation des institutions et une intégration définitive du modèle de l'Heure joyeuse à l'école, principalement par l'intermédiaire des centres de documentation de l'enseignement secondaire. Les journées organisées par la section en 1964, puis en 1967 sur *le Livre, la bibliothèque et l'enfant* permettent de réunir les principaux ténors de la lecture publique, et tous les militants qui œuvrent pour les bibliothèques et pour la littérature de jeunesse, autant en bibliothèque qu'à l'école. On sait que cette section va devenir ensuite la section de la Lecture publique, tandis que la question des bibliothèques devient une cause publique dont se saisit le Premier ministre Georges Pompidou. Les deux thèses de Jean Hassenforder et son militantisme feront beaucoup pour cette séparation définitive et pour la domination du modèle culturel des bibliothèques sur celui de l'école et des bibliothèques scolaires, antérieur à la Première Guerre mondiale.

Ce succès longuement préparé introduit un premier décalage dans l'histoire des bibliothèques pour enfants. En effet, le modèle de l'Heure joyeuse triomphe très tardivement : il pourra survivre momentanément dans les bibliothèques des grands lycées où la lecture assise, paisible, proche de l'étude n'est pas encore en contradiction avec les pratiques culturelles prônées par les enseignants. Il sera très vite remis en cause par la documentation, nouveau modèle moderniste de relation au savoir. Dans les bibliothèques municipales, la fondation de la Joie par les livres,

pourtant calquée sur celle de l'Heure joyeuse par son arrivée d'outre-Atlantique et son lien avec le mécénat, introduit un nouveau décalage, malgré la volonté de l'association de se couler dans les militantismes du temps. Nous avons montré comment le modèle suivi par la Joie par les livres se distinguait de celui de l'Heure joyeuse. Nous avons également montré que les partenaires n'ont pas pris conscience des divergences introduites par des changements considérés d'abord comme mineurs. En réalité, quelle est l'importance du choix entre rupture et continuité entre deux modèles? La préoccupation dans ce domaine – et c'est en ce sens que la recherche peut avoir une certaine utilité en évitant la répétition de discours redondants et peu pertinents pour leur époque – vient essentiellement de l'utilisation de ces modèles dans les politiques d'équipement. Si l'on prône un modèle de bibliothèque cinquante ans après sa naissance, ne risque-t-on pas l'obsolescence en regard des enfants concernés et de leurs besoins?

La question introduite par ces décalages, dus aux fortes résistances et à la concurrence sous-jacente de modèles de lecture et de bibliothèques fortement ancrés dans la tradition française, est en définitive, encore aujourd'hui, celle des conditions de possibilité d'un modèle adapté au temps présent et à ses nécessités.

► **Modèle et représentation de l'enfance**

On se souvient des différences entre le modèle de l'Heure joyeuse et celui de la Joie par les livres. De l'un à l'autre, l'aménagement des espaces et des collections entraîne, pour le jeune lecteur, un accueil et un mode d'accès au livre modifié. Dans un cas, c'est le moment de lecture sur place, dans une position studieuse, dans le calme qui est privilégié, même si une large place est accordée à l'activité responsable des enfants orientée vers des découvertes permises par une lecture souvent partagée, et mises en valeur par des expositions. Dans le second, la salle de lecture différencie ses espaces en fonction des âges et des genres, ménageant progressivement pour les tout-petits des coins ludiques où dominent coussins et bacs à albums, et inventant pour les autres des structures imaginatives qui permettent de multiples postures de lecture. Nous ne reviendrons pas sur ces descriptions touchant autant les aménagements que les politiques d'acquisition, l'Heure du conte, qui est l'une des premières et fondamentales animations pour les enfants, ou les divers modes de médiation envisagés au cours de la période étudiée.

La mise en lumière des différences entre deux modèles n'a cependant qu'une importance limitée. En effet, il est désormais nécessaire de

prendre du recul et de rattacher le modèle des bibliothèques pour enfants du xx^e siècle à d'autres champs disciplinaires. Ainsi en est-il en particulier de l'histoire de l'enfance, qui offre quelques clés prometteuses dans ce domaine. Selon Hans-Eino Ewers⁷, la littérature de jeunesse des pays européens aurait suivi, depuis la « découverte de l'enfant » dont témoigne l'œuvre de Rousseau, un mouvement qui affirme la spécificité du monde de l'enfance et son autonomie, tout en hésitant sur la part de guidance des adultes ; celle-ci est parfois autoritaire, tout en glissant, à certaines périodes, vers un modèle antiautoritaire, ce dont témoignent en particulier les corpus des années 1960-1970.

Cette analyse nous paraît très pertinente en ce qui concerne le développement des bibliothèques pour enfants françaises. Les Heures joyeuses sont des salles indépendantes, qui protègent les enfants du monde adulte et qui trient la littérature de jeunesse selon des critères stricts, où les illustrés et les bandes dessinées, puis les séries commerciales, n'ont que peu de place. Comme l'ont souligné d'autres chercheurs, ces bibliothèques d'origine américaine peuvent apparaître comme des réactions au développement d'une littérature populaire de faible qualité touchant tous les lectorats à partir de la fin du xix^e siècle et qui séduit surtout par l'émotion et le sentiment, sous des formes considérées comme dangereuses pour l'éducation des enfants. Les bibliothèques peuvent donc être considérées comme des initiatives renforçant la protection de l'enfance bourgeoise, dont la relation à la culture doit être fondée sur l'exercice sain de la raison⁸. La France ne considère pas d'emblée ces institutions comme indispensables, puisque les verrous éducatifs passent d'abord par une éducation nationale dispensée de façon obligatoire et gratuite à tous les enfants, alors que les pays anglo-saxons ne partagent pas cette vision centralisée de l'éducation. Le rôle imparti à la littérature au sein de l'école semble suffisant pour écarter de la lecture cultivée des objets peu légitimes, la littérature de jeunesse étant par ailleurs admise progressivement dans les bibliothèques scolaires, de façon à partager les objets éducatifs de la famille bourgeoise, sans réel besoin de nouveaux lieux pour ces échanges.

On peut souligner par ailleurs – l'histoire de l'Heure du conte nous le montre très précisément –, que la littérature de jeunesse française résiste

7 Hans-Eino Ewers, « La littérature moderne pour enfants : son évolution historique à travers l'exemple allemand du xviii^e au xx^e siècle », in Eggle Becchi, Dominique Julia, *Histoire de l'enfance en Occident du xviii^e à nos jours*, Le Seuil, 1996.

8 Maurice Crubellier, *L'enfance et la jeunesse dans la société française (1800-1970)*, Paris, Armand Colin, 1979. Anne Scott Mac Leod, *American Childhood : essays on children's literature of the nineteenth and twentieth centuries*, Athens and London, The University of Georgia Press, 1994.

longuement aux influences romantiques, plus fortement prégnantes en Allemagne et en Angleterre. Le conte, et plus tard le récit fantastique, est regardé avec une méfiance qui s'ancre dans une tradition qui remonte à la querelle des Anciens et des Modernes et à l'œuvre de Charles Perrault, qui enserme le conte populaire dans un classicisme ironique et galant : l'enfant doit pouvoir maîtriser grâce aux jeux de l'esprit les fantasmes dangereux qui animent les mondes féeriques. L'école française sera naturellement la grande héritière de ce mode d'acculturation de l'enfance, repris d'ailleurs par le comtisme triomphant de l'époque de Jules Ferry. Les pédagogies nouvelles n'y changeront rien, alors que l'intérêt pour la petite enfance aurait pu ouvrir sur des thématiques proches des paradis perdus et des enfances idéales qui se jouent autour des jardins d'enfants de Froebel par exemple. Le catholicisme a une part importante dans cette résistance : Maria Montessori luttera avec la même fermeté contre les dérives de l'imaginaire. Ce domaine reste à explorer finement, car il représente l'une des spécificités de l'identité culturelle française et explique aussi la résistance longue à l'idée de bibliothèque pour enfants sur notre territoire.

En suivant toujours la voie tracée par Ewers, nous pourrions ainsi avancer que la Joie par les livres représente la version antiautoritaire du modèle de bibliothèque pour enfants, correspondant terme à terme à l'évolution de la littérature de jeunesse et à celle de la représentation de l'enfance dans les sociétés occidentales. S'exprime en effet dans le militantisme parfois exacerbé des années 1960 la nécessité de prendre en compte le point de vue de l'enfant et de lui seul, de cesser les discours moralisateurs des périodes antérieures, fussent-ils progressistes et prêchant la responsabilité. L'ouvrage de Geneviève Patte *Laissez-les lire!*⁹ est tout entier tissé de cette idéologie qui suppose qu'un environnement culturel riche et varié permette à l'enfant de cheminer librement vers un épanouissement personnel, fait de désir et de plaisir. Mais cette interprétation du modèle entraîne une vision relativement banale de la bibliothèque, chambre d'écho et miroir des images de l'enfance contenues déjà dans les livres qu'elle collectionne. Nous serons prudente sur ce point, puisqu'il renvoie à l'ensemble de la recherche en cours sur les bibliothèques et par ailleurs tendrait à faire de celles-ci une sorte de contenant manipulé par les idéologies dominantes, lisibles dans les ouvrages eux-mêmes, ce qui constitue manifestement un abus théorique, en contradiction même avec la définition de bibliothèque publique. On peut cependant compléter ici l'analyse d'Ewers en rappelant quelques traits de la conjoncture historique relative aux ouvertures des

9 Geneviève Patte, *Laissez-les lire!*, Paris, Les Éditions Ouvrières, 1973.

institutions modèles et en les reliant à l'histoire des discours sur la lecture tout au long du dernier siècle.

L'Heure joyeuse en effet ouvre ses portes en 1924, faisant suite à une série de fondations par les Américains en faveur des régions dévastées par la Première Guerre mondiale. Cette bibliothèque réservée aux enfants est officiellement une œuvre de reconstruction. La Joie par les livres témoigne en revanche des modifications sociales profondes de la France des années 1960, puisqu'elle affronte immédiatement les populations nouvellement relogées dans les banlieues neuves de la couronne parisienne. Entre ces deux moments, les années 1950 ont manifesté un très vif intérêt à l'égard des bibliothèques pour enfants et la littérature de jeunesse. Après les deux conflits mondiaux, bibliothèques et livres pour enfants apparaissent comme des gages de paix et l'espoir rendu d'une sortie définitive des conflits violents en Europe. La fondation de la Bibliothèque internationale de Munich par Jella Lepman¹⁰, également grâce à un mécénat américain, est contemporaine du grand mouvement militant évoqué ci-dessus. Pourquoi la création de salles de lecture pour les enfants, conjointe à un intérêt majeur pour les productions pour la jeunesse, apparaît-elle avec une évidence qui n'est jamais démontrée comme un soutien pour une paix durable en Europe ?

La bibliothèque pour enfants témoigne d'abord d'un élargissement majeur des corpus offerts à une lecture libre. Anne-Marie Chartier et Jean Hébrard ont décrit la longue durée de la méfiance envers la lecture, alliée à une croyance encore plus forte en son influence¹¹. Ils voient dans la lutte des enseignants contre les bibliothécaires une volonté de faire barrage au consumérisme et à l'abondance, ce qui semblait tout à fait contradictoire avec les politiques d'acquisition très maîtrisées des sections jeunesse, ce « malthusianisme » qui perdure et se transmet de l'Heure joyeuse à la Joie par les livres, alors que la production ne cesse de croître.

Peut-être pouvons-nous proposer une interprétation de cet apparent paradoxe. L'offre de lecture à l'Heure joyeuse paraît à ses jeunes usagers comme un luxe stupéfiant et surtout comme une conquête admirable : c'est la Bibliothèque nationale qui ouvre ses portes aux enfants ! Les pédagogies nouvelles inventent des lieux à conquérir en toute responsabilité, bien que parfaitement protégés dans leur organisation et leur appro-

¹⁰ 1949, mécénat de la Fondation Rockefeller.

¹¹ Cf. Anne-Marie Chartier, Jean Hébrard, *Discours sur la lecture (1880-1980)*, Bpi, Centre Pompidou, 1989, nouvelle édition 2000. Jean Hébrard peut affirmer in *Évolution contemporaine des modalités de lecture* (colloque de Padoue, 1988) : « [Les bibliothécaires] ont transmis aux enseignants le message qui fonde leur existence même : la lecture vaut par elle-même, en quelque sorte indépendamment des textes qui sont lus ».

visionnement. Les valeurs morales sont en quelque sorte construites par la communauté enfantine, rassemblée par une conception de la culture à laquelle les adultes peuvent faire totalement confiance : « *Chaque livre écrit pour les enfants*, dit René Guillot lorsqu'il reçoit la médaille Andersen en 1964, *doit être un message d'amitié, de fraternité et de paix.* » Si la littérature de jeunesse des années 1950 a disparu des corpus édités aujourd'hui, c'est bien parce qu'elle est considérée comme moralisatrice, dans le sens de la loi de 1949. Pourtant, les messages ne sont pas délivrés sans précaution et les éducateurs savent que les enfants se détournent d'ouvrages qui leur font la leçon et qu'ils ont besoin d'un habillage humoristique. À un certain moment pourtant, ce plaisir de lire assez strictement « *tenu en lisière*¹² », apparaît effectivement comme un frein à la liberté et au développement de l'enfant. Si le modèle de l'Heure joyeuse a tant de succès, c'est bien en tant qu'« *institution éducative* » comme le dit Jean Hassenforder : lieu non contraignant par excellence, la bibliothèque est cependant conditionnée pour un accord parfait entre savoir, éthique et forme littéraire. Elle n'est donc pas une enveloppe vide, mais un lieu de vie culturel qui constitue une propédeutique en soi. C'est l'activité collective des enfants qui lui donne son sens.

Le changement de modèle et le passage à la Joie par les livres ne modifient pas complètement la donne. Le lieu est encore porteur d'une magie éducative propre, que d'ailleurs l'architecture particulière de Clamart saura étonnamment symboliser. Le corpus des ouvrages s'élargit encore, mais les bibliothécaires restent très attentives à leur choix. L'élection particulière des bibliothèques pour enfants provient désormais non pas de l'accord entre aménagement, collections et activités des enfants, mais dans le cheminement personnel qu'elles permettent au jeune lecteur. Il s'agit donc plutôt d'une initiation individuelle que de la mise en œuvre d'une vie collective : le milieu culturel toujours aménagé avec autant de soin permet à chacun de découvrir sa propre identité, conçue dans une relation étroite avec la culture commune.

Constatons que la confiance dans les bibliothèques reste fondée sur une conception protectrice de l'enfance, même si elle est de moins en moins autoritaire. Les deux conflits mondiaux vont certainement jeter plus encore le discrédit sur des idéologies qui empruntent les voies de la littérature de jeunesse et qui influent également sur les modes éducatifs scolaires et familiaux. Les enfants endoctrinés de la guerre de 1914 n'éviteront pas les errances dont les dictatures en marche marquent plus tard

¹² Expression de Caroline Rives dans l'un des premiers articles synthétiques sur l'*Histoire des bibliothèques pour enfants*.

la littérature de jeunesse. Si le discrédit peut toucher certains auteurs, illustrateurs, certaines maisons d'édition, si la suspicion peut aussi toucher l'école, curieusement la relation à la lecture des bibliothèques est toujours perçue de façon optimiste : elles ne peuvent être un lieu d'endoctrinement ou de mensonge. Cette foi presque aveugle doit être reliée à la résistance évoquée plus haut à des images de l'enfance marquée par un romantisme morbide et qui existent pourtant aussi dans la littérature de jeunesse française entre les deux guerres¹³. Les bibliothécaires de l'Heure joyeuse, armées d'un rationalisme teinté d'humour, font un efficace barrage à des objets qui, pour elles, n'appartiennent pas à l'enfance : il n'est que de voir les réactions de Marguerite Gruny devant les évolutions du conte, qui retrouve dans les années 1970 des origines dites populaires, où resurgissent des thématiques violentes et sexuées jusque-là euphémisées. Quoi qu'il en soit, les deux grands conflits du xx^e siècle ont plutôt renforcé la position des bibliothèques, par l'évidence de l'urgence à protéger l'enfance victime. Et si les éducateurs, dont certains vont effectivement s'occuper de près des enfants et des jeunes rescapés des camps de la mort, accusent fortement certains types de récits de morbidité possible, ils considèrent plutôt qu'une enfance sauvage et violente est le résultat des excès autoritaires, qui flirtent dangereusement avec certains mythes : leur confiance dans des lieux où l'autonomie ne s'égare pas hors d'une rationalité fortement lisible dans l'aménagement même reste entière¹⁴.

Rappelons le thème du « ghetto » qui clôt notre période d'étude dans un discours où le soupçon l'emporte soudainement sur l'optimisme. Geneviève Patte lance ce thème en 1977, juste après l'arrêt des animations à Clamart en disant que, si la bibliothèque pour enfants a une visée hégémonique sur les loisirs des enfants, elle risque de devenir une sorte de ghetto. Il faut souligner que, dans cette période, la multiplication des animations au sein des sections jeunesse éloignait la bibliothèque de ses buts de médiation du livre, en la transformant en maison de l'enfance où les clubs divers et variés naissaient, au gré de l'initiative infantine. Les années 1980 verront se succéder des accusations émanant autant du monde des bibliothèques que de l'école ou des observateurs extérieurs, parlant de prison dorée à propos de la littérature de jeunesse et des bibliothèques pour enfants¹⁵. On se souvient des attaques violentes de François Ruy-Vidal quelques années auparavant contre les bibliothécaires et les

13 Marie-Josée Chombard de Lauwe, *Un monde autre : l'enfance. De ses représentations à son mythe*, Payot, 1971.

14 Cf. Alfred Brauner, *Nos livres d'enfants ont menti!*, Sabri, 1951.

15 Cf. Geneviève Bordet, « Faut-il encore des bibliothèques pour enfants ? », *BBF*, 1986, n° 1.

éditeurs pour la jeunesse, les accusant d'occuper une place de « spécialistes-écran » et de prôner une surprotection débilite dans un monde où l'avertissement préparerait mieux à la vie que le confinement.

Le cadre paraît soudainement étroit et étouffant, les bibliothécaires sont suspectées de créer un monde artificiel dont elles choient la sécurité, ne s'occupant que des enfants sages du dedans, alors qu'il faudrait de façon urgente se préoccuper de ceux qui bourent les charmes de la bibliothèque... et de la lecture ! Ce mouvement de contestation est paradoxalement contemporain de la généralisation du modèle de la Joie par les livres et de la création de très nombreuses salles pour enfants, autant dans les bibliothèques municipales qui se rénovent que dans les écoles et les différents lieux fréquentés par les enfants. C'est le temps où la Joie par les livres rejoint ATD Quart-monde pour des actions de « bibliothèque hors les murs » inspirées par le pamphlet de Janet Hill¹⁶. Dans ce temps, la bibliothèque comme la littérature de jeunesse subissent « *une ouverture thématique au social dans sa totalité*¹⁷ », ce qui se traduit, comme nous le savons, par l'introduction de sujets considérés comme difficiles¹⁸, d'abord par l'intermédiaire du roman adolescent, puis dans l'ensemble de la littérature de jeunesse. C'est ainsi que de nouvelles affaires liées à la censure vont réapparaître dans un monde où la loi de 1949 n'avait eu à s'exercer que pour des publications en direction des adultes.

Il est probable que l'affaire Monchaux¹⁹ en particulier témoigne d'un malentendu sur la conception de la lecture et de l'enfance. Le consensus social des années 1980 demande une enfance autonome, ancrée dans le même monde que celui des adultes. La lecture devient, dans une période qui met l'accent sur l'illettrisme, une cause ardente à défendre, dont la dangerosité apparaît comme un mythe ancien et mensonger. Plus encore : ce qui est réclamé désormais, c'est la possibilité de former précocement les enfants à une lecture critique. La méfiance à l'égard des endoctrinements apparaît désormais plus forte que la nécessité de protéger l'enfance. Il est vrai aussi que la culture de masse n'a cessé de s'affirmer depuis un début de siècle encore très méfiant en regard des progrès de l'alphabétisation. Les bibliothèques paraissent d'abord un rempart suffisant à l'égard

16 Janet Hill, *Children are people: The librarian in the community*, Londres, Hamish Hamilton, 1977.

17 H. E. Ewers, p. 456.

18 Critique sociale et politique, thèmes du divorce et de l'adolescence en crise, violence sous toutes ses formes, et enfin montée en puissance d'une critique féroce du monde adulte...

19 Marie-Claude Monchaux, *Écrits pour nuire*, Union nationale interuniversitaire, 1985. De façon très intéressante, Marie-Claude Monchaux était relativement militante pour la littérature de jeunesse... celle des années 1950-1960, ayant même écrit un ouvrage d'éducation sexuelle, avant son pamphlet très orienté qui accuse la littérature de jeunesse de pervertir dangereusement les nouvelles générations.

de modes d'inculcation regardés comme indignes et illégitimes. Elles deviennent désormais suspectes dans les choix mêmes qu'elles opèrent et dans les décisions concernant cette légitimité. Il faudra vingt ans de plus pour que l'école admette cette nouvelle ouverture et surtout la fusion de la littérature de jeunesse avec la littérature en général, ce dont témoignent aujourd'hui les programmes récents de l'école élémentaire et du collège.

Les bibliothèques pour enfants accompagnent tout au long du siècle les évolutions sociales et culturelles qui marquent la représentation de l'enfance et de son éducation. Elles ne sont pas de simples lieux de mémoire ou de témoignage. Elles ont cherché et réussi à affirmer un mode spécifique de relation à la culture, différent des transmissions scolaires et familiales. Elles ont exploré concrètement, dans des mises en espaces et des cheminements au travers d'objets culturels choisis précisément, différents modes d'approche du pari ouvert par Jean-Jacques Rousseau : transmettre sans contraindre, permettre de reconstruire librement le lien entre identité personnelle et identité culturelle, enfin apprendre à ouvrir l'œil sur les duplicités du langage.

► **Effacement des modèles anciens, recherche d'identités nouvelles**

Les années 1990 ont manifesté un intéressant regain d'intérêt à l'égard des bibliothèques enfantines, tandis qu'une partie de la profession s'interrogeait à la fois sur son identité et sur son avenir, la formation des jeunes bibliothécaires prouvant des pertes de repères à l'égard des modèles qui semblaient s'imposer par leur évidence. La reviviscence du thème de la bibliothèque enfantine depuis quelques années est-elle l'indice de la pure et simple disparition de la question des modèles en matière d'aménagement des bibliothèques pour enfants ou encore la détermination de nouvelles missions, qui prennent leur origine dans cette perte de spécificité justement ? Le développement qui suit est le fruit de réflexions communes à quelques personnalités du monde des bibliothèques et de la littérature de jeunesse. La simple restitution de ces discours montre certaines lignes directrices fortes, qui restent à explorer plus finement par une recherche approfondie.

•• **Aménagements : vers une abolition des frontières ?**

Il est tout à fait intéressant de voir que les discours de la dernière décennie concernant les sections jeunesse reviennent sur le thème de la clôture. Les termes de « frontière », de « séparation », d'« échange », de « clôture » et inversement de « lien » reviennent en leitmotiv dans les descriptifs des

nouveaux espaces des médiathèques et des bibliothèques municipales à vocation régionale (BMVR). Hélène Jacobsen présente même cette thématique dans une évolution chronologique qui semble montrer la naissance d'un nouveau modèle ou du moins la volonté d'écartier du terme « section » le trait sémantique de rupture, qui apparaît comme gênant.

« *Tout se passe comme si de l'Heure joyeuse à Clamart en passant par Argenteuil ou Montreuil pour aboutir à Marne-la-Vallée et demain à Montpellier, les bibliothèques pour la jeunesse, devenues sections jeunesse, allaient finir par se fondre totalement dans les bibliothèques et supprimer ainsi les cloisons étanches entre deux publics*²⁰. »

Les aménagements témoignent effectivement de ce type de préoccupations. Si le service pour enfants occupe généralement un espace indépendant, on tente d'éviter les portes, les cloisons, on recherche les espaces et les collections transitionnels. Les bandes dessinées jouent souvent ce rôle pour un accueil de l'ensemble des publics, avec parfois un espace presse commun, même s'il s'agit surtout de l'accueil des adolescents, les collections de bandes dessinées pour les plus jeunes demeurant dans l'espace jeunesse. Les contes peuvent aussi jouer ce rôle, et on utilise les paliers des étages pour installer ces collections qui supposent l'arrêt, un moment, d'un public mélangé, enfants accompagnés d'adultes par exemple²¹.

Les documentaires apparaissent également comme des collections pouvant susciter un intérêt commun, et on cherche par d'habiles arrangements à ce qu'une face des rayonnages donne sur l'espace jeunesse tandis que l'autre jouxte les salles de travail des adultes, qui peuvent ainsi consulter des ouvrages parfois plus accessibles, sans avoir à faire une démarche spécifique²². L'hésitation entre l'installation au rez-de-chaussée ou à l'étage est sensible : l'installation en mezzanine est une façon de sortir du dilemme, en donnant aux enfants une visibilité forte sur les espaces communs. La question du bruit demeure cependant, puisque les décroissements entraînent immédiatement des perturbations pour des publics d'un autre âge²³.

20 « Section des jeunes et section des adultes : faut-il décroisser ? », *BBF*, 1999, n° 3. La bibliothèque municipale à vocation régionale de Montpellier, ouverte en 2002, expérimente le concept de bibliothèque mixte, avec, « sur plusieurs niveaux, la coexistence encouragée des deux publics dans des espaces dits intermédiaires », Marc Germain, Marion Lorus, « Architectures des bibliothèques municipales à vocation régionale : programmes, projets », *BBF*, 2000, n° 3.

21 Médiathèque de Bagnolet, médiathèque de Bordeaux...

22 Médiathèque d'Eaubonne par exemple. Sylviane Teillard souligne le rôle d'autodidaxie attribué désormais à ces documentaires. Les livres d'art également se mêlent aisément, ceux pour enfants permettant une initiation plus aisée à l'art contemporain.

23 A-t-on oublié que l'argumentaire de la Direction des bibliothèques et de la lecture publique en faveur des sections jeunesse a fonctionné en partie sur ce thème et a été entendu pour cette simple raison de bon sens ?

Certains projets privilégient un espace d'un seul tenant, où les circulations pourront jouer sans aucune limitation, comme pour la médiathèque de Poissy par exemple²⁴. Un des aménagements les plus réussis et les plus spectaculaires de la période est naturellement celui de Limoges²⁵, où les enfants occupent une position de vigie, au premier étage, dans un espace vitré qui ouvre sur la ville. Des escaliers y donnent accès, mais également une rampe en légère pente, à partir de l'espace consacré aux bandes dessinées et à l'humour dans la mezzanine des adultes. Les espaces jeunesse obéissent à la règle de spécialisation par âge et par type de documents mis en place depuis la Joie par les livres, avec un lieu pour les tout-petits avec ses bacs et ses coussins, un lieu pour les premières lectures, qui privilégie encore des mobiliers à la taille des enfants jeunes, puis une répartition selon la classification Dewey, qui sépare documentaires et fiction, avec des mélanges plus ou moins élaborés pour les supports multimédias, parfois séparés, parfois intégrés aux collections. Limoges encore symbolise la croissance par un parcours balisé autour de deux salles rondes, placées au centre, qui se partagent entre l'Heure du conte et la salle de référence, pour marquer comme autrefois la différence forte entre plaisir et savoir. Il semble que la préoccupation première est celle de l'accès des jeunes aux espaces adultes, dans un mouvement de progression naturelle qui espère que les habitudes prises dans la section jeunesse pourront être réinvesties dans les dédales labyrinthiques de la bibliothèque de tous, où il n'est pas si facile de se retrouver.

L'accueil des adolescents reste, au sein de cette réflexion sur la circulation, un point de réflexion important. Contrairement à ce qu'en disent certains chercheurs, ce fut un souci fréquent des grands ténors de la lecture publique, et des expériences très précoces d'espaces spécifiques pour ce public particulier furent tentées, bien avant que les enquêtes de terrain se préoccupent du « décrochage » de lecture de ce public²⁶. Ajoutons aussi que l'adolescence pour tous est une donnée sociale lentement acquise, puisque la scolarisation à seize ans débute en 1959, mais il faut attendre les dernières réformes du collège Haby pour effacer les distinc-

24 La ville de Poissy réaménage en 2006 un espace déjà existant en médiathèque. Ce projet est fortement investi par la responsable, du fait même de ce plateau de plain-pied de 2 500 m², permettant une vue panoramique sur tous les espaces, où une part importante des documentaires est adressée à tous les publics, en mélangeant les collections adultes et enfants.

25 Cf. Pierre Riboulet, « L'espace pour les enfants dans les bibliothèques publiques », *BBF*, 1999, n° 3.

26 René Fillet ouvre une section pour les adolescents (14-18 ans) à Tours en 1959 avec 5 000 ouvrages. Cf. enquêtes de Robert Escarpit et de Jean Hassenforder, largement citées dans la thèse de Nicole Robine, *Lire des livres en France, des années 1930 à 2000*, « Le temps des luttes sociales et de l'éducation populaire, 1955-1973 ».

tions entre les types d'établissement. Une passionnante expérience fut celle par exemple de la bibliothèque du centre de formation professionnelle et technique de la Régie Renault, où la baisse des prêts entre 1954 et 1977 est due à un recrutement différent des jeunes apprentis, qui envisagent progressivement moins la lecture comme une possibilité de promotion sociale. Odile Altmayer qui en était responsable, militante active aux côtés de Jean Hassenforder, voulut toujours créer une bibliothèque spécifique à l'adolescence et rencontra de nombreuses résistances à cette idée qui semblait faire émerger une spécificité trop singulière et ne pas permettre les franchissements nécessaires que les grands établissements suscitent justement par le mélange des publics.

On est intéressé de voir que l'American Library Association reprend aujourd'hui des thématiques de ce type, en prônant des sections pour adolescents conçues pour eux et par eux, avec un retour des concepts de participation et de cogestion qui rappellent irrésistiblement nos pédagogies nouvelles²⁷. Les BMVR françaises recherchent des espaces non cloisonnés, qui accueillent d'ailleurs autant les adolescents que des adultes peu familiers avec de grandes collections, autour de thématiques spécifiques comme le sport, la vie professionnelle, la sexualité, mais aussi de genres comme les mangas, les policiers, les bandes dessinées, les romans pour adolescents.... Il est souligné dans de nombreux lieux que ces espaces doivent s'affirmer par leur visibilité et ne pas se trouver cachés par les accueils souvent colorés de la petite enfance, qui font fuir les adolescents, allergiques à la présence des parents accompagnateurs. Leurs noms sont évocateurs comme *Intermezzo* à Toulouse, *Chemins de traverse* à Bourges, etc.

•• Vers une perte d'identité ?

La recherche du mélange et l'effacement des frontières rencontrent deux types de limites, curieusement antinomiques. La première est visible dans des bâtiments ultramodernes, où le geste architectural donne à l'ensemble du lieu une solennité qui inclut le jeune lecteur dans un espace culturel imposant ; la seconde peut intervenir au même endroit, lorsque les bibliothécaires de l'espace pour enfants sont écrasées par un prêt intensif et un public très nombreux, avec lequel elles ne peuvent tisser aucun lien personnel.

27 Cf. Virginia A. Walter et Elaine Meyers, *Teens and Libraries: getting it right*, American Library Association, 2003. Sylviane Teillard note également l'expérience de la bibliothèque de Dresde, précisément prévue pour des adolescents et ouverte sur un essaimage à d'autres publics...

Il arrive ainsi que de nouvelles structures intègrent si bien les spécificités de la section jeunesse que l'on retrouve soudainement, dans des mobiliers identiques et un mimétisme des aménagements, l'ancienne conception des bibliothèques d'étude, ici étendue aux sections jeunesse. Certaines médiathèques neuves privilégient les espaces de travail, restreignant les espaces ludiques aux espaces pour les tout-petits. La lecture redevient très vite une affaire sérieuse, d'autant que les enfants jeunes ont droit aussi à des chaises et des tables, qui, quoique plus petites, sont identiques à celles que l'on voit plus loin pour les adolescents et, de l'autre côté, pour les adultes. Il suffit que les collections documentaires soient dominantes, que l'on cache un peu l'espace des BD dans un « coin » éloigné, et que l'on mette en valeur la signalisation par des cotes Dewey, en utilisant le même vocabulaire que dans les espaces adultes, et la bibliothèque jeunesse prend un ton d'austérité que les années 1970, adeptes des moquettes de couleur, des murs orangés, des fosses et des niches à lecture, auraient considéré comme une déviance remarquable.

On ne revient d'ailleurs pas pour autant au modèle de l'Heure joyeuse, qui assouplissait déjà la lecture assise auprès de tables par les bouquets de fleurs, les napperons, l'environnement discret proche du salon familial des classes moyennes. Il s'agit plus manifestement du modèle « BN » ou BU, adapté à tous, y compris aux enfants. La recherche d'aménagements high-tech dans des coloris sobres (teintes de gris qui s'accordent avec un mobilier métallique, douces teintes brunes qui s'allient à des mobiliers en bois, ligne nordique de mobiliers élégants et discrets) tranche avec des périodes antérieures où la débauche des couleurs marquait les espaces enfants comme des lieux vaguement bricolés, où les productions des enfants se mariaient sans heurt avec les improvisations des bibliothécaires, dans un environnement qui rappelle sans doute trop aujourd'hui l'école maternelle, les crèches, les centres de loisirs ou les BCD des écoles. Certains se battent cependant pour réintégrer des couleurs de bon aloi : moquette framboise et lampes de couleur à Bagnolet, bacs à albums encastrables et dans des couleurs douces à Limoges, recolorisation programmée à Toulouse... le vieux rêve de l'intimité étant malgré tout relativement aboli dans ces grandes structures²⁸. Il arrive également que les couleurs vives soient étendues à l'ensemble de la bibliothèque... ce qui inverse le processus, mais n'identifie pas les enfants par des aménagements spécifiques.

²⁸ On est ainsi sensible au discours inverse tenu par Maité Alazar pour l'aménagement de la bibliothèque Faidherbe à Paris, *Revue des livres pour enfants*, n° 208.

Cet aspect se trouve renforcé du fait que les animations, et surtout les expositions, ne sont plus prises en charge par les équipes locales, en dehors des présentations de nouveautés. L'œuvre d'un illustrateur sera par exemple présentée sous des cadres fixes, assortis de notices précises et renvoyés à des ouvrages placés souvent dans de petites vitrines qui anoblissent l'ensemble et lui donnent un caractère de culture légitime et reconnue²⁹. Il est désormais très rare de voir dans les sections jeunesse des productions d'enfants, réservées aux espaces scolaires et à la BCD. L'Heure du conte est encore souvent prise en charge par les bibliothécaires, mais elle est aussi l'objet de spectacles et d'animations spécifiques où interviennent de « vrais » conteurs professionnels. Les enfants n'ont donc plus beaucoup d'activités en commun avec les bibliothécaires, en dehors des accueils de groupe, scolaires ou autres, ou d'actions spécifiques comme les clubs de lecture. Ils intègrent les règles de fonctionnement en venant avec leurs parents, qui savent que le silence est de mise, même dans les espaces pour petits où l'on chuchote pour raconter un album à son enfant. Il est désormais rare que l'on se préoccupe de l'initiation à un espace que l'on espère lisible dans sa matérialité et dans sa disponibilité seules.

Soulignons cependant que certaines médiathèques ont entrepris une réflexion sur les classifications et leur lisibilité, comme au Mans depuis longtemps avec un essai de classement par centres d'intérêt, puis à Poitiers. Il faut ajouter ici que l'informatisation des collections entraîne également en jeunesse comme en adulte un désintérêt pour les grands chantiers d'autrefois, abandonnés depuis longtemps, comme les thésaurus ou listes d'autorité spécifiques pour la jeunesse, même si l'indexation de la fiction par mots clés libres est souvent fort utile dans les services pour la jeunesse.

Nous parlons ici de grandes médiathèques neuves, qui drainent un nombreux public et dont les collections sont importantes³⁰. Leur ouverture entraîne souvent la fermeture de petites annexes, structures de proximité qui paraissent coûteuses en personnel et en temps d'organisation, dans un temps où le public est considéré comme plus susceptible de déplacements, surtout vers une grande structure prestigieuse. On recherche donc ainsi l'efficacité dans la desserte, et, parallèlement, une certaine familiarité, voire une vraie connaissance du public, se perd dans l'anonymat

²⁹ Expositions désormais prises en charge par des graphistes, par les éditeurs eux-mêmes qui y trouvent une nouvelle source de profit, par des galeries extérieures comme L'Art à la page à Paris...

³⁰ 35 000 documents sur 1 000 m² à Toulouse.

d'un accueil indifférencié. Les enquêtes sur le public enfantin des bibliothèques ne sont pas nombreuses aujourd'hui. On peut cependant citer l'intéressante étude de Martine Burgos touchant les médiathèques du SAN (syndicat d'aménagement de la ville nouvelle) de Saint-Quentin-en-Yvelines, qui revient sur des réalités bien connues dans les pratiques des bibliothécaires... et des enseignants³¹.

Les enfants de 9 à 12 ans, s'ils semblent relativement à l'aise dans ces bibliothèques, ne sortent pas facilement de lectures qu'ils ont découvertes parce qu'ils les connaissaient déjà, parce qu'elles se trouvaient sur les rayons des grandes surfaces, parce que leur évidence sur les rayons en avait permis une découverte aisée : les séries d'aujourd'hui permettent effectivement de créer des habitudes de lecture fondées sur la répétition, la facilité, le retour des mêmes héros, etc.³². L'élargissement des lectures dans une exploration libre de toutes les ressources du lieu n'est que très progressif, réservé d'abord à des enfants généralement particulièrement passionnés ou très introduits dans les arcanes de la lecture par leur milieu familial. Le descriptif des résultats de cette enquête est particulièrement intéressant pour l'historien des bibliothèques : en effet, on retrouve des conclusions qui appartiennent aux différentes doctrines³³. L'enquête constate également le peu d'influence des bibliothécaires elles-mêmes sur les modes de consultation et de lecture des enfants, dont elles espèrent une entrée plus rapide en recherche documentaire par exemple, ignorant la nécessité de réassurance et la réelle difficulté que présente le territoire ouvert de la médiathèque³⁴. Curieusement, les enquêteurs ne se sont pas interrogés sur les raisons d'être de l'aménagement ou sur la politique d'ac-

31 *Des jeunes et des bibliothèques : trois études sur la fréquentation juvénile*, Bibliothèque publique d'information, Centre Pompidou, 2003. Il s'agit de la Médiathèque du canal à Montigny-le-Bretonneux et du Centre des 7 mares à Élancourt. Martine Burgos souligne l'abondance des études concernant les adolescents et les bébés en regard du faible intérêt porté aux 9-12 ans, en dehors du classique *Lire à douze ans* de François de Singly, ce qui est en partie dû au fait que ces usagers apparaissent comme un public « sans problème ».

32 Apprendre à lire en s'appuyant sur des textes déjà connus est une tradition ancienne d'une part, d'autre part le rôle des séries dans le démarrage en lecture avait déjà été mis en lumière par Christian Poslaniec, *Comportement de lecteur d'enfants du CM2 : profils, représentations, influence des animations, influence de la contrainte*, INRP, 1994.

33 L'expression « *more a home than a school* » est retrouvée par observation des attitudes des enfants et non comme principe directeur de l'aménagement, cf. p. 164. « *La section Jeunesse est un lieu familial, au sens étymologique du terme, en ce que, comme dans une famille, les liens affectifs, d'intérêt ou de cohabitation unissent des personnes de générations différentes... C'est une place pour tout le monde, comme un foyer.* »

34 Concernant ce résultat, les réactions de mes interlocutrices témoignent d'une certaine stupéfaction : l'enquête s'est focalisée sur les enfants et non sur l'accueil, les présentations et les activités de promotion du livre habituelles des bibliothécaires et elle passe sous silence cette mise en forme des collections... qui conditionne aussi les pratiques des enfants lecteurs, tout en étant peu analysable par le jeune public répondant aux enquêtes. On peut citer d'autres études qui aboutissent

quisition : si les séries se trouvent en nombre sur les rayons, est-ce parce que les bibliothécaires ont décidé de répondre aux besoins déjà cernés par elles, ou se situent-elles dans une optique de « librairie en libre accès », dans lequel il n'y a pas de raison d'opérer des choix préalables ?

L'enquête ne dévoile rien de ce que les responsables de l'aménagement et des collections de Saint-Quentin-en-Yvelines observent de leur jeune public et quelle réelle conscience elles ont de ses besoins.

Or, dans de nombreuses médiathèques gérées par un responsable spécialisé et où la politique d'acquisition est fondée sur une sélection souvent guidée par un comité de lecture, la lecture de revues spécialisées et souvent l'office d'un libraire spécialisé jeunesse, les collections restent fidèles à la doctrine *Heure joyeuse/Joie par les livres*, qui consiste à tenir à l'écart les aspects les plus commerciaux de la production, tout en tenant compte, pour une petite part des collections, des demandes du public. Il suffit en effet qu'un fonds tournant, renouvelé très fréquemment, tienne compte des modes passagères. Quelques rares lieux pourtant ont tendance à rejoindre certaines bibliothèques américaines où les acquisitions suivent la demande, en se fondant sur le nombre pour assurer la diversité, mais sans tabou ou sans réticence à l'égard de l'univers de la consommation³⁵. La difficulté ici est fondamentale, quoiqu'elle montre en acte le paradoxe énoncé plus haut. Les grandes surfaces que sont les BMVR et grandes médiathèques modernes peuvent ainsi se rapprocher de la culture légitime sous ses aspects d'avant-garde, avec une mise en exergue des objets les plus élitistes produits par l'édition jeunesse, ce qui pourrait entraîner rejet ou exclusion, ou bien inversement permettre aux jeunes lecteurs de retrouver la chaude ambiance des courses le samedi à Auchan ou Carrefour, avec, en prime, le sentiment de la gratuité.

L'ensemble de ces constatations inciterait donc à penser effectivement les modèles anciens, de l'*Heure joyeuse* à la *Joie par les livres*, comme des modèles désormais dépassés. La bibliothèque comme lieu éducatif où les enfants demeurent, s'activent, cheminent, s'expriment, n'est plus de saison. A-t-elle pour autant perdu toute spécificité, n'est-elle plus qu'une utopie obsolète ? L'expression provoque l'indignation des responsables actifs dans des structures dynamiques.

à des résultats comparables. Elsa Zotian montre que le groupe de pairs a effectivement plus d'influence que le conseil des bibliothécaires, in *Les modes d'usage et d'appropriation de la bibliothèque de l'Alcazar par les enfants de Belsunce*, mémoire de DEA à l'EHESS Marseille sous la direction de Yannick Jaffré, 2005.

³⁵ Médiathèque de Clermont-Ferrand, où l'abondance des séries est justifiée par la demande du public.

Cette conclusion ne fait-elle pas l'économie de directions suivies depuis quelques années et qui tracent sans doute de nouvelles directions prometteuses ?

•• Vers la construction de nouvelles spécificités

Nous évoquerons rapidement quelques voies majeures où les bibliothèques pour enfants ont ces dernières années manifesté leur créativité³⁶.

L'Heure joyeuse organise en 1994 une grande rencontre sur le thème « Le livre pour la jeunesse, un patrimoine pour l'avenir ». À cette occasion est lancée une action de conservation partagée qui touche aujourd'hui de nombreuses régions et qui s'est poursuivie par d'autres rencontres en 2000 et 2004. Ces rencontres ont souligné le caractère éminemment fragile de ce patrimoine, livré à des désherbages sauvages, du fait des modifications profondes concernant la représentation de l'enfance et les modèles éducatifs qui, à une génération d'intervalle à peu près, modifient les corpus en profondeur. Les bibliothèques ont compris le rôle primordial qu'elles avaient à jouer dans cette conservation, en lien avec les recherches dans ce domaine, dans la perspective de la constitution d'un panorama plus cohérent des corpus, au moins depuis la naissance des sections jeunesse.

Ce travail long et difficile de concertation qui touche de nombreuses institutions constitue une mission nouvelle et à ce titre modifie aussi le point de vue que l'on porte sur la bibliothèque pour enfants. En effet, cette dernière ne s'est que peu préoccupée d'histoire et de mémoire jusqu'à présent, y compris comme on l'a vu pour une histoire institutionnelle. La prise en compte du rôle à jouer dans l'établissement des corpus concernant la littérature de jeunesse place la bibliothèque à une position clé pour l'histoire de la littérature de jeunesse et des représentations de l'enfance. Elle permettra ultérieurement que la synergie induite change éventuellement le regard sur la production du livre de jeunesse, par les liens possibles avec l'histoire de l'édition et l'histoire littéraire, conduites à l'Université.

Ces plans de conservation concertés auront sans doute également un retour positif sur les politiques d'acquisition. Le livre de jeunesse ne peut plus apparaître sempiternellement comme un objet neuf... surtout dans le contexte actuel de surproduction. On constate que ces politiques sont un peu partout l'objet d'interrogations précises, de recherches de critères

³⁶ Le domaine a trouvé un regain d'activité depuis les Assises des bibliothèques jeunesse en 1999 et suscité une dizaine de colloques importants, généralement publiés.

instrumentalisés pour une mise à plat des objectifs poursuivis dans ce domaine. Il est intéressant de voir que les sélections de leurs comités de lecture se recoupent à environ 50 à 60 % et qu'effectivement, il s'agit souvent du même type d'objet qui est promu³⁷. Cependant, les bibliothèques se donnent le droit d'élargir l'offre en fonction des demandes, d'intérêts passagers, des contacts précis avec tel ou tel type de partenaires, en relation avec la vie culturelle locale et les actions entreprises avec les enfants... La souplesse et l'écoute du public, qualités promues et mises en pratique dès l'origine de la profession, peuvent rendre caduques des appréhensions très extérieures du rôle des bibliothécaires, comme les décrivent parfois les enquêtes récentes des sociologues. L'analyse qui précède, montrant de façon très caricaturale l'opposition entre un pôle tenté par la consommation et un pôle tenté par un enfermement sur une culture élitiste, ne tient pas compte, une fois encore, de pratiques qui se tissent au quotidien dans des échanges et des partenariats beaucoup plus complexes.

C'est ainsi qu'un lien fort est souvent envisagé entre la politique d'acquisition et celle de médiation. Un certain nombre de bibliothèques considère en effet que leur vocation est aussi d'être le lieu privilégié de rencontre entre les différents adultes concernés par les livres pour enfants, auteurs, éditeurs, illustrateurs, animateurs des centres de loisirs, spécialistes de la petite enfance graphiste, décorateurs, journalistes, etc. Les bibliothèques pour enfants les plus dynamiques conçoivent ainsi leur rôle comme celui d'un soutien actif à l'édition, par un retour critique rigoureux, par le choix et la promotion d'objets spécifiques, par la participation à des prix littéraires, ainsi qu'à toutes sortes de manifestations, salons, foires et festivals de livres pour la jeunesse. Les partages impliquent une égalité et une reconnaissance de chaque profession dans l'accès à la littérature de jeunesse, dont les bibliothécaires assurent la mise en valeur. En généralisant, on peut affirmer que le rôle de « passeur » remporte aujourd'hui un consensus qui traduit des compétences de mise en valeur du livre de jeunesse auprès d'un public de tout âge, des enfants aux retraités.

Le partenariat avec l'école suscite toujours autant de débats. Il est probable, comme le montre Max Butlen, que l'élargissement des corpus, corrélé à la massification des publics dans les collèges, correspond à un effort pour « *réconcilier le littéraire et le social*³⁸ ». La réconciliation est

37 Véronique Soulé, « Les bibliothèques jeunesse et la création littéraire: soutien à la création ou aide à la production? », *BBF*, 2002, n° 6.

38 Max Butlen, « Des corpus figés aux corpus éclatés: la littérature pour la jeunesse au service d'une réconciliation sociale », *Le Français aujourd'hui*, n° 145.

naturellement aussi un concept opérant concernant les jalousies réciproques qui ont marqué les relations entre bibliothécaires et enseignants, au moins depuis le congrès d'Alger par exemple. Sans doute les partages anciens entre lecture personnelle et lecture institutionnelle, lecture-plaisir et lecture scolaire, lecture littéraire et littérature de jeunesse sont-ils largement effacés. Le terme de réconciliation entraîne-t-il encore une perte de frontière, ici préjudiciable aux deux parties? On a pu observer que le discours des bibliothécaires de la période précédente s'était largement institutionnalisé à l'école. Les prescriptions actuelles d'ouvrages, autant pour le collège que pour le cycle 3 de l'école élémentaire, ont d'ailleurs été construites par des groupes conjoints d'enseignants et de bibliothécaires. Les collections des bibliothèques permettent d'établir des paysages raisonnés dans lesquels les œuvres prescrites prennent réellement sens, autant diachroniquement que synchroniquement. Elles peuvent aussi participer à un affinement de la prescription scolaire, qui a pour mot d'ordre la recherche d'une culture commune minimale, pour laquelle aujourd'hui un consensus n'est pas totalement établi.

Les discours et pratiques ici rapidement évoqués rendent ainsi visible un paysage aux teintes changeantes, marqué à la fois de pessimisme et d'optimisme. Les bibliothèques jeunesse apparaissent aujourd'hui comme des lieux privilégiés de partage intergénérationnel, concomitant d'ailleurs aux nouvelles fonctions de la littérature de jeunesse. Leur activisme actuel témoigne sans doute de nouvelles fonctions attribuées à l'enfance, encore à découvrir.

La bibliothèque, le livre et le lecteur

Dominique Arot

Bibliothèque municipale de Lille

« *Le bibliothécaire aime les livres comme le marin aime la mer* » écrit Michel Melot. Mais il s'empresse d'ajouter prudemment : « *L'océan du savoir qui grise tous les savants rend modeste le bibliothécaire*¹. » De fait, la relation entre la lecture des adultes et les bibliothèques semble naturelle au point de faire l'objet de discours en quelque sorte implicites, au point d'avoir conduit parfois les bibliothécaires eux-mêmes à des propos convenus, ou au silence, voire à l'abstention, sur ce sujet d'importance. De plus, cette relation semble brouillée par l'ampleur de la médiation qu'elle postule entre des lecteurs adultes aux comportements parfois indéchiffrables, par la profusion des écrits, et par la confusion, qu'on peut comprendre, que les bibliothécaires eux-mêmes établissent souvent entre livre, lecture et littérature. En outre, on a infiniment plus réfléchi et écrit sur la question de la lecture à propos des plus jeunes usagers des bibliothèques, tant le lien avec les premiers apprentissages et avec l'école semble fort, que sur la lecture des adultes. Nous nous efforcerons donc, dans les lignes qui suivent, de prendre la mesure, à grands traits, de ce mélange d'évidence et de complexité, sans perdre de vue la perspective diachronique à laquelle nous invite ce recueil anniversaire.

► La lecture, une mission des bibliothèques ?

Comme nombre d'observateurs l'ont souligné, les missions des bibliothèques demeurent largement implicites. Il peut s'avérer éclairant d'examiner de quelle manière les textes régulièrement sollicités pour expliciter ces missions abordent cette question de la lecture. La Charte des bibliothèques adoptée en 1991 par le Conseil supérieur des bibliothèques

¹ *La sagesse du bibliothécaire*, L'œil neuf éditions, 2004, p. 5.

précise, dès son préambule, que « *tout citoyen doit pouvoir, tout au long de sa vie, accéder librement aux livres et aux autres sources documentaires* ». Pour ajouter dans son Titre I que la bibliothèque « *doit assurer l'égalité d'accès à la lecture et aux sources documentaires...* » et qu'elle doit rendre les « *collections accessibles par tous* ». Des collections « *représentatives [...] de l'ensemble des connaissances, des courants d'opinion et des productions éditoriales [...] régulièrement renouvelées et actualisées.* » Si ces recommandations ne s'écartent pas des principes républicains et déontologiques admis de tous, la Charte ajoute un élément, dans l'article 7 de ce Titre I, autour duquel vont s'articuler de nouvelles pratiques professionnelles : « *Chaque bibliothèque doit élaborer et publier la politique de développement de ses collections...* » Le mérite de cette partie du texte est bien de mettre en lumière l'enjeu que représente la constitution des collections, à la fois d'un point de vue administratif (employer de manière éclairée les ressources publiques) et d'un point de vue éducatif et culturel (répondre aux besoins des publics).

L'évocation de cette mission fait aussi partie intégrante du discours politique. Ainsi un texte récent signé par le maire de Villeneuve-sur-Yonne : « *Le livre et donc la lecture et, depuis quelques années, tous les développements technologiques qui favorisent l'échange et l'apprentissage constituent un nouvel environnement à la source du renouveau des bibliothèques*²... » Si l'on considère, dans un autre contexte, le plan de développement des bibliothèques publiques berlinoises³, le propos, inspiré du *Manifeste* de l'Unesco, semble moins net et n'évoque la lecture qu'en filigrane, en citant parmi les missions essentielles « *la formation et l'égalité des chances, la médiation vers les technologies de la communication, l'offre d'un lieu de rencontre et de culture* ». De l'implicite à l'allusion, puis à l'absence, il n'y a qu'un pas. Le risque est grand, au moment où l'importance des financements publics diminue, de voir les bibliothèques publiques disperser leurs actions en perdant de vue l'objectif essentiel de la lecture. La situation britannique, par exemple, fournit à cet égard quelques motifs d'inquiétude.

Si l'on passe des principes à la réalité, on constate que l'emprunt de livres demeure central dans l'activité des bibliothèques et de leurs usagers. Dans les bibliothèques qui proposent à la fois des livres, des disques et des films, 97 % des emprunteurs repartent chez eux avec des livres, 38 % avec des disques et 20 % avec des vidéogrammes. Une enquête récente menée

2 Lettre du 8 décembre 2005 de Cyril Bouleaux, maire de Villeneuve-sur-Yonne.

3 Cité par Mathilde Chauvigné dans son mémoire de DCB : *Le réseau de bibliothèques publiques de Mitte à Berlin*, Enssib, 2006, note p. 44.

à l'intérieur de la Communauté urbaine de Lille mettait en évidence que 14 % des habitants usagers des bibliothèques cumulaient la fréquentation d'au moins deux bibliothèques et le faisaient très majoritairement pour le livre.

L'intitulé même de cette contribution présupposerait que la question de la relation entre les bibliothèques et la lecture des adultes soit posée en s'affranchissant des problèmes suscités par la question des apprentissages et donc de celle des relations des bibliothèques et de l'école. On verra que c'est une manière d'aborder ce propos qui fait trop facilement l'économie de réalités vécues par les adultes : l'illettrisme et la perte des repères avec l'écrit, le lien entre lecture et formation tout au long de la vie, la lecture étudiante.

Pour la commodité de l'exposé, on se risquera à une typologie schématique de la lecture, ou plutôt des lectures : une lecture de loisir et de découverte, une lecture de formation et d'information. Chantal Horellou-Lafarge y ajoute très opportunément une catégorie connexe : « *L'éclatement des familles, les nouvelles conditions de vie ont rendu nécessaire la lecture de livres pratiques répondant à un besoin d'informations, de conseils, de savoirs jusque-là transmis oralement de génération en génération*⁴. » Il faut ajouter que, entre 1970 et 1990, des transformations profondes ont affecté la société française : l'insécurité de l'emploi, l'augmentation forte du chômage, des conditions de vie plus difficiles qui ont contribué à orienter les lecteurs vers des lectures plus utilitaires, liées à la formation et à l'emploi. On voit donc que ces lectures de formation et d'information pratique, par leur nécessité, viennent rejoindre une autre catégorie de lecture imaginée par Bernard Pudal⁵, « la lecture de salut », qui vise à lire pour échapper aux stéréotypes de son statut social, à lire pour se parfaire ou se sauver. Type de lecture que mettent particulièrement en lumière les travaux de Michèle Petit⁶ sur la lecture des jeunes des banlieues, montrant comment cette lecture, par le détour de l'imaginaire, permet de se forger un destin échappant aux déterminismes sociaux.

Les auteurs de l'enquête publiée en 1993 sur les lecteurs ruraux mettent en lumière, en d'autres termes, une typologie des lectures à peu près identique à celle esquissée plus haut : « ... *toute la palette des manières de lire propres à notre époque : celles régies par les exigences du savoir, celles liées aux gestes de l'intimité, du souci de soi, celles inspirées du désir de s'inscrire comme acteurs à part entière dans son siècle. [...] Là comme ailleurs, ces ma-*

4 « Qui lit quoi ? : panorama de la lecture en France », *Sciences humaines*, n° 161, juin 2005, p. 38-41.

5 Gérard Mauger, Claude Fossé-Poliak et Bernard Pudal, *Histoires de lecteurs*, Nathan, 1999.

6 Par exemple dans *De la bibliothèque au droit de cité*, Bpi, 1997.

*nières de lire ne s'excluent pas nécessairement: elles peuvent coexister chez un même lecteur*⁷. »

Ces typologies permettent d'analyser quelle place les bibliothèques publiques concèdent dans leur offre, et dans les pratiques que leur aménagement encourage, à telle ou telle catégorie de lecture et de lecteurs. Il est des partis pris qui excluent *de facto* certaines catégories de publics.

► Les bibliothèques : lieux de lecture, d'écriture et de partage

On ne peut oublier ce beau texte de Rilke lorsque l'on observe les grandes salles de travail des bibliothèques contemporaines : « *Bibliothèque nationale. Je suis assis et je lis un poète. Il y a beaucoup de gens dans la salle, mais on ne les remarque pas. Ils sont dans les livres. Parfois, ils se meuvent à travers les feuilles comme des dormeurs qui se retournent entre deux rêves. Ah! Comme il est bon d'être au milieu de femmes et d'hommes qui lisent! Pourquoi ne sont-ils pas toujours ainsi ?*⁸ » C'est la même réflexion que nous livre le romancier Raymond Jean⁹ en observant la bibliothèque Méjanès à Aix-en-Provence sur le site de l'ancienne manufacture d'allumettes : « *Il m'est arrivé certains jours en sortant de ces allumettes d'éprouver un étrange sentiment de réconfort au souvenir de tous ces visages que je venais de voir absorbés dans des pages, loin des rumeurs de la rue et de la ville.* »

Comme j'ai eu l'occasion de l'écrire, « *on ne pourra jamais évaluer, quantifier la somme des rencontres, des éblouissements, des révélations, des rencontres singulières entre un lecteur et un livre dont la bibliothèque aura été le théâtre et l'intermédiaire*¹⁰ ».

La beauté, le mélange de sérénité et de vie qui se dégagent de nombre de bibliothèques récemment construites accentuent leur lien intime avec la lecture, mais laissent entier le mystère des trajets individuels (et des rapprochements) des lecteurs. Quelle place font les bibliothèques au sentiment qu'exprime la phrase souvent citée d'Henry Miller : « *Un livre vit grâce à la recommandation passionnée qu'en fait un lecteur à un autre* » ?

Les bibliothèques n'ont pas initié le mouvement du « *book crossing* » (même si certaines l'ont rejoint) qui consiste à abandonner dans des lieux

7 *Lecteurs en campagne*, Bpi – Centre Pompidou, 1993, p. 110.

8 *Les carnets de Malte Laurids Brigge* in *Œuvres en prose*, Gallimard, 1993 (Bibliothèque de la Pléiade), p. 457-458.

9 *Bibliothèques, une nouvelle génération*, Réunion des musées nationaux, 1993, p. 10.

10 « Les bibliothèques au service de la mémoire de l'écrit et de la création littéraire », *Littérature (s) en bibliothèques*, Presses universitaires de Bordeaux, 1999.

publics un livre aimé pour constituer « *des communautés imaginées*¹¹ » de lecteurs. Une importante étude¹² a abordé en 1996 cette question des sociabilités autour du livre. Il est vrai que les bibliothèques de prêt paraissent essentiellement organisées sur le mode consommatoire individuel. Mais clubs de lecteurs et rencontres diverses tentent d'échapper à cette logique dans les murs mêmes de la bibliothèque. On peut imaginer que les sites web des bibliothèques, qu'on souhaite de plus en plus interactifs, apportent leur pierre à cette heureuse pratique de l'échange autour du livre. C'est d'ailleurs plus qu'un livre qui est échangé, comme le souligne l'étude évoquée plus haut, c'est l'expérience singulière d'un lecteur. Les auteurs mettent en évidence le poids affectif qui peut sous-tendre ces échanges : « *Une amitié peut naître d'un livre.* » Lorsque l'on évoque la place des bibliothèques dans la construction du lien social et le développement de la convivialité, on ne souligne sans doute pas assez cette dimension intimement liée à la lecture, dans une société marquée par la montée de l'individualisme et du repliement.

Les bibliothécaires, interrogés sur leur motivation et sur le cheminement qui les a conduits vers cette activité professionnelle, mettent volontiers en évidence ce désir de partager leur amour des livres. Avec ce risque de concevoir les acquisitions comme la seule mise en scène de ce désir, avec cette manière d'introduire dans l'espace public leurs goûts personnels. Le chemin est de fait étroit entre la connaissance intime, et comme amoureuse, des livres et une politique d'acquisition raisonnée et, donc, plus objective dans le respect de la diversité des publics.

Si la bibliothèque forme une communauté de lecteurs, dont on peut savoir quels livres ils empruntent, il demeure en revanche malaisé de discerner quel usage ils font de ces livres. On voit bien à quel point ce rapport à la lecture résiste à une analyse qui s'arrête aux portes des bibliothèques ; la bibliothèque publique offrant en outre ce visage paradoxal, selon l'expression de Pierre Pachet « *d'un espace public de solitude* ».

► Une perspective historique

Lorsqu'est paru le premier numéro du *Bulletin des bibliothèques de France* en 1956, personne ne pouvait imaginer l'ampleur et le sens des évolutions politiques, administratives, techniques et intellectuelles qui,

11 J'emprunte cette expression à une manifestation organisée en octobre dernier à l'initiative de la ville de Lille.

12 Martine Burgos, Christophe Evans, Estebán Buch, *Sociabilités du livre et communautés de lecteurs*, Bpi-Centre Pompidou (Études et recherche), 1996.

en un demi-siècle, allaient affecter le monde du livre, de l'édition et des bibliothèques. Il ne semble donc pas inutile pour traiter, même rapidement, de la relation de la lecture des adultes avec les bibliothèques de rappeler en quels termes de départ se posait cette question il y a cinquante ans, en tenant compte de la difficulté de toute réflexion sur la lecture, « *le plus ingénument polymorphe des actes culturels*¹³ ». Quelques événements-clés aussi bien que l'avancée des études menées par les sociologues de la culture et de la lecture¹⁴ durant cette période constitueront d'utiles points de repère.

Au début de la période qui nous occupe, donc à partir de 1956, on recense 305 bibliothèques municipales, à peine 200 000 étudiants dans les universités, la scolarité n'est obligatoire que jusqu'à 14 ans, et l'on entend déjà des discours sur la surproduction éditoriale (11 000 titres publiés en 1958) et sur la concurrence de la télévision. Le phénomène du livre de poche est salué par certains comme un instrument de démocratisation de la lecture, par d'autres comme le début d'une dépréciation du livre, ramené au rang d'objet commercial.

Louis Seguin, critique de cinéma reconnu dans les colonnes de *La Quinzaine littéraire* et ancien conservateur de la bibliothèque de Boulogne-sur-Mer, considère à juste titre, dans un article récent, les bibliothèques au sortir de la Seconde Guerre mondiale comme touchées par un clivage net entre leurs services et leurs publics : « *Il y avait, d'une part, un public de chercheurs, d'enseignants et d'étudiants à qui les rayonnages étaient interdits. Le plus souvent ils travaillaient dans une salle de lecture, et devaient choisir leurs livres sur des catalogues. Et puis, d'autre part, des lecteurs plus « populaires » à qui était offert un fonds de livres en accès direct qu'ils pouvaient emmener à leur domicile. Les uns ignoraient les autres et ne voulaient pas s'y mélanger*¹⁵. » En 1959, la scolarité est prolongée jusqu'à 16 ans, début d'un processus qui conduira aux fameux 80 % d'une classe d'âge réussissant le baccalauréat et à l'université de masse.

À cette même époque, Robert Escarpit, Joffre Dumazedier, Jean Hassenforder mènent les premiers travaux de sociologie de la lecture. En 1964, Pierre Bourdieu, alors enseignant à l'université de Lille, conduit une enquête sur l'utilisation de la bibliothèque universitaire. Son constat

¹³ Définition de Jean-Claude Passeron in *Bibliothèques publiques et illettrisme*, Ministère de la Culture, 1986.

¹⁴ La synthèse de Jean-François Hersent sous le titre *Sociologie de la lecture en France : état des lieux*, juin 2000, sur le site web du ministère de la Culture, m'aura été très précieuse dans ce parcours chronologique.

¹⁵ *La Quinzaine littéraire*, n° 905, 1^{er}-15 août 2005.

est sévère. Il voit dans la fréquentation de la bibliothèque un « *simulacre d'activité*¹⁶ », un « *gaspillage de temps en bavardages et en allées et venues* ». La bibliothèque est associée à une certaine image du travail intellectuel. Déjà, l'usage de la bibliothèque comme lieu de sociabilité est mis en évidence. Au fil du temps, ces différents travaux vont tenter de concilier une approche sociologique par grands groupes de lecteurs et l'analyse de trajectoires biographiques (scolarité, famille, métier). Peu à peu, des outils statistiques se mettent en place à l'initiative, entre autres, du ministère de la Culture.

Au milieu des années 1960, un des collègues et voisins de Louis Seguin, Michel Bouvy, conservateur de la bibliothèque municipale de Cambrai, grande figure de la profession, décrit, avec quelque optimisme, une réalité en pleine évolution : « *Avec le développement de l'enseignement, la notion de l'existence des deux publics différents, "élite" et "peuple", tend de plus en plus à disparaître. L'élite cherche souvent une lecture de délasserment, l'ancien public "populaire" recherche de plus en plus fréquemment une lecture de dépassement. Sa curiosité grandit, alimentée par les moyens de communication de masse ; télévision, radio sont des auxiliaires beaucoup plus que des ennemis de la lecture. Mais encore faut-il que la bibliothèque sache se hausser au niveau d'un public de jour en jour plus exigeant dans le domaine de la qualité et de la variété*¹⁷. » On voit déjà s'amorcer ici le constat de cette sorte de relativisme culturel, aujourd'hui constaté, parfois dénoncé : le professeur agrégé qui regarde la *Star Academy*, le jeune élève de LEP (lycée d'enseignement professionnel) qui se passionne pour le théâtre.

Lorsque, à la fin des années 1960, Georges Pompidou, alors Premier ministre, déclare à propos des bibliothèques que tout reste à faire, les bibliothèques centrales de prêt desservent 10 % de la population à laquelle elles s'adressent et les bibliothèques municipales 4,6 %. De cette époque date la mise en place, à une plus grande échelle et avec une plus grande détermination, de politiques publiques en faveur du développement de la lecture et des bibliothèques. En 1976, est créée au sein du ministère de la Culture une Direction du livre.

Les frontières mêmes des bibliothèques se déplacent ou disparaissent. La Bibliothèque publique d'information ouvre en février 1977 en illustrant au moins deux paradoxes : elle est bien une bibliothèque publique, mais elle ne prête pas ses livres. Selon les termes mêmes de son

16 Pierre Bourdieu, Monique de Saint-Martin, « Les utilisateurs de la bibliothèque universitaire de Lille », *Cahiers du Centre de sociologie européenne*, Mouton, 1965.

17 *Bulletin d'informations de l'ABF*, 1966, n° 53, p. 213.

créateur, Jean-Pierre Seguin, elle est « *une bibliothèque universitaire pour non-universitaires* ». Au fil des années, les bibliothécaires développent des bibliothèques « hors les murs », des bibliothèques de rues, de prisons, d'hôpitaux, d'entreprises. Chacune d'entre elles tente de s'adapter à des publics peu familiers des codes académiques traditionnels et parfois en très grande difficulté face à l'acte même de lire. Dans ces tentatives se combinent divers effets escomptés d'une plus grande familiarité avec l'écrit : lectures utilitaires, lectures de fiction propres à dépasser une réalité ingrate et à forger une identité renouvelée.

Les années 1980 sont marquées de signes contradictoires : crise de l'édition, généralisation de la télévision dans tous les foyers, extension lente et inégale de la lecture malgré l'élévation générale du niveau d'instruction. L'arrivée de la gauche au pouvoir en 1981 s'accompagne de moyens nouveaux pour le monde du livre et des bibliothèques : création des dernières BCP manquantes, loi sur le prix unique du livre, soutien à la création d'emplois et aux acquisitions de documents dans les bibliothèques publiques. C'est une politique publique de la lecture qui est poursuivie et accentuée par l'État, relayée et reprise à leur propre compte, dans le cadre de la décentralisation, par les collectivités locales. Les pouvoirs publics se trouvent ainsi associés dans des initiatives nationales qui, d'une dénomination à une autre, visent à célébrer le livre et la lecture : La Fureur de lire, le Temps des livres, aujourd'hui Lire en fête.

En 1989, le rapport Miquel stigmatise le retard inacceptable des bibliothèques universitaires françaises par rapport à leurs homologues européennes. C'est là aussi le début d'une politique publique soutenue et, peu à peu, efficace. Sans atteindre entièrement la densité et l'abondance documentaire de leurs homologues américaines ou allemandes, les bibliothèques des universités ont ainsi connu un fort développement.

À peu près au même moment est lancé le grand projet de rénovation de la Bibliothèque nationale qui aboutira à la construction des nouveaux locaux de ce qu'on appellera désormais en abrégé la BnF, sur le site de Tolbiac. Au milieu de débats parfois houleux, au fur et à mesure de la concrétisation de ce projet, émergent deux préoccupations en rapport direct avec notre sujet : tout d'abord, une attention portée aux publics qui aboutira à la partition du bâtiment entre deux niveaux dédiés respectivement l'un à un large public, l'autre aux chercheurs, ensuite le souci d'adapter et d'organiser l'offre documentaire entre les divers sites ouverts au public en tenant compte à la fois de l'aménagement du territoire (les « pôles associés ») et des techniques les plus récentes (la numérisation des collections).

En 1992, un texte de loi institue une nouvelle catégorie d'investissement de l'État en faveur des bibliothèques des grandes villes, les bibliothèques municipales « à vocation régionale ». Douze bâtiments significatifs seront construits en une dizaine d'années qui vont conduire à approfondir les réflexions sur les documents proposés dans ce cadre aux différents publics.

Au terme de la période concernée par cette contribution, l'inflation de la production éditoriale – 50 000 nouveautés ont été publiées en 2004 pour un volume de ventes de 450 millions d'unités – constitue un autre élément significatif d'évolution. Durant les cinquante années que nous considérons, la multiplication de l'offre éditoriale a constitué un élément majeur de la modification du rapport au livre et de la sortie du cercle restreint des lectures légitimes.

Au risque de paraître schématique, on peut écrire qu'on aura connu l'abandon définitif d'un modèle de lecture intensive (quelques textes choisis et prescrits, lus et relus comme des valeurs reconnues) dans lequel une seule bibliothèque, même de taille relativement réduite, pouvait suffire. À l'heure de la lecture extensive (beaucoup de textes de toute sorte, lus, parcourus, réduits à quelques extraits, des fragments prélevés sur Internet), seul le modèle coopératif et partenarial peut répondre aux attentes et aux curiosités, inattendues, voire inexplicables de publics mouvants. Il faut donc comptabiliser de nombreuses formes de lectures, celle des livres, bien sûr, mais aussi celle de la presse magazine, celle des sites d'information en ligne et autres blogs, et, dernière revanche du papier et de l'écrit, celle de la presse quotidienne gratuite.

Le nombre des bibliothèques publiques n'aura cessé d'augmenter durant ce demi-siècle : 305 bibliothèques municipales en 1955, 620 en 1966, 930 en 1980, plus de 1 600 en 1990, la barre des 3 000 étant franchie à la date de publication de cet article. Au début des années 1980, la couverture du territoire par des bibliothèques départementales, engagée en 1945, se trouvait enfin parachevée. Plus important, les bibliothèques prennent désormais en compte tous les types de lecture et tous les types de supports de lecture (loisir, étude, textes, presse, images, écrans).

► Les publics, leurs pratiques et leurs attentes

Il convient cependant de demeurer conscient que moins du quart de la population française est inscrit dans une bibliothèque publique, même si un tiers de la population affirme franchir au moins une fois par an le seuil d'une bibliothèque. Les lecteurs des bibliothèques ne sont donc pas tous

les lecteurs. Il existe d'autres stratégies et d'autres pratiques au sein de l'ensemble de la population : achats en librairies, abonnements à des clubs d'achats à distance, achats *via* Internet, échanges entre amis ou voisins.

Les enquêtes ont au cours de ce demi-siècle mesuré l'intensité et la fréquence des pratiques de lecture : lecteurs « faibles », « moyens » et « forts ». En 1955¹⁸, 62 % des Français lisaient au moins 1 livre par mois, en 1967, ils sont 32,4 %, mais les conditions d'enquête sont différentes. Le roman, en 1967 comme en 1955, est le genre préféré de 61 % des Français. En 1992, le roman est la lecture privilégiée des 15-24 ans. Les filles lisent plus la littérature classique. Les femmes lisaient moins que les hommes (37,5 % contre 42 %). Tendance aujourd'hui inversée. En 1990, le nombre de faibles lecteurs a augmenté (32 % contre 24 % en 1973). Les lecteurs « moyens » restent stables (25 %) et les « forts » lecteurs (25 livres et plus par an) ont nettement diminué (de 29 % en 1973 à 22 % en 1988).

On peut rappeler brièvement quelques constantes générales au sein de l'ensemble de la population telles qu'elles apparaissent à travers les diverses enquêtes menées depuis les années 1980. L'imprimé est omniprésent : ne pas posséder quelques livres à son domicile devient une exception. Si la lecture des quotidiens diminue (encore faudrait-il s'intéresser au phénomène récent de la presse quotidienne gratuite), la lecture des magazines concerne 9 Français sur 10. Comme on l'a vu plus haut, les femmes lisent plus que les hommes ; elles sont ainsi trois fois plus nombreuses à lire des romans, policiers mis à part. Pourtant, la scolarisation jusqu'à 16 ans, la démultiplication de l'accès à l'Université ne semblent pas avoir eu d'effet décisif sur le nombre de lecteurs dans la population.

Pour en venir plus précisément au public des lecteurs qui fréquentent les bibliothèques, deux enquêtes, en 1979 et en 1995, ont tenté de cerner « *l'expérience et l'image des bibliothèques municipales* ». À cette occasion, on aura approché le profil de leurs lecteurs et leur rapport à la lecture. En 1995 comme en 1979, deux tiers des lecteurs inscrits sont des lectrices. Les lecteurs manifestent une prédilection nette pour les romans contemporains (41 %). Le goût pour l'histoire et les essais demeure marqué, avec une grande stabilité au cours de ces seize années. Les non-usagers privilégiés, quant à eux, livres pratiques et littérature policière, c'est-à-dire

¹⁸ Sondage Ifop (Institut français d'opinion publique) commenté par Martine Poulain dans son article « Livres et lecteurs » in *Histoire des bibliothèques françaises, tome 4*, Éditions du Cercle de la librairie/Promodis, 1992, p. 273-293. La lecture de ce texte est essentielle à propos du sujet traité dans cet article.

des catégories d'ouvrages dont la présence sur les rayons aura eu peine à s'imposer.

Distinctions que l'on retrouve lorsque les mêmes enquêtes interrogent les lecteurs à propos de leur satisfaction devant les livres qu'ils trouvent dans les bibliothèques: les collections de littérature classique et de théâtre reçoivent l'approbation de 90 % des lecteurs; les romans contemporains (88 %), les romans policiers (83 %) satisfont également le public. Mais ce taux de satisfaction passe à 57 % pour les livres scientifiques et techniques, à 50 % pour les sciences humaines et sociales et descend à 31 % pour les livres pratiques. Statistique édifiante alors qu'on n'a pas le sentiment, malgré les incitations (fonds thématiques subventionnés par le Centre national du livre, par exemple) et les discours, que la situation évolue vraiment.

98 % des usagers se déplaçaient en 1995 à la bibliothèque pour y emprunter des documents. Le large dimensionnement des nouvelles bibliothèques de la dernière décennie (en particulier des douze « bibliothèques municipales à vocation régionale ») aura favorisé la forte fréquentation de publics non inscrits et non usagers des collections de prêts. Pour nombre d'entre eux, la bibliothèque cumule les fonctions d'étude sur place pour le travail scolaire et universitaire, de « butinage » *in situ*, renforcé aujourd'hui par l'accès proposé à Internet et, plus simplement d'espace convivial: « rendez-vous à la médiathèque ». Contrairement aux apparences et au discours des bibliothécaires eux-mêmes sur le multimédia/multi-supports, les pratiques des usagers sont d'abord et majoritairement des pratiques de lecteurs.

Un quart seulement des usagers amorce un dialogue avec les bibliothécaires. Un quart consulte sur place les catalogues informatisés. C'est dire, tout à la fois, le caractère essentiel de la présentation des collections et la nécessité de reconstruire la fonction d'accueil, d'animation des espaces et de renseignement au-delà des seules procédures d'inscription et de prêt, alors que de nombreux usagers utilisent désormais les « automates de prêt ».

Sans qu'on puisse vraiment établir l'influence des bibliothèques dans ce domaine, les lecteurs inscrits dans une bibliothèque publique possèdent à titre privé plus de livres et en achètent plus que les non-inscrits, et, de fait, lisent plus.

Un public très important, tant en termes de nombre que d'enjeu, pose question, celui des adolescents. On a tenté, au début de la période que nous considérons, de leur proposer des espaces spécifiques au sein des bibliothèques. L'insuccès de cette stratégie, la difficulté croissante de cerner

la tranche d'âge concernée (du début du collège à l'entrée, de plus en plus tardive et difficile, dans la vie active) sont autant de difficultés pour les bibliothèques. Les adolescents y sont présents, souvent sans y être officiellement inscrits, mais y trouvent-ils ce qui pourrait contribuer à les fidéliser ? C'est sans doute l'un des défis majeurs auxquels les bibliothèques doivent quotidiennement répondre.

Reste posée la question des faibles lecteurs, des « *gens de peu*¹⁹ » et des publics absents des bibliothèques. Anne-Marie Bertrand dresse le constat de leur discrétion, voire de leur absence, dans des institutions qui semblent parfois les oublier : « *Pour le choix des livres, il y a une inadéquation persistante entre les collections des bibliothèques et les goûts des faibles lecteurs*²⁰. » Dans ce même article, l'auteur pousse plus loin l'analyse et tente de cerner le contour de ces publics absents. Les raisons de cette « *estime lointaine* » des bibliothèques tiennent à des sentiments contrastés, sentiment de propriété (préférer acheter ses propres livres), sentiment d'éloignement (ne pas aimer lire) et sentiment « d'étrangeté » (inadéquation entre la bibliothèque et ses collections et ses goûts personnels).

Il faut espérer que de futures enquêtes puissent mesurer les conséquences de la diminution progressive du temps de travail. Le passage aux 35 heures semble avoir quelque influence sur les horaires de fréquentation des bibliothèques, voire des librairies. A-t-il favorisé le retour à la lecture parmi l'éventail de loisirs et de pratiques que peut ouvrir le temps libre ? Le doute est permis, sous bénéfice d'une analyse plus précise. Le destin contraire affronté par certaines bibliothèques de comités d'entreprise, en concurrence avec d'autres activités plus prisées (voyages, sport, etc.) pourrait constituer un indice négatif. Comment, par ailleurs, adapter une offre de service public aux nombreuses personnes touchées par la destruction des horaires de travail à flux tendu dans la grande distribution ?

► La lecture étudiante

On a pu longtemps considérer le public étudiant comme acquis à la pratique de la lecture. Il faut rappeler ici deux chiffres déterminants par rapport à la période que nous tentons de parcourir : 200 000 étudiants en 1960, 2 millions quarante ans après. L'augmentation de la population étudiante a eu indiscutablement une conséquence forte sur l'usage et l'offre des bibliothèques.

¹⁹ Pour reprendre l'expression de Pierre Sansot.

²⁰ « Une estime lointaine : les non-usagers des bibliothèques municipales », *BBF*, 1998, n° 5, p. 42.

Les bibliothèques universitaires ont mis en place d'importants modules de formation à la documentation visant à favoriser l'acte de lecture dans le cadre des enseignements. Il est vrai que l'apparition d'une université de masse introduisant en son sein des étudiants sans héritage culturel (le fameux « *capital culturel objectivé* » cher à Pierre Bourdieu), la remise en cause du modèle magistral des enseignements, la diversification des filières et de leur rapport au livre, ont modifié très nettement la donne. De suppositions alarmistes (la baisse du niveau, la diminution des grands lecteurs, les difficultés de l'édition universitaire) on est passé à un constat plus encourageant sur la base d'enquêtes approfondies sur la « lecture étudiante ».

La dernière enquête en date conduite par François de Singly²¹ auprès des étudiants de l'université de Paris IV montre que les étudiants interrogés ont presque tous passé du temps à lire dans la semaine qui précède, qu'il s'agisse de notes de cours et de photocopiés, de livres universitaires, voire de romans. La lecture étant sans doute moins valorisée par rapport à d'autres pratiques et d'autres loisirs, on peut considérer les réponses spontanées des étudiants à ce type d'enquête comme moins biaisées par des postures conformistes.

De telles enquêtes fournissent l'occasion d'écarter certaines idées reçues : le livre demeure le vecteur privilégié de la connaissance et la télévision (devant laquelle les étudiants admettent passer environ 131 minutes en moyenne par semaine) est tenue pour ce qu'elle est : un instrument de loisir. Fait aussi important, la lecture fragmentaire d'extraits de cours et de livres liés aux études ne semble pas avoir supprimé le plaisir et la nécessité de la lecture cursive « continue » d'une œuvre dans son entier. Le lien entre lecture et bibliothèques est manifeste selon cette enquête : un tiers des étudiants y passe plus de 5 heures par semaine. Le redressement spectaculaire de l'offre en locaux, en collections et en personnel des services communs de la documentation des universités depuis les injonctions du rapport Miquel en 1989 n'est pas étranger à cet attachement des étudiants pour leurs bibliothèques. Les bibliothèques universitaires, et un certain nombre de bibliothèques publiques, ayant su adapter leur offre documentaire à la réalité nouvelle de la documentation électronique, c'est une autre modalité de l'écrit et de la lecture qui est vécue par les étudiants. L'enquête évoquée plus haut fait état d'une heure par jour passée en moyenne sur Internet. Il y aurait lieu bien entendu de nuancer les résultats d'une enquête conduite dans une université de lettres et

21 « Les étudiants lisent encore ! », *Sciences humaines*, juin 2005, n° 161, p. 28-33.

sciences humaines au recrutement relativement privilégié. Mais la tendance semble se vérifier plus largement : les étudiants lisent ! Au point que nombre de bibliothèques universitaires proposent au sein de leurs espaces des fonds de « culture générale », propres à favoriser chez leurs étudiants des lectures de loisir sans rapport immédiat avec leurs études. Dans un contexte pédagogique qui, sans abandonner entièrement le modèle de la transmission magistrale, encourage une construction des savoirs plus autonome, les services communs de la documentation, *in situ* comme à distance, occupent une place de plus en plus centrale au sein de chaque université.

▮ Villes et campagnes

Au sortir de la guerre, la France demeure profondément rurale. La création par l'État, le 18 août 1945, des bibliothèques centrales de prêt (devenues aujourd'hui bibliothèques départementales, sous la responsabilité des conseils généraux depuis 1986) est fortement inspirée par les idées généreuses des acteurs de la Libération et des mouvements d'éducation populaire. Il faut partager « *le pain de l'esprit* » – la formule est de Jean Guéhenno –, réduire les inégalités entre villes et campagnes, entre Paris et la province. À cette création des BCP, s'ajoute en effet, au fil des années, une très forte préoccupation d'aménagement du territoire. Dans ce contexte, c'est sans aucun doute la création des structures de diffusion culturelle qui l'emporte sur une attention marquée envers le contenu même des collections diffusées. Il faudrait cependant nuancer ce point de vue à propos de la littérature de jeunesse. Le fort ancrage des bibliothèques départementales dans le milieu scolaire en a fait de remarquables relais de diffusion des évolutions et des réussites de l'édition pour la jeunesse. Mais, au terme du demi-siècle que nous considérons, alors même que le dispositif de desserte de tous les départements se trouve tout juste installé et conforté, les publics ruraux eux-mêmes se sont profondément transformés. L'enquête *Lecteurs en campagne* publiée en 1993 prend ainsi acte de la relative uniformisation des modes de vie et, partant, des pratiques culturelles, sur l'ensemble du territoire. Il n'existe pas une France rurale, mais une mosaïque de territoires et de sociétés rurales. C'est à cette mesure que peuvent être analysées les pratiques de lecture des habitants de territoires fortement urbanisés, ou de plus en plus situés dans la zone d'attraction des villes. « Rurbains », ruraux, urbains deviennent difficiles à distinguer, tous se trouvant progressivement reliés aux mêmes outils de communications (télévisions câblées ou satellitaires, Internet). Le fort développement des bibliothèques municipales dans les communes

rurales, lié à l'action des bibliothèques départementales et à l'extension de nouvelles formes d'administration locale (intercommunalité, « pays »), la présence d'enseignements post-bac (premiers cycles universitaires, IUT) dans un nombre croissant de villes, pose la question d'une lecture « rurale » en termes bien différents. Seul demeure, en matière d'égalité d'accès au livre, l'épineux problème de librairies de proximité, à l'équilibre économique toujours fragile, dont les clubs du livre et les nouvelles formes de librairie en ligne ne suffisent sans doute pas à compenser l'insuffisante présence.

► Les collections

La période qui nous occupe aura été marquée par une très forte démultiplication de l'offre. Le nombre de bibliothèques, leur budget d'acquisition, la diversification des documents acquis n'auront cessé d'augmenter. Il a fallu attendre ces dernières années pour voir les budgets publics commencer à décroître de manière inquiétante dans un contexte de choix stratégiques entre imprimés traditionnels et ressources électroniques et de forte pression sur les budgets de l'État et des collectivités locales.

La force des préjugés moraux, intellectuels et religieux a dû céder devant un souci constant d'ouverture intellectuelle et esthétique. Ce demi-siècle sur lequel nous nous retournons aura été, en effet, celui de l'accueil dans les bibliothèques (comme à l'Université) des « *mauvais genres* » (le polar, la BD, la science-fiction) et des médias de divertissement (disques, films). Pour autant, peut-on considérer qu'aujourd'hui des écrits soient proscrits des bibliothèques? En laissant de côté la question des ouvrages sous le coup de la loi, des faiblesses et des absences demeurent. La place de la vulgarisation scientifique demeure limitée, au-delà des recommandations et des bonnes intentions. Les bibliothécaires paraissent parfois plus athées que laïques et se montrent bien frileux lorsqu'il s'agit de créer un fonds de documents concernant la religion. La représentation du débat politique et éthique met à jour une même difficulté à assumer des choix clairs.

Le début des années 1980 constitue une période marquée par une forte augmentation des budgets d'achat et un intense rattrapage en matière de locaux. L'objectif est bien alors de démultiplier l'offre. Les questions posées sur la nature de cette offre viendront plus tard. Dans ce contexte, en 1994, un conservateur de bibliothèque, Bertrand Calenge, fait paraître le premier²² d'une série de livres et d'articles sur le thème des acquisi-

22 *Les politiques d'acquisition : constituer une collection dans une bibliothèque*, Éditions du Cercle de la librairie, 1994.

tions dans les bibliothèques. Ce livre arrive à son heure : le nombre des bibliothèques publiques continue d'augmenter, les bibliothécaires sont de plus en plus préoccupés par leur formation (les réformes statutaires territoriales ont fait leurs premiers ravages), les élus sont attentifs à la bonne utilisation de budgets importants, les usagers manifestent leurs exigences. L'auteur en convient dès les premières lignes : « *Aborder la question des acquisitions dans une bibliothèque, c'est plonger au cœur même des fondations, du fonctionnement, de la légitimité de cette bibliothèque.* »

Les procédures, déjà bien éprouvées dans la bibliothéconomie anglosaxonne ainsi popularisées (les chartes documentaires, les plans de développement des collections, les techniques de « désherbage »), ne peuvent permettre, à elles seules, d'éluider ces questions insistantes : faut-il se concentrer sur les lecteurs les plus fortement représentés dans les bibliothèques, les plus « consommateurs » de biens culturels, quitte à encourir le reproche d'un certain élitisme ? Faut-il, sur le modèle anglais, rejoindre les publics à leur niveau en renonçant à trop sélectionner les ouvrages proposés ? Dans la pratique, les collections présentées reflètent le plus souvent une sorte de « goût moyen », se tenant à une prudente distance des deux discours les plus souvent tenus dans la profession : le volontarisme de la promotion d'une littérature de qualité, d'une part, la soumission des choix à la demande exprimée ou supposée du public, d'autre part.

► Les bibliothécaires : de l'injonction à la prescription ?

Au milieu des années 1950, les bibliothécaires, persuadés de la légitimité de leur action et du bien-fondé de leurs points de vue, n'hésitent pas à afficher leurs stratégies et leurs objectifs. En témoigne le propos d'un animateur de bibliothèque centrale de prêt en 1955 : « *Pour apprivoiser certains éléments avec l'espoir de les amener au goût de bien lire, on doit évidemment commencer par les faire lire selon leur goût*²³. »

Les bibliothécaires d'entreprise en 1961, lors d'un colloque organisé par l'Unesco, sont tout aussi offensifs en affirmant mener « *avec vigueur la lutte pour le respect de l'enfant contre le mauvais illustré, contre les livres qui exaltent le racisme et le "superman"* ». La lecture de pur loisir, en particulier la lecture de romans « faciles », est alors considérée avec méfiance. C'est l'époque où il est fait obligation au lecteur, jeune ou adulte, qui monte dans un bibliobus ou pénètre dans une bibliothèque, d'emprunter un ou plusieurs documentaires en plus des romans, où l'emprunt des bandes des-

23 *Réalités*, juillet 1955.

sinées est subordonné à l'emprunt de « vrais » livres. Les caisses destinées aux dépôts dans les villages sont préparées par les bibliothécaires des BCP selon des dosages méthodiques afin de correspondre aux besoins supposés des lecteurs, tout en défendant une certaine idée des « bonnes lectures ». Au même moment, le *Bulletin critique du livre français*²⁴, qui compte des bibliothécaires au nombre de ses rédacteurs, conclut ses analyses par des recommandations du type « *public averti* », « *public cultivé* », etc.

Un demi-siècle plus tard, les romans policiers, les romans de science-fiction, les bandes dessinées ont droit de cité dans toutes les bibliothèques. Les lectures prescrites, les « bonnes lectures », « *corpus prescrits ou proscrits* », ont disparu peu à peu. L'évolution de l'édition pour la jeunesse y a joué son rôle en n'hésitant plus à traiter de tous les sujets. Comme l'écrit la romancière Marie-Aude Murail : « *L'écrivain jeunesse doit repousser les limites du silence – c'est son travail d'écrivain – pour partager avec ses lecteurs, les enfants, ce pays des hommes qui a nom vérité*²⁵. »

Aujourd'hui, les bibliothèques et les bibliothécaires se garderaient donc bien de toute intervention explicite et directive sur les lectures des usagers adultes ; ils se réservent le rôle plus gratifiant de prescripteurs, par exemple en publiant des bibliographies, mais aussi et surtout, en orientant leurs achats : c'est l'offre sur les rayons qui a tout entière valeur de prescription. Dans cette perspective, qu'il s'agisse de la constitution des collections ou de la médiation auprès des lecteurs potentiels, les bibliothécaires ont plus que jamais à se situer du côté des contenus de l'offre. Leur connaissance des livres qu'ils présentent, des sites web qu'ils sélectionnent est essentielle.

Les libraires ont eux aussi suivi le chemin de cet accompagnement discret de leurs lecteurs. Eux aussi publient des sélections commentées des nouveautés de l'édition. Certains glissent dans les livres de petits cartons manuscrits avec leurs impressions de lecture et des incitations à la découverte. Les bibliothécaires de leur côté peuvent également avoir recours désormais aux sites web de leurs bibliothèques pour faire partager leurs coups de cœur à de nombreux lecteurs.

Il faut attendre les années 1980 et un développement des bibliothèques qui en fait désormais les enjeux de politiques publiques pour assister à des tentatives explicites d'interventions politiques qui vont jouer un rôle de révélateur. Ainsi, en 1985, un livre de Marie-Claude Monchaux²⁶, s'accompagnant d'une campagne de presse et de l'intervention d'associations

24 Devenu depuis le *Bulletin critique du livre en français*.

25 *Continue la lecture, on n'aime pas la récré...*, Calmann-Lévy, 1993.

26 *Écrits pour nuire: littérature enfantine et subversion*, UNI, 1985.

conservatrices, met en cause l'évolution des bibliothèques publiques. Elle écrit : « *Tout se passe comme si ces auteurs, ces éditeurs, ces responsables poursuivaient le but [...] de démanteler les structures actuelles de la civilisation occidentale contemporaine, de déstabiliser la famille, de discréditer l'ordre social, les mœurs et d'affaiblir les lois, l'armée, la sécurité, la nation.* » C'est l'occasion pour les bibliothécaires de prendre acte de la liberté qu'ils ont conquise et de la revendiquer.

Les bibliothécaires participent de cette ambiance hédoniste qui semble baigner les milieux bourgeois et intellectuels (les fameux « bobos »). Comme l'on assiste à un regain d'intérêt pour le vin, les cigares et les bonnes tables, la lecture doit répondre elle aussi à un besoin de nouveauté et de saveur. D'où le goût pour les écrivains disparus et « redécouverts », pour les littératures étrangères. Un livre devient alors une référence pour les bibliothécaires des sections adultes et jeunesse, c'est l'essai *Comme un roman*²⁷ du romancier parisien Daniel Pennac qui avec talent met en avant le plaisir de lire et le refus des prescriptions étroites de l'école. C'est le sens de la première phrase de ce livre-manifeste : « *Le verbe lire ne supporte pas l'impératif.* »

On voit ainsi les bibliothécaires tenter de concilier deux formes de lecture et les offres de services qui les accompagnent : la lecture de formation et d'information d'une part, la lecture de délectation et de découverte d'autre part.

Les élections municipales de 1995 voient trois villes du sud de la France (Toulon, Marignane et Orange) passer sous la responsabilité de conseils municipaux au sein desquels l'extrême-droite se trouve majoritaire. La culture y devient, en particulier à Orange, un enjeu de la lutte idéologique. Parallèlement, le Front national lance sous le titre « Le pluralisme dans les bibliothèques françaises » une enquête concernant les collections des bibliothèques publiques en France dont les résultats sont présentés en 1996. La protestation unanime contre ces interventions concernant le contenu des collections des bibliothèques municipales portait, bien sûr, sur le caractère inacceptable de toute censure politique²⁸, mais aussi exprimait le refus, désormais constant et acquis, de toute prescription explicite, d'où qu'elle vienne, au sein des bibliothèques.

Ces tentatives de censure, car c'est bien ainsi qu'il faut les appeler, ont laissé cependant les bibliothécaires démunis. Ils se sont sentis dépourvus de protection législative, réglementaire ou statutaire. De manière plus

²⁷ Gallimard, 1992.

²⁸ À ce sujet, on lira avec intérêt l'article de Véronique Soulé : « Censures et autocensures », *BBF*, 1999, n° 3.

profonde encore, leur pratique professionnelle s'est trouvée questionnée : comment constituer des collections ouvertes en se prémunissant contre toute subjectivité excessive, comment les renouveler et les désherber de manière plus méthodique ?

Au risque de schématiser le propos, on peut dire qu'en un demi-siècle, autant qu'une crise de la prescription, c'est une crise de la validation qui touche bibliothèques et bibliothécaires. Comment, devant une production surabondante, sans parler de l'océan du web, garantir au lecteur que l'aventure qu'est chaque lecture vaut la peine, qu'il s'agisse de la simple véracité de l'information ou de la dimension poétique ou imaginaire d'un texte ?

Dans un article récent²⁹ à propos de la librairie, les mêmes interrogations s'expriment : « *Des libraires notent une "crise de confiance du lectorat" et diagnostiquent "une crise de la prescription"*. » Il faut noter à ce sujet que, si les bibliothécaires sont très actifs avec une compétence reconnue en matière de critique de la littérature de jeunesse, ils demeurent bien discrets dans le domaine de la production destinée aux adultes.

► Le bibliothécaire lettré et lecteur

Dans l'article cité plus haut, Louis Seguin pose un regard d'une sérénité sans doute excessive sur la situation actuelle des bibliothèques et sur celles et ceux qui les animent : « *Les bibliothèques de lecture publique n'offrent qu'un ensemble disparate ou mal suivi, qui semble ignorer l'existence de collections spécialisées* », et les bibliothécaires seraient « *trop heureux de se voir débarrassés du souci obsédant de s'occuper des livres* ».

Répondant à l'été 2005 à une enquête de la *Quinzaine littéraire*, le directeur de la bibliothèque Carré d'Art de Nîmes, Benoît Lecoq, adopte la posture du lecteur gourmet et curieux « *comme l'amateur de cigares qui, avant de goûter un nouveau havane, s'interroge sur l'éventualité d'une déception, le déboire d'une franche déconvenue ou la démesure d'une vraie surprise*³⁰ ». Et de citer ses découvertes du moment : « *Roger Laporte, Louis-René Des Forêts, Pierre Michon, Pascal Quignard, Pierre Bergounioux, Olivier Apert et même Bernard Noël*. » Mais c'est pour affirmer aussitôt : « *Je ne lis plus que très rarement en bibliothèque maintenant que j'en suis devenu l'un des serviteurs...* » Il semble bien de toute manière que soit révolu le temps où les bibliothécaires, à peu près complètement déliés de l'obligation de rendre des comptes à la collectivité, « *pouvaient considérer la*

29 « Mauvaise année pour la librairie indépendante », *Le Monde des livres*, vendredi 6 janvier 2006.

30 N° 905, 1^{er}-15 août 2005.

bibliothèque dont ils avaient la responsabilité comme leur propre bibliothèque et donc l'enrichir selon leurs goûts », comme l'écrit Louis Seguin dans l'article cité plus haut.

Car, contrairement à ce que pensent de nombreuses personnes, les bibliothécaires ne lisent pas dans le cadre de leurs fonctions, ou si peu. Plus inquiétant, même si l'enquête reste à mener finement, il n'est pas du tout avéré que les bibliothécaires, en dehors de leur lieu de travail, lisent beaucoup et régulièrement, et plus que d'autres catégories de lecteurs. Il est frappant de constater, lors de concours de recrutement – on songe par exemple au concours d'entrée à l'Enssib –, que beaucoup de candidats peinent à citer des titres ou des noms d'auteurs contemporains et à sortir ainsi du cercle étroit des auteurs « obligés » des programmes universitaires et scolaires. Dans ce contexte, publié en 1998, le *Rapport 1996-1997* du Conseil supérieur des bibliothèques, sous le titre « L'identité professionnelle et la responsabilité intellectuelle des bibliothécaires » adressa un vigoureux rappel aux bibliothécaires sur ce qui devait constituer leur activité centrale et leur raison d'être : « *Une compétence intellectuelle qui porte sur le contenu des collections et de la documentation, sur la qualité et la validité des informations transmises.* »

Il existe de fait un écart entre le discours des bibliothécaires et la réalité des pratiques de lecture du public des bibliothèques. L'enquête sur l'articulation achat/emprunt, menée en 1996-1997 en plein débat sur l'épineuse question du droit de prêt, a infirmé la thèse de bibliothèques à l'écart des succès éditoriaux et des lectures du plus grand nombre. Dans les résultats de l'enquête, les bandes dessinées à succès et les best-sellers tenaient de loin la première place dans les emprunts des lecteurs.

Le partage de la lecture et de l'écrit par un nombre croissant de personnes s'est parallèlement accompagné d'une dispersion des textes lus, d'un éparpillement des modes et des besoins de lecture. La posture du bibliothécaire lettré n'est-elle pas alors l'expression d'une stratégie plus ou moins consciente visant à recréer un ensemble de points de repères, un trésor de textes formant distinction ?

► La bibliothèque comme dispositif pédagogique

Si, comme on l'a vu plus haut, les bibliothécaires ont renoncé à prescrire autoritairement des lectures, ils ont tenté en revanche de concevoir l'offre de collections comme un dispositif pédagogique. Le bibliothécaire s'est peu à peu effacé. Le lecteur est invité à choisir ses documents en libre accès sur les rayonnages, en passant éventuellement par la consul-

tation des catalogues. À la fin des années 1970, la toute nouvelle Bibliothèque publique d'information du Centre Georges Pompidou met en avant un nouveau modèle de « bibliothèque multimédia » avec plus de 400 000 documents en libre accès. Le succès est immédiat auprès d'un large public, au sein duquel les étudiants tiennent cependant une grande place. Ce modèle sera reproduit, à des échelles diverses, à travers toute la France. Le mythe de l'autonomie de l'utilisateur est né. Au bibliothécaire de tracer des chemins par l'organisation des espaces, la répartition et le choix des documents et la signalétique. Michel Piquet³¹ a bien montré que la signalétique idéale n'existe pas, que les lecteurs sont des voyageurs solitaires et que pour nombre d'entre eux le trajet devient un parcours labyrinthique. Cette « pédagogie invisible » semble bien illusoire ; ouvrant théoriquement vers tous les possibles, elle permet en réalité, dans le meilleur des cas, un butinage et une flânerie propres à découvrir ce qu'on ne cherche pas, mais, dans la pire, et la plus fréquente, hypothèse, écarte et décourage de fait les usagers qui ne sont pas en mesure de s'appropriier les codes explicites et implicites d'utilisation de ces espaces, souvent de large dimension. Faut-il s'étonner dans ces conditions que la démocratisation de l'usage des bibliothèques n'ait pas progressé au rythme souhaité et que les types de lectures ne se soient guère diversifiés ? De nombreux bibliothécaires sont aujourd'hui conscients des limites du libre accès et de la nécessité d'une meilleure médiation.

Pour remédier à cela, les bibliothécaires n'ont pas renoncé à traduire les hiérarchies et les proximités des différentes disciplines intellectuelles en organisant de manière thématique les différents espaces des bibliothèques. Le nouveau bâtiment de la BnF s'organise en quatre départements. Un peu plus tard, c'est la même logique de départementalisation qui prévaut dans le réaménagement de la bibliothèque municipale de Lyon à la Part-Dieu et dans les nouveaux locaux des bibliothèques municipales à vocation régionale. L'intérêt de ces stratégies ne réside pas seulement dans la disposition spatiale qu'elles impliquent ; il s'y ajoute une répartition des tâches du personnel selon cette même logique intellectuelle. On assiste donc à un retour positif vers la dimension intellectuelle du métier de bibliothécaire.

Il est une autre forme d'organisation des bibliothèques qui n'est pas étrangère à la lecture, celle des espaces dans lesquels l'utilisateur est invité à lire. Bien que l'on connaisse aujourd'hui la diversité des postures et

31 *Court traité de signalétique à l'usage des bibliothèques publiques*, Éditions du Cercle de la librairie, 2003.

des pratiques de lecture, dans l'aménagement des nouvelles bibliothèques c'est toujours le même modèle qui est privilégié, celui de la lecture « académique », de la lecture de formation, assis devant une table. Rappelons-nous les lignes écrites par Italo Calvino³² : « *Bien, qu'est-ce que tu attends ? Allonge les jambes, pose les pieds sur un coussin, sur deux coussins, sur les bras du canapé, sur les oreilles du fauteuil, sur la table à thé, sur le bureau, le piano, la mappemonde.* » Ce que traduit, dans un article cité plus haut Chantal Horellou-Lafarge en d'autres termes « *La position du lecteur a changé : on ne lit plus seulement comme autrefois concentré, assis (ou en marchant), mais allongé au lit, vautré dans un fauteuil, debout dans une salle d'attente.* » Il paraît donc urgent de repenser, autrement que par les discours, la présentation « physique » des collections et des espaces de lecture pour tenir compte de la diversité des attitudes et des habitudes des publics. Reste posé le problème de la nécessaire distinction entre espace privé et espace public. On remarquera que le nouveau bâtiment de la BnF a réhabilité, sur fond de modernité, le confort de l'étude et du silence studieux dans de vastes espaces ouverts sur un jardin central. Les douze bibliothèques municipales à vocation régionale ont poursuivi dans cette voie ainsi que nombre d'établissements plus modestes. C'est que, souvent, la bibliothèque offre un calme et un confort absents du domicile familial ou personnel.

► Internet et le retour de l'écrit

L'apparition d'Internet et la très forte diffusion de son usage dans la société française n'ont marqué la fin ni de la lecture ni de l'écriture. De multiples écrits y sont disponibles, téléchargés par les internautes, le plus souvent imprimés sur papier, dès qu'ils dépassent quelques lignes. Domiciles et bibliothèques deviennent des *scriptoria* d'un genre nouveau. Il n'est pas de notre objet de faire écho ici, entre la fascination et l'effroi, aux nombreux débats suscités par toutes ces innovations. Mais de faire constat des pratiques des bibliothèques et de leurs utilisateurs.

On ne sait ainsi que penser pour l'heure des tentatives de « livres électroniques » et autres *e-books*. Corsetés par leurs contraintes techniques et juridiques et leur confort très relatif de lecture, ils n'ont pas encore trouvé leur public.

Les bibliothèques se sont engagées dans un très large accès de leur public à Internet. Certaines produisent des corpus de textes en ligne

32 *Si par une nuit d'hiver un voyageur*, Le Seuil, 1981.

considérables (« Gallica » à la BnF). Certaines ont tenté de familiariser leurs lecteurs avec les nouveaux dispositifs de lecture évoqués plus haut. Les bibliothèques d'étude et de recherche (tout particulièrement les bibliothèques des universités) ont adopté sans états d'âme autres que financiers les périodiques en ligne, dont certains ont abandonné toute version sur papier. Et l'on peut penser que les bibliothèques joueront, avec la force de leurs réseaux, leur rôle face aux vastes projets de collections d'écrits numérisés formés par des groupes médiatiques dominants (Google, Microsoft).

Depuis une dizaine d'années, les bibliothèques (en particulier dans le sillage de la rénovation de la Bibliothèque nationale) ont, de fait, donné à cette forme nouvelle d'offre d'écrits un caractère très concret et contribué, en formant leurs usagers, à banaliser leur usage. Pour mieux apprécier le paysage nouveau dessiné par les bibliothèques dans leur rapport à de nouveaux usages et de nouvelles formes de lecture, on peut se rapporter à la réflexion de Christophe Evans³³ rappelant qu'en 2001, quand les salles du rez-de-jardin de la Bibliothèque nationale de France accueillaienent environ 1 000 personnes par jour, 5 000 usagers se connectaient quotidiennement aux pages de « Gallica » sur le site de la BnF.

► Le déclin du livre et de la lecture

Dans la limite de cet article, on ne pourra aborder véritablement l'importante question des modalités de lecture sur écran ou par l'intermédiaire de dispositifs matériels (les « *e-books* »). On sait que *via* Internet les lecteurs lisent, impriment et écrivent. Pour cette raison, nous placerions volontiers la question d'un déclin de la lecture sur un autre terrain que celui de la concurrence entre formes traditionnelles du livre et supports nouveaux de l'écrit électronique.

Il fut un temps où l'ouverture des bibliothèques à d'autres supports que le livre (le disque, puis la vidéo, puis Internet) s'accompagnait d'un discours qui présentait cette ouverture comme un détour habile vers le livre : faisons venir les jeunes dans les bibliothèques (devenues « médiathèques ») en les attirant par la musique ou l'image, ils deviendront des lecteurs. Stratégie dont on mesure aujourd'hui les limites. On a assisté à l'instauration d'une concurrence progressive des autres médias à l'intérieur même des bibliothèques devenues « médiathèques ». On assiste

33 « Lectures et usages des médiathèques en France », in *Les bibliothèques dans la chaîne du livre*, sous la direction d'Emmanuèle Payen, Éditions du Cercle de la librairie, 2004.

aujourd'hui, sous la pression d'un double phénomène, à un recentrage sur l'imprimé: d'une part, sous l'effet de l'uniformisation progressive des supports lié à l'émergence d'Internet et du tout numérique, d'autre part, avec la volonté de développer la lecture et de lutter contre les exclusions. Sans leur conférer un rôle qu'elles ne peuvent tenir seules dans les actions contre l'illettrisme, les bibliothèques doivent bien tenir compte des chiffres régulièrement avancés: 12 % des jeunes évalués lors des Journées d'appel à la défense sont en difficulté avec l'écrit, 6 % carrément « illettrés ».

La vraie inquiétude tient davantage à la manière dont la lecture des livres s'inscrit dans le temps disponible et dans l'espace social. La lecture, acte de retrait, même dans un lieu fréquenté, comme peuvent l'être beaucoup de bibliothèques, peine à s'insérer, en particulier chez les jeunes, dans une vie de groupe. Le silence de la lecture, le temps long qu'elle peut demander, se heurtent à l'exigence de rapidité, au besoin constant de bain musical. C'est plus en termes de temps disponible, une fois encore, qu'en termes de concurrence que doit s'examiner la compétition de la lecture et de la télévision, de la lecture et des usages de l'ordinateur (« chat », jeux, téléchargement d'images et de musique). Comme l'écrivent les auteurs d'une des enquêtes ayant marqué la période que nous analysons: « Lire, c'est affronter la question de "l'utilité" de cette pratique; c'est aussi assumer de "sortir" temporairement du groupe social, de s'en différencier; c'est enfin s'approprier ce qui fut longtemps l'apanage des détenteurs du pouvoir³⁴. » Le constat posé en 1999 par Christian Baudelot, Marie Cartier et Christine Detrez demeure pertinent en 2006: « C'en est fini aujourd'hui des ermitages et des isolements. [...] L'univers culturel des jeunes est plus soumis qu'il ne l'a jamais été à des machines qui, dans les relations interactives qu'elles instaurent, imposent des rythmes et des tempos, et disqualifient la lenteur et le temps que réclame l'appropriation personnelle d'un livre³⁵. »

On constate donc une baisse de la lecture chez les jeunes dans une érosion relative mais progressive (elle n'est plus le loisir préféré des collégiens), une transformation des pratiques de lecture et l'importance croissante des autres supports que le livre. Le livre est battu dans sa compétition symbolique avec l'image et la musique, qui postule désormais l'appoint de l'image (clips vidéo, DVD musicaux). La lecture demande du temps, de l'effort et de la solitude, pas toujours facilitée par les rythmes de la vie professionnelle et les conditions de vie (transports, logement).

³⁴ *Lecteurs en campagne*, Bpi – Centre Pompidou, 1993, p. 112.

³⁵ *Et pourtant, ils lisent...*, Le Seuil, 1999.

Autant de réalités dont les bibliothèques doivent tenir compte. C'est dans ce contexte que, aujourd'hui, le modèle français de la médiathèque et sa dénomination même se trouvent peu à peu remis en question. On assiste à un retour, à travers l'appellation « bibliothèque », vers le rôle central de l'imprimé, lié à la formation tout au long de la vie.

Nombre de bibliothèques ont compris le lien étroit existant entre lecture et écriture, lecture et création. C'est le sens des multiples rencontres organisées avec des écrivains. On peut bien sûr contester cette mise en valeur de l'auteur qui peut prendre un tour anecdotique et détourner de l'essentiel, ce qu'il a écrit. Mais elle est généralement le point de départ de nouvelles lectures. Il est fréquent d'ailleurs qu'on interroge l'auteur sur ses propres lectures, sur les textes qui ont déterminé et façonné son goût d'écrire. Les ateliers d'écriture, souvent confiés à des animateurs eux-mêmes écrivains, constituent l'un des moyens d'appriivoiser à nouveau l'écrit et de reprendre le chemin de la lecture avec un regard renouvelé.

► Conclusion

La période qui nous intéresse (1956-2006) aura vu s'effondrer le mythe de lecteurs et de publics naturellement disposés à accueillir toute offre culturelle, et particulièrement l'offre de lecture; mythe selon lequel il aurait suffi de créer les infrastructures nécessaires (les bibliothèques et leurs collections) pour partager avec le plus grand nombre les grands textes de la littérature. L'enthousiasme militant qui avait présidé, par exemple, à la création des premières bibliothèques centrales de prêt au sortir de la guerre s'est heurté à une réalité sociale de plus en plus complexe, de moins en moins déchiffrable. On mesure donc aujourd'hui que l'offre d'équipements et de services, pour être nécessaire, n'est pas suffisante. Peu à peu les bibliothécaires sont confrontés à la nécessité de construire avec d'autres partenaires, à l'intérieur de leurs établissements comme « hors les murs », des stratégies de développement culturel. Si l'idéal de la démocratisation culturelle demeure, encore aujourd'hui, un élément fort de l'identité professionnelle des bibliothécaires, sa mise en œuvre s'accompagne désormais d'une plus grande lucidité, voire, parfois, d'une once de désenchantement.

Sans doute n'a-t-on pas encore su aujourd'hui mesurer complètement la place qu'a tenue la multiplication des bibliothèques dans le développement de la lecture, addition de « révolutions individuelles » bien malaisées à quantifier. Peut-être les bibliothécaires auront-ils perdu au passage quelques illusions: il y a cinquante ans, en effet, dans les bibliothèques,

lire, c'était lire des livres, lire, c'était lire, avant tout, de la littérature. Le lien entre lecture et réussite scolaire allait de soi. On sait désormais, à quelques nuances près, que de gros lecteurs peuvent échouer à l'école, et que ceux qui réussissent dans le système scolaire peuvent atteindre leur objectif sans lire.

Mais il faut garder la conviction que les bibliothèques ont, aujourd'hui comme il y a cinquante ans, un rôle important à jouer pour étendre le champ public de la lecture et que toutes les stratégies n'ont pas été explorées ou entièrement exploitées. Il semble donc bien que l'équilibre subtil auquel doivent veiller les bibliothécaires soit de prêter attention à tous les publics sans pour autant renoncer à une politique de l'offre, en demeurant animés par cette passion du partage de la lecture. « *La lecture qui, comme l'écrit Claude Roy³⁶, nous aide à nous comparer à autrui, à nous enrichir des différences. Grâce à elle on sait que gravitent autour de nous quantité d'esprits, quantité d'êtres différents de nous, et qui nous apprennent quelque chose. La lecture, c'est l'ouverture sur la parole des autres, c'est la liberté d'entendre et d'écouter, et de dire, et de répondre.* »

36 Entretien avec Bruno de Cessole, Bpi, 1994.

Le temps des médiathèques

.....

Michel Melot

Conservateur général honoraire des bibliothèques

.....

► Pourquoi des « médiathèques » ?

Les cinquante premières années du *Bulletin des bibliothèques de France* recouvrent celles pendant lesquelles les bibliothèques françaises ont connu ce qu'on a appelé une « mutation » dont le *Bulletin* restera sans doute un des plus constants témoignages¹. De cette mutation est né un concept nouveau, celui de « médiathèque » dont nous allons tenter de suivre la lente émergence, l'irrésistible succès et les controverses passionnées qu'il a provoquées. Tout le monde aujourd'hui en France sait ce qu'est une « médiathèque ». Seuls les bibliothécaires s'interrogent². Ils mettent en question son périmètre, sa légitimité et son avenir, ce qui est leur rôle, car ils savent d'expérience que toute formule de ce genre, au-delà des évidences, est appelée à évoluer et à connaître, à son tour, d'autres mutations.

On n'aurait jamais inventé le mot « médiathèque » sans la fortune du mot « média » dont on peut faire remonter l'apparition aux années 1930, lorsque les « mass media » firent leur percée avec le succès des magazines illustrés et de la radio, puis celui de la télévision. Avec l'invention du microsillon (1948) puis de la cassette (1963), l'édition s'empara de produits autres que les imprimés. Le phénomène est évidemment proportionnel à

1 *La grande mutation des bibliothèques municipales. Modernisation et nouveaux modèles. Rapport établi par François Rouet*, Paris, Ministère de la Culture et de la Communication, Département des études et de la prospective, 1998. Pour une vue d'ensemble de la période, voir : Anne-Marie Bertrand, *Les villes et leurs bibliothèques : légitimer et décider, 1945-1985*, Éditions du Cercle de la librairie, 1999 et de la même : *Les bibliothèques municipales. Enjeux culturels, sociaux, politiques*, Éditions du Cercle de la librairie, 2002.

2 Par exemple Anne-Marie Bertrand, « La médiathèque questionnée », *BBF*, 1994, n° 2, p. 8-12 ; Michel Sineux, « À la recherche de la médiathèque, ou la musique peut-elle adoucir les mœurs ? », *BBF*, 1994, n° 2, p. 13-17 ; Anne-Marie Delaune, « La médiathèque incertaine », dans *BBF*, 1991, n° 1, p. 8-11. On trouvera la bibliographie de cette problématique dans le mémoire pour le diplôme de conservateur de bibliothèque de Simon Davaud, Lucile Dupuich, Benedicte Jarry, Aurélia Lucido El Harrag et Ophélie Ramonatxo : *La médiathèque a-t-elle un avenir ? Évolution des concepts*, École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, Villeurbanne, 2006.

la montée d'une nouvelle classe moyenne et urbaine, mieux informée et plus disponible. Il faut reconnaître aussi une certaine paternité à Marshall McLuhan qui, avec *The Medium is the Massage*, dont la première édition date de 1967, cinq ans après *La Galaxie Gutenberg*, a introduit le mot dans le monde lettré en l'accompagnant d'une réflexion prémonitoire³. Plus récemment, Régis Debray a développé la « médiologie » avec sa « médiasphère », succédant à la « graphosphère » et à la « logosphère⁴ ».

Ainsi armé, le mot « média » n'est pas dépourvu d'ambiguïté puisqu'il désigne tantôt un mode de communication (les médias), tantôt un simple support technique (le multi-média). Il en va de même de son dérivé « multimédia » dont Dominique Lahary a raconté l'histoire, qui commence vers 1980. La Bibliothèque nationale avait d'abord appelé « nouveaux supports » ces produits de l'édition, comprenant les microdocuments. À cette époque, le multimédia « désigne les ensembles éditoriaux qui comprennent au moins deux supports différents (livres-cassettes, mallettes pédagogiques...) »⁵. Avec la numérisation, le multimédia est devenu non plus une affaire de support mais, comme l'explique Dominique Lahary, une unité de codage pouvant donner naissance à ce qu'il nomme des « multimédiathèques⁶ ».

La médiathèque se distingue de la bibliothèque par le fait qu'elle n'est pas un simple « dépôt de livres ». Elle n'est pas un « dépôt » statique orienté vers la seule préservation de documents communiqués à quelques privilégiés. Elle s'offre au public, s'ouvre aux animations et à des services culturels divers ; par ailleurs, elle ne contient pas que des livres, mais aussi des documents sur tous supports. Le concept de « médiathèque » ne saurait se réduire à l'intégration des nouveaux médias dans le dépôt de livres. La médiathèque répond beaucoup plus largement à l'idée d'une bibliothèque ouverte non seulement à tous les types de documents mais aussi à tous les publics, et à toutes sortes d'activités d'information ou de loisirs. Son succès est donc entièrement lié au développement des pratiques bibliothécaires nouvelles en France, bien connues des *public libraries* anglo-saxonnes, comme le libre accès, l'information et la documentation, le lieu civique ou convivial de rencontres et d'animations, bref, tout ce qui peut la distinguer

3 Marshall McLuhan, Quentin Fiore, *The Medium is the Massage. An Inventory of Effects*, Penguin books, 1967.

4 Régis Debray, *Cours de médiologie générale*, Gallimard, 1991 et *Manifestes médiologiques*, Gallimard, 1994.

5 Site de la BnF (Bnf.fr), historique du département de l'audiovisuel.

6 Dominique Lahary, « Le multimédia et les bibliothécaires : une histoire de mots », publié d'abord dans *Bulletin d'informations de l'ABF*, n° 18, puis dans Jean-Michel Salaün (dir.), *Les savoirs dérouterés. Experts, supports, règles, valeurs et réseaux numériques*, Presses de l'Enssib, 2000, p. 143-159.

de la vieille bibliothèque savante réservée aux notables et aux érudits, dont elle a servi à faire le procès et à dépasser le modèle. Voilà pourquoi sans doute, le mot « médiathèque » désigne un phénomène français, utilisé désormais dans d'autres pays latins, mais intraduisible chez les Américains, où la question d'un aggiornamento ne se pose pas.

► Médiathèque et démocratie

Pour Martine Poulain les médiathèques se définissent par « *l'encyclopédisme de leurs collections [...]; l'ouverture à tous les publics, [...]; l'accès libre aux rayonnages [...]; la présence, aux côtés de l'écrit [...] de documents audiovisuels [...]; la volonté de favoriser tous les types de lecture et de consultation : de l'information ponctuelle à la documentation approfondie, du divertissement à l'enrichissement proprement culturel, du renseignement pratique à la constitution de savoirs*⁷ ». Et elle en analyse les résultats presque immédiats, d'après une enquête réalisée dans les bibliothèques municipales en 1979 : fort taux de renouvellement et de rajeunissement des inscrits en bibliothèques ; pratiques nouvelles de lecture par contact avec de nombreux livres et feuilletage des ouvrages ; utilisation de la bibliothèque comme lieu de travail solitaire ou, au contraire, comme lieu de rendez-vous et d'activités collectives, de la simple conversation à la conférence-débat, au spectacle, à la visite d'exposition, aux fêtes : voilà la médiathèque désormais bien identifiée.

Dans le *Bulletin de bibliothèques de France*, la formule de la « médiathèque » n'apparaît pourtant que timidement et comme en filigrane. Elle semble naître peu à peu de débats qui portent moins sur l'introduction dans les bibliothèques des « nouveaux médias » que de ceux sur la sectorisation de la lecture publique, de l'accès libre aux rayonnages, de l'intégration dans la cité, de l'animation culturelle et des nouveaux services à la conquête de publics jusqu'alors inaccessibles ou indifférents, y compris « hors les murs ». L'introduction des nouveaux médias dans la bibliothèque est moins un enjeu spécifique qu'un élément particulier dans la stratégie générale des promoteurs d'un renouvellement de la lecture publique française. Si bien que, sur cette question précise, il n'y eut finalement que peu d'oppositions exprimées, du moins dans le milieu bibliothécaire.

Le débat eut lieu, si l'on peut dire, par défaut, entre ceux qui prônaient l'intégration de l'audiovisuel dans la bibliothèque au même titre que les

⁷ Martine Poulain, « L'effet médiathèque : quelle culture pour quels publics ? », dans Bernadette Seibel (dir.), *Lire, faire lire. Des usages de l'écrit aux politiques de lecture*, Le Monde Éditions, 1995, p. 225.

livres et ceux qui, sans s'y opposer, ne l'acceptaient que comme un outil pédagogique favorisant l'accès au livre. La notion de « médiathèque » pouvait masquer l'opposition vive en France, entre une approche « pédagogique » et une approche « culturelle » de la lecture. Or, les bibliothécaires français concevaient l'approche pédagogique sous une forme plus directive que celle pratiquée par les *public libraries*, où pédagogie et culture ne s'opposent pas, les outils pédagogiques étant fournis en libre accès à la demande des lecteurs et concernant aussi bien le jardinage que la littérature classique, le film ou le prospectus autant que le livre.

En France, l'audiovisuel ferait plutôt partie des tactiques qui doivent amener les non-lecteurs à lire. L'animation, peut-on lire dans le *Bulletin des bibliothèques de France*, « sert, plus ou moins directement, les objectifs de la bibliothèque, c'est-à-dire la promotion du livre et de la lecture; elle prend nécessairement le livre comme centre d'intérêt, c'est-à-dire qu'elle part du livre ou qu'elle conduit au livre⁸ ». L'idée sous-jacente est que, à l'exemple des enfants et de l'heure du conte, seule une pratique collective fortement inspirée par le bibliothécaire peut amener les non-lecteurs à la lecture. De même, il faut préférer les pratiques participatives aux « manifestations traditionnelles, et parfois mondaines comme les expositions, conférences, signatures de livres⁹... ». Les résistances ne sont donc pas venues de l'administration, mais d'une pauvreté générale qui ne laisse d'autre choix au centralisme français que de partager la misère, ainsi que des professionnels attachés au modèle de l'éducation nationale, à leur mission pédagogique dont est investi le seul livre.

C'est plus chez les intellectuels de culture classique que chez les militants de la lecture publique qu'on commence à s'inquiéter de la mort du livre, thèse qui ne prend vraiment force que dans les années 1990 avec le succès d'Internet. Chez les bibliothécaires, le débat est ailleurs: une tradition française, remontant peut-être à l'Ancien Régime, veut que l'on oppose les publics dits « savants » qui ne doivent fréquenter que des bibliothèques d'étude, aux publics dits « populaires » qui n'ont rien à faire des livres savants. On se déchirait ainsi entre fractions de bibliothécaires, non tant sur l'usage des nouveaux médias que sur les publics qu'ils sont censés concerner, comme si les « savants » n'empruntaient pas de musique populaire et que le « grand public » devait être limité au prêt de romans ou de documentaires de premier niveau.

8 Brigitte et Noë Richter, « Réflexions sur l'intégration et l'animation des bibliothèques publiques », *BBF*, 1976, n° 8, p. 373-383. On y lit aussi : « L'animation a pour but de faire lire mieux et plus ceux qui lisent déjà en développant leur esprit critique; d'amener au plaisir du texte ceux qui l'ignorent et pensent que le livre leur est inaccessible. »

9 *Ibid.*, p. 378.

L'approche américaine se soucie peu de ces catégories et raisonne en fonction de collections, certes différentes et de différents niveaux, mais toutes également accessibles à tous. Seul le statut du document décide de son affectation à un secteur de la bibliothèque. La médiathèque a, par ce biais, semé le désordre dans les rangs des bibliothécaires ; certains prenant parti pour la « librairie publique » à l'américaine, d'autres pour la « lecture publique » à la française, orientée vers un public populaire qu'il faut instruire. Tous en revanche se retrouvaient dans une commune opposition aux bibliothèques « savantes » qui avaient ignoré jusqu'alors qu'il existât d'autres lecteurs. Le décret du 26 juillet 1960 définissant le certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaires, distinguait l'option « lecture publique » de l'option « bibliothèque municipale ». Ce ne fut que par celui du 19 septembre 1974 que les deux options furent réunies en une seule, baptisée « bibliothèques publiques ». Singulier retournement des choses, le 3 septembre 1988, l'option devenue « médiathèques publiques » intégrait une spécialité « patrimoine » au même titre que « musique », « images », « jeunesse », « documentation administrative » et « bibliothèques spécialisées » : la « médiathèque », après avoir absorbé les fonctions patrimoniales, a fini par digérer les vieilles « bibliothèques municipales¹⁰ ».

Les nouveaux médias sont plutôt un élément consensuel dans ce débat. Dans son bulletin rebaptisé *Médiathèques publiques* en 1977, porte-parole de l'aile marchante de la lecture publique et plus frondeur que l'officiel *Bulletin des bibliothèques de France*, Michel Bouvy, au terme d'un violent réquisitoire contre la Bibliothèque publique d'information qualifiée de « Luna park », reconnaît néanmoins que : « *Oui, la révolution audiovisuelle est à notre porte et nous devons en tenir compte en suivant l'expérience intéressante de la Bpi qui nous ouvre la voie*¹¹. » La médiathèque rouvre donc, sous prétexte de modernisation, l'éternelle question du rôle prescripteur du bibliothécaire et ravive le vieux débat, comme s'il n'y avait de choix qu'entre élitisme et démagogie. Michel Bouvy, qui prône le recours aux médias, reproche à son collègue Noë Richter de faire l'éloge des bibliothèques populaires, des lectures à voix haute et d'ignorer la télévision¹². Mais, revenant à la « sectorisation », il s'oppose à une « lecture publique » non structurée dans un réseau national et qui n'est qu'un « fourre-tout » dont l'audiovisuel ne serait que le miroir aux alouettes. Or, pour la

¹⁰ Je remercie Christophe Pavlidès de m'avoir fourni ces précisions.

¹¹ *Médiathèques publiques*, n° 44, oct.-déc. 1977, p. 44 sqq.

¹² Voir le compte rendu que fait Michel Bouvy du livre de Noë Richter, *Les bibliothèques populaires*, Éditions du Cercle de la librairie, 1978, dans *Médiathèques publiques*, n° 46, avril-juin 1978, p. 49-50.

médiathèque, la question n'est plus d'amener chaque lecteur à sa place, plus ou moins assignée, mais que chaque lecteur ait accès de lui-même à toutes les places, selon ses désirs, tout simplement parce que chaque lecteur est tour à tour savant et ignorant, sérieux et frivole, comme nous le sommes tous. Ce qui était naturel aux États-Unis, pays du *self-made-man*, ne l'était pas en France, et seul un brassage des cultures et une remise à niveau des couches sociales moyennes, modestes mais instruites – et qui s'exprima violemment en 1968 – pouvait offrir une issue à ces impasses.

► La médiathèque dans la tradition des bibliothèques

À regarder en arrière, la diversité des médias dans une bibliothèque n'est pas un fait nouveau et ne méritait pas qu'on inventât une appellation nouvelle¹³. L'image et la parole n'en furent jamais expressément exclues. L'image est consubstantielle au livre depuis qu'il y eut des illustrations. Jusqu'au XVIII^e siècle au moins, le « cabinet d'estampes » est le complément naturel de la collection de livres, et c'est reliée en maroquin rouge aux armes du roi que la collection de gravures de Michel de Marolles, savantes et populaires si mêlées que les amateurs la qualifiaient de « ramas », rejoignit la bibliothèque de Louis XIV en 1666. Ce n'est qu'au cours du XVIII^e siècle que les estampes acquirent le statut d'objets d'art et qu'elles furent intégrées dans des musées plutôt que dans des bibliothèques. Le « cabinet de curiosités » n'est peut-être qu'une forme archaïque de la médiathèque. Les collections l'attestent : nos bibliothèques regorgent d'objets qui ne sont pas des livres : objets d'art, médailles, archives, antiquités, objets scientifiques¹⁴.

Une bibliothèque est donc généralement associée à d'autres collections, mais une distinction fondamentale apparaît alors. Il est habituel qu'une bibliothèque fasse partie d'un ensemble consacré au savoir ou au loisir : la bibliothèque d'Alexandrie n'était qu'une partie du « musée » qu'on appellerait aujourd'hui « centre de recherche », de même que la bibliothèque scolaire ou universitaire n'est qu'un élément d'un établissement d'enseignement plus vaste. La médiathèque, au contraire, intègre dans son enceinte des éléments divers du monde de la recherche, de la pédagogie et du loisir. Non seulement la formule de la médiathèque peut

13 Michel Melot, *Le multimédia, un objet traditionnel*, dans « Penser le multimédia », *Degrés*, 1998, n° 92, p. 1-12.

14 Les dix volumes du *Patrimoine des bibliothèques de France*, Payot, 1995, en offrent de multiples exemples ainsi que les petits catalogues édités par la FFCB à l'occasion des « Mois du patrimoine écrit ».

jouer à elle seule cette polyphonie médiatique, mais cela ne l'empêche nullement d'être, par ailleurs, intégrée dans un ensemble plus divers encore. La médiathèque, loin d'avoir supplanté ce qu'on pourrait appeler la « polythèque », lui a redonné vigueur : c'est le cas de la Bpi immergée dans le Centre Georges Pompidou, du Carré d'art à Nîmes, de la médiathèque de Châteauroux adossée au théâtre municipal, ou de celle de Rennes, partageant son bâtiment avec le Musée de Bretagne et un Centre de culture scientifique, technique et industrielle.

Le terme de « polythèque » a été un moment en concurrence avec celui de médiathèque. Le phénomène des médiathèques « englobantes » de nouveaux services se conjugue avec un phénomène non moins visible de bibliothèques « englobées » par des ensembles culturels, comme ce fut toujours le cas, notamment dans les pays scandinaves où la bibliothèque locale est souvent entourée d'autres services culturels : cours du soir, ateliers, salles de réunion, école, etc. La question peut alors être renversée : plus que de savoir ce qui a fait surgir la notion de « médiathèque » dans l'univers des bibliothèques françaises, il faudrait peut-être s'interroger sur ce qui a fait oublier le caractère polyvalent qui est la tradition des bibliothèques, et ce qui, depuis le XVIII^e siècle, peut apparaître comme un repli de la bibliothèque sur elle-même et sur un seul type de document : le livre. Les symptômes en sont-ils l'apparition, au XVIII^e siècle, d'une architecture spécifique aux « dépôts de livres » ? la constitution d'un corps professionnel à la fin du XIX^e siècle¹⁵ ? ou l'émancipation de l'administration des bibliothèques publiques de celle de l'instruction publique ? Cette évolution de la polythèque à la bibliothèque puis de la bibliothèque à la médiathèque, ressortit, aurait dit Pierre Bourdieu, à la constitution d'un « champ » spécifique par rapport aux autres institutions scientifiques, pédagogiques ou culturelles. Quoi qu'il en soit, la notion de médiathèque apparaît comme une extension de ce qui n'était que la bibliothèque.

► Les origines lointaines de la médiathèque : l'avant-guerre

L'héritage français des bibliothèques ne les prédisposait guère à l'esprit de la lecture publique. Qu'il s'agisse de la bibliothèque savante ou de la bibliothèque populaire, l'idée que le lecteur devait être averti ou guidé formait le fond de la pensée bibliothécaire. La bibliothèque était, dans

15 Avec la création du certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire par décret du 23 août 1879, la création de l'Association des bibliothécaires français, en 1906, et les premiers cours de bibliothéconomie.

tous les cas, un objet contrôlé et la tutelle qu'exerça sur les bibliothèques, au niveau national, jusqu'en 1975, l'Instruction publique puis l'Éducation nationale en est la preuve et peut-être la cause. Elles ne seraient sans doute pas sorties de ce carcan sans l'exemple de la *public library* américaine, pétrie, dans cet esprit de responsabilité individuelle, de confiance mutuelle et d'indépendance administrative qui fait le fond de la culture protestante anglo-saxonne. Tocqueville l'avait déjà noté¹⁶, Max Weber en fit la théorie et Eugène Morel en tira les leçons pour une politique nouvelle des bibliothèques françaises qui ne préjugerait ni du statut de ses lecteurs ni de la nature de ses collections¹⁷.

L'exemple américain ne doit pas être sous-estimé lorsqu'on recherche les origines lointaines de la médiathèque, même si des signes avant-coureurs se trouvent en France depuis longtemps et si la formule est devenue une spécialité française. Il faut rappeler que la thèse d'un de ses promoteurs, Jean Hassenforder, était l'étude comparée de l'évolution des bibliothèques françaises, britanniques et américaines¹⁸. Le « grand démarrage » des médiathèques ne se fit pas sans que Jean-Pierre Seguin, grand admirateur de Morel, et son équipe n'aient fait le tour des bibliothèques britanniques, américaines et scandinaves, l'année même, 1974, où Marie-Françoise Bisbrouck et la sienne, nouvellement formée en 1972 par le ministère de l'Éducation, entreprennent un périple dans les pays scandinaves. Geneviève Le Cacheux, à Caen, est allée aussi aux États-Unis étudier la formation aux nouveaux médias¹⁹. Si bien que le voyage en Amérique ou dans les pays scandinaves fut aux bibliothécaires du xx^e siècle ce que le voyage en Italie fut aux peintres du xvii^e.

Dans la genèse de la médiathèque, on constate aussi le rôle que joua le développement des sections pour enfants²⁰. La raison en est simple : la lecture pour les enfants comporte une part obligée de sons et d'images.

16 Martine Poulain, « Retourner à Tocqueville pour comprendre l'histoire comparée des bibliothèques américaines et françaises au xx^e siècle », *BBF*, 2002, n° 5, p. 66-73.

17 Michel Melot, « Grandeur et lacunes de l'activité des bibliothèques publiques françaises », dans Bernadette Seibel (dir.), *Lire, faire lire. Des usages de l'écrit aux politiques de lecture*, Le Monde Éditions, 1995, p. 375-386.

18 Jean Hassenforder, *Développement comparé des bibliothèques publiques en France, en Grande-Bretagne et aux États-Unis dans la seconde moitié du xix^e siècle, 1850-1914*, Éditions du Cercle de la librairie, 1967. De même, Michel Bouvy raconte dans le dernier numéro de sa revue *Médiathèques publiques* (n° 71-73, automne 1988, p. 9) comment il a découvert que « l'inégalité dans le développement des bibliothèques qui existait entre la France et l'Angleterre se retrouvait exactement en Afrique, ainsi que je le découvris plus tard entre le Canada français et le Canada anglais, entre la Wallonie et la Flandre ».

19 Geneviève Le Cacheux, « La formation aux nouveaux médias : quelques exemples des bibliothèques américaines », *BBF*, 1980, n° 12.

20 Geneviève Patte, « L'irrésistible ascension des bibliothèques pour enfants », *Médiathèques publiques*, automne 1988, n° 71-72, p. 37-48.

Le livre n'y est pas exclusif: l'heure du conte nécessite une salle adaptée qui s'apparente déjà à un petit auditorium, les dessins des enfants sont déjà des expositions, les activités ludiques ne peuvent être séparées des pédagogiques, etc. La première salle pour enfants ouvrit en 1919 à Vic-sur-Aisne une fois par semaine, à l'initiative du Comité américain aux régions dévastées²¹. La bibliothèque de Soissons ouverte aussi avec l'aide américaine le 27 mars 1921, à la joie d'Eugène Morel et des militants de la lecture publique, comportait une section pour les enfants et déjà « l'heure du conte ». L'Heure joyeuse enfin, fut fondée le 12 novembre 1924 dans le même esprit et avec le même patronage américain²². On verra ensuite à travers l'évolution des bibliothèques pour enfants les mêmes oppositions qui travaillèrent la lecture publique, entre lecture scolaire et lecture plaisir, et les infinies nuances que la médiathèque apporte à cette opposition grossière, se traduire par des formules incarnées en France par les mouvements de La Joie par les livres et de L'Heure joyeuse²³.

La bibliothèque municipale de Reims, construite avec l'aide de la fondation Carnegie entre 1921 et 1928, avait un architecte des Monuments historiques bien français, Max Sainsaulieu, mais un esprit bien américain avec le soin particulier apporté au décor et au confort des lecteurs, son large hall, son éclairage naturel, son guichet des demandes, sa salle des catalogues et déjà une salle d'exposition qui faisait sortir la bibliothèque de son rôle strictement livresque pour l'ouvrir à l'animation culturelle²⁴.

Une autre brèche ouverte dans la lecture traditionnelle vint de l'essor de l'enregistrement sonore. La création des Archives de la parole par Ferdinand Brunot en 1911 puis celle du Musée de la parole et du geste en 1928 sont des jalons dans l'histoire des médiathèques. Encore fallait-il, pour devenir un objet de bibliothèque comparable au livre, que les enregistrements fussent édités. La création de la Phonothèque nationale en 1938 fut un premier pas, en recevant la mission d'en collecter le dépôt légal. Apparaît alors un facteur sous-estimé des historiens et théoriciens de la médiathèque: le rôle précurseur de la Bibliothèque nationale. L'idée de médiathèque est tellement associée au combat pour la lecture

21 Viviane Ezratty, « Les premières heures des bibliothèques pour enfants », *Histoire des bibliothèques françaises*, t. IV, 1992, p. 204-219. Voir aussi Graham Keith Barnett, *Histoire des bibliothèques publiques en France de la Révolution à 1939*, Promodis – Éditions du Cercle de la librairie, 1987, p. 285.

22 Viviane Ezratty, Françoise Lévêque et Françoise Tenier, *L'Heure joyeuse. 70 ans de jeunesse*, Mairie de Paris, 1994.

23 Hélène Weis, *Les bibliothèques pour enfants entre 1945 et 1975. Modèles et modélisation d'une culture pour l'enfance*, Éditions du Cercle de la librairie, 2005.

24 Claudine Belayche, « La construction de la bibliothèque municipale de Reims », *Histoire des bibliothèques françaises*, t. IV, 1992, p. 76-77.

publique, que l'on en oublie que la Bibliothèque nationale fut la première à s'intéresser aux nouveaux médias et à les prendre en compte. Elle le fit certes dans un souci de conservation plus que de diffusion, et par l'obligation que lui donnait un atout français : une conception extensive du dépôt légal, dont on voit encore les effets dans la loi de 1995 sur le dépôt légal de la télévision et dans les efforts déployés aujourd'hui pour l'adapter aux documents électroniques. L'usage des microformes aussi, qui s'est répandu aux Archives nationales dans les années 1930 puis dans les bibliothèques, entraîna l'usage d'appareils de lecture et des pratiques de traitement et de communication des documents inconnues jusqu'alors.

Les discours sur la présence des médias dans les bibliothèques françaises se firent donc entendre bien avant la Guerre, et même de façon pressante, non seulement pour les périodiques qui s'assimilent tant bien que mal au livre pour peu qu'ils soient reliés, mais aussi pour l'audiovisuel. Georgette de Grolier déclarait dans la *Revue du livre et des bibliothèques* de 1937 : « Une révolution s'est produite [...] L'homme a appris à voir et à écouter : d'où le succès du cinéma et de la radio... On parle de la paresse du cinéma, mais n'y a-t-il pas aussi une autre forme de paresse : la paresse qui consiste à accueillir et à répéter des formules toutes faites. Ces formules figent un état social au lieu d'en traduire la mobilité ²⁵. » L'opposition souvent farouche des bibliothécaires progressistes à une administration terriblement centralisée et normalisée fait parfois oublier que tous les conservateurs de la Bibliothèque nationale ne furent pas ces passéistes que fustigeait Eugène Morel. Dans les départements spécialisés notamment, le souci d'élargir les collections et les publics était non seulement un objectif mais une obligation. Jean Laran, conservateur du Cabinet des estampes et administrateur provisoire de la Bibliothèque nationale à la Libération, incarne cet esprit ouvert : il fut l'un des pionniers des cinémathèques et de l'éducation par l'image, comme le faisait Paul Otlet à la même époque. Le mot « audiovisuel » apparaît, selon Nelly Kuntzmann, en 1946, qui cite, dès 1949 une bibliographie américaine sur *The Library and audiovisual materials*²⁶. Et je me souviens de Jean Adhémar, directeur du Département des estampes et de la photographie, faisant scandale dans un conseil d'administration de la Bibliothèque nationale au début des années 1970 en brandissant une de ces cartes postales appelées « mignonnettes »

25 Cité dans Anne-Marie Chartier et Jean Hébrard, *Discours sur la lecture (1800-2000)*, Fayard – Bibliothèque publique d'information, 2000, p. 176.

26 Nelly Kuntzmann, *Des images pour le dire, des mots pour le voir. Prémises de la culture audiovisuelle, éducation et bibliothèques*, diplôme de conservateur des bibliothèques sous la direction de Pascal Ory, 1995.

qui représentait un chaton et qui émettait un miaulement lorsqu'on le pressait entre ses doigts, et s'exclamant : « *Le dépôt légal de l'audiovisuel aujourd'hui à la Bibliothèque nationale : c'est ça !* » L'Institut national de l'audiovisuel fut fondé en 1974 et la Bibliothèque nationale n'en obtint pas la tutelle, mais la Phonothèque nationale fut rattachée à la Bibliothèque nationale en 1976.

► Les origines immédiates : l'après-guerre

Les programmes des premières bibliothèques reconstruites après les destructions de la Seconde Guerre bénéficièrent d'emblée de nouveaux services qui préfigurent nos médiathèques. « *Depuis les années 1950, certains points sont acquis, écrit Anne-Marie Bertrand, les sections pour enfants, le libre accès ne font plus question... Ce qui est nouveau, c'est l'accent mis sur l'introduction de supports autres que le livre*²⁷. » La monumentale bibliothèque de Tours (1958) est coiffée d'un auditorium qui domine la Loire, pour les conférences et l'audition de disques. René Fillet y formera de nouveaux bibliothécaires, avant de devenir le deuxième directeur de la Bibliothèque publique d'information²⁸. Celle de Brest (1959) s'ouvre sur un hall qui dessert la section de prêt, la salle des enfants et une salle d'exposition. La même configuration apparaît à Lille en 1965, au Havre en 1967.

C'est encore à l'influence américaine que l'on doit l'ouverture de la bibliothèque pour enfants de Clamart en 1965 qui marque, tant par ses fonctions que par son architecture, un pas essentiel vers la médiathèque. Construite par l'Atelier de Montrouge, groupe d'architectes « engagés » autour de Gérard Thurnauer (avec déjà Pierre Riboulet), Clamart passe encore aujourd'hui pour un modèle de bibliothèque fonctionnelle et attractive. Mais surtout, chose nouvelle en France, elle est entièrement consacrée aux enfants, d'où une propension à favoriser l'usage de tous les médias avec l'audition de disques, le visionnement de films, l'heure du conte, si bien que la bibliothèque pour enfants de Clamart, dont le bâtiment a justement été classé parmi les Monuments historiques, peut être considérée comme la première médiathèque française, au plein sens que ce mot a pris depuis.

²⁷ Anne-Marie Bertrand, *Bibliothèques urbaines. Les villes et leurs bibliothèques municipales de la Libération à la fin des années 1980*, thèse de l'université de Versailles – Saint-Quentin-en-Yvelines sous la direction de Pascal Ory, 1998, p. 156.

²⁸ René Fillet, « La nouvelle bibliothèque municipale de Tours », *BBF*, 1958, n° 12, p. 884. Sur l'action de René Fillet, voir René Fillet, *biographie à plusieurs voix*, Bibliothèque publique d'information, 1997.

Dès les années 1960, certains bibliothécaires fonctionnent comme des « médiathécaires », et notamment Albert Ronsin: « *Pendant trente ans, j'ai été en état de recherche, considérant la médiathèque centrale de Saint-Dié et ses annexes comme des laboratoires où toute une équipe introduisait de nouveaux médias, bougeait les collections, changeait les modalités d'accueil, proposait puis retirait des types et des formes d'animation autour du livre ou du disque ou de l'image, en tenant compte des observations des emprunteurs et du personnel, des résultats qualitatifs et quantitatifs obtenus et de l'évolution de la société* »²⁹. À Saint-Dié, il organise des conférences, invite des écrivains, donne des cours, offre des initiations musicales et ouvre des expositions, dans une bibliothèque qui ne s'appelle pas encore médiathèque mais Centre culturel communal. « *Ces activités existent à une moindre échelle ailleurs. La Chronique du Bulletin des bibliothèques de France est éloquent à ce sujet* », nous rappellent Brigitte et Noë Richter³⁰. L'ouverture de la bibliothèque-école de Massy à la fin de 1970, rattachée à l'École nationale supérieure des bibliothèques servit, avec Clamart, d'« appartement modèle ». Le bâtiment, aux lignes encore sévères, mais largement éclairé et très fonctionnel, servit de support à la modernisation des bibliothèques françaises avec sa salle de conférence, dans laquelle bien des bibliothécaires vinrent apprendre une politique rajeunie de la lecture publique. Les effets de 68 se font sentir dès le début des années 1970: on trouve, notamment dans la banlieue parisienne, par exemple à Pantin (1972), plusieurs constructions nouvelles et originales, largement ouvertes, qui ouvrent le temps des médiathèques³¹.

L'inauguration de la grande bibliothèque de La Part-Dieu à Lyon en 1972 fut un autre événement dans le domaine de la lecture publique, d'abord par ses dimensions mais aussi par sa conception qui prenait en compte à la fois l'animation et la conservation. Dans le débat qui opposait les différents courants de la lecture publique et qui, surtout, les opposait aux « conservateurs », Henri-Jean Martin, tout en participant aux groupes de travail organisés par Étienne Dennery avec les bibliothécaires les plus avancés dans la lecture publique comme René Fillet, Albert Ronsin, Michel Bouvy et Noë Richter, refusait sagement de choisir: « *J'ai toujours été convaincu que la différence alléguée entre bibliothèque de lecture publique et bibliothèque de conservation était quelque chose de superficiel, car il n'y a qu'une*

29 Albert Ronsin, « Écrire! », dans *Mémoire pour demain: mélanges en l'honneur d'Albert Ronsin, Gérard Thirion, Guy Vaucel*, Laxou, Groupe Lorraine de l'association des bibliothécaires français, 1995, p. 37.

30 Art. cité note 7, *BBF*, 1976, n° 8.

31 Voir sur cette question le chapitre consacré à l'architecture des bibliothèques par Jaqueline Gasciel, « Les bâtiments », dans *Histoire des bibliothèques françaises*, t. IV, 1992, p. 447-471.

culture: à mesure que le secteur de la lecture publique se développe, il rejoint le secteur de conservation et ainsi la culture retrouve son unité. C'est là, au fond, la philosophie que j'ai toujours eue ³². » Ainsi La Part-Dieu se trouvait équipée à la fois d'un immense silo, mais aussi dès l'entrée, face à un vaste secteur de prêt, de salles d'exposition et d'un auditorium toujours en activité.

Les deux spécialités du certificat d'aptitude aux fonctions de bibliothécaire, « bibliothèques municipales » et « lecture publique », ayant été réunies en 1974, elles purent ainsi laisser place à une spécialité nouvelle de « discothécaire » qui inaugure une longue liste de compétences liées à la naissance des médiathèques. D'abord sous forme d'audition de disques sur place puis de prêt de disques, ce service était déjà présent dans de nombreuses bibliothèques, lié au succès du microsillon après son invention en 1948. Avec le microfilm, le disque fut le premier équipement technique nouveau qui transformait la bibliothèque en médiathèque. Le groupe des discothécaires joua donc un rôle moteur dans le développement des médiathèques, notamment au travers de l'Association pour la coopération de l'interprofession musicale et sa revue *Écouter voir*, lancée en 1989, ainsi que la Discothèque des Halles de Paris et son conservateur Michel Sineux. Le développement des CD en assure toujours le succès ³³.

► Naissance de la « médiathèque »

On ne saurait détacher la naissance de la notion de médiathèque du mouvement d'émancipation politique et culturelle de 1968. Une nouvelle génération – et pas seulement la jeunesse – et des classes populaires de mieux en mieux informées et cultivées aspiraient à une culture ouverte, diversifiée, employant les moyens modernes. Mais la réponse du gouvernement s'appelait alors « maison de la culture » et non pas médiathèque. On peut se demander ce qui se serait passé si André Malraux, dans son nouveau ministère des Affaires culturelles, avait eu la responsabilité de la lecture publique qu'il réclamait d'ailleurs. Certains disent que Malraux s'intéressait plus à l'art qu'au livre, aux chefs-d'œuvre qu'aux reproductions. Ce n'est pas si sûr : son intérêt pour le livre est évident tout comme celui pour la photographie et le cinéma.

Quoi qu'il en soit, les maisons de la culture ne comportèrent pas de bibliothèque publique et ce fut certainement un grand dommage, tant pour

³² Henri-Jean Martin, *Les métamorphoses du livre. Entretiens avec Jean-Marc Chatelain et Christian Jacob*, Albin Michel, 2004, p. 110.

³³ Sur l'origine et les développements des discothèques en bibliothèque voir : Yves Alix et Gilles Pierret (dir.), *Musique en bibliothèque*, Éditions du Cercle de la librairie, 2002.

les médiathèques qui y auraient trouvé leur place, que pour les maisons de la culture, qui, devenues des théâtres, n'eurent pas de descendance après leur première génération. Il n'y avait pourtant guère de différence d'esprit entre le centre culturel municipal d'Albert Ronsin et une maison de la culture comme l'entendait leur concepteur, Émile Biasini, qui avait déjà fait fonctionner au Tchad de petits centres culturels de ce type³⁴. Les maisons de la culture, en devenant la grande affaire de la politique officielle de démocratisation de la culture, damèrent le pion aux bibliothèques, avec lesquelles elles entrèrent parfois en concurrence : à Lyon, Henri-Jean Martin avait dû convaincre le maire de préférer une nouvelle grande bibliothèque à La Part-Dieu plutôt que la maison de la culture qu'André Malraux aurait voulu construire au centre de la ville³⁵.

S'il fallait donner une date de naissance à la médiathèque, ce serait sans doute l'année 1975. On voit, depuis le début des années 1970, dans le *Bulletin des bibliothèques de France*, le mot « médiathèque » émerger : « *C'est une des raisons qui expliquent l'importance de plus en plus grande donnée à ces autres supports de nos établissements que l'on commence à appeler médiathèques* » écrit en 1973 le président de section des bibliothèques publiques de l'Association des bibliothécaires français³⁶. Mais la date « officielle » doit être 1975 pour de nombreuses raisons, et ce n'est pas par opportunité politique que cette année-là, la lecture publique fut détachée de l'Éducation nationale pour être placée sous la tutelle du ministère de la Culture. Cette année-là, en effet, Michel Bouvy baptise médiathèque sa bibliothèque municipale de Cambrai, d'où il mène un combat constant pour la bibliothèque publique. Cette année-là aussi, Albert Ronsin fait ses *Propositions pour une nouvelle structure des bibliothèques publiques* aux « Rencontres socialistes pour la culture » qu'il organise à Saint-Dié tandis que, la même année, le Parti communiste français publie son *Manifeste pour le livre*. Cette année 1975 est aussi marquée par la publication de nouvelles normes édictées par le Ministère qui favorisent l'entrée, dans les bibliothèques publiques, des nouveaux médias, comme le préconisent depuis plusieurs années la directrice du service, Alice Garrigoux et l'inspecteur général Paul Poindron : « *Diapositives, films, disques, bandes, cassettes, ne sont qu'une autre forme d'enregistrement de la création, de la pensée ou du savoir*³⁷. » Les nouvelles normes, publiées dans le *Bulletin des bibliothèques de France*, prévoient une section enfants avec l'heure du conte et un atelier

34 Témoignage oral d'Émile Biasini au colloque *Architecture coloniale et patrimoine*, tenu à l'Institut national du patrimoine, du 17 au 19 septembre 2003.

35 Henri-Jean Martin, *Les métamorphoses du livre*, op. cit., p. 104

36 Anne-Marie Bertrand, *Bibliothèques urbaines...*, op. cit., p. 157.

37 Alice Garrigoux, *La lecture publique en France*, La Documentation française, 1972 (Notes et études documentaires).

d'expression, ainsi qu'une discothèque et une salle polyvalente dans chaque bibliothèque municipale d'une commune de plus de 5 000 habitants, auxquels s'ajoutent un service de prêt et d'écoute individuelle de disques et un auditorium pour les villes de plus de 50 000 habitants³⁸.

Un autre événement ne doit pas être négligé : le décret du 30 juillet 1975 institua auprès de la Phonothèque nationale le dépôt légal des vidéogrammes étendu aux « œuvres audiovisuelles intégrées dites multimédias, groupant divers supports (livres, fiches, photographies, films, bandes magnétiques, cassettes, disques etc.) qui ne peuvent être dissociés pour leur mise en vente, leur reproduction ou leur diffusion sur le territoire français », peu avant que la Phonothèque ne soit rattachée à la Bibliothèque nationale. Ainsi, constatant que l'image animée et les documents multimédias entraient dans le champ de l'édition, ils ressortissaient naturellement au domaine des bibliothèques, non seulement comme objets d'animation, mais aussi de conservation. Et il n'est pas indifférent de constater que la norme Afnor Z 4, de catalogage des documents « dont la consultation ou l'utilisation passe nécessairement par l'intermédiaire d'un appareil approprié » date du 13 juin 1975.

À partir de cette date, les choses se précipitèrent. On peut y voir la mise en œuvre d'idées qui avaient été libérées par les événements de 1968, où s'était constitué un groupe d'études sur la lecture publique, affirmant la nécessité de développer l'animation culturelle en bibliothèque. Les effets furent rapides. Les grandes médiathèques de province furent précédées par une série de bibliothèques nouvelles construites dans la banlieue parisienne dès le début des années 1970, dont rend compte le *Bulletin des bibliothèques de France*³⁹. En janvier 1976, Massy organisait un stage sur l'audiovisuel suivi par 24 bibliothécaires⁴⁰.

En 1977, l'Association pour les bibliothèques publiques créée en 1971 et qu'animait Michel Bouvy, devient Association pour les médiathèques publiques, après s'être séparée de la section de lecture publique de l'ABF, et sa revue *Lecture en bibliothèque*, devient *Médiathèques publiques*⁴¹. Son

38 « Bibliothèques municipales, construction, équipements », *BBF*, n° 3, p. 75-117.

39 *Bulletin des bibliothèques de France*, 1971, n° 11 : « Nouvelles bibliothèques de Levallois-Perret, Sarcelles, Vincennes » ; 1975, n° 6 : « Nouvelle bibliothèque de Montreuil » ; 1976, n° 5 : « Nouvelle bibliothèque de l'Agora à Évry ». On pourrait aussi citer Argenteuil (1969), Pantin (1972), Maisons-Alfort (1976), Malakoff. Voir aussi : Jacqueline Gascuel, « Les bâtiments », dans *Histoire des bibliothèques françaises*, t. IV, 1992, p. 447-471.

40 Jacqueline Gascuel et Janine Guiton, « L'animation et les techniques audiovisuelles dans les bibliothèques », *BBF*, 1976, n° 9-10, p. 437-442.

41 *Médiathèques publiques* [1977-1984], Cambrai, Association pour la médiathèque publique. Voir : Michel Bouvy, « Une revue professionnelle de combat : *Médiathèques publiques* », dans *Mémoire pour demain : mélanges en l'honneur d'Albert Ronsin, Gérard Thirion, Guy Vaucel*, Laxou, Groupe Lorraine de l'association des bibliothécaires français, 1995, p. 377-384.

premier éditorial est éloquent : « *Cette modification a un sens. Aujourd'hui la bibliothèque publique, si elle en a la possibilité, ne se borne plus à la conservation et à la diffusion du livre et de l'imprimé. Ses collections comprennent aussi des disques, des bandes magnétiques et des cassettes, des diapositives, des vidéocassettes, des reproductions d'art (ou même des originaux), des films, voire des jouets et peut-être demain, comme certaines bibliothèques des USA... des outils*⁴². » Dans ce bulletin, on se préoccupait beaucoup de bibliothèque de jeunesse, avec un article sur les livres d'éducation sexuelle pour les enfants et un autre sur La Joie par les livres. Dans le numéro suivant, un article retrace les origines des bibliothèques de jeunesse⁴³. Dans le troisième, Jean Hassenforder parlait d'*Action culturelle et pluralité des cultures*⁴⁴ et l'on y présentait la bibliothèque publique de Montréal, dans laquelle fonctionnait, depuis 1947, une cinémathèque de prêt.

La politique de la Bibliothèque nationale n'est pas moins significative : elle organise une tournée dans quelques grandes bibliothèques régionales d'un stage itinérant sur les documents spécialisés où s'élabore une bibliothéconomie des nouveaux médias. Curieusement, Michel Bouvy, qui assiste au stage de Lille, se montre critique : « *Chacun était vivement encouragé à collecter dans un but de conservation le plus grand nombre de documents possibles et de la plus grande variété possible, et photos, et affiches, et tracts, et catalogues, que sais-je encore ? Qui ne serait d'accord sur le principe de telles opérations ? Mais on se dit qu'ils se font bien des illusions nos collègues parisiens... Qu'ils viennent un moment prendre notre place et ils comprendront*⁴⁵... » En 1978, la Direction du livre lança une opération pilote pour aider les bibliothèques à constituer un fonds de diapositives et de vidéogrammes. Sur le principe de l'intégration des nouveaux médias dans la lecture publique, la politique officielle a constamment été positive comme en témoignent les directives officielles⁴⁶. Seuls les moyens faisaient défaut.

42 À nos abonnés, n° 41, janvier-mars 1977 (paru seulement en septembre).

43 Guy Baudin, *Origine et développement des bibliothèques publiques pour la jeunesse*, avril-juin 1977, n° 42.

44 N° 43, juillet-septembre 1977 (paru seulement en février 1978).

45 *Médiathèques publiques*, juillet-septembre 1977, n° 43, p. 43-44.

46 *La lecture publique en France, rapport du groupe d'étude*, La Documentation française, 1968 (Notes et documents, n° 3459); Alice Garrigou, *La lecture publique en France*, La Documentation française, 1972 (Notes et documents n° 3948).

► La Bibliothèque publique d'information

Ouverte en janvier 1977, la Bpi apparut à la fois comme un espoir pour les médiathèques mais aussi comme une provocation au vu de la pauvreté du parc des bibliothèques publiques, malgré les efforts de construction et de modernisation des années 1970⁴⁷. Beaucoup de bibliothécaires en furent irrités. La visitant en 1978, Michel Bouvy n'y voit qu'alibi et poudre aux yeux⁴⁸. Emporté par sa critique, il passe sans y entrer dans le laboratoire de langues, refuse les diapositives qu'il avait pourtant préconisées ailleurs et regrette l'absence de magasins. Personne, à vrai dire, n'avait prévu le succès de la Bpi, pas même ses créateurs, encore moins ses conséquences lointaines, parfois paradoxales. On déplorait le parisianisme de la Bpi, qui ne profiterait qu'aux Parisiens aux frais de l'État, ce qui n'était pas faux, mais on sous-estimait l'effet d'entraînement que l'image de la Bpi aurait sur la multiplication des médiathèques de province, curieux effet en retour qui fait du lecteur parisien aujourd'hui une « victime » de la Bpi par rapport au lecteur de Bordeaux ou de Montpellier. Nouvelle aussi, la nécessité du désherbage dans une bibliothèque qui s'est d'emblée dégagée de toute mission de conservation et s'est inscrite dans une architecture flexible, mais inextensible. Enfin, ce qu'on ne pouvait pas voir à son ouverture, c'est l'impact qu'aurait le parti pris du total accès libre et public appliqué aux nouveaux médias. Or, c'est sur ce terrain, développé jusqu'à l'extrême par l'industrie audiovisuelle, que la médiathèque doit aujourd'hui se placer pour tenir encore son rôle de service public dans un monde où l'électronique, comme jadis le livre et le journal, est devenue un produit de consommation, un objet domestique et même personnalisé.

En 1977, la question de l'accès libre aux documents audiovisuels était, pour ainsi dire, inédite. Rien n'était moins évident, y compris dans les bibliothèques les plus modernes, qui s'étaient dotées de discothèques ou de salles de projections de films, voire d'ateliers et de régies vidéo, comme l'avait fait Geneviève Le Cacheux à Caen dès 1974. Les questions posées en 1975, lors d'un voyage d'étude dans les bibliothèques américaines, nous semblent d'un autre âge. Il s'agissait alors de savoir s'il fallait transférer les disques microsillon sur des bandes magnétiques ou laisser les lecteurs les poser eux-mêmes sur les platines; s'il fallait projeter les films 16 mm en salle ou sur des projecteurs munis d'écrans individuels; si l'on pouvait laisser les microfiches et les microfilms en bobines

47 Sur l'histoire de la Bpi, on consultera les mémoires de son créateur: Jean-Pierre Seguin, *Comment est née la Bpi. Invention de la médiathèque*, Bibliothèque publique d'information, 1987.

48 *Médiathèques publiques*, n° 44, oct.-déc. 1977, p. 44-51.

ou inventer des boîtiers pour faciliter leur libre manipulation. Son parti pris du total accès libre contraignit la Bpi à résoudre un à un chacun de ces problèmes. Il fallut cependant renoncer peu à peu aux disques rangés sur les rayonnages au milieu des livres, aux magnétoscopes posés comme des pots de fleurs au milieu du public, et aux carrousels de diapositives d'une diabolique fragilité. Prudemment, René Fillet ouvrit en 1982 un espace spécial pour l'audition des disques. En ce qui concerne l'image, Jean-Pierre Seguin avait tenu dans ses mains le premier vidéodisque sorti des laboratoires Philips à Eindhoven. En 1985, la Bpi pouvait transférer, après des tractations juridiques interminables, une première partie de ses 300 000 diapositives sur un premier vidéodisque.

La politique de la Bpi consista alors à tester dans l'environnement d'une bibliothèque publique entièrement en libre accès, tous les outils que l'électronique et l'audiovisuel jetaient alors sur le marché. C'est ainsi que les espaces de la Bpi se remplirent d'un éventail impressionnant d'écrans divers donnant accès non seulement aux microdocuments et au catalogue mais aux images fixes ou animées, aux bases de données, ou aux logiciels. Évidemment cette fuite en avant posait problème, les espaces de la bibliothèque ressemblaient à un kaléidoscope et l'on attendait avec impatience l'époque où tous ces services pourraient être intégrés dans un poste de consultation unique, ce qui ne fut possible qu'après l'expérience de la nouvelle médiathèque de Valenciennes (ouverte en 1994), puis, en 2000, dans le cadre d'une Bpi rouverte après la rénovation du Centre Georges Pompidou.

De chacune de ces expériences était issu un « dossier technique » destiné aux professionnels des bibliothèques⁴⁹. Le service des études et de la recherche, lui aussi présent dès les débuts de la bibliothèque, chargé d'étudier en permanence et *in situ* le comportement des lecteurs, se rendit familier aux bibliothécaires en mesurant l'attente des publics et en analysant leurs comportements⁵⁰. Les études du service et celles qui furent commandées à des sociologues comme Jean-Claude Passeron, sur

⁴⁹ Parmi ces dossiers publiés par la Bibliothèque publique d'information, on trouve *Le traitement documentaire de l'image fixe*, 1985, n° 3, du n° 4 : *Le vidéodisque, mémoire d'images*, 1986, n° 4, et *La politique d'acquisition multimédia de la Bibliothèque publique d'information*, 1989, n° 7.

⁵⁰ Parmi les titres de la collection de recherche publiée par la Bpi : Michel Peroni, *De l'écrit à l'écran*, 1991 ; *Les actes des Rencontres Médias*, 1996-1997 et 1997-1998 ; Emmanuel Pedler et Olivier Zerbib, *Les nouvelles technologies à l'épreuve des bibliothèques*, 1991 ; Gloria Origi et Noga Arikha (dir.), *Text-e. Le texte à l'heure de l'Internet*, 2003 ; Franck Ghitalla, Dominique Boullier, Pergia Gkouskou-Giannakou, Laurence Le Douarin et Aurélie Neau, *L'outre-lecture. Manipuler, (s')approprier, interpréter le web*, 2003.

l'usage de l'audiovisuel⁵¹ ou Éliseo Véron, sur les expositions⁵² servirent de guide. La Bpi devenait le « bateau école » des médiathèques.

► Le succès des médiathèques : les années 1980

En 1982, la bataille de la médiathèque est gagnée. « *Audiovisuel, médiathèque, vidéo, nouveaux médias... L'usage désormais fréquent de ces nouveaux termes, leur multiplication depuis dix ans, l'édition de nombreux ouvrages sur ce sujet, la création de revues spécialisées dans ces domaines prouvent amplement qu'il s'agit là d'un phénomène important alliant technologie et culture, électronique et documentation, équipement domestique et loisirs* », écrit Gérard Hertzhaft dans un des premiers manuels pour médiathécaires, intitulé *Pour une médiathèque*⁵³ et Michel Bouvy peut consacrer un long article, sous le titre « Les médiathèques publiques françaises », dans un numéro spécial de *Médiathèques publiques* publié à l'occasion du colloque organisé par le conseil régional du Nord-Pas-de-Calais à Hénin-Beaumont, où se retrouvent les militants de la lecture publique, en novembre 1981, dans la vague d'enthousiasme qui suivit l'élection de François Mitterrand⁵⁴. L'abondement des crédits du ministère de la Culture à partir de 1982, la volonté décentralisatrice du gouvernement socialiste et du directeur du livre, Jean Gattégno, firent entrer la lecture publique dans l'époque des médiathèques. La circulaire du 29 décembre 1981, du nouveau ministre Jack Lang, consacre la formule de la médiathèque en encourageant les équipements multimédias et les nouveaux services. La configuration du *Bulletin des bibliothèques de France* marque ce changement en 1983, avec la formule bimestrielle que nous lui connaissons, se démarquant du bulletin administratif, abordant une variété de sujets dans lesquels on retrouve l'esprit des médiathèques et une plus grande liberté d'expression, y compris des auteurs officiels, tel l'article de Denis Varloot intitulé « Du puits au robinet » ou celui de Jean Gattégno, « Introduction des techniques nouvelles : vidéo et informatique dans les bibliothèques publiques françaises⁵⁵ ».

51 Jean-Claude Passeron et Michel Grumbach, *L'œil à la page. Enquête sur les images et les bibliothèques*, Bibliothèque publique d'information – Centre Georges Pompidou, 1984.

52 Éliséo Véron et Martine Levasseur, *Ethnographie de l'exposition. L'espace, le corps et le sens*, Bibliothèque publique d'information – Centre Georges Pompidou, 1983.

53 Gérard Hertzhaft, *Pour une médiathèque. Guide de l'audiovisuel à l'usage des candidats aux concours et examens des bibliothèques*, Promodis, 1982.

54 *Médiathèques publiques*, janvier-mars 1982, n° 61,

55 *Bulletin des bibliothèques de France*, 1983, n° 6.

Le concept de médiathèque eut alors des conséquences déterminantes sur leur architecture. Dans un article de la revue *Sciences*, Jean-Pierre Seguin avait annoncé, dès 1971, « La fin des silos à livres », ouvrant une époque où l'effet conjugué de la décentralisation et de l'essor des médiathèques, sonna ce qu'Hélène Caroux appelle « *la fin des modèles*⁵⁶ ». Ceux-ci avaient été dictés par une administration centrale soucieuse avant tout d'économie et de fonctionnalité, mais peu sensible à l'esthétique et au caractère à la fois attractif et emblématique du bâtiment qu'est la bibliothèque ouverte à tous. En gros, les bibliothèques fonctionnaient, selon l'expression d'Hélène Caroux sur le « *mode ternaire* » : magasins, salles de lecture, administration soigneusement juxtaposés. La médiathèque eut un triple effet : à l'intérieur, elle décloisonne les espaces en développant l'accès libre et des activités diverses qui doivent être toutes, mais selon des modalités différentes, très visibles et facilement accessibles au public ; à l'extérieur, elle fait sortir la bibliothèque de son traditionnel quadrilatère, morceau de sucre ou boîte à chaussure, et lui donne des formes surprenantes, qui sont l'expression de sa diversité, de son ouverture et un signal dans la ville⁵⁷ ; enfin, elle s'implante dans des quartiers fréquentés, souvent en centre-ville dont elle est à la fois un carrefour et un monument. Entre les deux – carrefour ou monument – le débat peut commencer. À la bibliothèque banalisée, assimilée à un grand magasin, dont l'exemple est celle de Grenoble avec sa médiathèque installée en 1975 dans l'espace commercial de Grand' Place ou celle de L'Arlequin ouverte sur une école, et le mot d'ordre : « *À chaque quartier sa bibliothèque*⁵⁸ », va succéder dans les années 1980, la bibliothèque monumentalisée, inspirant le respect mais aussi la curiosité, dont l'exemple est la Maison du livre, de l'image et du son de Villeurbanne ouverte en 1988. Ce débat ne remet pas en cause le principe de la médiathèque, qui peut adopter l'une ou l'autre formule. La bibliothèque moderne, déliée de ses modèles académiques, peut finalement s'installer dans n'importe quelle forme architecturale – fût-ce au détriment de la fonctionnalité et au grand dam des bibliothécaires – pourvu que les impératifs de sécurité, de visibilité et d'accessibilité y soient respectés. La construction d'une médiathèque est devenue un exercice obligé auquel les architectes les plus célèbres se sont prêtés.

⁵⁶ Hélène Caroux, *Architecture et lecture. Les bibliothèques françaises municipales françaises, 1945-2002*, thèse de doctorat sous la dir. de Gérard Monnier, univ. de Paris Panthéon-Sorbonne, décembre 2005, à paraître (Picard, 2006).

⁵⁷ Michel Melot, « De nouveaux espaces pour de nouveaux médias », dans *Histoire des bibliothèques françaises*, t. IV, 1992, p. 544-567.

⁵⁸ Le livre dans la cité, supplément à *Grenoble*, novembre 1979.

Ce qu'a changé la médiathèque, c'est aussi la multiplication des services au public. Les vidéothèques se généralisent⁵⁹; en 1986, la médiathèque de la Cité des sciences de La Villette a tiré les leçons de la Bpi : accès libre mais avec possibilité de prêt, images sur vidéodisques, audiovisuel et informatique partout (bibliothèque des sciences oblige), mais aussi un service intégré pour la lecture des aveugles. La Bpi avait dû aménager, dans une architecture hostile aux personnes handicapées, le premier service de lecture par synthèse vocale, en 1984. Les pionniers de la lecture publique et de la médiathèque ont toujours porté beaucoup d'attention à l'accès aux bibliothèques de personnes handicapées, et l'un des premiers articles de la revue *Médiathèques publiques*, en 1977, porte sur « Les handicapés physiques et la lecture⁶⁰ ».

L'idée de prêt d'œuvres d'art, originales ou sous forme de reproductions, figurait aussi au programme de *Médiathèques publiques* en 1977⁶¹. À l'exemple là encore des « galeries de prêt » des pays nordiques, la première artothèque française fut ouverte dans la préfiguration de la maison de la culture du Havre, en 1965, puis dans celle de Grenoble en 1968, idée reprise par la municipalité dans la bibliothèque municipale de Grand' Place en 1975⁶². Le ministère de la Culture aida le développement des « galeries de prêt » par des subventions spécifiques en 1981, parallèlement à la création de Fonds régionaux d'art contemporain. Sur les treize ouvertes en 1984 dans différentes structures, cinq l'étaient dans des bibliothèques⁶³.

En 1984, la bibliothèque municipale de Caen, sous l'impulsion d'Hervé Le Crosnier, ouvrit le premier service de prêt de logiciels et en 1986 la médiathèque de La Villette et la Bpi ouvrent des logithèques en accès libre⁶⁴. L'accès à la télévision, média domestique par excellence, parut d'abord

59 Le développement des vidéothèques occupe la presque totalité du long bilan qu'établit Michel Bouvy dans *Médiathèques publiques* (janvier-juin 1983, n° 65-66, p. 5-12), sous le titre général : « De la bibliothèque à la médiathèque ». On trouvera un aperçu de l'évolution des vidéothèques dans le n° 155 du *Bulletin d'information de l'association des bibliothécaires français*, intitulé « Image et son », 2^e trimestre 1992, ou dans le manuel de Claude Collard, Isabelle Giannattasio et Michel Melot, *Les images dans les bibliothèques*, Éditions du Cercle de la librairie, 1995.

60 *Médiathèques publiques*, n° 46, avril-juin 1978.

61 Éliane Didier-Lecomte, « Les galeries de prêt d'estampes », *Médiathèques publiques*, n° 42, avril-juin 1977, p. 24-26. Elle y revient dans le n° 64, octobre-décembre 1982, p. 33-36.

62 L'artothèque de la maison de la culture ferma ses portes en 1982, en raison de son orientation vers les activités théâtrales, et la lourdeur que supposait le prêt d'œuvres originales déposées par les artistes, alors que celle de la bibliothèque, orientée vers les « multiples », proposait au public 800 estampes, et fit école.

63 À Valence, Miramas, Hénin-Beaumont, Évry et Mulhouse. Nathalie Heinich, *Les artothèques*, Ministère de la Culture, Direction du développement culturel, Service des études et recherches, 1985, p. 93.

64 Voir : Joëlle Muller, *Les logithèques*, Éditions du Cercle de la librairie, 1991.

incongru en bibliothèque. Le service « Télévisions sans frontières » de la Bpi trouva pourtant vite son public et pour en expliquer l'étrangeté dans une bibliothèque, il fut prudemment présenté comme un complément de la médiathèque de langues. Après la première expérience menée à Helsinki en 1992, les postes Internet furent accessibles aux lecteurs dans plusieurs médiathèques françaises (à la Bpi en 1995), selon diverses modalités.

Les médiathèques ont fait aussi surgir de multiples formes d'animations. Là encore, il serait bon de rappeler les efforts de la Bibliothèque nationale qui avait, dès les années 1960, modernisé ses expositions où les livres étaient tristement alignés dans des vitrines, en embauchant un décorateur et en faisant revivre comme au théâtre – ce qui lui fut amèrement reproché – les ruelles des « précieuses » et leurs cabinets de curiosité dans l'exposition de Jean Adhémar sur les *Salons littéraires au XVIII^e siècle* en 1968. Les grandes expositions de la Bpi, auxquelles la conviait sa présence au sein de Centre Georges Pompidou, jouèrent aussi un rôle de banc d'essai dans la modernisation des bibliothèques, notamment en 1985, *Mémoires du futur*⁶⁵, simulation de ce que seraient, dix ans plus tard, les bibliothèques virtuelles accessibles à distance et qui accueillit 535 000 visiteurs, soit près de 7 000 par jour. Visiteurs intéressés de cette exposition, les maires de Nîmes ou d'Issy-les-Moulineaux y prirent la décision de bâtir chez eux une médiathèque de ce type, conscients de l'enjeu démocratique pour leurs jeunes citoyens, et répondant aussi aux incitations du ministère de la Culture pour une politique de développement de la lecture publique modernisée et décentralisée.

► Médiathèque et pédagogie

Si nous n'avons pas évoqué les bibliothèques scolaires et universitaires, c'est que la question de la médiathèque s'y pose différemment et n'y provoque nullement le changement dont elle fut l'enjeu dans la lecture publique. L'insertion des nouveaux médias, s'il pose évidemment de nombreux problèmes, sur le principe y va de soi et on ne refusera pas aux géographes ou aux historiens de l'art l'accès à des photographies, ni aux musicologues celui des discothèques. De même, l'irruption des cédéroms et des bases de données dans les salles de lecture y était une obligation qui ne souffrait que des manques de moyens. La bibliothèque universitaire, contrairement à la bibliothèque municipale, n'a pas changé de public,

⁶⁵ *Mémoires du futur*, exposition-atelier, tenue d'octobre 1987 à janvier 1988, commissaires Bernard Stiegler et Catherine Counot. Sans catalogue, elle fut accompagnée d'un colloque dont les actes ne furent pas publiés.

même si elle cherche à attirer toujours plus de lecteurs. Voilà pourquoi la médiathèque n'y a pas suscité de tels émois, ni d'ailleurs connu le même succès : les bibliothécaires ne se sont pas précipités pour rebaptiser leurs BU en MU.

En revanche, la bibliothèque universitaire a souffert dans sa modernisation de deux états de fait. Le premier est sa dépendance d'un ensemble plus vaste qu'est l'Université. Les services techniques, qu'il s'agisse de régie audiovisuelle ou de centres de calcul informatiques, sont des services centraux et la bibliothèque est souvent bridée dans son autonomie et ses initiatives. Or, l'innovation est un maître mot dans les médiathèques qui fonctionnent (c'est en tout cas ainsi que les élus le conçoivent) à l'Audimat. Le second handicap est qu'elles n'ont pas traditionnellement mission d'animation culturelle et qu'elles comptent sur la bibliothèque de lecture publique pour les loisirs des étudiants, qu'il s'agisse de romans, de bandes dessinées ou de musique. Cette question a été souvent soulevée, y compris au niveau ministériel et était même devenue un objectif pour Jack Lang, ancien ministre de la Culture devenu ministre de l'Éducation nationale, mais la question de l'animation culturelle, centrale dans le concept de médiathèque reste, à l'université, une activité subalterne.

Où l'on aurait pu attendre un « effet médiathèque », c'est dans les centres de documentation et d'information des lycées et collèges. Entre la circulaire du ministre Rouland du 31 mai 1860, qui instituait des armoires à livres dans les classes, et les actuels centres de documentation et d'information, créés en 1974, le contrôle des programmes officiels, l'emprise du corps enseignant sur les cours magistraux n'ont pas permis l'émancipation à laquelle les nouvelles technologies et les animations culturelles invitent les élèves dans leur vie quotidienne. Une circulaire de 1952 préconisait pourtant déjà une pédagogie fondée « sur les méthodes d'enquête ou de redécouverte ». Le premier service de documentation et d'information, au lycée Janson-de-Sailly, date de 1958, alors « *quelques salles d'autoformation sont ouvertes aux élèves, mais l'institution reste prioritairement destinée aux professeurs*⁶⁶ ». Les nouvelles technologies y sont souvent arrivées, mais pas les documentalistes qui, malgré leur qualification, demeurent des personnes le plus souvent seules, marginalisées dans le corps enseignant, impuissantes à mener dans l'école une politique d'autoformation, de découverte et d'échange que les jeunes recherchent à la médiathèque. On s'étonne que l'ouverture d'une médiathèque d'ap-

66 Direction des lycées et collège, *Savoir faire avec le CDI*, CRDP de l'Académie de Créteil – Ministère de l'Éducation nationale et de la Culture, 1992, p. 7.

prentissage des langues en accès libre, dont le succès ne se dément pas depuis trente ans à la Bpi, n'ait pas été imitée par les bibliothèques scolaires ou universitaires. La médiathèque, en permettant l'accès libre aux nouvelles technologies, a ouvert la porte à l'autoformation réclamée par un vaste public. L'espace autoformation de la Bpi propose aujourd'hui 500 titres et 242 didacticiels sans compter l'accès aux sites Internet éducatifs gratuits. Les formules qui ont fait le succès des médiathèques, et notamment de celles pour la jeunesse, fondées sur la diversité des activités et le respect des choix et de l'autonomie du lecteur, n'ont pas été exportées dans les écoles⁶⁷.

► Le choix de la médiathèque

Le choix du multimédia et de l'animation culturelle dans les bibliothèques a été doublement salutaire. Le multimédia est devenu, avec la numérisation, une sorte de langage universel. L'industrie s'en est emparé et ses instruments sont devenus des objets domestiques, comme le furent et le demeurent le livre ou le journal. Même si l'on peut regretter que ces systèmes soient instables, éphémères, fragmentés, et que l'on juge le livre irremplaçable, il n'est plus concevable de les en séparer. Quant à l'animation culturelle devenue une activité de plein droit, elle assure à la bibliothèque en tant qu'architecture un usage social de lieu convivial et civique, libre de toute appartenance. Or, il apparaît bien que ces deux phénomènes sont directement proportionnels : plus la communication se disperse, plus la demande d'ancrages dans l'espace et dans le temps est forte. La plus grande bibliothèque publique du monde aujourd'hui est peut-être celle de Seattle, architecture pharaonique de l'architecte d'avant-garde Rem Koolhaas⁶⁸. Son fondateur est Bill Gates, maître des nouvelles technologies, qui a voulu, en la finançant, illustrer la ville où est implantée sa firme Microsoft. Héritière des *public libraries* américaines, elle est ouverte à tous et peut accueillir des milliers de lecteurs, mais elle offre en plus tous les services à distance que l'électronique permet de nos jours. Enfin, elle ne cache pas son statut de trésor, comme dans les anciennes cathédrales, conservant par exemple le codex de Léonard de Vinci, que Bill Gates a acquis à grands frais. Les Américains ne s'interrogent toujours pas pour savoir s'il s'agit d'une médiathèque, d'une bibliothèque savante ou d'une bibliothèque populaire.

67 Quelle coopération entre bibliothèques publiques et monde scolaire ? 3^e journée académique des documentalistes de CDI, CRDP Région Centre, 1995.

68 Voir Aldo de Poli, *Bibliothèques : architectures, 1995-2005*, Actes Sud – Motta, 2004.

La question du patrimoine, si importante dans les bibliothèques françaises, avait été engloutie dans la vague des médiathèques. La réintégration de la bibliothèque dite savante, le fonds des anciennes bibliothèques municipales, dans la moderne médiathèque, ne redevint vraiment à l'ordre du jour que dans les années 1990. Certaines médiathèques, comme celle de Niort (1987), ont reconstitué dans leurs nouveaux locaux la vieille salle d'étude, ses reliures, ses boiseries et ses bustes de bronze. Plusieurs au contraire ont séparé le fonds ancien du fonds moderne, à Bourges ou à Toulouse, considérant que désormais les usages, plus que les publics, étaient différents et que surtout les contraintes de conservation étaient incompatibles avec les libertés d'accès, de posture, de prêt et de photocopie offertes dans les médiathèques. L'idée d'une moderne médiathèque intégrant la bibliothèque « à l'ancienne » a finalement trouvé son expression avec la superbe bibliothèque de Troyes, pour laquelle les architectes Lyon et Du Besset reçurent l'Équerre d'argent de l'architecture en 2002.

La détermination des médiathécaires à ouvrir au public l'accès aux nouvelles technologies, quelles qu'elles soient, les rend aptes à devenir des lieux de « métalecture » pour reprendre l'expression de Patrick Bazin, directeur de la bibliothèque municipale de Lyon⁶⁹. Mais en même temps que se développent les services en ligne, la somme infinie des savoirs et le réseau impalpable des lecteurs, s'affirme le besoin de conserver la médiathèque, devenue lieu d'action culturelle, comme lieu de rencontre des gens et des médias de toutes sortes, lieu symbolique aussi d'une communauté. La médiathèque est devenue une évidence. En conséquence, le mot même de médiathèque, qui assura pendant un demi-siècle la promotion des bibliothèques publiques en France, perd de son efficacité et la bibliothèque revient à la mode, dégagée de ses connotations passéistes. Le temps des médiathèques peut alors apparaître dans l'histoire des bibliothèques françaises comme une crise salutaire, un long et décisif détour.

69 Patrick Bazin, « Après l'ordre du livre », dans *Médium*, 2005, n° 4.

Petit exercice de discernement architectural

Jean-Claude Annezer

Service commun de la documentation de l'université de Toulouse II

À la mémoire de Michèle Desbordes¹

► Les hantises de la bibliothèque de Babel

« Il se pourrait bien qu'avant Babel, avant le Déluge, il y eut une écriture composée des marques mêmes de la nature, si bien que ces caractères auraient eu pouvoir d'agir directement sur les choses, de les attirer ou de les repousser, de figurer leurs propriétés, leurs vertus et leurs secrets.

Adam lorsqu'il a imposé leurs noms aux bêtes n'a fait que lire ces marques visibles et silencieuses. La loi a été confiée à des Tables non à la mémoire des hommes et la vraie parole, c'est dans un livre qu'il faut la retrouver². »

Est-ce le monde pris dans un miroir ?

Jorge Luis Borges prétendait n'avoir écrit *La Bibliothèque de Babel* que pour prendre une revanche vis-à-vis de la petite bibliothèque de banlieue qu'il dirigea avant d'être nommé à la tête de la Bibliothèque nationale de Buenos-Aires !

Impossible d'imaginer un mode de classification : de fait, c'est le hasard qui semble y régner. Comment croire en une chambre circulaire avec un livre circulaire lui aussi, livre unique indéfiniment reproduit ?

La perfection de la Bibliothèque a rendu totale sa vanité !

¹ « Elle n'élevait pas la voix, parlait de bonheur et de malheur de la même tranquille façon », Michèle Desbordes, *La demande*, Verdier, 1998, p. 39.

« Pas plus qu'elle, on ne cherche ou on ne s'imagine, on sait, on la rejoint dans le grand désert, l'incomparable, inordinaire solitude », Michèle Desbordes, *La robe bleue*, Verdier, 2004, p. 135.

² Michel Foucault, *Les mots et les choses*, Gallimard, 1966, p. 53-54.

Si « le présent du passé, c'est la mémoire, et le présent du présent la vision, le présent du futur n'est-il pas l'attente³? »

L'équilibre est-il inéluctablement instable? « La culture est une nuit incertaine où dorment les révolutions d'hier, invisibles, repliées dans les pratiques, mais des lucioles et quelquefois de grands oiseaux nocturnes, la traversent, surgissements et créations qui tracent la chance d'un autre jour⁴. »

Dans la mesure où elle se nourrit des regards acérés de l'histoire, la longue histoire, hybride et métissée, la culture peut produire les meilleures réponses à l'inquiétude des formes : lente ténacité, dialogue patient nourri de métaphores vives et d'interprétations partagées. L'ascèse la plus haute n'est-elle pas celle du regard? Il n'y a plus d'essences immuables ni de valeurs transcendantales. L'art de concevoir, l'art de bâtir a besoin de forces d'innovation et d'un imaginaire persévérant. Des traités de Vitruve aux réflexions de Leroi-Gourhan, l'architecture allie inventivité poétique et capacité de création, expression technique et sens profond des forces à l'œuvre au cœur des sites et des territoires. Toute conjoncture intellectuelle et tout champ social brassent des faux-semblants tout en reconnaissant les véritables enjeux, entre le dire et le faire.

« Chassons d'abord un mythe, même s'il a fait long feu. Aux yeux du public ou, comme on dit aujourd'hui, des "usagers", la bibliothèque présente encore trop souvent une image tronquée d'elle-même... Longtemps, comme le musée, du reste, elle fut réduite, à tort, à une pure fonction de réceptacle. Pour le plus grand nombre, en effet – les "conservateurs", eux, savaient de quoi il retourne et n'étaient pas dupes de cette image – l'un et l'autre étaient proches de ce qu'on appelle, en matière de gestion de flux, des points perdus. Ou, pour varier la métaphore et en changer le registre, on peut encore dire qu'en allant se ranger dans la bibliothèque, le savoir et les ouvrages où il se sédimentait, semblaient s'engouffrer dans une sorte de trou noir⁵. »

► Bibliothécaires et architectes

« Construire une bibliothèque, c'était – jadis – construire une vaste demeure, voire un palais. Il arrivait que l'on créât un cadre magnifique, digne des collections que l'on voulait abriter, de vastes galeries, de hautes

3 Saint Augustin, *Les confessions*, Livre XX, Garnier-Flammarion, 1966, p. 269.

4 Michel de Certeau, *La culture au pluriel*, Seuil, 1993, p. 211.

5 Daniel Parrochia, « Nécessité des réservoirs et exigences des flux: vers une néobibliothéconomie », *BBF*, 2001, n° 1, p. 38.

couples, où le livre richement relié intervenait comme un des éléments du décor. Mais dans le plan rien ne marquait avec rigueur qu'il s'agissait d'une bibliothèque.

Il en est aujourd'hui tout autrement, et l'on ne voit pas quelle affectation différente pourrait être donnée aux grands dépôts modernes. C'est que, du jour où il est apparu que la conservation et la communication de grandes masses d'ouvrages étaient soumises à des conditions déterminées, la technique des bibliothèques est née. Elle s'est, avec le temps, précisée et différenciée de plus en plus⁶. »

► De bibliotheca : l'ordre des livres et des pensées

« À la fois collection, meuble et bâtiment, la bibliothèque résonne de toute sa polysémie et de tous ses imaginaires. Lieu de circulation des savoirs et des cultures, lieu de déambulation des lecteurs, lieu d'écoute des bruissements de la langue, de toutes les langues, celles des vivants et celles des morts, la bibliothèque n'a-t-elle son centre nulle part⁷? »

Mais qu'est donc une bibliothèque, la bibliothèque d'aujourd'hui? Pour y répondre, il est instructif de feuilleter le superbe ouvrage d'Aldo de Poli, *Bibliothèques, architectures, 1995-2005*⁸.

Une suite ordonnée d'espaces diversifiés?

Un fragment de ville d'une force évocatrice exceptionnelle?

Un édifice de structure complexe, composé de quelques éléments de base communs, associé à de nombreux espaces de liaison, et qui apparaît comme un volume toujours changeant, aux géométries multiples?

Un édifice pouvant transmettre, par son image même, l'importance de l'institution culturelle au sein de la communauté?

« Aujourd'hui, n'assiste-t-on pas à une nouvelle conjugaison de modernité et de mémoire qui repose sur une attitude dialectique en cours d'expérimentation et qui peut donner encore des résultats inattendus dans certaines réalités nationales⁹? »

Et que dire des bibliothèques numériques? Vont-elles, dans un avenir proche, remplacer les bibliothèques « traditionnelles »?

« Davantage que le dépôt (d'ailleurs fort instable) des cultures du monde, le web est plutôt une sorte de substitut des activités humaines,

6 Julien Cain, « Bibliothécaires et architectes », *L'Architecture d'aujourd'hui*, n° 3, mars 1938, p. 3.

7 Biblia, *Le livre et les livres*, avant-programme, 4-7 juillet 2005, proposé par la Société française de littérature générale et comparée en collaboration avec la BnF.

8 Aldo De Poli, *Bibliothèques : architectures, 1995-2005*, Actes Sud – Motta, 2004.

9 *Id.*, *ibid.*, p. 11.

au sein desquelles la bibliothèque doit réinventer son espace social, culturel et imaginaire. Que cette invention suppose dans le même temps une forme de réappropriation de la mémoire, là nous semble être la paradoxale nouveauté de la notion de bibliothèque numérique ¹⁰. »

► Entre l'adret et l'ubac

Entre l'adret où brillent les prouesses technologiques et les projets innovants et l'ubac où règne la sombre monotonie des habitudes et des conventions, comment anticiper les évolutions, les mutations en cours ?

« Une vie quotidienne authentique, c'est une vie qui ne se limite pas à elle-même, une vie qui excède ses formes habituelles et va à la rencontre de ce qui la contrarie et la complète. Mais toute la difficulté consiste pour elle à trouver un équilibre entre le même (la sécurité) et l'autre (le mouvement) ¹¹. »

Y a-t-il une méthode pour réaliser une bonne bibliothèque ? En 1998, le ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie a fait le bilan de sa politique de construction dans le cadre du programme Université 2000 : 175 000 m² entre 1991 et 1997, 50 000 m² en 1998 puis en 1999. L'effort engagé s'est poursuivi dans le cadre du plan Université 3^e millénaire et du XII^e plan (2000-2004).

Le bilan est très largement positif : le rôle structurant de la documentation dans la politique immobilière des universités s'est fortement consolidé ; les bibliothèques universitaires jouent un rôle moteur et fédérateur ; elles concourent ainsi, pour une large part, à la renommée de leur université.

Oui il y a une méthode pour réaliser une bonne bibliothèque. Trois éléments essentiels doivent être réunis :

- une démarche de programmation rigoureuse consistant à remettre à plat l'existant, à définir les objectifs de développement, à préciser les contraintes techniques et les conditions d'accueil et de confort des usagers, à préciser les emplois nécessaires en nombre et en qualité ;
- une forte mobilisation des partenaires de l'université afin de constituer une véritable équipe de projet ;
- un architecte à l'écoute ¹².

¹⁰ Yannick Maignien, *Les bibliothèques numériques*, Le Monde des Littératures, Universalis, 2003, p. 506.

¹¹ Bruce Bégont, *La découverte du quotidien*, Éditions Allia, 2005, p. 338.

¹² Ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie, *Bibliothèques universitaires : nouveaux bâtiments, nouveaux services*, 1998.

« L'un des privilèges du métier d'architecte – il en reste encore – est d'avoir à traiter, à l'occasion de chaque projet, de programmes différents. Qu'il s'agisse d'édifices d'éducation ou de culture, de santé ou de loisirs, d'habitation, au beau sens plein du terme, c'est à chaque fois une plongée dans un monde nouveau, dont on distingue, en travaillant, l'inépuisable valeur. Parmi ces programmes, l'un plus rare que les autres, celui de la bibliothèque.

La bibliothèque a toujours une singularité dans la ville (dans l'université). Elle doit laisser entrer tout en montrant qu'il s'agit d'un parcours d'une certaine manière initiatique et que le lecteur, nécessairement, sera transformé par ce passage. Le projet doit tisser tous ces fils, magnifier les salles, les rendre silencieuses, distinguer les circuits, ranger sagement les livres sur les belles étagères, accueillir les lampes sur les longues tables, faire un signe au ciel "par-dessus le toit"... permettre le fourmillement des câbles sous les pieds. Dans les universités, elles brillent d'une présence particulière. Elles peuvent être le symbole de l'université tout entière¹³. »

« Un jour plus rien n'est pareil, il y a ce que l'on entend dire, et il y a ce que l'on sait au plus profond de soi et pour toujours, et sans quoi l'on ne saurait vivre¹⁴. »

► Le bâtiment sert et il signifie

De la conception à la réalisation, les stratégies de l'architecte invitent au croisement entre fonctions utilitaires et fonctions symboliques, au risque calculé des transformations spatiales. Est-ce pour autant la bibliothèque imaginée qui est rationnelle et non la bibliothèque réelle ?

La méthode s'insère dans une filiation imprégnée de pragmatisme mais procède d'une lecture dynamique du programme : il s'agit bien de l'ensemble des fonctions du bâtiment et des relations qu'elles entretiennent et négocient les unes avec les autres ainsi qu'avec l'extérieur.

Placer résolument l'usager au cœur des préoccupations de la bibliothèque, développer très largement le libre accès à la majeure partie des collections, offrir des services adaptés et des horaires correspondant aux rythmes de travail des étudiants, des enseignants et des chercheurs. Le charme et la force d'un bâtiment tiennent autant à l'équilibre entre les contradictions d'usage qu'au style propre de son architecture. Un lieu de

13 Pierre Riboulet, « Nouvelles BU nouveaux services », in *Préambule*, p. 11-12.

14 Michèle Desbordes, *Un été de glycine*, Verdier, 2005, p. 35.

vie à l'échelle humaine, permettant la transdisciplinarité des savoirs, la pluralité et l'interaction des approches. On ne saurait trop insister sur l'importance de la programmation : elle est primordiale et déterminante pour la qualité finale de l'édifice et son insertion dans la topographie du site universitaire ou urbain.

► « La bibliothèque n'est pas une usine à lire ¹⁵ »

« Bâtitteur de bibliothèques », Pierre Riboulet œuvrait pour l'espace public de la culture et des savoirs, tel un militant lucide, un intellectuel engagé, un poète confiant et inquiet à la fois. Son engagement total dans la cause sociale et le bien commun constitue le socle de son travail.

Tous ses projets et toutes ses réalisations répondent à une esthétique méditative et à l'exigence d'un « vivre ensemble ».

Ses bâtiments de bibliothèque (Université Paris VIII, Ville de Limoges, Université Toulouse II Le Mirail, Ville d'Antibes, Université de Cergy-Pontoise, Université Paris XII) ne sont pas tant reconnaissables par un style mais plutôt par l'esprit qui s'en dégage : des espaces en adéquation avec les pratiques du lieu, résultat d'une attention permanente à l'individu, à l'usager. Son œuvre est l'expression d'une personnalité forte, sensible, généreuse, attachante.

« Laisser des traces de son propre travail aux générations futures est une aspiration légitime, une façon de survivre à l'inévitable fuite du temps. Dans ce sens, l'œuvre réalisée n'est pas encore l'œuvre terminée. Seul le passage du temps pourra modeler et compléter le travail de l'architecte et transformer la contribution en patrimoine collectif. Sur le chantier mené à terme, l'architecte se sépare du construit dans l'espoir d'un usage adapté aux espérances projetées, mais aussi dans la terrible lucidité de sa propre impuissance face à une œuvre remise, dont il ne pourra plus modifier ni contrôler les questions et les réponses. L'œuvre continuera inévitablement à vivre à travers les usagers ¹⁶. »

► « Quatre murs et un toit »

Si l'architecture est encore et toujours l'art de construire un volume intérieur, elle est aussi l'art d'exprimer la « mentalité » d'une époque dans sa monumentalité. Construire, bâtir, aménager n'est-ce pas d'abord une

¹⁵ Pierre Riboulet, in *Livres Hebdo*, 4 septembre 1998, n° 303, p. 82.

¹⁶ Jean Petit, *Botta*, Trans-Architecture, 1994, cité par Marc Givry, « Que sont nos chefs-d'œuvre devenus ? », *BBF*, 1996, n° 5, p. 19.

volonté politique appuyée sur des possibilités économiques, les problèmes techniques venant ensuite.

Si les bibliothèques sont encore et toujours des lieux de ressources, des fournisseurs légitimes et crédibles d'idées et de culture, sans conflits ni compromis dans l'exercice de la pensée, des réseaux à valeur ajoutée, des lieux de mémoire commune, de partage du proche et du lointain... elles ont chacune une personnalité propre. Y aurait-il une bibliothèque « toute faite, clés en mains », échangeable en tous sites, en tous pays, délocalisable dans n'importe quel recoin du vaste monde ?

N'est-ce pas Tolstoï qui affirme que tous les bâtiments heureux se ressemblent, alors que les bâtiments tristes le sont chacun à sa manière ?

► La bibliothèque nouvelle sort de son quadrilatère

« Il faut, dans une bibliothèque des grottes et des jardins. Des espaces clairs et spacieux où l'on peut lire debout en prenant des notes sur un pupitre, des coins intimes où l'on peut s'isoler et taper sur son ordinateur personnel. J'y verrais bien, comme en Inde, des salles de méditation, sans un seul livre, pour réfléchir en silence, et des salles de discussion, pour y travailler en groupe.

Aussi la construction des bibliothèques est-elle devenue de nos jours un exercice obligé pour un architecte. Les meilleurs s'y sont désormais presque tous frottés¹⁷. »

17 Michel Melot, *La sagesse du bibliothécaire*, L'œil neuf, 2004, p. 69-70.

La France et ses bibliothèques... vues de loin

Jack Kessler

Éditeur de FYI France

Ce qui suit relève d'une vision toute personnelle. En effet, il n'y a pas plus d'Américains « moyens » que de Français « moyens », chacun d'entre nous incarnant plus ou moins ce qu'il est normal d'être dans nos sociétés compliquées. Je ne peux pas non plus me targuer de représenter à moi seul une catégorie plus générale: les « étrangers », Américains compris, ont tous des points de vue différents sur la France et sur ses bibliothèques.

Il existe néanmoins entre les nombreux groupes d'étrangers dont la France a capté le regard, qui y sont venus et qui ont visité ses bibliothèques, une certaine communauté d'intérêts tissée autour de préoccupations, de plaisirs, voire de perplexités partagées. Il sera question ci-dessous de quelques-uns de ces thèmes.

► Le prélude de l'après-guerre et les turbulentes années 1960-1970: un petit côté « étranger »

« Hormis peut-être quelques bibliothécaires, personne ne croit que le Général a vraiment renoncé au pouvoir pour écrire ses Mémoires. Un mois avant qu'il démissionne, la Bibliothèque nationale lui a envoyé, à sa demande, une caisse d'ouvrages de Mme de Sévigné et du duc de La Rochefoucauld ou qui leur sont consacrés¹. »

Janet Flanner (Genêt), 30 janvier 1946

Dans les décennies 1940 et 1950, la France, pour un Américain, c'était la Seconde Guerre mondiale et de Gaulle, sur un arrière-plan brumeux de longue histoire glorieuse et de grandes institutions. Quantité d'entre nous avaient appris le français aux États-Unis, et la plupart savaient deux

* Article traduit de l'anglais par Oristelle Bonis.

1 Janet Flanner (Genêt), *Paris Journal 1944-1965*, ed. Wm. Shawn, New York, Atheneum, 1965, p. 53.

ou trois choses sur la France – plus, en tout cas, que ce qu'ils connaissaient d'endroits d'Afrique, d'Asie ou d'Amérique latine. Nous étions peu nombreux, en revanche, à être allés en Europe, et ceux qui l'avaient vue n'en retenaient guère que les rigueurs propres aux conditions particulières de la guerre. La beauté est dans l'œil de l'observateur, dit-on, et, si les Américains venus après la Seconde Guerre mondiale trouvaient la France belle, sa splendeur avait des allures aussi étranges qu'« étrangères » pour une majorité d'entre nous.

Quoi qu'il en soit, la France et une certaine pratique de sa langue restaient au centre du périple que se devait d'accomplir tout jeune Américain ayant des prétentions sociales ou culturelles (ou pourvu d'une mère aux solides prétentions sociales ou culturelles) – issu, pour reprendre l'expression récemment forgée par un observateur, des « *couches supérieures et hautes de la bourgeoisie urbaine du Nord-Est*² ». Au milieu du xx^e siècle, la France demeurait la destination la plus exotique, excitante et par excellence « étrangère ».

Lorsque le *New Yorker* envoya Janet Flanner dans le Paris de l'après-guerre, la direction ne doutait pas que les articles de son envoyée spéciale trouveraient beaucoup de lecteurs américains. La France et ses habitants suscitaient à l'époque un vif intérêt, aux États-Unis, mais cet intérêt largement théorique ne devait pas grand-chose à l'expérience vécue, aux contacts suivis et familiers. Or, les objets contemplés de loin semblent d'autant plus distants qu'on les place sur un piédestal et qu'on s'extasie devant eux, ce qui était le cas, en gros, de la culture française dans les années 1950. Entre le point le plus éloigné de la côte Ouest des États-Unis et le point le plus éloigné de la frontière française de l'Est, il y a neuf mille kilomètres, autant que de la France à Hongkong, soit un quart de la circonférence de la Terre; les différences linguistiques et culturelles accentuaient encore cet éloignement géographique.

Les grandes bibliothèques faisaient partie des institutions françaises dont les Américains des années 1950 avaient entendu parler. Quand Janet Flanner cite sous son nom français la « Bibliothèque nationale », dans son article de 1946, elle est sûre qu'un certain nombre de ses lecteurs comprendra de quoi elle parle ou fera comme si. La guerre avait amené de nombreux lettrés et scientifiques européens à enseigner dans les universités américaines: des hommes et des femmes très au fait des ressources immenses et du haut niveau d'excellence de la BN, des bibliothèques

2 Christopher Endy, reviewing Harvey Levenstein, *We'll Always Have Paris: American Tourists in France since 1930*, Chicago, UChicago, 2004.

Analysé dans *H-France*: <http://h-france.net/vol5reviews/andy.html>

Sainte-Geneviève et de l’Arsenal ou des bibliothèques municipales, et, par ailleurs, il y avait longtemps que les meilleurs chercheurs américains faisaient le voyage transatlantique.

La distance était pourtant bien là. Les catalogues imprimés des collections des grandes bibliothèques coûtaient fort cher. On ne pouvait donc les consulter que dans les plus grandes bibliothèques des États-Unis, et même quand on y trouvait une citation intéressante il était généralement à peu près impossible de se procurer le texte correspondant. Raison pour laquelle, dans les années 1950, la BN, les bibliothèques Sainte-Geneviève et de l’Arsenal et jusqu’aux bibliothèques municipales n’étaient jamais que de grandes institutions pour la plupart des chercheurs américains : des rêves de bibliographe, à l’instar des célèbres bibliothèques de Borges et d’Umberto Eco, où il serait possible de se procurer absolument tout si seulement on pouvait en franchir le seuil. Quelques chanceux très enviés se sont offert un été ou une année sabbatique à Paris, dans cette époque de l’après-guerre, mais ils n’étaient qu’une poignée par rapport à ceux qui, restés sur la terre natale américaine, rêvaient d’en faire autant.

Ce n’est que dans les années 1960 et 1970 que la France devint vraiment accessible à ceux qui, jusqu’alors, avaient dû l’étudier de loin. L’explosion démographique simultanée, en France et aux États-Unis, de la génération des révoltes étudiantes – celle du baby-boom de l’immédiat après-guerre – expédia outre-Atlantique une multitude d’étudiants venus découvrir sur place cette France dont leurs parents, dans leur grande majorité, n’avaient qu’une connaissance livresque. Ainsi cependant que les États-Unis et la France le constatèrent à grands fracas durant cette période agitée, les jeunes étudiants aiment assez déboulonner les idoles, malmener ces objets que la génération précédente plaçait sur un piédestal pour repartir sur de nouvelles bases :

- *Soyez réalistes, demandez l’impossible !*
- *Dans une société qui a aboli toute aventure, la seule aventure qui reste est d’abolir la société.*

- *Il est interdit d’interdire.*

...ou s’en prendre aux institutions traditionnelles, pour ne pas dire traditionalistes et conservatrices, parmi lesquelles les bibliothèques se rangent volontiers :

- *Debout les damnés de l’Université !*
- *Comment penser librement à l’ombre d’une chapelle ?*
- *La poésie est dans la rue*³.

3 http://fr.wikipedia.org/wiki/Mai_1968#Quelques_slogans

Pour les étudiants qui ont vécu les années 1960-1970 aux États-Unis, la bibliothèque du campus universitaire constituait le point de rassemblement obligé de ceux qui voulaient la révolution et le changement. Ils ne se retrouvaient pas à l'intérieur, cependant, mais toujours dehors – le plus souvent sur la majestueuse envolée de marches qui, aux États-Unis, agrémentent les nobles façades de ces édifices monumentaux érigés au centre du campus. Rappelons aux lecteurs français et européens que les universités de ce pays, y compris les plus prestigieuses, s'organisent autour du « campus », dont la pièce maîtresse, vrai temple du savoir, est justement « la bibliothèque ». C'est tellement vrai que, pour préciser son argument sur l'erreur de catégorie, le philosophe Gilbert Ryle donne l'exemple suivant : « On montre à un visiteur étranger qui vient pour la première fois à Oxford ou à Cambridge quantité de collèges, de bibliothèques, de terrains de sport, de musées, de départements scientifiques, de bureaux administratifs. "Mais où est l'université?" demande-t-il à la fin de la visite ⁴. »

Les jeunes gens venus étudier à Paris ou dans d'autres villes européennes pendant les années 1960-1970 n'ont jamais réalisé ou compris à quel point leurs homologues américains étaient coupés de la société. Aux États-Unis, en effet, la vie universitaire était à maints égards plus proche du modèle de la tour d'ivoire, car elle avait d'ordinaire pour cadre des « villes universitaires » isolées⁵, à l'intérieur de « campus » dont l'enceinte, en ce temps-là, était souvent délimitée par des grilles que l'on fermait en début de soirée. En Europe, au contraire, les étudiants habitaient généralement de grandes villes où ils vivaient éparpillés et, pour se rendre en cours, ils prenaient les transports en commun au coude à coude avec les travailleurs en route pour l'usine, le bureau ou toute autre activité extra-universitaire. À l'époque, un étudiant américain qui débarquait en France y vivait une expérience étrange mais ô combien enrichissante.

L'iconoclastie alors en vogue avait en outre un effet reposant sur le visiteur. Pour l'étudiant américain venu à Paris dans les années 1960-1970, la bibliothèque Sainte-Geneviève comptait parmi les principales attractions de la capitale : la haute voûte de cet élégant bâtiment du XIX^e siècle, ses belles fenêtres et son éclairage somptueux lui rappelaient irrésistiblement l'image familière de la monumentale bibliothèque universitaire érigée au centre de son campus.

⁴ Gilbert Ryle, *The Concept of Mind*, Barnes & Noble, 1967, c1949, p. 16 [Gilbert Ryle, *La notion d'esprit : pour une critique des concepts mentaux*, Paris, Éd. Payot & Rivages, impr. 2005. Traduit de l'anglais par Suzanne Stern-Gillet.]

⁵ Certaines villes aux États-Unis devaient expressément fournir des locaux pour les *colleges* et le mettre en évidence dans le nom de leur ville, comme State College en Pennsylvanie ou College Station au Texas.

Autrement dit, il se fichait pas mal de savoir que, dans un autre quartier de Paris, dissimulée entre les rues étroites et les passages de la rive droite, il y avait la BN, massive et merveilleuse ou qu'à deux pas de Sainte-Geneviève, la Sorbonne abritait la bibliothèque d'un foyer intellectuel qui, historiquement, fut un des plus importants d'Occident.

Dans les années 1960-1970, tandis que la révolution en marche s'apprêtait à changer le monde – ainsi du moins que l'imaginaient ceux qui avaient alors vingt ans –, la Sorbonne était surtout l'adresse où tester les nouveaux slogans, au milieu du tumulte excitant monté de la cour d'honneur; personne ne songeait à se traîner à l'intérieur pour découvrir, dans les livres de sa vieille bibliothèque, les slogans des révolutions antérieures. Quant à la BN, ce n'était jamais qu'un des domaines sans plus de raison d'être de la génération des « mandarins », qui en tant que tel devrait « changer ». Sainte-Geneviève, en revanche, se distinguait du lot: à en juger par son aspect familier, il s'agissait clairement d'une « vraie » bibliothèque comme aux États-Unis, impressionnante, imposante – et hautement symbolique de cet ordre ancien en passe d'être renversé ou à tout le moins changé pour le mieux.

Autant de monuments ou de symboles qui méritaient qu'on leur jette la pierre, au sens propre et au sens figuré: les institutions de l'ordre ancien, et les bibliothèques à coup sûr, furent les cibles de choix des années 1960-1970. Leur comportement jugé par trop prévisible appelait des transformations à opérer à l'aide de méthodologies précises, universalisées, définies selon des critères clairement identifiés et conformes aux exigences démocratiques populaires... Le but n'était pas toujours atteint, mais quelle importance...

De même qu'en 1946 Janet Flanner comprenait mal pourquoi des bibliothécaires français accordaient encore des privilèges exceptionnels à un chef d'État démissionnaire, de même les Américains débarqués en France dans les années 1960-1970 avaient beau savoir qu'il y avait des bibliothèques en France, elles leur restaient largement « étrangères ». Celles qui, de l'extérieur, ressemblaient à ce qui existait chez eux ne leur posaient pas de problème, mais ils passaient devant les autres sans les voir. Les touristes consacrent en principe un minimum d'efforts à leurs activités: le simple effort d'être touriste est déjà épuisant en soi, et, pour économiser son énergie, le touriste désinvolte ou pressé reste volontiers à la surface des choses. « *If it's Tuesday this must be Belgium*⁶... », dit l'adage:

6 *Mardi, c'est donc la Belgique*: film réalisé en 1969 par Mel Stuart sur les tribulations d'un groupe de touristes américains en Europe.

les étudiants américains qui ont déferlé sur la France dans les années 1960-1970 n'étaient pas, eux non plus, si bien informés que ça sur ce pays qui pourtant les fascinait. Ils le voyaient à travers le prisme de ses grandes formes institutionnelles et ne parvenaient pas toujours à associer correctement les formes à leurs fonctions.

► Les congés sabbatiques des années 1980-1990 : un petit côté « familial »

« La lumière de Paris dévoile aujourd'hui encore aux Américains les choses telles qu'elles sont [...] en leur montrant combien elles peuvent paraître différentes sous un éclairage différent [...] l'idée même de la différence [...] l'existence d'infimes variations entre les êtres, qui pour certaines sont capitales et pour d'autres sans aucune importance. »

Adam Gopnick, texte sur Paris écrit dans les années 1990⁷.

Dans le courant des années 1980-1990, le point de vue « étranger » sur la France s'en est sensiblement rapproché même si, là encore, ce n'est pas tant la France qui avait changé que les étrangers.

Les étudiants américains débarqués quinze à vingt ans plus tôt – la génération du baby-boom de l'après-guerre venue en touriste lors des turbulentes années 1960 et 1970 – y retournèrent dans les décennies 1980 et 1990, mais en famille, cette fois, avec conjoint et enfants. Cette période qui marquait l'entrée dans l'âge adulte de la plus nombreuse des tranches d'âge comptabilisées aux États-Unis au siècle dernier correspondait également à ses débuts dans une vraie carrière professionnelle. Au cours des années 1980, nombre d'entre eux étaient de jeunes maîtres de conférence ou de jeunes entrepreneurs, de jeunes hommes politiques, de jeunes financiers, de jeunes médecins ou avocats, etc. Il était révolu, le temps des périples sac au dos, d'auberge de jeunesse en auberge de jeunesse ; on était entré dans l'ère des congés sabbatiques.

Situation qui changeait beaucoup de choses, s'agissant des bibliothèques françaises, car la petite famille américaine venue s'installer une année pleine en France dans les années 1980-1990 trouvait la bibliothèque beaucoup plus attrayante et utile que, disons, les jeunes étudiants américains insoucians qui avaient peut-être admiré l'architecture de ces bibliothèques et l'importance culturelle qu'on leur prêtait mais en

⁷ Adam Gopnick, *Paris to the Moon*, New York, Random House, c2000, p. 12 et 14 [*De Paris à la lune* (Paris, Nil éd., 2003). Traduit de l'américain par Jean Lefèvre.]

n'y voyant en réalité que des points de repère dans la topographie urbaine. Loin d'être une simple halte touristique, le coin des enfants de la bibliothèque du quartier devint un lieu où parents et enfants revenaient régulièrement travailler et s'amuser.

Il n'y avait donc pas uniquement Sainte-Geneviève, dans les années 1980-1990... La BN elle-même était devenue un des repaires d'élection du thésard soumis aux pressions carriéristes de l'époque et, par les pluvioux après-midi d'hiver, parents et enfants se rendaient ensemble à la Bibliothèque publique d'information du nouveau Centre Pompidou. D'ici quelque temps, la BnF, plus nouvelle encore, recevrait également la visite de petites familles américaines attirées par les expositions et autres manifestations qu'elle accueillerait à la fin des années 1990, lorsque les enfants de l'ex-jeune génération du baby-boom (née en 1950) seraient devenus des ados (nés en 1975).

Et puis, il y avait la province : les Américains venus en France à la belle époque des années 1980-1990 ont pu découvrir les trésors des

Une année sabbatique en France

Partir en famille en Europe suppose un tout autre investissement et des préparatifs autrement plus importants qu'une traversée sac au dos, le nez au vent. Cela réclame d'abord plus d'argent, et aussi plus de temps. Sur un plan purement logistique, ce genre de déplacement avec armes et bagages, conjoint et enfants en bas âge, peut s'avérer très compliqué : alors qu'auparavant on n'était responsable que de soi, voilà qu'on se retrouve maintenant avec parfois quatre bouches à nourrir, voire plus, et autant d'intérêts souvent très divergents à satisfaire. Il faut en outre régler la question de l'école des enfants, s'installer provisoirement dans une seconde activité, ouvrir un compte en banque, remplir en trois exemplaires des tas de formulaires bureaucratiques étranges et étrangers qu'on ne pourra déposer qu'après avoir longtemps attendu son tour au guichet.

Par-dessus tout, il y a le problème du logement : seuls ceux qui ont vécu l'expérience d'une installation outremer en famille sont à même d'en saisir les complexités infinies. Il ne suffit pas, en effet,

de trouver un appartement : encore faut-il convaincre trois proches, sinon plus, aux idées bien arrêtées, des immenses avantages de ce choix particulier ; remplir ensuite, financièrement et juridiquement, les conditions du bailleur étranger ; entrer dans les lieux, enfin, essayer de comprendre comment fonctionnent les systèmes locaux de plomberie et d'électricité, s'apercevoir que les appareils qu'on avait emmenés avec soi ne sont pas faits pour marcher ici et qu'il est indispensable d'acheter un lave-linge et un sèche-linge, sauf si l'on est disposé à passer une portion significative du temps libre français dans quelque étrange laverie étrangère.

Tout cela requiert un investissement assez considérable, et la durée prévue pour le séjour en France ne cesse de s'allonger : puisqu'il doit – au minimum – couvrir l'année scolaire des enfants, les deux petites semaines de la première visite « en touriste » ont vite fait de se transformer en cette expérience de vie unique qu'est l'année sabbatique.

bibliothèques municipales, pendant que leurs enfants goûtaient aux plaisirs offerts par les *annexes*⁸ et les diverses *bibliothèques de quartier*⁹. Les provinces françaises peuvent s'avérer, sur bien des plans, plus attrayantes que Paris, et la vie y est toujours nettement moins chère pour une famille en congé sabbatique. L'ex-jeune génération des années 1960 et 1970 ne connaissait, si l'on peut dire, que Paris, dont elle n'avait vu que les monuments les plus célèbres.

Soulignons une fois de plus que jamais les grands adolescents de la génération du baby-boom américain qui ont voyagé en France dans les années 1960-1970 n'auraient imaginé en fréquenter les bibliothèques, contrairement aux adultes aux prises avec les dures réalités de la vie parentale et professionnelle venus s'y installer pour des séjours longue durée quelque vingt ans plus tard.

Petit à petit, donc, les choses prirent un aspect beaucoup plus familial aux yeux d'un autre des rédacteurs du *New Yorker* (Adam Gopnick, cité ci-dessus), lorsque, jeune encore, il arriva à Paris avec femme et enfants en bas âge. Dans cette situation, observe-t-il lui-même, le visiteur américain s'attache plus aux détails de la vie en France et finit par y déceler une certaine ressemblance avec les États-Unis: un petit côté familial resté toutefois suffisamment étrange pour être excitant, et qui révèle, comme le dit si bien Gopnick, « *combien les choses peuvent paraître différentes sous un éclairage différent* ».

Au cours de ces décennies 1980-1990, « l'Europe » devint un concept tout aussi nouveau pour les Européens eux-mêmes que pour ses visiteurs américains. Ceux d'entre nous qui, aux États-Unis, s'intéressaient un peu à ces évolutions, étaient curieux de découvrir dans quelle mesure l'Europe unie pouvait vraiment être unifiée. D'autant que, dans le monde des affaires comme à l'Université, la volonté d'unité européenne semblait incontestable: il y avait ces nouveaux visages autour des tables de conférence, ces accents étranges répercutés par les micros – autant de signes qui nourrissaient chez le visiteur étranger plus qu'une simple impression que les choses prenaient un aspect, sinon familial, en tout cas moins étranger et rébarbatif qu'à l'époque de la Guerre froide, pendant les frileuses années 1960.

Mais pour l'ancien étudiant américain qui avait entre-temps choisi de faire carrière dans les bibliothèques, toutes ces considérations pâlissaient devant le Minitel et Internet – le premier étant le véritable précurseur du second. Rien en effet n'était plus fascinant, dans les années 1980 et au

⁸ En français dans le texte.

⁹ En français dans le texte.

début des années 1990, que de quitter le monde si restrictif de l'Internet américain – balisé par les « pratiques acceptables », la proscription de tout usage commercial, la fermeture au grand public – et de débarquer en Europe pour y trouver le monde si ouvert, en comparaison, du Minitel – accessible à tout et à tous, y compris à la publicité et à des usages commerciaux dégoûtants (selon nos critères puritains, à nous autres Américains). Aux images, aussi : on a aujourd'hui du mal à se souvenir qu'avant que les inventions des équipes du CERN¹⁰ et de l'Illinois¹¹ s'appliquent au World Wide Web, en 1992-1993, les seuls graphiques pris en considération par le projet Matrix étaient ceux qui s'affichaient sur les écrans du Minitel français.

Quant aux bibliothèques... Pour des chercheurs venus travailler dans un monde si distant de l'Amérique, l'idée de pouvoir consulter en ligne, sans bouger de chez soi, les catalogues bibliographiques des bibliothèques françaises, avait, au début des années 1980-1990, quelque chose de presque inconcevable. À la fin de ces décennies, plus personne pourtant ne s'étonnerait que tout un chacun, en n'importe quel point du globe, ait désormais accès non seulement à des citations mais à des textes intégraux et à des images.

La première vision que maints d'entre nous ont pu avoir de ces applications de bibliothèque au nouvel « univers de l'information en réseau » est passée par le Minitel en France, et par les liaisons qui, assez vite, les ont mises à la portée du public américain : 3614 BMLYON Bibl. municipale de Lyon ; 3614 BIB Bib. municipale de Grenoble ; 3615 BPI Bib. publique d'information (Centre Pompidou, Paris) ; 22.97.11.11 Amiens, Bibliothèque d' ; 90.49.38.88 Arles, Bib. municipale d' ; 31.86.14.14 Caen, Bib. municipale de, 16.1.42.77.19.16 Ircam (Centre de recherche musicale, Centre Pompidou, Paris), etc.

Autant de liens qui, dans bien des cas, fonctionnent toujours, même s'ils ont, pour la plupart, été complétés ou remplacés par des adresses TCP/IP. Ces avancées permirent de réaliser que le grand public appréciait, en effet, de pouvoir consulter les textes et les images des bibliothèques à la maison, au bureau, en n'importe quel endroit de la planète – ainsi d'ailleurs que le « Minitel rose » ou le catalogue de vente par correspondance des Trois Suisses.

La liste ci-dessus, que j'ai commencé d'établir à cette période et que je conserve soigneusement, en est une bonne illustration : le 15 octobre 1992, elle ne comprenait que 18 entrées vers les « Opacs en ligne français »

¹⁰ http://fr.wikipedia.org/wiki/Tim_Berners-Lee

¹¹ <http://fr.wikipedia.org/wiki/Mosaic>

(alors uniquement accessibles par Minitel¹²) ; à la fin de la décennie on en dénombrait 500 (avec une majorité d'accès Internet¹³), et aujourd'hui il y en a plus de 1 300 (avec une part infime de connexions Minitel¹⁴).

Au début de ces années 1980-1990, les bibliothèques de France s'ouvrirent de plus en plus aux nouvelles technologies numériques et cela donna lieu à des évolutions souvent très différentes et des plus intéressantes à suivre, surtout comparées à la voie empruntée simultanément aux États-Unis. Dans les deux pays, par exemple, apparurent alors des groupements régionaux de bibliothèques, constitués pour réduire les importants investissements en capital indispensables pour se lancer dans l'information numérique. La loi de Moore¹⁵, qui prédit la croissance exponentielle des capacités des puces informatiques, et ses corollaires (le développement concomitant des capacités de mémoire et la baisse conséquente du prix de ces deux éléments) eurent néanmoins raison de ces premiers efforts de collaboration.

De même, la révolution informatique et la banalisation de l'ordinateur ont amené à décentraliser quantité d'activités qui, auparavant, auraient été centralisées en France. Bien des économies d'échelle devaient par ailleurs s'avérer assez coûteuses, en définitive. Le Nouveau monde fantastique de l'information numérique nous réservait à tous des surprises et il était aussi rassurant qu'instructif d'observer comment les Français se débrouillaient vaillamment que vaillamment avec celles qui leur tombaient dessus, et les Américains avec celles qui leur étaient réservées. À la fin des années 1980-1990, les fondamentaux de cette nouveauté, « la bibliothèque numérique », étaient en place sur les deux rives de l'Atlantique, même si les travaux préparatifs s'étaient poursuivis ici et là selon des perspectives différentes.

La période 1980-1990 a ainsi posé les conditions de la fascination générale pour l'information en ligne et « tous les trucs numériques », ressentie à l'époque suivante par un public qui débordait largement les milieux des professionnels de l'informatique et des bibliothèques. À la fin des années 1990, il semblait que tout le monde – pas simplement les étudiants et pas seulement les Français ou les Américains, mais absolument tout le monde – était tombé sous le charme d'Internet. « Est-ce une bonne chose ? » – la question se posait alors avec insistance de part et d'autre de l'Atlantique.

12 *FYI France ejournal*, 15 octobre 1992.

13 <http://web.archive.org/web/19990423205207/http://www.fyifrance.com/fyi1plib.htm>

14 <http://www.fyifrance.com/fyi1plib.htm>

15 http://fr.wikipedia.org/wiki/Loi_de_Moore

► L'accès numérique des années 2000 : un petit côté trop « pareil » ?

« ... Dans un des villages de cette région, il y avait autrefois, et peut-être y a-t-il toujours, une bibliothèque dont les gens n'avaient jamais voulu parler. Cette bibliothèque qui ne contenait que des romans d'aventure n'avait pas de sortie. La merveilleuse histoire de Don Quichotte débute précisément au moment où notre héros décide de quitter le lieu de ses fantaisies livresques pour se risquer dans la vie. Il s'y décide avant tout parce qu'il est convaincu d'avoir trouvé la vérité, dans ces livres, si bien qu'il n'a plus qu'à les imiter et à en reproduire les hauts faits.

Trois cent cinquante ans plus tard, Borges nous raconterait l'histoire d'une bibliothèque sans sortie, où la recherche du mot vrai est infinie et absolument sans espoir.

Il y a une profonde analogie, entre ces deux bibliothèques : Don Quichotte s'efforçait de trouver dans le monde les faits, les aventures et les demoiselles que lui avait promis sa bibliothèque, et en conséquence il voulait croire, il croyait, que l'univers ressemblait à sa bibliothèque. Borges, moins idéaliste, a décidé que sa bibliothèque était comme l'univers – et on comprend alors pourquoi il n'éprouvait pas le besoin d'en sortir. De même qu'on ne peut pas dire : "Stoppez le monde, je veux sortir", de même on ne peut s'échapper de la Bibliothèque¹⁶. »

Umberto Eco, communication prononcée

dans *La Mancha* en 1997 mais publiée dans les années 2000

(en ces matières, Eco a toujours une longueur d'avance sur nous...)

Dans les années 2000, non seulement le regard porté de l'étranger sur la France se rapprocha un peu de son objet, désormais plus familier aux Américains, mais Internet et d'autres facteurs avec lui nous la livrèrent au bureau, à la maison, jusque dans nos téléphones portables. Ses bibliothèques qui autrefois se trouvaient là-bas – *overthere* comme disait le refrain de la Grande Guerre –, qui au fil du temps étaient devenues de plus en plus semblables aux nôtres, arrivaient enfin « ici » : charmantes, elles surgissaient sur nos petits écrans à côté de celles dont nous disposions sur place, aux États-Unis, et de quantité d'autres du monde entier.

Autant de développements qui peuvent paraître très pratiques. Ne dit-on pas pourtant que « la familiarité engendre le mépris » ? L'exotisme même de l'étranger le rend spécial, voire rébarbatif, mais digne au moins

¹⁶ Umberto Eco, "Between La Mancha and Babel", in *On Literature* (New York, Harcourt, 2004). Traduit de l'italien, *Sulla Letteratura*, par Martin McLaughlin, p. 104-105 [Umberto Eco, *De la littérature*, Librairie générale française, 2005. Traduit de l'italien par Myriem Bouzaher.]

d'attention ; alors que, dès que quelque chose devient par trop familier, il se met à faire partie du décor. À l'ère de l'information numérique ouverte par les années 2000, c'est donc un nouveau problème qui se pose peut-être aux bibliothèques, françaises et autres : tout cela ne commence-t-il pas à avoir un petit côté trop pareil ?

Le rêve de bibliographie universelle que tant de gens caressent depuis si longtemps menace de verser dans le cauchemar de « l'excès d'information ». Les vastes systèmes de classification, d'indexation, de catalogage et de documentation élaborés à partir des pratiques savantes et professionnelles des XIX^e et XX^e siècles visaient précisément à organiser des informations toujours plus prolixes afin de faciliter les indispensables opérations « de recherche et de récupération ». Les projets de catalogage collectif assidûment poursuivis des deux côtés de l'Atlantique au cours du siècle dernier (comme des siècles plus tôt par les compilateurs et les catalogueurs de la grande encyclopédie chinoise) participaient de ce rêve d'assurer « l'accès à l'information » – le cauchemar le plus atroce étant alors que l'humanité se retrouve un jour devant des montagnes de documentation, sans aucun moyen pratique d'y repérer l'information indispensable à tel moment, en fonction de tel objectif.

Toutefois ce projet admirable a bien failli échouer, semble-t-il, et vers la fin du XX^e siècle, la plainte de la « surcharge d'information » résonnait de plus en plus fort :

*Too much information running through my brain / Too much information driving me insane... / I've seen the whole world six times over / Sea of Japan to the Cliffs of Dover / Overkill / Overview / Over my dead body*¹⁷.

La révolution numérique nous amena alors à opérer une nouvelle distinction entre l'« information », qui a son utilité, et les simples « données », amalgames de bits et d'octets auxquels manque l'intelligence qui, seule, rend les données vraiment utiles. Dans les contemporaines années 2000 où le monde – du moins pour un trop grand nombre de ceux qui y utilisent un système d'information numérique – paraît parfois noyé sous un flot de « données » sans queue ni tête, déconcertantes, le besoin se fait apparemment sentir de personnes qui sauraient « organiser l'information [toute l'information] du monde [le monde entier], de telle sorte qu'elle soit universellement [pour tous] accessible [par tous les moyens] et utile¹⁸... »

¹⁷ The Police, dans leur album *Ghost in the Machine*, 1981.

« Trop d'informations me prennent le chou / Trop d'informations qui me rendent fou... / Six fois déjà j'ai vu le monde entier / De la mer du Japon aux falaises de Douvres / Trop-plein / Et plein les yeux / De mon cadavre plein. »

¹⁸ Google Inc. CEO Eric Schmidt, à la première réunion des actionnaires, le 12 mai 2005, *FYI France eJournal*, 15 mai 2005.

Exemple même du bœuf qu'il eût beaucoup mieux valu mettre avant la charrue, car sans doute aurait-il été plus logique – au moins, assurément, du point de vue des bibliothécaires – de disposer de procédures de classification et « de recherche et de récupération » des données avant que celles-ci soient chargées en masse dans les systèmes...

Oui mais, historiquement, ce n'est pas la pente de tout temps suivie par l'évolution des bibliothèques. Avant toute chose il y eut d'abord des livres dans les minuscules collections des débuts qui s'empilaient dans la Tour du Louvre et dans les tours, les placards, les *armaria* des châteaux, abbayes et cathédrales du Moyen Âge. Ensuite seulement on fit appel aux bibliothécaires et à leurs techniques pour présenter ces collections de façon qu'on puisse y trouver les informations vraiment nécessaires au milieu des données brutes éparpillées dans ces ouvrages hétéroclites. Si peu logique que ce soit, il est donc peut-être inévitable que de nos jours les bibliothèques numériques s'occupent d'abord, pour la plupart, de développer la masse de leurs données pour ne se pencher que dans un second temps sur les problèmes de leur organisation et de leur utilisation. Classique et contre le sens commun, cette manière de faire est une source inépuisable de migraines et de dépenses, même si elle offre par ailleurs des occasions en or à certains : la citation qui précède est tirée de la déclaration d'intention de 2005 de l'entreprise Google, dont j'ai souligné quelques points¹⁹.

Deux grandes approches commandent le développement des procédures de recherche et de récupération depuis les années 2000 – ou plus exactement depuis le début des années 1990 – même si leurs avantages et inconvénients respectifs ne sont devenus perceptibles que plus tard, puisque c'est maintenant seulement que l'accès de tous à ces nouvelles technologies et la mondialisation des pratiques sont devenus des réalités.

La centralisation, le contrôle de l'État, la standardisation et le secret caractérisent la première de ces approches, qui, dans les premiers temps du moins, a largement eu les préférences de la France. Élie Cohen la qualifie de « *colbertisme high-tech*²⁰ ».

« *Le despotisme éclairé – le volontarisme mimétique – l'État instituteur du marché ... les grands projets techno-industriels français... scène primitive qui met en situation de conflit les valeureux soldats de la technologie française arrêtés dans leur tentative de créer une défense ou une industrie nationale par les puissances hégémoniques du moment, tour à tour les Allemands, les Américains...* »

¹⁹ Ce sont les expressions figurant entre crochets carrés.

²⁰ Élie Cohen, *Le colbertisme « high-tech » : économie des Télécom et du grand projet*, Hachette, 1992.

Le tgv, Ariane, Concorde, le Minitel – ce dernier étant le plus directement en lien avec les bibliothèques françaises même si ces réalisations sont toutes symptomatiques... Cohen insiste sur le fait qu'elles ont en grande partie été inspirées, conçues, réalisées et même administrées par le gouvernement national, en France, sur un mode tout à la fois centralisé, hiérarchique et standardisé.

L'usage du Minitel – première invention à offrir, parmi maints autres services, un accès en ligne aux bibliothèques françaises – commença de se répandre en France dans les années 1990. À la décennie suivante, il était omniprésent : malgré l'arrivée d'Internet à la fin des années 1990, la petite boîte du Minitel garda longtemps la place d'honneur dans les cuisines, les bureaux, les réceptions des hôtels, grâce à sa simplicité foncière et à sa facilité d'utilisation, la possibilité surtout de consulter l'annuaire du téléphone et des répertoires des services publics obligeamment fournis par le gouvernement. Tout neufs et plus extravagants, les terminaux d'Internet ne l'avaient pas encore supplanté.

En dépit des critiques formulées par Cohen et d'autres, le service du Minitel, éminemment centralisé et défendu bec et ongles, répondait à des besoins bien réels des utilisateurs français : en l'utilisant, ils satisfaisaient ces besoins et enrichissaient simultanément leur gouvernement. Le lancement du Minitel a coûté cher, mais les profits doublement générés par sa « démocratisation » et ses « applications commerciales » (strictement bannies, à l'époque, du champ de l'Internet américain « au banc d'essai des universités ») ont largement contrebalancé l'investissement initial.

Peut-être, en effet, que le modèle du développement français restait colbertiste – paternaliste, en un sens, puisque, au nom du bien commun, l'État contrôlait la plus grande part de l'entreprise, avec ce que cela impliquait de bureaucratie.

À la même période, les États-Unis, à l'inverse, ont, semble-t-il, privilégié les « systèmes ouverts » : la décentralisation et sinon l'absence de tout contrôle gouvernemental, une intervention *a minima* de la puissance publique, le tout associé à un partage étonnamment souple des techniques industrielles, secrets de fabrication et autres renseignements liés au développement de ce nouvel outil qu'était Internet.

On ne comprend pas encore très bien par quels sortilèges toutes ces « ouvertures » se sont associées pour aboutir au final à quelque chose d'aussi strictement discipliné qu'une industrie commerciale, à savoir un phénomène qui, partout, se traduit par une concurrence féroce et la manie du secret. Les explications avancées aujourd'hui (unique en son genre « l'esprit Silicon Valley » serait né de la symbiose de divers fac-

teurs parmi lesquels on distingue en particulier les grandes universités, les brillants cerveaux d'étudiants de différentes nationalités, un mode de vie très libre, la possibilité d'utiliser des fonds de « capital-risque » pratiquement inépuisables et non réglementés) reposent sur les réflexions poursuivies par plusieurs générations d'auteurs prudents, dont Anna Lee Saxenian: « *Regional Advantage arrive à la conclusion que pour qu'une région puisse efficacement concurrencer la Silicon Valley, il faudra ni plus ni moins qu'elle supprime les frontières entre ses entreprises technologiques, d'une part, et, d'autre part, entre ces dernières et les institutions financières, éducatives et publiques qui les encadrent*²¹. »

Ce qui s'est mis en place dans la petite vallée creusée au sud de Stanford University jusqu'à San José, et un peu au-delà, fut bien des fois imité en de nombreux endroits de la planète, y compris en France, mais la sauce n'a jamais vraiment pris hors de la Californie. Ailleurs, quand ils n'étaient pas tout simplement inexistantes, les fonds de capital-risque se heurtaient à la réglementation financière locale; les universités restaient trop traditionnelles, ou ne l'étaient pas assez; le mode de vie n'était pas suffisamment « libre » pour autoriser le partage d'informations à l'origine de l'esprit Silicon Valley – et allez savoir si ce n'était pas tout simplement la faute de la météo locale, du froid, de la pluie ou d'une chaleur trop torride pour autoriser ces échanges à bâtons rompus autour d'un barbecue qui ont tant fait pour la « fertilisation croisée » entre partage de l'information et montée en puissance de la Silicon Valley.

À moins qu'il ne faille incriminer les mentalités, qui ailleurs n'étaient peut-être pas les mêmes. Les années 1990 ont vu se développer aux États-Unis une philosophie très conservatrice et affairiste où l'« économie de marché » primait sur tout le reste. L'« esprit d'ouverture » de la Californie d'alors s'assortissait de la volonté de favoriser un capitalisme « dérégulé » et pratiquement sans limites – politique qui, si elle sert utilement certains objectifs, s'avère moins profitable à d'autres. Cette philosophie ne ralliait pas les suffrages de la France de l'époque.

Dans les années 1990, il y avait toujours des représentants des salariés dans les conseils d'administration des entreprises françaises, soumises par ailleurs à une législation du travail très élaborée, sans équivalent aux États-Unis. Les mesures de sécurité du système bancaire français pénalisaient fortement les capitalistes qui traitaient par-dessus la jambe des procédures depuis longtemps en usage. Les syndicats français restaient

21 Anna Lee Saxenian, *Regional advantage: culture and competition in Silicon Valley and Route 128*, Cambridge, Mass., Harvard University Press, 1994. [La citation est tirée de la préface de l'édition brochée, Harvard University Press, 1996.]

puissants, et très actifs. Les vieilles universités qui ne s'étaient pas encore complètement remises des traumatismes et des réaménagements des années 1960, acceptaient mal que le gouvernement empiète davantage sur leurs attributions et refusaient complètement de s'ouvrir aux entreprises : le parrainage de la recherche par le secteur privé, essentiel pour l'enseignement supérieur aux États-Unis, passait dans l'Hexagone pour une abomination. Quant aux jeunes diplômés français, ils espéraient encore trouver un emploi sûr ; peu séduits par la perspective de travailler à leur compte dans une *start-up* high-tech où, en lieu et place d'un salaire, ils auraient dû se contenter de vagues promesses de stock-options, ils voyaient surtout un gage d'instabilité et d'insécurité et n'étaient donc pas prêts à imiter leurs homologues américains de la Silicon Valley.

Selon les objectifs poursuivis, la question est donc de savoir laquelle de ces deux approches fut, à court terme, la plus efficace pour le développement initial des nouvelles technologies ; ou bien laquelle a su le mieux représenter le « monde extérieur », s'agissant du développement proportionnel à plus long terme de cette invention américaine dans des applications internationales. Il semble que la démarche adoptée par la France y ait mieux réussi et que cela soit toujours vrai – pour le meilleur, qui sait, ou pour le pire : la plupart des systèmes en usage en Europe et d'autres bien plus nombreux ailleurs se caractérisent d'abord, en effet, précisément par le type de barrières imaginées en France. Y compris, mais pas seulement, celles que créent la centralisation, la standardisation, la participation/ingérence du gouvernement, l'absence parfois délibérée de l'esprit d'ouverture « californien », l'inexistence sur place de fonds de « capital-risque » et la suspicion dans laquelle sont tenus ces capitaux quand ils viennent de l'étranger. Le modèle de l'« économie de marché » à l'américaine n'a semble-t-il pas fait beaucoup d'émules. Pourquoi ? À quoi sont dues ces différences qui exigent qu'on y réfléchisse ? Car le reste du monde peut changer, bien sûr – on peut même l'amener à changer –, mais le scénario le plus vraisemblable, d'ores et déjà une réalité pour les nouveaux concurrents potentiels attirés par une Chine à l'économie fabuleusement lucrative, laisse prévoir que les hautes technologies vont évoluer en fonction des barrières culturelles qui existent « là-bas²² ».

22 Quelques exemples récents de hautes technologies s'adaptant aux conditions locales :

– Josh McHugh, « Google vs. Evil », in *Wired*, 11 janvier 2003 :

<http://www.wired.com/wired/archive/11.01/google.html>

– Ben Elgin, « Inside Yahoo's China Gambit », in *BusinessWeek*, N. America ed., 12 août 2005 :

http://www.businessweek.com/technology/content/aug2005/tc20050812_2399.htm?campaign_id=rss_techn

– « Murdoch China deal could cut piracy », *BBC News*, jeudi 30 janvier 2003 :

<http://news.bbc.co.uk/1/hi/business/2708255.stm>

L'expérience française constitue donc un bon laboratoire pour examiner « le reste du monde ». Il est indéniablement plus simple d'étudier le développement de la haute technologie dans la France des années 1980-1990, et les raisons de ce développement, que de lancer à partir de zéro une recherche forcément onéreuse sur une Chine bien plus étrangère et plus complexe. Les résultats seront également plus faciles à interpréter. Hélas, les dures leçons de l'expérience ne sont pas toujours aussi instructives qu'il faudrait...

L'histoire imaginaire de Borges et de Don Quichotte ne suggère-t-elle pas, par exemple, que nous risquons aujourd'hui, et pour longtemps, de bâtir les deux grandes bibliothèques sans sortie dont parle Eco? Cette possibilité demande à être vérifiée, comparée à divers précédents. Certains d'entre nous voudraient sauvegarder le modèle du chevalier de La Manche, la bibliothèque représentant l'univers, car elle contiendrait, ils en sont persuadés, les réponses à toutes les questions. Or, nos enfants déjà la désertent, comme Don Quichotte s'y est lui-même résolu. Ils préfèrent aller explorer le territoire immense, méritoire et nouveau, des informations numériques qui s'étend en dehors de ses murs.

D'autres continuent de se promener au petit bonheur dans le monde de Borges, abasourdis de découvrir que la bibliothèque se confond avec l'univers, alors qu'à la fin des années 1990 – assez tardivement, certes – force fut de déchanter et d'admettre que la surcharge d'information du nouvel univers numérique commençait à devenir d'une banalité désolante, que tout y était « pareil », qu'en réalité il ne s'agissait plus d'information proprement dite, simplement d'un flux ingérable de bits et d'octets.

Il faut pouvoir distinguer les choses les unes des autres. Ainsi, la « différenciation des produits » est-elle un des outils essentiels du marketing et de la démocratie : de même que le consommateur détermine ses achats en fonction de produits différents, de même l'électeur prend ses décisions politiques en fonction des différentes propositions qui lui sont présentées. Le développement du flux d'informations numériques auquel nous assistons appelle, lui aussi, la différenciation : n'oublions pas que si, de l'avis de certains, l'iPod est aujourd'hui un instrument hors pair, d'autres continuent de lui préférer le violoncelle, que si les uns plébiscitent les systèmes d'Apple ou de Wintel, d'autres ne jurent toujours que par le livre imprimé, le stylo-plume, voire les images ornant les façades des cathédrales – que si l'esprit Silicon Valley sert peut-être mieux certains objectifs en certains endroits du monde, ailleurs, un soupçon de colbertisme peut en effet donner de meilleurs résultats.

Nous qui vivons les années 2000 pouvons voir « tout ça » sur nos écrans Internet – ou imaginer que nous le voyons : la Bibliothèque nationale de

France, la Bibliothèque nationale de Chine, les grandes bibliothèques de Harvard et de Yale, la British Library, les nouvelles « bibliothèques numériques » bien léchées qui se multiplient apparemment comme des petits pains – « tout cela » se résumant en fait à une minuscule icône dans la barre des « favoris » ou à une petite fenêtre ouverte sur notre écran, « tout cela » finissant par terriblement se ressembler. Peut-être au fond que tout cela a un petit côté trop...

► Puisqu'il faut aller de l'avant... vive la différence!

« La miniature très figuolée caractérise l'art d'Alexandrie, littéraire ou autre. Le fond importe peu. Il suffit de comparer les Hymnes dits "homériques" avec un hymne de Callimaque pour réaliser que, dans le premier cas, on a affaire à une forme authentiquement religieuse, dans le second, à un exercice littéraire ingénieux.

La différence échappait probablement à Callimaque, qui s'imaginait faire avec des matériaux plus obscurs et un plus grand raffinement ce que faisaient les poètes d'antan avec beaucoup de naïveté et des matériaux lumineux.

Les murs de la bibliothèque d'Alexandrie devaient bel et bien dérober aux regards le vaste monde. C'est ce qu'avait à l'esprit Timon, surnommé le Misanthrope, lorsqu'il parlait de "cage des muses" à propos de la bibliothèque²³. »

Moses Hadas

(Sur la culture de la Grèce antique)

•• « Nous voyons au travers d'un miroir, d'une manière obscure²⁴... »

Depuis McLuhan, avant lui déjà, « l'image » a fait couler beaucoup d'encre. « *Ceci tuera cela* », observait le dom Claude Frollo de Victor Hugo en 1831²⁵ – dès 1481 au vrai²⁶ – en désignant d'abord le livre écrit puis l'imagerie de la cathédrale. La supériorité ou, à tout le moins, la plus grande influence de l'immense pouvoir d'éducation, d'évocation, de conviction même des images visuelles et de la musique sur « nos pauvres mots » a inspiré plus d'un auteur.

L'époque des Lumières a consacré le mot écrit en unique monument

23 Moses Hadas, *Hellenistic Culture*, New York, W.W. Norton, 1972, p. 23.

24 *La Bible*, première Épître aux Corinthiens, versets 10 et 12.

25 Victor Hugo, *Notre-Dame de Paris*, Paris, Charles Gosselin, 1831, livre V, ch. 1.

26 *Ibid.*, livre I, ch. 1.

d'un savoir dont il serait le dépositaire par excellence²⁷. Aujourd'hui, cependant, à l'ère de la télévision, de l'information numérique et de l'iPod, d'autres « supports » ou « vecteurs » d'information longtemps négligés connaissent une résurrection. Il n'est pas interdit de penser que d'ici peu les stimuli auditifs et olfactifs vont s'associer aux stimuli visuels (l'iPod n'a pas encore d'odorat, certes, mais Apple s'emploie sans doute à pallier cela...) pour recréer l'immensité de l'expérience multimédia vécue autrefois par les paysans français qui visitaient la cathédrale de Frolo à l'occasion d'une fête médiévale. (Qui voyage en Inde de nos jours peut apprécier cette richesse : les festivités bruyantes et colorées qui animent la moderne Madurai sont à bien des égards plus proches des fêtes moyenâgeuses de Notre-Dame de Paris que nombre des manifestations organisées aujourd'hui dans la capitale française.) Depuis son Moyen Âge, l'Occident a apprivoisé l'expérience esthétique, et ce faisant il l'a peut-être appauvrie.

Autre chose, toutefois, est de se demander si ces changements intervenus au niveau des « véhicules » de l'information ont aussi affecté les « messages » qu'ils transmettent. La question, ici, porte sur le contenu : objet de l'inquiétude permanente de tous ceux d'entre nous qui envisagent avec suspicion les « supports » de la communication et leurs outils, des polices de caractères, de la dorure, de l'illustration et de l'enluminure aux modernes subterfuges de la publicité et du marketing. Désormais, « le contenu est roi » – ou pris pour tel dans les actuelles années 2000. « L'ère numérique des incunables », celle de la mise au point des outils au cours des décennies 1980-1990, est révolue ; les systèmes, maintenant, sont transparents, ils se sont généralisés et seraient, paraît-il, en passe de se concentrer sur le contenu plutôt que sur la technique.

Il aura fallu attendre les années 2000 pour que les techniques d'information percent enfin et atteignent cette omniprésence et cette invisibilité autrefois présentées par les futuristes de XeroxPARC²⁸ comme les

27 Une thèse controversée, mais, pour la meilleure et la plus récente présentation des idées et de la controverse, voir : Lucien Febvre et Henri-Jean Martin, *L'apparition du livre*, Albin Michel, 1958 ; Élisabeth Eisenstein, *La révolution de l'imprimé : à l'aube de l'Europe moderne*, Hachette littératures, 2003. Traduit de *The printing revolution in early modern Europe* par Maud Sissung et Marc Duchamp.

28 <http://www.parc.com/research/publications/results.php?author=944>

Voir, entre autres, M. D. Weiser, « Some computer science issues in ubiquitous computing », in D. Milojicic and F. Douglass and R. Wheeler eds., *Mobility: Processes, Computers and Agents*, New York, Association of Computing Machinery, 1999, p. 421-430 ; Reading, Ma., Addison-Wesley, 1999.

Extrait : « *L'informatique omniprésente favorise l'usage de l'ordinateur en rendant accessibles de nombreux ordinateurs dans un environnement physique tout en les maintenant invisibles à l'utilisateur.* »

Voir aussi : M. Weiser, R. Gold, J. S. Brown, « Origins of ubiquitous computing research at PARC in the late 1980's », in *IBM Systems Journal*, Armonk, New York, International Business Machines Corp., 1999, 38 (4), p. 693-696.

secrets de leur pérennité et de leur succès. Selon cette analyse, Internet, à l'instar du téléphone, devait d'abord se généraliser et se banaliser – facile d'emploi, pas cher, inoffensif, il avait tout pour devenir ordinaire – avant d'être effectivement accepté et utilisé dans les cultures les plus diverses. Or, en 2005 enfin, près des trois quarts des ménages américains feraient un usage régulier d'Internet²⁹, et il y en aurait plus d'un sur deux en France. De nos jours, les téléphones numériques jouent un rôle essentiel dans l'organisation tant des émeutes que des réactions que leur oppose la police, et les urbanistes s'appuient sur Internet et les autres modes d'interconnectivité des sociétés modernes pour conjecturer des changements de fond dans les « villes globales³⁰ ».

Oui, mais si, pour finir, « tout cela » suivait un autre cours? Si les choses portaient dans d'autres directions? Si, conformément à d'innombrables mises en garde, nous ne voyions l'avenir qu'« au travers d'un miroir, d'une manière obscure »? Qu'est-ce qui nous garantit, après tout, qu'au lieu de nous diriger d'un même pas, mondialement, vers plus d'interconnectivité, nous ne sommes pas au contraire engagés sur une voie qui nous conduira, en nombre toujours plus important, à nous isoler, nous enfermer dans la solitude des maisons de retraite, dans les ghettos barricadés des privilégiés, dans les barres des logements « sociaux » de banlieues où la révolte couve –, à nous scinder entre très riches et très pauvres selon des lignes de faille qui partageront aussi bien nos sociétés que le Nord prospère et le Sud misérable, ou encore les nantis et les déshérités de l'information...

Le Nouveau monde fantastique du numérique lancé à la conquête des rêves dix-neuviémistes d'« accès universel à l'information » pourrait en fait s'avérer plus indigent que ne le fut le XIX^e siècle des grands soulèvements sociaux: il le deviendra sûrement si l'écart entre riches et pauvres, caractéristique de notre modernité, se creuse un peu partout avec la même ampleur qu'au Brésil et aux États-Unis³¹.

²⁹ Des statistiques pour usage domestique, obtenues par des sondages commerciaux, peuvent être obtenues sur des centaines de sites en ligne, comme :

<http://www.websiteoptimization.com/bw/0511/>

et : <http://66.102.7.104/search?q=cache:VmvPfp1dPO4J:www.cnn.com/2005/TECH/internet/10/28/census.internet.ap/+internet+household+penetration+us+2005&hl=en>

La plupart de ces sites cependant ne différencient guère, pour ce qui est de la qualité ou de l'intensité de l'usage, un simple courrier électronique occasionnel de jeux vidéo intensifs en ligne, quoique des statistiques montrant le développement des installations à haut débit laissent supposer une croissance rapide d'usages plus intensifs.

³⁰ http://en.wikipedia.org/wiki/Saskia_Sassen

³¹ L'indice Gini mesurant les inégalités de revenus entre riches et pauvres était de 60,7 pour le Brésil en 1998, l'un des plus élevés au monde. En 2004, aux États-Unis, cet indice était de 45, parmi les plus élevés. En 2003, dans l'Union européenne, il était de 32, et en France, en 1995, de 32,7.

<http://www.cia.gov/cia/publications/factbook/>

Pour y voir plus clair dans « tout cela » – pour prévoir ce qui va se passer, l'évaluer, le comprendre, y faire quelque chose – un seul point de vue ne suffit pas. Si brillante soit-elle, ou si souple, richement dotée, avantageuse à un titre ou à un autre, l'approche unique ne saurait convenir seule, et elle a d'ailleurs tout à gagner à avoir des rivales.

Après tout, la « concurrence » – la « liberté des marchés » –, s'est imposée comme le grand modèle économique-politico-juridico-social des années 2000, aussi bien dans les anciens États socialistes de l'Europe occidentale que dans des États européens ou asiatiques autrefois communistes, ou dans les régimes ouvertement capitalistes instaurés sur ces deux continents et ailleurs. Il serait donc passablement ironique, pour ne pas dire plus, de privilégier une approche unique dans les divers domaines d'intervention aujourd'hui sur le devant de la scène, qu'il s'agisse des « technologies de l'information », du « développement industriel », de la « gestion des ressources naturelles » ou des « relations internationales ». Si la « libre concurrence » est vraiment le mot d'ordre universel, il faut au minimum admettre plusieurs points de vue différents (« concurrentiels ») pour simplement rester dans la course et continuer à aller de l'avant avec un dynamisme compétitif³².

•• Divers modes d'accès au passé et à l'avenir

Les bibliothèques, « numériques » ou non, ont ici une formidable occasion – et de ce fait peut-être aussi une responsabilité. Dépositaires de certains des témoignages les plus « parlants » des cultures de notre passé, elles ont toujours pour vocation de les rendre accessibles : de telle sorte que quelle que soit l'ampleur des changements qui vont effectivement se produire, nous soyons armés pour les affronter grâce aux enseignements tirés des leçons du passé.

Pour prendre un autre exemple, « l'empire » est aujourd'hui une réalité qui nous concerne tous, et pas simplement d'un point de vue historique mais aussi sur la question de savoir si les États-Unis, ou d'autres, doivent ou devraient s'embarquer dans cette voie, de nos jours³³. Le terme envahit nos quotidiens, fait l'objet de débats dans tous les secteurs du champ politique. Eh bien, les bibliothèques recèlent justement des tas

³² Voir les nombreux et percutants travaux de Joseph Stiglitz, qui a reçu en 2001 le prix Nobel d'économie pour avoir précisément montré la contradiction dans « la théorie du marché libre » issue « des imperfections du marché », comme un nombre trop faible de concurrents, ou un accès inégal à l'information ou à son partage – ce que les économistes appellent « l'information asymétrique ».

http://en.wikipedia.org/wiki/Joseph_Stiglitz [http://fr.wikipedia.org/wiki/Joseph_Stiglitz].

³³ Par exemple, Niall Ferguson, *Empire: The Rise and Demise of the British World Order and the Lessons for Global Power*, London, Allen Lane, 2002.

de choses qui ont trait à « l'empire », car, loin d'être inédit, ce concept est très vieux et il y a belle lurette qu'on réfléchit et qu'on écrit dessus. « Ceux qui oublient le passé sont condamnés à le répéter », dit un vieil aphorisme : il est grand temps de lire sérieusement les textes consacrés aux « empires » d'antan.

Pour l'étranger américain qui, dans les décennies 1980-1990, s'intéressait à « l'information numérique », le principal attrait d'un voyage en France tenait à la possibilité d'observer dans quelles proportions ce phénomène alors tout nouveau allait se développer dans le monde non anglophone. La France présentait alors la caractéristique exceptionnelle d'être à la fois très proche et très différente des pays de langue anglaise : le Minitel et l'Internet français figuraient parmi les plus belles réussites des applications numériques, à l'extérieur des États-Unis et du Royaume Uni ; France Telecom travaillait activement à mettre en place des réseaux haut débit nationaux ; en sus d'assurer la conversion de leurs catalogues, les bibliothèques françaises s'équipaient de points d'accès au Minitel et à Internet, défendaient la formation des utilisateurs, redéfinissaient les critères du catalogage et de la consultation des documents – bref, menaient de front une foultitude de projets « numériques ».

Aux yeux des anglophones, pourtant, la France n'avait rien perdu de sa différence, ne serait-ce qu'à cause de la place qui y était réservée à l'anglais. Non que la langue anglaise soit méconnue et inutilisée, dans l'Hexagone, simplement ce n'est pas elle qui a « la préférence », comme on dit. D'autant qu'il y a anglais et anglais : comme il en va avec le français et toutes les autres langues, l'anglais de la littérature et de la poésie ne ressemble souvent que de loin à l'anglais des documents administratifs et juridiques, au jargon technique, surtout ; de surcroît, au cours des années 1980-1990, tous les habitants de la planète ont pu constater que, décidément, l'anglais des manuels informatiques était indéchiffrable – même pour ceux d'entre nous qui pensaient le parler aussi spontanément qu'on parle sa langue maternelle.

En 1980-1990, la France était donc le lieu idéal pour tester si, et dans quelle mesure, des techniques inventées en américain (Internet et une bonne part des nouveautés en lien avec l'information numérique) se développaient de façon satisfaisante proportionnellement à des applications extérieures, justement, au monde anglophone. Nous voyons d'autant mieux, aujourd'hui, comment ce processus trouve à s'appliquer en Inde, en Chine et ailleurs, que nous avons compris comment il s'est alors appliqué en France, un pays proche dans tous les sens du terme, un grand voisin de langue romane.

Il n'échappait à personne que ce développement à proportion laissait à désirer... Il y eut d'abord tous les *faux pas*³⁴ manifestes, quoiqu'anecdotiques, de la langue, dus au bricolage auquel donnaient lieu des traductions très approximatives des manuels d'instruction informatiques en français. Puis vint la découverte que les Français n'avaient aucune envie de sacrifier les signes diacritiques de leurs usages orthographiques et ne se contenteraient pas de l'ASCII ; au-delà, certains découvrirent en outre que les Français voulaient parler et écrire en français, alors qu'une majorité des promoteurs d'Internet pensaient tout bonnement que « tout le monde parle anglais, là-bas, n'est-ce pas ? » – ce qui obligea en conséquence à acclimater la volatilité et l'humour des forums et du courrier en ligne, si essentiels au succès d'Internet, pour faire place aux compétences et aux exigences d'une langue « étrangère » dans laquelle l'humour s'exprime « autrement ».

Les années 2000 sont déjà bien entamées, mais l'histoire traîne en longueur et « tout cela » n'est pas encore en ordre de marche. Les manuels d'assemblage et d'installation sont toujours illisibles, et le problème se pose maintenant autant en anglais que dans les langues « étrangères ». Les signes diacritiques soulèvent toujours des difficultés : un texte « copié » pour être envoyé par courrier électronique à l'aide d'un des innombrables traitements de texte, dans un des multiples « formats de composition » qu'ils autorisent aujourd'hui, sera bien souvent tellement malmené par les systèmes de courrier électronique existants que ses destinataires n'y découvriront qu'un charabia incompréhensible... Depuis des dizaines d'années, pourtant, le jeu de caractères ASCII des débuts a été notablement enrichi, aussi bien dans les formats ASCII de Microsoft et d'IBM que dans la « soupe à l'alphabet » des normes ISO et autres³⁵, sans oublier l'effort d'envergure engagé avec l'Unicode qui à l'heure actuelle est en passe, lui aussi, de se transformer en soupe à l'alphabet³⁶.

Or, voilà qu'en ces années 2000 il faut prendre des langues bien plus « différentes ». Les décennies 1960-1970 auront été celles d'une première ouverture timide en direction des « étrangères », avec la mise au point d'extensions de l'ASCII prenant en compte, notamment, les accents de cette langue latine qu'est le français³⁷. Entre-temps, les Français et d'autres avec eux ont fait valoir qu'il fallait y ajouter des tas de signes de

34 En français dans le texte.

35 Voir le très utile site de caractères intitulé : « The ISO 8859 Alphabet Soup », <http://czyborra.com/charsets/iso8859.html>

36 <http://www.unicode.org/>

37 <http://fr.wikipedia.org/wiki/ASCII>

ponctuation et d'accentuation supplémentaires dont leur langue écrite ne saurait se passer. À présent, c'est au tour de l'arabe, du russe, du chinois... Le monde numérique aurait dû prendre plus au sérieux, à l'époque, les problèmes de « développement à proportion » propres au cas français et l'avertissement qu'ils constituaient.

Un « format standard » n'est vraiment satisfaisant qu'à partir du moment où il est utilisé par tous, dans toutes les applications, et à cet égard Internet a grossi trop vite : ses utilisateurs et ses applications sont simplement trop nombreux pour qu'un format standard unique ait des chances de marcher. On retombe ici sur le vieux problème des données, des systèmes, des comportements « hérités du passé » : aussi longtemps que les utilisateurs, les systèmes et les données ne suivront pas tous exactement les mêmes procédures, leur interopérabilité manquera de fluidité.

À notre époque encore – les années 2000 ! – les Français s'obstinent à parler et lire en français. Les promoteurs, « étrangers » ou non, d'Internet désireux de vérifier si les sombres prédictions des années 1960-1970 se sont réalisées – si l'information numérique a effectivement induit la convergence des différentes cultures de la planète – n'ont qu'à se déplacer en France ou voyager en ligne dans la France « virtuelle » pour mettre cette hypothèse à l'épreuve des faits : imposante, la présence française en ligne illustre clairement qu'il n'est pas si facile d'exterminer les langues « étrangères » : une profusion de sites permet aujourd'hui d'accéder en ligne aux bibliothèques françaises, pour ne prendre que ce seul exemple, mais il est en soi suffisamment probant pour qu'on puisse avancer sans grand risque d'erreur que d'autres groupes linguistiques et culturels implantés en Inde, en Chine ou ailleurs ne se plieront pas volontiers à la convergence et à ses effets de recouvrement, et que, bon gré, mal gré, il faudra les intégrer à leurs propres conditions.

Cela vaut aussi pour le sens de l'humour : les analogies autour du baseball qui fleurissent dans les chats américains n'existent pour ainsi dire pas dans des applications en ligne françaises aussi imposantes que biblio-fr³⁸ (14 000 abonnés), pour la bonne raison qu'elles restent largement inintelligibles à leur public. Derrière la différence d'ordre linguistique, le lecteur américain repérera également des différences culturelles importantes et fondamentales quant au choix des allusions littéraires, aux approches stylistiques, à la manière de régler les malentendus, aux responsabilités éditoriales, ou aux plaisanteries glissées çà et là. Le langage est un outil d'une souplesse incomparable... Sauf qu'il est à peu près impossible de

38 <http://listes.cru.fr/sympa/info/biblio-fr>

traduire correctement en français les satires du *National Lampoon* ou de *The Comedy Channel*, tout aussi impossible de rendre en anglais celles du *Canard enchaîné* ou des *Guignols de l'info* – et qu'en la matière d'ailleurs même l'anglais britannique de *Private Eye* passe assez mal en anglais américain. Dans ces conditions, que vont devenir les formats et supports en principe « convergents » des Internet américain, britannique et français lorsqu'il s'agira d'intégrer, par exemple, ce qui amuse les Indiens ou les Chinois³⁹ ?

Le langage n'est jamais qu'une des différences superficielles qui donne du fil à retordre au monde naissant de l'information numérique : si convergent qu'il puisse être, il pose encore des difficultés. Dans les années 1960-1970, force fut pour la première fois d'admettre qu'il existait peut-être, à côté de l'espace anglophone, un monde bien plus vaste. Les deux décennies suivantes auront vu les premières vraies tentatives pour tenir compte de cette réalité à l'aide d'outils tel Unicode. N'en déplaise aux linguistes, toutefois – et grâce peut-être à l'œuvre sémiotique de gens comme Umberto Eco – des différences plus considérables encore que celles qui tiennent à la langue séparent l'anglophonie de cet ailleurs.

Les entreprises Amazon et Ebay ont eu l'occasion d'en identifier quelques-unes : la vente en ligne de souvenirs nazis et de certains ouvrages a révélé que l'Europe envisageait pareil commerce d'un tout autre œil que les Américains. Les arguments juridiques rassemblés par les firmes concernées pour présenter sous un jour élégant l'activité commerciale de routine à laquelle elles croyaient se livrer n'y ont rien changé : dans l'optique européenne, c'est une intolérable provocation.

La notion de vie privée est elle aussi abordée selon des angles très différents, dans une Europe aux cultures extrêmement diversifiées, où les mémoires restent durablement marquées par l'inadmissible immixtion de l'État dans ce domaine de la vie privée au cours des années 1930 et 1940, et maintes fois auparavant. Aux États-Unis, ce n'est tout simplement pas la même chose. Les très vives réactions européennes à des procédés qui, dans l'esprit des Américains, relèvent d'offensives techniques de marketing, révèlent que les divergences culturelles peuvent porter sur des points aussi évidents, semble-t-il, que la notion de « vie privée ».

Plus récemment, une autre initiative américaine a priori aussi anodine que les précédentes, naïvement sinon sincèrement présentée comme un moyen de conserver les collections des bibliothèques et de les mettre à

39 Voir le film : *Looking for Comedy in the Muslim World*, « World premiere Dubai Film Festival, December 2005 », <http://www.albertbrooks.com/>

la disposition de tous, a déclenché en Europe une levée de boucliers que personne, ici, n'avait prévue. L'offre de Google de prendre à sa charge la numérisation des collections des plus grandes bibliothèques du monde (de réaliser, en d'autres termes, la « bibliographie universelle » qui a tant fait rêver les bibliothécaires, de Gabriel Naudé à Melvil Dewey et quelques grands contemporains) paraît tout bonnement inacceptable à l'actuel président de la Bibliothèque nationale de France : « *Je garde en mémoire l'expérience du bicentenaire de la Révolution, en 1989, quand j'en dirigeais les manifestations. Il eût été délétère et détestable pour l'équilibre de la nation, pour l'image et la connaissance qu'elle avait d'elle-même, de son passé, des événements, lumineux ou sombres, qu'il nous revenait de commémorer, d'aller chercher dans les seules bases de données anglaises ou américaines un récit et une interprétation qui y étaient biaisés de multiples façons : Le Mouron rouge écrasant Quatre-vingt-treize, les vaillants aristocrates britanniques triomphant des Jacobins sanguinaires, la guillotine occultant les droits de l'homme et les intuitions fulgurantes de la Convention*⁴⁰. »

... Selon l'optique dans laquelle on se place, on jugera la fierté nationale passablement ingénue, ou la sophistication technique passablement chauvine. Ce qui amène à conclure que la critique amicale – ce « retour sur information » si précieux, paraît-il, et si déterminant pour « l'analyse de l'échec » – trouve en France des conditions presque optimales, s'agissant de merveilles techniques non encore parachutées sur le reste du monde.

Si l'effacement numérique de leur Révolution, la promotion du Mouron rouge et, de manière générale, les partis pris culturels anglophones préoccupent les Français, quelle ne doit pas être l'inquiétude des Vietnamiens, des habitants des Philippines ou des Indiens devant la manière dont le monde anglophone présente et répand leur histoire respective – sans parler des Chinois, bien placés pour savoir que les « guerres de l'opium » ont en réalité servi à légitimer la présence historique des Anglo-Saxons dans leur pays. Quand on interrogera les bases de données du futur à propos des « guerres de l'opium », quelle entrée apparaîtra en tête de liste de l'énorme masse d'informations ? Le best-seller anglophile *Tai-Pan*⁴¹,

40 http://www.bnf.fr/pages/dernmin/pdf/articles/lemonde_2401.pdf

et la BnF a conçu des pages très utiles, avec des articles entiers de Jean-Noël Jeanneney, ainsi que d'autres documents concernant le grand débat sur Google, à l'adresse suivante :

http://www.bnf.fr/pages/zNavigat/frame/dernmin.htm?ance=com_google.htm

ou bien : <http://www.bnf.fr/pages/dernmin/com%5Fgoogle.htm>

41 James Clavell, *Tai-Pan; a novel of Hong Kong*, New York, Atheneum, 1966 ; voir aussi la suite également à succès : James Clavell, *Noble house : a novel of contemporary Hong Kong*, New York, Delacorte Press, c1981 en de nombreuses éditions, plus, pour les deux, des films, des séries télé, des versions vidéos, DVD, home vidéo, toujours mondialement populaires...

ou le film *Commissioner Lin*⁴², infiniment moins célèbre et qui date de l'époque où la Chine était communiste ? Ces deux œuvres qui traitent du même sujet offrent des versions très différentes d'événements et d'idées ayant joué un rôle de premier plan dans la constitution de l'Empire britannique et de la Chine moderne.

Ces craintes exigent d'être prises en considération et il n'est pas très malin de leur opposer la « protection des secrets de fabrication ». Après tout elles sont exprimées par des utilisateurs de ces nouvelles technologies, autrement dit des clients, et l'adage « le client est roi » est une des antennes des commerciaux américains. La mondialisation de ces technologies va exacerber les revendications autour du respect de la différence culturelle : autant de cultures, autant d'attitudes différentes vis-à-vis de l'histoire et de la société, de la politique, du droit, de la littérature et de la musique, de « l'image » – et vis-à-vis aussi de choses plus anecdotiques telles que le sens de l'humour ou la langue.

En Europe, ces revendications ont d'abord été portées par les Français. Les Lumières du XVIII^e siècle ont rayonné au-delà de la France et jusqu'aux États-Unis⁴³, mais leur foyer n'en a peut-être pas tiré tout à fait les mêmes enseignements⁴⁴ ; si la France présente des ressemblances et des affinités aimables, elle cultive aussi des différences intéressantes. Mieux vaudrait donc tenir compte de ses opinions, sans attendre les réactions plus explosives et plus féroces de cultures moins proches et moins sensibles à « notre » différence, car, pour autant qu'il soit possible d'y faire face, le prix à payer sera très élevé. En l'occurrence, les conseils que les Français adressent aux Américains sont gratuits et donnés de bonne foi – comme une grande partie de l'aide qu'ils ont apportée à la jeune Amérique pour sa propre Révolution.

► Récapitulatif de cinquante ans de fréquentation des bibliothèques françaises tant « réelles » que « virtuelles »

Au cours des cinquante dernières années, les visiteurs américains se sont familiarisés avec la France. Entre les années 1960-1970 et les deux décennies suivantes, quelque chose, peut-être, s'est perdu. Au point qu'à

⁴² *Commissioner Lin*, 1959, Zheng Junli and Qin Shi ; le film est sorti aux États-Unis et en Europe en chinois, sous-titré en anglais.

⁴³ Peter Gay, *The Enlightenment, an interpretation*, New York, Knopf, 1966-69, vol. 1 *The rise of modern paganism*, vol. 2 *The science of freedom*.

⁴⁴ « A l'aube du XIX^e siècle, la peinture était dominée par la France (et l'est toujours)... », John Canaday, *Mainstreams of Modern Art*, New York, Holt, Rinehart & Winston, 1959.

présent, dans les années 2000, les différences culturelles devant lesquelles on s'inclinait autrefois passent pour des évidences ne méritant pas qu'on s'y attarde.

•• Les vertus de la différence

Le fait pourtant que les « étrangers » abordent et résolvent autrement les problèmes n'a rien perdu de son importance. Il n'est pas anodin que des gens appartenant à une nation ou une culture étrangères aient des modes vestimentaires ou des coutumes alimentaires particulières, utilisent (ou non) des caractères bizarrement accentués pour parler et écrire une langue à l'aspect familier mais dont les sonorités étonnent : ignorer ces différences ou les minimiser revient à en nier l'importance à une époque, les années 2000, volontiers présentée comme celle de « la convergence des supports d'information ».

Fâcheuse pour les rapports avec l'étranger, cette attitude ne l'est pas moins pour l'effort engagé. Si le modèle auquel nous souscrivons est vraiment concurrentiel, alors il nous faut des concurrents. Un système d'information mis au point par les Français – le Minitel, par exemple – doit être confronté à un système d'information américain – Internet, par exemple –, et vice-versa : l'exercice, salutaire, permet de les améliorer mutuellement. Aucun ne se suffit à lui seul, et ce sera toujours aussi vrai demain : un système chinois, par exemple, apportera encore autre chose dont ses prédécesseurs américains et français pourront tirer parti. Il n'y a pas de « langue parfaite⁴⁵ ».

Une des solutions de rechange à la « libre concurrence » – pour autant que ce soit bien de cela qu'il s'agit ici – est ce rêve affreux déployé par Hadas dans son étude de la Grèce antique : le cauchemar de « la cage des muses », ainsi qu'il appelle la grande bibliothèque d'Alexandrie, conçue pour emprisonner le savoir et le rendre inaccessible.

Notre modernité est particulièrement attachée à une certaine conception du savoir et de l'information qui, depuis le siècle des lumières au moins, repose sur l'apport et le débat démocratiques, sur l'acceptation « libérale » d'idées et de points de vue divers – peut-être en effet une sorte de « libre concurrence » où tous peuvent se saisir des opinions de chacun pour affûter et préciser les leurs. Et nous avons beau savoir que cette conception n'est pas parfaite, nous continuons de nous y accrocher car, jusqu'à présent, elle nous a été plus utile que celles qu'elle a supplantées.

⁴⁵ Umberto Eco, *La recherche de la langue parfaite dans la culture européenne*, Le Seuil, 1997. Traduit de l'italien, *La ricerca della lingua perfetta nella cultura europea*, par Jean-Paul Manganaro.

Est-ce une religion? À suivre Hadas, les *Hymnes* homériques en auraient peut-être été une. Le libéralisme occidental moderne aussi, de l'avis de certains, alors que d'autres y voient plutôt un pauvre substitut de la religion. L'histoire que retrace Hadas a sans doute entre autres mérites de démontrer que, religion ou pas, nous prenons très au sérieux nos conceptions du savoir et de l'information...

À moins que son mérite soit surtout de montrer qu'aujourd'hui nous nous contentons « *de faire avec des matériaux plus obscurs et un plus grand raffinement ce que faisaient les poètes d'antan avec beaucoup de naïveté et des matériaux lumineux* » : si surchargé qu'il soit d'informations, l'univers numérique actuel ne contient peut-être rien de vraiment nouveau, et même si la forme a changé, le fond reste le même. Ou, hypothèse encore pire, l'intérêt trop exclusif que nous accordons aux « données brutes » faites de bits et d'octets nous amène à négliger l'« information »...

Le plus grand danger qui nous menace – et auquel la culture hellénique a succombé, selon Hadas – serait de réduire ce qui nous occupe à un simple « exercice littéraire ingénieux » : nous obtiendrions alors une bibliothèque vouée à la conservation du passé et de tout ce que nous savons déjà sans rien y comprendre vraiment, un monument censé répondre à la volonté d'informer mais qui aurait pour effet de « dérober aux regards le vaste monde ». Si tel est effectivement ce qui se passe, nous sommes peut-être en train d'édifier la bibliothèque « sans sortie » d'Eco, de Borges et de Don Quichotte.

Pour sérieusement évaluer et comprendre ce que nous avons et ce que le futur nous réserve, la seule méthode, sans doute, et, de toute façon, la plus simple consiste à prendre en considération l'opinion sincère d'un tiers. De préférence quelqu'un avec qui nous ne sommes pas forcément toujours d'accord mais dont l'avis nous importe : un critique bienveillant. Des siècles durant, Américains et Français se sont rendus réciproquement ce genre de service. Assez proches pour communiquer, nos deux sociétés sont juste assez étrangères l'une à l'autre pour s'examiner avec objectivité, se regarder mutuellement « au travers d'un miroir » de manière imparfaite, peut-être, mais plus éclairante qu'obscur. Elles se priveraient d'un atout précieux si elles pensaient que ce service va de soi ou faisaient comme s'il n'existait pas. En tirant parti leur a toujours permis d'approfondir ce que chacune savait et comprenait de l'autre.

Malgré les coups de griffe qui, ces derniers temps, ont tendu les relations, dans les années 2000 comme par le passé, les Américains qui viennent en France ou s'y introduisent « virtuellement » *via* Internet ont quantité de choses à apprendre des Français, tant à propos des « différences » d'approche que des questions qu'ils ont en commun avec eux.

Les bibliothèques, 50 ans plus tard

Martine Poulain

Bibliothèque de l'Institut national d'histoire de l'art

Les bibliothécaires, comme toutes les professions en voie de structuration, ont longtemps pratiqué le discours de la conviction, accompagnant leurs actes et leurs pratiques de propos illustrant la nécessité de leur existence et détaillant les bienfaits suscités par l'usage de leurs biens.

Le *BBF*, miroir ou prisme déformant ?

D'où le risque certain de l'idéologie et de son prisme déformant : à vouloir convaincre, à tenter de faire partager cette impérieuse nécessité, on forge des propos qui n'évitent pas toujours l'emphase – ce qui peut être contre-productif – ou qui font peser d'un poids trop lourd les représentations symboliques, les valeurs de la croyance, et s'accompagnent parfois d'une inaptitude à analyser le réel, à le voir tel qu'il est et non tel qu'on voudrait qu'il soit. L'une des phrases de l'important rapport Vandevoorde (1982) a longtemps servi d'exemple aux sociologues qui s'efforçaient d'aider à construire une vision de la bibliothèque et de ses publics plus proche du réel et moins téléologique. Soucieux de témoigner de l'importance des bibliothèques et de leur insuffisant développement, criant encore à la fin des années 1970, le rapport estimait : « *Le public des bibliothèques municipales est de tous âges. Parmi eux, les moins de 14 ans représentent actuellement un tiers des emprunteurs. Le public des bibliothèques municipales est aussi de toutes catégories socioprofessionnelles et de tous niveaux culturels. De tous les équipements culturels, les bibliothèques municipales sont donc les mieux à même de satisfaire les besoins et les aspirations d'un public populaire culturellement défavorisé*¹ », voulant sans doute manifester avant

¹ Ministère de la Culture, *Les bibliothèques en France : rapport au Premier ministre*, établi en juillet 1981 par un groupe interministériel présidé par Pierre Vandevoorde, Directeur du livre, Dalloz, 1982.

tout le souhait des auteurs qu'il en fût ainsi. On peut faire l'hypothèse que la logorrhée discursive décline lorsque l'évidence de la nécessité sociale d'une nouvelle institution est faite. Cet itinéraire conflictuel de la reconnaissance fut celui d'innombrables aventures sociales, dont l'histoire peut encore réserver des surprises, de la mise en place de l'école laïque, gratuite et obligatoire à celle d'un service public de la santé, du développement des chemins de fer à celui de l'électricité, etc.

Pour apprécier l'histoire de la reconnaissance d'une offre publique, la lecture des publications professionnelles (revues, ouvrages, actes de colloques) est instructive. Le *Bulletin des bibliothèques de France* en porte témoignage². Une telle analyse permet d'apprécier la montée en puissance d'une offre et les tentatives des acteurs pour l'insérer définitivement dans le paysage social. Elle rend perceptible le balancement des sentiments qui les anime, entre espoir d'un paradis fantasmé et acceptation d'un réel toujours plus complexe et plus résistant qu'ils ne le croient.

► L'émergence de nouveaux modèles ?

Comment résumer sous cet angle l'histoire des bibliothèques au cours des cinquante dernières années ? D'une manière contradictoire, beaucoup plus contradictoire qu'on aurait pu le penser il y a même encore seulement dix ans.

Les bibliothèques, sans conteste, se sont développées. Quel que soit leur type, publiques, universitaires, nationale, spécialisées, elles font aujourd'hui partie du paysage national sans aucun doute possible, tout comme à quelques autres périodes de leur histoire, où elles furent reconnues comme un enjeu important d'une société qui voulait se construire et se redéfinir : la Révolution et la « nationalisation » des bibliothèques, le Second Empire et ses bibliothèques scolaires, la troisième République et ses bibliothèques populaires. Au cours du dernier demi-siècle, les bibliothèques furent un enjeu des politiques publiques, les articles qui précèdent l'ont abondamment montré, mais d'une manière nuancée selon les époques ou les niveaux de l'action publique, de manière d'ailleurs inversée. À la Libération, accompagnant la naissance de l'État providence, les politiques publiques renforcées émanent de l'échelon national, la création du *Bulletin des bibliothèques de France* par la Direction des bibliothèques et de la lecture publique en est un des signes. À compter des années 1970, le

² Comme nous nous sommes efforcée de le montrer dans la préface à *L'index 1956-1993 du Bulletin des bibliothèques de France*, établi par Annie Le Saux en 1994, à la suite de celui réalisé par Pierre Carbone sur la période 1956-1982.

nouveau souffle vient d'abord de certaines collectivités territoriales, avant que le local et le national ne se rejoignent au cours des années 1980 dans un soutien résolu au développement des bibliothèques (publiques d'abord, puis à partir de 1988, scolaires et universitaires).

Les bibliothèques ont adopté résolument de nouveaux modèles. L'ancienne bibliothèque municipale et la bibliothèque publique se sont faites médiathèques en intégrant de manière volontaire, voire volontariste, quelques grands principes : ouverture à tous les besoins et à tous les supports dans une conception plus culturelle que liée strictement à la seule culture écrite, libre accès aux documents, accent mis sur la consultation sur place et la sociabilité. La bibliothèque universitaire s'est faite bibliothèque étudiante de masse avec des collections de formation abondantes destinées à accompagner la massification de la population étudiante, des bâtiments intégrés aux campus destinés à favoriser une vie étudiante harmonieuse. La Bibliothèque nationale s'est faite ouverte en recherchant un élargissement de ses publics et de ses missions, par la proposition de deux niveaux de lecture, une intégration plus forte dans le réseau national, une politique culturelle renforcée, le développement de services éducatifs, une offre de collections et services distants profondément renouvelée, par exemple.

Mais il s'agit là d'un idéal-type, et nombre de variations existent d'une bibliothèque à l'autre au sein d'un même « modèle ». Sont toujours ainsi évoqués par les professionnels un modèle de la lecture publique, un modèle de médiathèque, de bibliothèque ouverte, etc., sans jamais qu'en soient réellement définis les termes, et sans jamais qu'en soit réellement évaluée la mise en œuvre. L'histoire culturelle gagnerait à s'interroger davantage sur cette notion de modèle, comme d'ailleurs sur la notion de modernisation, elle aussi bien souvent employée de manière intransitive et idéologique. En quoi une modernisation signifie-t-elle de la valeur ajoutée, telle devrait être l'unique question, faute de tomber dans le fétichisme.

► **Quelle lecture et quelle culture pour les bibliothèques ?**

La question des collections a toujours été au centre des pratiques professionnelles. Mais plusieurs réflexions ont affecté ces pratiques. Comme nombre d'institutions culturelles, soucieuses de démocratisation de la culture, les bibliothèques se sont abondamment interrogées sur la pertinence de leurs collections par rapport aux publics dont elles souhaitaient favoriser l'usage.

Les réflexions des années 1960-1970 sur les appropriations sociales différenciées de la culture, sur le hiatus supposé entre « culture populaire » et « culture bourgeoise » ou, plus euphémiquement, mais non moins fortement, entre « culture légitime » et « culture illégitime », ont formé une toile de fond permanente aux entreprises des bibliothécaires, notamment de lecture publique. Du côté des bibliothèques universitaires, la tension entre achats massifs destinés aux étudiants et croissance exponentielle des nombres et coûts des publications scientifiques spécialisées nécessaires à la recherche, accompagnée aujourd'hui de la très forte montée en puissance de la documentation électronique, semble elle aussi insoluble. Longtemps guidés par une nette bonne conscience de leurs compétences innées ou acquises en matière d'acquisitions, les bibliothécaires ont été peu à peu gagnés par un doute salutaire : ils savent aujourd'hui qu'acquérir, c'est sélectionner et que toute sélection peut être contestée.

On a ainsi vu se multiplier dans les années récentes les réflexions s'efforçant d'objectiver les politiques documentaires, de les partager, de les évaluer. Entreprise ô combien nécessaire, indispensable, mais qui n'enlève rien au fait que toute acquisition est prise de risque et que ce risque est un plaisir. Sans doute aussi les bibliothécaires gagneraient-ils à revendiquer des choix qui peuvent légitimement être contradictoires : les politiques d'acquisition pourraient être clairement différentes selon les missions que se donne une même bibliothèque envers ses différents publics ou sur ses différents sites.

Mais le vrai problème est ailleurs et l'écriture de plans de développement des collections ne peut seule y répondre. Comment se tenir à égale distance d'un relativisme coupable (ne plus insister sur l'importance de politiques éducatives et culturelles décidées ou sur la promotion d'usages de qualité serait suicidaire pour la société tout entière) et d'une construction symbolique par trop teintée d'idéologie reconstructrice, déformatrice ? Quelle culture proposent aujourd'hui les bibliothèques ? Si la question se pose peu pour les bibliothèques de recherche ou spécialisées, qui ont toute légitimité à sélectionner en fonction de l'excellence documentaire, elle est plus délicate pour les bibliothèques généralistes, et plus encore pour les bibliothèques de lecture publique. Chacun connaît le consensus (mou, car jamais débattu, explicité sur des analyses précises) régnant dans la profession, qui peut être résumé de façon à peine caricaturale dans les termes suivants : nous, bibliothécaires français, mettons notre honneur, à la différence des bibliothèques allemandes, américaines ou anglaises à offrir des collections de bon niveau culturel. Si l'échec long-

temps répété des imposantes bibliothèques municipales traditionnelles a conduit à une modification profonde des acquisitions, faisant place à la littérature « moyenne », à la vulgarisation, au droit pour les lecteurs à la lecture de divertissement, à la lecture d'information pratique, au multi-média, etc., la question n'est pas close pour autant. Cette bibliothèque « aristo-démocratique³ » à la française, bibliothèque du compromis entre volonté d'acculturation et d'éducation et reconnaissance d'une demande beaucoup plus variée, est sans doute l'un des moins mauvais choix possibles aujourd'hui pour la lecture publique. Mais il faudrait en savoir plus.

De même qu'on ne peut faire l'histoire de l'école et de l'enseignement sans examiner les programmes et les lectures exigés, on ne peut faire l'histoire des bibliothèques sans analyser réellement les collections proposées, s'interroger sur des présences ou des absences, etc. Les collections des bibliothèques publiques proposent-elles une culture « moyenne », reflet de l'appartenance de leurs animateurs à ces mêmes couches sociales, comme le suggéraient les sociologues des années 1970-1980? Quelle culture résulte de ce compromis, de cette négociation feutrée, non explicite, entre la bibliothèque souhaitée et la bibliothèque effective? Peut-on comparer l'univers de la bibliothèque à celui de la radio publique, les bibliothèques publiques formant le pendant de France Inter, la BnF et les bibliothèques de recherche celui de France Culture? Une histoire de la collection et une histoire de la lecture en bibliothèque restent à faire, et la multiplication actuelle des enquêtes statistiques n'y répond guère. Cette histoire passe nécessairement par une analyse des titres proposés aux lecteurs, analyse qui se devra d'être dans le même temps sociologique⁴ et intellectuelle. Elle deviendra par ailleurs impossible si les professionnels (et leurs tutelles) ne déterminent pas rapidement une stratégie visant à rassembler de telles données, grâce à et malgré les systèmes informatiques de gestion des bibliothèques, qui peuvent y contribuer... si leurs utilisateurs le leur demandent⁵...

3 Martine Poulain, in *Les 25 ans de la BPI, encyclopédisme, actualité, libre accès*. <http://editionsdelabibliotheque.bpi.fr/livre/>

4 Actualisées aux problématiques contemporaines moins « marxisantes », plus diversifiées que les alternatives bourgeois/moyen/populaire, les tentatives de Patrick Parmentier effectuées à la fin des années 1970, restent à poursuivre et relancer. Patrick Parmentier, *Les rayons de la bibliothèque: contribution à une étude sociologique de la classification des lectures*, thèse de 3^e cycle, université de Paris VIII, 1984.

5 C'est en ce sens que l'auteur de ces lignes avait plaidé, à la fin des années 1980, pour la création d'un Institut d'histoire des bibliothèques au sein de la BnF. Un institut qui pourrait tout aussi bien d'ailleurs être rattaché à l'Enssib ou à toute autre institution à vocation nationale. La mémoire récente des bibliothèques est, à mon avis, menacée.

► Penser la révolution électronique

Le *Bulletin des bibliothèques de France* s'est efforcé d'accompagner les mutations technologiques engendrées par l'arrivée de l'informatique dans les bibliothèques depuis le milieu des années 1970, y consacrant des articles toujours plus nombreux lorsque ces mutations sont devenues ce que l'on peut légitimement estimer avec Roger Chartier être une triple révolution : de l'écrit, du support, de la lecture.

Révolution de l'écrit et du support, d'abord. Le nouveau support écran s'ajoute au papier ou le remplace, suscite de nouvelles pratiques, de nouvelles « mises en texte », de nouvelles symboliques, de nouvelles normes, modifiant considérablement l'ordre du texte et l'ordre des savoirs. Mais c'est aussi, inversement (n'oublions pas l'origine militaire d'Internet), parce qu'un rapport très modifié aux savoirs, plus factuel et privilégiant l'immédiateté des données, s'était développé que l'invention d'Internet a été possible. Et il conviendrait, comme l'a toujours fait une sociologie bien pensée des techniques, d'analyser davantage ces constants allers et retours entre ce que l'univers du texte sur écran propose ou impose et ce que ses adeptes et utilisateurs en font.

Révolution de l'activité auctoriale, et de la lecture dans le même temps, dit-on aussi, la géographie des auteurs devenant peu ou prou illimitée et la frontière entre auteur et lecteur de plus en plus poreuse. Cette affirmation est à nuancer très largement car auteurs ou éditeurs des écrits sur écran ont très vite réintroduit du classement intellectuel et social entre les textes : tous les textes ne sont pas modifiables et tous les lecteurs ne peuvent pas devenir auteurs. Au-delà des discours sur la démocratie globale autorisée par l'écran, la réalité est tout autre, et l'écrit sur écran, par son contenu, son accès, sa disponibilité, peut être largement aussi classant et clivant que ne le sont la forme livre et le support papier. Quant à la lecture, sa pratique immédiate est affectée, qu'elle se confronte à plus de fragmentation ou à davantage d'encyclopédisme par la multiplicité des liens proposés, qu'elle soit perturbée ou ravie par l'évanescence de l'écrit sur écran. Mais sa sédimentation, les modalités de capitalisation des connaissances sont plus encore modifiées par la profondeur obscure mais infinie du texte sur écran.

Face à ces mutations techniques et intellectuelles d'une rapidité inédite, les bibliothécaires ont à se former en permanence, chacun courant le risque de ne plus savoir exercer son métier pleinement dans les circonstances présentes. Il n'est en effet aucune des pratiques professionnelles qui ne soit touchée par la révolution technologique. Plus, celle-ci affecte

les services et demande une réflexion nouvelle sur les missions des bibliothèques. L'intégralité des chaînes de l'écrit, du son et de l'image est en effet en mutation et les pratiques nouvelles des auteurs, des éditeurs, des diffuseurs et des lecteurs modifient en profondeur les pratiques documentaires et les attentes des usagers. Les relations entre pratiques privées et pratiques publiques changent.

L'univers privé redevient, par Internet, le lieu, illusoire à bien des égards, de tous les possibles, la bibliothèque virtuelle, faite privée par la démarche personnelle de l'interrogation, devenant le lieu de l'infini, la bibliothèque publique courant le risque de n'être vécue que comme une réponse limitée, un dernier recours, et non comme le lieu autorisant tous les textes et toutes les lectures possibles. De lieu de la totalité, la bibliothèque publique, par sa non-disponibilité immédiate au sein de l'univers privé du lecteur, redeviendrait-elle, dans les représentations de ce dernier, lieu du fragment situé en terres étrangères? C'est à ce type de défi que s'efforcent de répondre les services à distance aujourd'hui développés, par les bibliothèques de recherche (par des services distants sur profil par exemple) ou par les bibliothèques publiques (le meilleur exemple français étant à ce jour le « Guichet du savoir[®] » de la bibliothèque municipale de Lyon⁶).

Si les essais et réflexions sur la révolution de l'écrit en ligne, interactif, se multiplient, il reste encore beaucoup à penser, et surtout beaucoup à observer des pratiques effectives des personnes et des dites mutations des rapports aux savoirs. Face à ces innombrables écrits en miettes, le livre imprimé, l'école et la bibliothèque seraient-elles les derniers lieux de la transformation d'informations en savoirs? La réalité est plus nuancée.

Il reste aussi beaucoup à penser sur les repositionnements institutionnels des acteurs de ces écrits, images et sons électroniques, et sur leur traduction en termes juridiques et législatifs, qui font tant frémir la communauté des éducateurs, chercheurs et médiateurs, ainsi qu'une grande part des utilisateurs. Que se joue-t-il dans le droit de prêt, le droit de photocopie, le droit de copie, qui ont surtout eu pour objectif de restreindre et de normer l'accès aux œuvres? Pourquoi les intérêts des producteurs et des utilisateurs semblent-ils aussi éloignés, alors que ces révolutions technologiques devraient au contraire permettre un usage redoublé, *a priori* favorable à toutes les parties.

6 Christelle di Pietro, Bertrand Calenge, « Le Guichet du savoir[®]: répondre aux demandes de contenus », *BBF*, 2005, n° 4.

► Un début de siècle en forme de cauchemar : les bibliothèques brûlées

Sous le titre « La banlieue est le lieu le plus juste pour faire du théâtre aujourd'hui », *Le Monde* publiait récemment un entretien avec Didier Bezace, directeur du Théâtre de la Commune d'Aubervilliers : « *Si nos banlieues sont bien des zones socialement difficiles, où la vie est dure, c'est bien là d'abord qu'il faut maintenir les outils de liberté et de résistance qui sont ceux du théâtre. Serait populaire un théâtre qui a cette nécessité, éprouvée moralement et physiquement par le public, parce qu'il lui offre le pouvoir de se réfléchir et de réfléchir le monde, et donc une possibilité de se réconcilier un peu avec le réel [...]. Je ne prétends pas que les jeunes qui brûlent des voitures viennent au théâtre. Ce que je prétends en revanche, c'est que quand ils commencent à venir au théâtre, ils arrêtent de brûler et de casser*⁷. » Ou il suffit de remplacer théâtre par bibliothèque. Pas moins, et sans doute plus, d'une quinzaine de bibliothèques⁸ ont brûlé en novembre 2005 : ce ne sont pas les bibliothèques de centre-ville, dont l'opulence aurait pu paraître indécente aux incendiaires, ce ne sont pas les riches médiathèques ni les trop belles bibliothèques anciennes qui ont été détruites, ce sont les bibliothèques construites et animées pour ceux-là même qui ont voulu les brûler. Que dire alors ? Avec Didier Bezace et avec Michèle Petit⁹, qu'il faut encore et toujours recommencer, car si une société ne croit plus aux effets positifs de l'acculturation, à quoi donc pourrait-elle croire ? Mais dire aussi qu'il n'est aucune excuse à l'agression d'un enseignant (à quand un(e) bibliothécaire ?), ou à l'incendie d'une bibliothèque, que cette atteinte à une personne physique et à un bien collectif doit être punie, et surtout rendue impensable, comme chacun aurait pu le croire jusqu'à ce que la réalité le démente.

Renvoyer aussi aux incendiaires l'image des conséquences de leurs actes. Veulent-ils un monde sans livre et sans bibliothèque, sans esprit ? De nombreuses expositions sur l'histoire des autodafés et des destructions de bibliothèques s'imposent, puisqu'il semble bien que ces actes n'appartiennent pas à un passé dont nous sommes quittes, mais à un présent qu'il nous appartient de reconstruire.

⁷ *Le Monde*, 3 janvier 2006.

⁸ *Livres Hebdo*, 25 novembre 2005, n° 623.

⁹ Michèle Petit, Chantal Balley, Raymonde Ladefroux, avec la collab. d'Isabelle Rossignol, *De la bibliothèque au droit de cité. Parcours de jeunes*, Bibliothèque publique d'information – Centre Georges Pompidou, 1997.

Histoire du *Bulletin des bibliothèques de France*

Agnès de Saxcé

Conservateur stagiaire à l'Enssib

Cette contribution a été rédigée à partir d'un travail de recherche¹ dont l'objectif était double : retracer l'histoire de la revue et son processus de professionnalisation, et s'interroger, au travers de l'analyse de thèmes bibliothéconomiques récurrents, sur l'image des bibliothèques telle que le *BBF* la restitue.

Après avoir rappelé le contexte éditorial dans lequel est né le *BBF* et le rôle joué par les tutelles administratives sur son développement et son fonctionnement interne, seront évoquées les étapes de professionnalisation de la revue. L'étude des modifications structurelles et matérielles successives, suivie de l'analyse de différents thèmes abordés par le *BBF*, renseigne sur l'évolution de la réflexion des professionnels des bibliothèques. Le *BBF*, par sa longévité, permet de retracer les réalisations, les tensions, les attentes et les projets d'une profession. Mieux, il permet également de voir l'évolution du monde qui l'entoure, celui du livre bien entendu, mais aussi celui, plus vaste, dans lequel se noue l'histoire des bibliothèques en France et à l'étranger. Ainsi l'histoire du *BBF* se crée et se construit avec celle des politiques publiques, de l'université, du monde culturel, de l'information, et le demi-siècle qui s'est écoulé depuis sa création a été riche en transformations et mutations.

1 Synthèse d'un mémoire de recherche intitulé « Le *Bulletin des bibliothèques de France* dans l'histoire des bibliothèques », réalisé en 2005 par cinq conservateurs stagiaires de l'Enssib : Alexandre Boutet, Annie Derrez, Nicole Feuchot, Benjamin Prémel, Agnès de Saxcé.

En accord avec Anne-Marie Bertrand, tutrice du mémoire et rédactrice en chef de la revue au moment de l'étude, la recherche s'est concentrée sur les vingt-cinq dernières années, le *BBF* ayant peu évolué jusqu'en 1979. Le travail de dépouillement et de lecture des articles fut complété par des entretiens avec les rédacteurs en chef qui ont dirigé la revue depuis 1982 : Martine Darrobers (1982-1989), Martine Poulain (1989-1998), Bertrand Calenge (1999-2001) et Anne-Marie Bertrand (2002-2005). L'entretien avec Annie Le Saux, rédactrice en chef adjointe, fut une rencontre avec la mémoire de la revue dont elle suit les tribulations depuis son arrivée au ministère de l'Éducation nationale en 1978. Ces entretiens furent riches d'enseignement sur la vie intérieure de la rédaction.

► La genèse

•• Les filiations

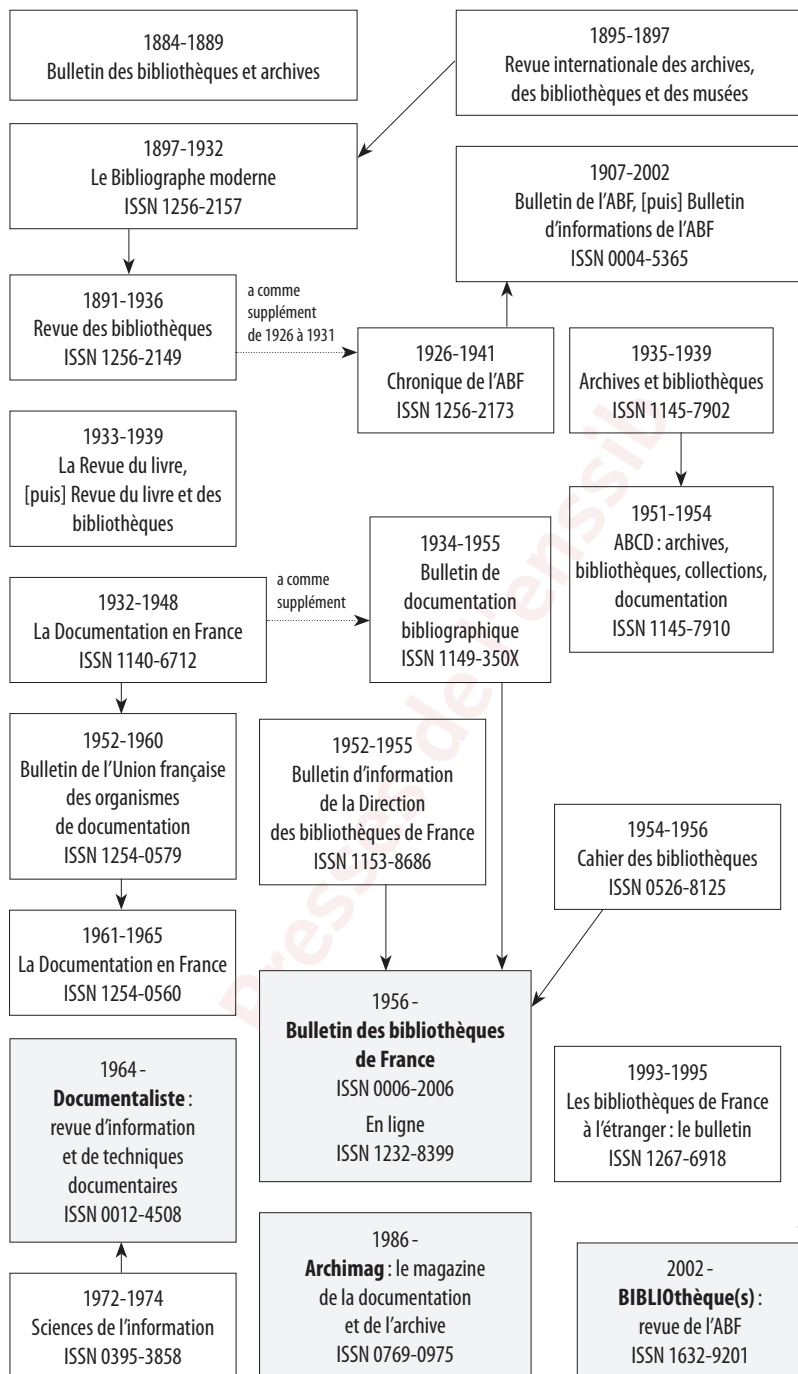
En 1956, lorsque, sous l'impulsion de Julien Cain, administrateur de la Bibliothèque nationale (BN) et directeur des Bibliothèques de France, le *BBF* voit le jour, des revues professionnelles se sont déjà succédé et d'autres coexistent dans le milieu des bibliothèques (cf. chronologie ci-contre). La consultation des notices bibliographiques de ces revues dans le catalogue BN-Opale Plus est très instructive : les mentions « Devient », « Suite de », « A comme supplément », « Variante(s) historique(s) du titre », « Pour les titres successifs voir », « Remplacé par », « Absorbé par » permettent de reconstituer les relations qui les unissent.

La lecture des éditoriaux des premiers numéros de ces revues vient compléter la compréhension des filiations. Ainsi, la *Revue des bibliothèques* publie la *Chronique de l'ABF*, de 1926 à 1931, sous forme d'un supplément. En 1932, elle absorbe *Le bibliographe moderne*. Dans son avant-propos du n° 1 du *BBF*, Julien Cain ne manque pas de faire référence à ces illustres prédécesseurs tels *La revue des bibliothèques*, *Archives et bibliothèques* ou la *Revue du livre et des bibliothèques*. Revues institutionnelles ou bulletins d'associations optent pour des politiques éditoriales comparables : des sommaires aux rubriques étrangement similaires, composés de chroniques, d'articles de fond, de textes officiels et de bibliographies ; des appels à contributions auprès des bibliothécaires français et étrangers ; une volonté constante d'être le porte-parole des professionnels et le reflet des évolutions technologiques. Des caractéristiques qui préfigurent le *BBF*.

Pendant plus d'un siècle, les mêmes termes, « revue », « bulletin », « cahiers », « bibliothèques », « archives », « information » et « documentation », conjugués diversement, suffisent à forger les titres des revues.

Au tournant des années 1930, les publications prolifèrent : huit revues cohabitent². Les directeurs de publication, rédacteurs en chef, auteurs sont des personnalités reconnues du monde des bibliothèques : Charles Mortet, conservateur à la bibliothèque Sainte-Geneviève, professeur à l'École nationale des chartes et président de l'ABF, Henri Stein, archiviste aux Archives nationales, Émile Châtelain, conservateur à la bibliothèque de la Sorbonne, Georgette et Éric de Grolier, fondateurs de la *Revue du livre et des bibliothèques*, et Eugène Morel, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale. La Seconde Guerre mondiale mettra un terme à ce foisonnement.

² Signalons également : *Le bulletin de la société Franklin : journal des bibliothèques populaires* (1868-1933).



Au début des années cinquante, le paysage éditorial se recompose avec trois bulletins : le *Bulletin d'informations de l'ABF*, titre vivant depuis 1907 ; le *Bulletin de l'UFOD* (Union française des organismes de documentation), qui fait suite à *La documentation en France*, titre créé en 1932 et qui ressuscitera en 1961 ; et le *Bulletin des bibliothèques de France*.

•• Les actes de naissance et d'indépendance

Le *BBF* naît en 1956 de la fusion de deux publications mensuelles professionnelles : le *Bulletin de documentation bibliographique* publié depuis 1934 par la BN et imprimé par l'UFOD comme supplément à *La documentation en France*, avant de devenir une revue indépendante en 1948 ; et le *Bulletin d'information de la Direction des Bibliothèques de France* publié à partir de 1952 par la Direction des bibliothèques du ministère de l'Éducation nationale dont les faibles moyens obligeaient à « *se limiter à des indications très brèves, laissant aux revues telles que ABCD le soin de publier des articles plus étendus*³ ». S'y retrouvent les germes constitutifs du *BBF* première mouture : une chronique des bibliothèques, des informations bibliographiques, des textes législatifs et réglementaires et quelques articles sur la formation professionnelle, les concours, le personnel, les budgets, la normalisation, les travaux et équipements, la conservation, etc. Un index alphabétique sujet existait déjà.

En 1956, Julien Cain, à la fois directeur des bibliothèques de France et administrateur général de la BN, réalise son souhait de proposer aux professionnels « *une véritable revue française des bibliothèques*⁴ » et réunit les deux publications multigraphiées pour donner naissance à une revue imprimée, le *Bulletin des bibliothèques de France*, fille hybride de l'administration centrale et de la BN.

Dans une première partie, étaient abordées la bibliothéconomie, la bibliographie, l'histoire et la technique du livre, mais aussi la « *documentation* », la Direction souhaitant toucher le lectorat des documentalistes. Le *BBF* publiait également des informations à caractère officiel. Une seconde partie, version remaniée de l'ancien *Bulletin de documentation bibliographique*, se composait d'une section signalétique, recensant tous les ouvrages et articles français concernant le monde des bibliothèques et de la documentation et d'une section analytique, plus sélective, présentant

3 Direction des bibliothèques de France, « Présentation », *Bulletin d'information de la Direction des bibliothèques de France*, 1952, n° 1.

4 Julien Cain, « Avant-propos », *Bulletin d'information de la Direction des bibliothèques de France*, 1953, n° 1.

un choix d'ouvrages et d'articles français et étrangers destinés à l'information professionnelle des bibliothécaires français. De 1956 à 1979, la revue suit la même ligne éditoriale.

En 1975, l'éclatement de la Direction des bibliothèques et la création de la Direction du livre et de la lecture (DLL) au ministère de la Culture modifient l'environnement institutionnel du *BBF*. En quittant le giron de l'Éducation nationale en 1981 pour rejoindre celui de la DLL, la BN cesse d'assurer la diffusion de la revue. Le *BBF* reste cependant partagé entre les deux ministères⁵ avant de passer sous tutelle unique du ministère de l'Éducation nationale, lui-même secoué de restructurations successives. En 1980, le *BBF* relève du bureau Politique documentaire d'université au sein de la Direction des bibliothèques, des musées et de l'information scientifique et technique, elle-même née d'une fusion du Service des bibliothèques et de la Direction de l'information scientifique et technique. Dans le même temps, la gestion financière, puis celle des abonnements, seront progressivement transférées à l'École nationale supérieure des bibliothèques – qui deviendra l'Enssib en 1992 –, qui en assurera la gestion administrative complète à partir de 1982. Quelques années plus tard, le directeur de l'école deviendra directeur de publication. Des transformations structurelles déstabilisantes et ambiguës au regard de l'indépendance intellectuelle de la revue.

► Le processus de professionnalisation

•• À la recherche d'une identité éditoriale

Autre changement majeur et significatif, le recrutement, en 1982, d'une rédactrice en chef chargée de définir une véritable politique éditoriale : Martine Darrobers, en s'inspirant des propositions avisées de son prédécesseur, Andrée Carpentier, chef de division au ministère et qui faisait office de rédactrice en chef, enclenchera une série d'innovations destinées à forger une identité et à professionnaliser la revue. La création en 1979 d'un comité de rédaction restreint à cinq personnes, ébauché en 1977 par Andrée Carpentier sous la forme d'un « groupe de travail », sera complétée en 1982 par la constitution d'un conseil scientifique consultatif présidé par l'Inspection générale des bibliothèques, dont les vingt-cinq membres sont aujourd'hui issus des milieux des bibliothèques, du livre, de la documentation et de la recherche.

5 La rédaction est transférée au Service des bibliothèques (ministère de l'Éducation nationale) et la gestion reste assurée par la BN sous tutelle de la DLL (ministère de la Culture).

Un premier changement matériel se produit en 1979 : le « Petit livre rouge » fait peau neuve avec une nouvelle maquette et grandit en passant au format A4, conforme au standard des autres revues de l'époque. Mais la revue reste très administrative et son sommaire figé : un ou deux articles ; suivis de deux rubriques « Informations » et « Chronique des bibliothèques françaises » ; puis le « Bulletin de documentation bibliographique », qui disparaîtra en 1984. Jusqu'en 1985, la maquette subit plusieurs modifications : mise en page plus aérée et multiplication de photos et de dessins humoristiques. Par la suite, la présentation matérielle et le graphisme du *BBF* évolueront au fil des modes, la rédaction maintenant un niveau de qualité fidèle à l'image de la revue.

De 1982 à 1985, années charnières, le *BBF* se transforme par étapes à la recherche d'un style. Dès 1982, on constate une légère mais significative augmentation du nombre des articles : trois à quatre articles de fond par numéro au lieu d'un ou deux.

Fracture importante en janvier 1983 lorsque la parution du *BBF* devient bimestrielle, cette périodicité étant jugée mieux adaptée à la publication d'articles de réflexion et, à terme, de numéros thématiques. En outre, cette périodicité permettra, à partir de 1990, de résorber progressivement les retards chroniques de parution.

•• La construction rédactionnelle

En 1983, un premier éditorial apparaît dans le n° 3 et un embryon de dossier thématique dans le n° 5 consacré à « La télématique à la Bpi ». La rédaction « se montre » en signant l'éditorial du n° 5 de 1984 dont le thème « Périodiques » est pour la première fois imprimé sur la page de couverture. En 1986, signe d'une notoriété grandissante, la revue s'autorise l'adoption en gros caractères du sigle *BBF* sur la nouvelle couverture du n° 1.

Le *BBF* s'égayé de titres humoristiques : « L'Opus à l'oreille » ; « Ne dites pas à ma mère que je suis chargé de mission... » ; « Bulletin(age) de santé » ; « L'Ardèche à l'ère bus » ; « Les desseins animés de Saint-Jérôme » ; « Quand les mythes sont mités », etc.

Jusqu'en 1984, les intitulés des rubriques du sommaire sont fluctuants : la rubrique des articles de réflexion s'appelle en 1983 « Études », puis « Réflexion » (au singulier) et « Réflexions » (au pluriel) en 1984. Dans le n° 6 de 1984, la rubrique « Informations » est remplacée par « Du côté des bibliothèques ». Les statistiques nationales des bibliothèques, qui pouvaient faire autrefois le sujet central d'un numéro, sont désormais reléguées en dernière page et les nécrologies disparaissent.

Le choix des thématiques, qui, aujourd'hui, se décide un an à l'avance, relève de la compétence du conseil scientifique sur propositions et préconisations de la rédaction. Les rédacteurs en chef s'accordent sur une grande liberté de politique éditoriale. La rédaction reconnaît avoir refusé certains articles mal écrits, non validés scientifiquement ou trop polémiques.

L'articulation des numéros thématiques s'élabore autour d'une méthodologie éprouvée :

- Des articles analytiques : rapports d'administrations centrales ou d'institutions telles que le Conseil supérieur des bibliothèques ou l'IGB qui permettent de faire un état des lieux et de poser les problématiques en termes politiques. Mais ils confèrent au *BBF* son caractère institutionnel hérité du *Bulletin d'information de la Direction des bibliothèques de France*.

- Des articles descriptifs : retours d'expériences qui illustrent le discours officiel. On y trouve plus souvent des exemples réussis et consensuels que des échecs, ce qui contribue au sentiment d'absence de controverse et de débat.

- Des articles comparatistes : récit d'expériences étrangères, notamment des pays anglo-saxons, pour informer sur les nouveautés, annoncer les problèmes à venir ou dénoncer une situation française critiquable ou archaïque.

Au terme de moult tâtonnements, le *BBF* se façonne une identité en structurant son propos et sa politique éditoriale.

La revue s'évertue à diversifier les auteurs en faisant appel aux documentalistes, professeurs d'université, chercheurs, sociologues, consultants et parfois élus. Mais, en dépit de ces efforts, les articles sont majoritairement écrits sur commande par des bibliothécaires pour des bibliothécaires. Les mêmes plumes, peut-être le reflet de l'étroitesse numérique de la profession, reviennent régulièrement alimenter les colonnes de la revue qui joue ainsi le rôle d'instance de légitimation dans la profession. Seules les personnes « autorisées » par leur statut y écrivent, sans que cela soit le fruit d'une politique délibérée. Une censure intériorisée par les professionnels semble donc exister empêchant une participation plus large aux réflexions en cours.

Revue de réflexion en situation monopolistique, le *BBF* se doit de répondre à l'image qu'on se fait de lui, elle-même fruit de son histoire particulière. Comme le souligne Bertrand Calenge, plus que le rédacteur en chef ne s'impose à la revue, c'est la revue qui s'impose au rédacteur. La marge de manœuvre est donc étroite pour faire place à l'innovation sous peine de déconcerter le lectorat. Pour preuve les réactions virulentes à

la suite de la publication, en 2005, d'un article au ton inhabituel sur les valeurs professionnelles et les missions des bibliothèques⁶. « *Un « débat » dans le BBF!* » s'exclamait la liste de diffusion Biblio.fr. Cela surprend comme en témoignent les messages où certains s'inquiètent de la « *violence du propos* », d'une nouvelle « *politique éditoriale* » destinée à « *faire un coup*⁷ », tandis que d'autres se félicitent de voir posés des « *problèmes iconoclastes* » qui changent des « *habituelles hagiographies* » de la « *mafia des diplômés de l'ENSIB* (sic)⁸ ». En voulant susciter la polémique au sein de la profession, le *BBF* devient lui-même l'objet du débat! Le *BBF* a-t-il vocation à provoquer des débats bibliothéconomiques? La question peut être posée. Quelle que soit la réponse, il semble certain que la vision d'une revue bien pensante, politiquement correcte et semi-officielle, presque « monumentalisée », n'est pas encore dépassée.

► Le *BBF*, miroir des bibliothèques ?

•• Les sept thèmes capitaux

Le dépouillement des sommaires sur vingt-cinq années, de 1980 à 2004, a permis de dresser une liste d'une cinquantaine de sujets bibliothéconomiques traités par le *BBF*, couvrant largement les préoccupations des professionnels. Dans le cadre restreint de cette étude, ces sujets ont été rassemblés sous sept thèmes jugés incontournables.

Le premier thème « Patrimoine et politiques documentaires » regroupe les articles consacrés à l'histoire du livre, la conservation, les fonds spéciaux, les politiques documentaires et la numérisation. Ce sujet, touchant au cœur des collections, reste fondateur. Peu d'articles parlent expressément de la conservation du patrimoine avant 1980. De même, la politique documentaire ne fait son apparition qu'en 1981 et accompagne une interrogation sur les collections à partir de 1986. De 1980 à 2004, le patrimoine connaît une place fluctuante dans la revue. Il enregistre un fort succès en 1980 et 1981. En cela, le *BBF* se fait le reflet de la part croissante accordée au patrimoine dans le discours des politiques culturelles qui atteint son apogée en 1982 avec la publication du rapport Desgraves sur la sauvegarde du patrimoine des bibliothèques.

6 Bruno David, « Le manège enchanté des bibliothécaires », *BBF*, 2005, n° 1.

7 Nicolas Hubert, Un « débat dans le *BBF*! »

<http://listes.cru.fr/www/arc/biblio-fr/2005-04/msg00205.html> (consulté le 14 janvier 2006)

8 Bernard Rieder, Un « débat » dans le *BBF*!

<http://listes.cru.fr/www/arc/biblio-fr/2005-05/msg00027.html> (consulté le 14 janvier 2006)

Curieusement, le thème est ensuite partiellement délaissé. Il ne reprend une place de choix qu'à partir des années 1990 et ce jusqu'à aujourd'hui. Le nombre de dossiers thématiques sur la problématique patrimoniale est symptomatique. En 1992, la conservation est associée à d'autres grands domaines bibliothéconomiques : les acquisitions, la communication et la formation. Ce n'est que dans les numéros thématiques suivants qui lui sont consacrés que le patrimoine prend réellement son autonomie : « patrimoine des bibliothèques » en 1996, « collections patrimoniales » en 1997, « politiques de conservation » en 2000, puis « patrimoines » en 2004. Le *BBF* présente à la fois de nombreux retours d'expériences mais s'efforce aussi de rendre compte de l'avancée de la réflexion au sein de la profession par des articles « politiques » engagés qui dessinent des perspectives pour l'avenir.

« Informatique et bibliothèques » est le deuxième thème : majeur au vu de la quantité impressionnante d'articles sur le sujet et incontournable au regard de la période concernée. Informatisation, technologies de l'information et traitement des documents, réseaux, Internet et ressources électroniques sont abordés à la fois sous l'angle techniciste et politique. Les nouveaux produits et les expériences occupent une place conséquente où les doux acronymes – Sibil, Libra, Agape, Edil, Cobra, Tulip, Elsa – prolifèrent et côtoient une kyrielle de sigles plus prosaïques – XML, DTD, EAD, TEI, FRBR, RFID ! Le *BBF* s'attarde sur les enjeux techniques, politiques, culturels, sociétaux et identitaires liés au développement des technologies de l'information associant cette réflexion à celle sur le devenir du métier.

Ce sujet technologique, qui impacte les pratiques professionnelles, rejoint ainsi le troisième thème de « L'évolution des métiers », et son corollaire, « La formation professionnelle », dont l'analyse met en lumière les transformations des tâches, des missions et des statuts. Si le sujet est récurrent, on constate cependant, au fil du temps, une évolution dans la manière de le traiter selon trois approches distinctes. Un questionnement pragmatique sur les tâches et les fonctions qui conduit à un « *Premier recensement des métiers des bibliothèques*⁹ ». Puis, une recherche identitaire qui permet de décliner trois profils professionnels : le « *gestionnaire, directeur, ingénieur* » identifié par Cécil Guitart en 1987, l'« *érudit, administrateur, technicien* » distingué par André Miquel en 1991 et trois registres de métiers repérés par Claude Jolly en 2002 : « *fonction scientifique, ingénierie documentaire, administration* ». Enfin, le xx^e siècle se clôt sur une quête

9 Anne Kupiec, « Les métiers des bibliothèques », *BBF*, 1994, n° 4.

idéologique qui se double au début du *xxi*^e siècle d'une quête de légitimité et de reconnaissance universitaire, où l'on parle davantage de savoir-faire, de compétences, de professionnalisation et de missions.

Ces deux derniers sujets rejoignent la problématique des missions des bibliothèques abordée sous le quatrième thème de « L'approche sociologique des bibliothèques » qui englobe la sociologie de la lecture, les publics, la littérature jeunesse, les adolescents, l'illettrisme, le rôle social des bibliothèques ancré dans l'histoire de la société. Dans les années 1980, la bibliothèque est un instrument de la politique sociale et culturelle : espace de proximité, d'insertion, de démocratisation, ses missions sont multiples. Au cœur de la crise économique des années 1990, la bibliothèque renforce son rôle social et pédagogique, qui prend parfois le pas sur le projet culturel, et jongle entre éducation, formation, emploi et culture. Ses relations complexes avec l'école sont fréquemment analysées. Le constat, discutable, de la baisse de fréquentation des bibliothèques publiques stigmatise cet idéal démocratique dont la remise en cause¹⁰ déclenche des salves de protestations.

Si l'abondance des articles justifie le choix des thèmes précédents, a contrario, le cinquième thème « Bibliothèques, droit et économie » a attiré l'attention par sa faiblesse numérique, au moins jusqu'à une époque récente. Ce sujet presque tabou s'imposait alors que l'environnement économique et juridique se transforme rapidement. Dès la fin des années 1980, la question de la tarification de services à valeur ajoutée dans les bibliothèques est posée par la voix des bibliothécaires américains pour qui le sujet est déjà d'actualité. Les modifications de la législation européenne en matière de droit d'auteur et de droit de prêt provoquent le débat où les tenants du prêt payant se confrontent aux garants d'un accès libre et gratuit au savoir et à l'information, notion fondatrice des missions de la bibliothèque. Le ton est résolument engagé, à la mesure des inquiétudes des professionnels des bibliothèques auxquels le *BBF* ouvre ses colonnes, ainsi qu'aux autres acteurs du monde du livre, éditeurs et libraires, invités à s'exprimer.

Le sixième thème des « Politiques publiques » est omniprésent car inscrit en filigrane dans les cinq thèmes présentés ci-dessus. Le septième thème, également transversal, est celui des « Bibliothèques étrangères » sur lesquelles le *BBF* a modifié son regard au fil du temps¹¹.

¹⁰ Bruno David, « Le manège enchanté des bibliothécaires », *BBF*, 2005, n° 1.

¹¹ Cf. chapitre suivant.

En dépit de son importance dans l'histoire des bibliothèques de ces vingt-cinq dernières années, le thème sur « L'architecture » n'a pas été présenté en raison du caractère souvent descriptif des articles. Mais le *BBF* s'intéresse régulièrement aux problématiques de construction et d'aménagement des espaces et les grands chantiers des bibliothèques nationales, nombreux à la fin de xx^e siècle, ont été abondamment commentés. Le n° 3 de 2000 consacré aux « Espaces et bâtiments » se place en tête de la liste des meilleures ventes à l'unité¹².

En règle générale, la revue veille à s'adresser de manière équitable aux bibliothèques de lecture publique, universitaires, de recherche ou spécialisées. Les diverses associations professionnelles trouvent également leur place dans ses colonnes qui se font régulièrement l'écho de leurs congrès, de leurs actions et de leurs publications. Les membres de la rédaction, aidés d'un réseau informel de bibliothécaires-pigistes, rendent fidèlement compte des nombreux colloques, journées d'étude, conférences et autres séminaires professionnels. Les bibliographies critiques proposées en fin de chaque numéro analysent un large échantillon de la production éditoriale professionnelle. Grâce à ce dispositif à entrées multiples, la couverture thématique du *BBF* est étendue, hétérogène et peu de sujets échappent au crible de ses articles.

•• Une géopolitique des bibliothèques

Dès ses débuts, le *BBF* s'est intéressé à ce qui se passait dans les autres pays du monde. Un rapide examen de l'index de la revue depuis 1956 témoigne de la récurrence et de la diversité des articles relatifs aux bibliothèques étrangères, qu'elles soient publiques, nationales, universitaires ou spécialisées. Ainsi, leur présence est régulière dans les articles des « Dossiers » et fréquente dans la rubrique « Tour d'horizon ».

Jusqu'en 1980, une large place était accordée aux comptes rendus de voyages d'étude et de congrès, notamment l'Ifla, se déroulant en dehors de l'Hexagone et qui constituaient souvent les articles de fond de la revue. Cette vision des bibliothèques étrangères se faisait par le prisme du regard des professionnels français, auteurs de ces articles. Au tournant des années 1990, la présence étrangère dans le *BBF* se manifeste différemment en incluant dans les dossiers thématiques des articles de réflexion rédigés par les collègues étrangers eux-mêmes. La parole leur

¹² Liste des meilleures ventes à l'unité, par ordre décroissant : Espaces et bâtiments (2000, n° 3), Images (2001, n° 5), Lecture électronique (1999, n° 5), Lire à l'école (2004, n° 1), Musiques (2002, n° 2), Les adolescents (2003, n° 3).

est ainsi plus souvent, voire systématiquement, donnée. Cette présence étrangère sera renforcée en 2000 par la désignation officielle de correspondants étrangers, aujourd'hui au nombre de quinze¹³. Le *BBF* a aussi recours à des traductions d'articles parus dans des revues professionnelles étrangères.

Sur l'ensemble de la période 1980-2004, le *BBF* nous emmène faire un tour du monde des bibliothèques... mais où certains pays sont bien davantage visités que d'autres. La répartition géographique révèle la suprématie américaine, les bibliothèques étasuniennes représentant souvent une sorte de modèle avant-gardiste où les bibliothécaires français puisent de nouvelles pratiques professionnelles. Au Royaume-Uni, le *BBF* s'intéresse tout particulièrement aux services de référence développés dans les bibliothèques britanniques. Le service de fourniture de documents à distance de la British Library (British Library Document Supply Center) fera l'objet de plusieurs articles spécifiques. Jusqu'en 1989, seules les bibliothèques de la RFA sont accessibles aux professionnels français et donc présentes dans les colonnes du *BBF*. Au lendemain de la réunification, les bibliothèques de l'ensemble du pays attirent tout particulièrement l'attention du *BBF* qui, de 1990 à 1999, consacrera plusieurs articles au réseau des bibliothèques de la nouvelle Allemagne, en particulier aux bibliothèques universitaires, modèle traditionnel d'excellence depuis la fin du XIX^e siècle, et aux bibliothèques d'art, alors qu'un projet d'Institut national d'histoire de l'art français voit le jour. Étonnamment, les bibliothèques de nos voisins francophones, la Belgique et la Suisse, sont pratiquement absentes des colonnes du *BBF*, de même que celles de l'Italie : ces trois pays sont pourtant, avec l'Espagne, ceux qui s'abonnent le plus au *BBF* ! Nos cousins francophones du Québec interviennent bien davantage et régulièrement. L'Afrique est abordée sous l'angle de la francophonie et de l'organisation des dons. Et des continents entiers tels l'Australie, l'Amérique du Sud et l'Asie restent pratiquement inexplorés. Le *BBF* peine à sortir des sentiers battus.

L'histoire de la bibliothéconomie européenne se tisse aussi au fil des articles du *BBF*. De 1988 à 2000, on relève de nombreuses contributions sur les expériences de coopération européenne et sur les méthodes pour monter des dossiers de financement dans le cadre des programmes communautaires, la France n'étant guère présente sur ce terrain. Le n° 1 de 1988 intitulé « L'Europe » donnera largement la parole aux représentants

¹³ Pays représentés : Allemagne, États-Unis, Espagne, Grande-Bretagne, Pays-Bas, Portugal, Québec, République tchèque, Suède, Suisse.

de la Commission des Communautés européennes—DG XIII en charge des actions de coopération engagées par la Communauté européenne dans le domaine des bibliothèques. Le *BBF* tente ici d'informer et de sensibiliser les professionnels français au rôle des instances européennes et aux conséquences à venir en matière de législation. Didactique, il propose un glossaire des termes utiles à la compréhension de l'Europe des bibliothèques.

Plusieurs numéros thématiques racontent l'histoire de l'Europe à travers celle de ses bibliothèques. 1991 : le Mur de Berlin tombé, le rideau de fer levé, l'Allemagne réunifiée, les conséquences de ces bouleversements apparaîtront dès le n° 6 dont le titre « L'autre Europe » fait écho à « L'Europe » de 1988. Seront revisités les bibliothèques de Russie, encore dénommée URSS, de Roumanie, de la nouvelle République tchèque et de la Hongrie. La même année, la rédactrice en chef du *BBF* a rendez-vous avec l'histoire lorsque se déclenche, le 19 août, le putsch de Moscou alors que s'y déroule le congrès annuel de l'Ifla¹⁴. Le *BBF* rend aussi compte de l'actualité brûlante et douloureuse des bibliothèques résistant aux turbulences de conflits intérieurs dévastateurs comme en Irlande du Nord¹⁵ ou ravagées par la guerre comme en ex-Yougoslavie¹⁶. Dans le cadre de l'élargissement de l'Europe à vingt-cinq pays, le *BBF* propose dans son n° 4 de 2004 « Réunion européenne », une sorte de « Guide bleu » des bibliothèques des pays nouvellement intégrés dont certains, comme Chypre, la Lettonie, la Lituanie, Malte et la Slovénie, sont pour la première fois mentionnés.

Au gré des aléas de l'histoire, le *BBF* dresse un panorama bigarré des bibliothèques européennes ballottées par les événements politiques, sociaux et culturels qui secouent nos sociétés. La lecture de son index consiste à « s'immerger dans l'histoire des bibliothèques depuis l'après-guerre » souligne Martine Poulain¹⁷ tout en ajoutant qu'il s'agit d'une « évocation impressionniste ». En effet, le *BBF* est-il un reflet fidèle des bibliothèques ? La nuance est permise. Le recours majoritaire à des auteurs issus du monde des bibliothèques, à la fois juges et parties, assorti d'une relative faiblesse du débat, ferait davantage penser à un miroir embellissant. Et si, davantage que le miroir de la profession, le *BBF* était le reflet de la profession telle qu'elle se rêve ?

14 Martine Poulain, « Moscou, le putsch et les bibliothécaires », *BBF*, 1991, n° 6.

15 Anne Kupiec, « La Linen Hall Library : une bibliothèque indépendante », *BBF*, 1993, n° 6.

16 Bernard Gauthier, « La bibliothèque nationale et universitaire de Sarajevo et les bibliothèques bosniaques », *BBF*, 1997, n° 6.

17 Martine Poulain, « Préface », in *BBF, index 1956-1993*, *BBF - Enssib*, 1994, 156 p.

► Conclusion prospective...

Une enquête réalisée en 1983 auprès des abonnés du *BBF* permettait de dresser le portrait du lecteur-type: le lecteur était majoritairement... une lectrice (sauf s'il était responsable d'établissement, auquel cas c'était un homme!), âgé de 35 à 44 ans, possédant un niveau d'étude élevé et appartenant à la fonction publique d'État (64 %). Le *BBF* était davantage consulté, feuilleté ou parcouru que lu. Le lectorat s'intéressait plus aux technologies de l'information, à la formation et aux rapports avec les publics qu'à l'histoire du livre et des bibliothèques et à la conservation. Encore aujourd'hui, le lectorat dépasse peu les personnels scientifiques de catégorie A des bibliothèques... et les candidats aux concours d'admission dans la profession! Le *BBF* reste la revue préférée des conservateurs comme le révèle une première enquête¹⁸ menée auprès des conservateurs issus des promotions de l'Enssib 2005, 2003 et 2001 : 47 % des répondants affirment lire le *BBF* régulièrement, le plaçant en tête de liste des revues professionnelles consultées.

La mise en ligne progressive des articles du *BBF*¹⁹ constitue de fait une évolution majeure et s'inscrit judicieusement dans le mouvement des archives ouvertes. La numérisation de la revue²⁰ se poursuit dans le cadre d'une convention passée entre la BnF et l'Enssib, pôle associé pour les sciences de l'information. L'accès en ligne et gratuit devrait améliorer la diffusion de la revue, souvent entravée au sein des établissements, et diversifier le lectorat. La modernisation de la diffusion laisse présager une appropriation plus large de la revue.

De nouvelles perspectives éditoriales s'ouvrent pour le *BBF* qui a saisi cette opportunité pour élargir le champ des rubriques limité par la version papier. Dès 2001, le *BBF* se dotait d'une « *Gazette électronique* » et, depuis septembre 2005, la revue offre un nouveau visage, un écran de recherche affiné et davantage de rubriques évolutives en prise avec l'actualité bibliothéconomique :

- « *Le panorama du web* », qui complète le dossier de chaque numéro.
- « *L'agenda* », qui signale les manifestations intéressantes directement ou indirectement le monde des bibliothèques sur les deux mois à venir.

¹⁸ « La construction d'une identité professionnelle », mémoire de recherche réalisé en 2005 par des conservateurs stagiaires de l'Enssib.

¹⁹ Tous les numéros depuis 1995 sont consultables à l'adresse suivante : <http://bbf.enssib.fr/>
Les années 1979-1994 seront accessibles en texte intégral à partir du 15 mai 2006 et le rétrospectif complet depuis 1956 fin 2006.

²⁰ Réalisée par la société Jouve.

– « *En débat* », qui présente un tour d’horizon des débats actuels touchant au monde des bibliothèques, ayant cours sur des listes de discussions ou des forums francophones ou anglophones.

– Le « *Tour de toile* », qui rassemble des informations recueillies sur le web (publications électroniques, sites ou blogs se rapportant aux bibliothèques, à la documentation et à l’information, et toute source jugée intéressante pour cette veille sur l’actualité).

Les nouvelles rubriques adaptées aux évolutions technologiques devraient permettre de rendre compte au plus près des débats qui mobilisent la profession. Tout en continuant à jouer son rôle de revue de référence, le *BBF* s’ouvre, par le biais de ses chroniques électroniques, sur l’actualité dans un paysage éditorial numérique concurrentiel. Il offre aux professionnels des bibliothèques et de la documentation une garantie de rigueur scientifique et de permanence, rassurante à l’heure où le blog BiblioAcid disparaît inopinément. Il poursuit de fait les missions assignées par son fondateur Julien Cain qui souhaitait que le *BBF* « *procède d’un effort collectif et témoigne de l’esprit de rénovation qui anime les bibliothèques*²¹ ».

Bibliographie

Rapports

- DARROBERS (Martine). – *Le Bulletin des bibliothèques de France : bilan et perspectives*. – 1982. – 60 p.
- DARROBERS (Martine). – *Du bon usage du BBF : rapport sur l’enquête auprès des abonnés*. – [1983]. – 35 p.
- DARROBERS (Martine). – *Rapport d’activité bbf*. – [1989]. – 10 p.
- *Enquête sur les numéros de 1993 et 1994*. [1994]. – 2 p.
- BERTRAND (Anne-Marie). – *Bulletin des bibliothèques de France : rapport d’activité 2004*. – 2005. – 6 p.
- *Statistiques des abonnements au BBF : 986-2004*
- *Compte rendu de l’enquête sur la version électronique du BBF : octobre-novembre 2004*. – 2004. – 11 p.

Monographies

- DUCAUD (Marie-Claude). – *Index de la Revue des bibliothèques (1911-1936) : mémoire*. – Villeurbanne : École nationale supérieure des bibliothécaires, 1982. – 159 p.

21 Julien Cain, « Avant-propos », *BBF*, 1956, n° 1.

- POULAIN (Martine). – *Les bibliothèques publiques en Europe*. – Paris : Éditions du Cercle de la librairie, 1992 – 367 p.
- *Histoire des bibliothèques françaises, t. 4 : les bibliothèques au XX^e siècle, 1914-1990* – Paris : Promodis – Éditions du Cercle de la librairie, 1992. – 793 p.
- LE SAUX (Annie). – *Bulletin des bibliothèques de France : index 1956-1993*. – Paris : BBF-Enssib, 1994. – 156 p.

Articles

- CAIN (Julien). – « Avant-propos ». – Cahiers des bibliothèques de France, 1954.
- CAIN (Julien). – « Avant-propos ». – *BBF*, t. 1, 1956, n^o 1, p. 3-5.
- LETHÈVE (Jacques). – « Plaidoyer pour un Bulletin ». – *Bulletin d'informations de l'ABF*, 1964, n^o 43, p. 7-8.
- DARROBERS (Martine). – « Du bon usage du *BBF* : rapport de l'enquête auprès des abonnés ». – *BBF*, 1984, n^o 2, p. 92-111.
- KOENIG (Marie-Hélène). – « Les revues ». – In : *Histoire des bibliothèques françaises, t. 4 : les bibliothèques au XX^e siècle, 1914-1990*. – Paris : Promodis – Éditions du Cercle de la librairie, 1992, p. 424-427.
- AROT (Dominique). – « Quelles revues de réflexion pour les bibliothécaires ? ». – *BBF*, 1999, n^o 3, p. 111-113.
- GABEL (Gernot U.). – « Le centenaire de la revue *Library Association Record* ». – *BBF*, 1999, n^o 4, p. 104-105.
- ROMAND-MONNIER (Émilie). – « La mise en ligne du *BBF* électronique au format xml ». – In CHARTRON (Ghislaine), SALAÜN (Jean-Michel), dir. – *Expertise des ressources pour l'édition de revues numériques*. – Villeurbanne : Enssib, 2002.
<http://revues.enssib.fr/titre/8etudca/4bbf/bbf.htm>
 (consulté le 12 avril 2006).

Ce numéro peut être commandé au prix de 25 euros (port inclus) à :

Enssib

Service des éditions

17-21 boulevard du 11 novembre 1918

69623 Villeurbanne Cedex

Le *Bulletin des bibliothèques de France* (<http://bbf.enssib.fr>) est publié
par l'École nationale supérieure des sciences de l'information
et des bibliothèques (Enssib)
<http://www.enssib.fr>

Presses de l'enssib

Imprimerie Bialec

95 boulevard d'Austrasie

BP 10423

54001 Nancy Cedex

DL n° 64887 – mai 2006